This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

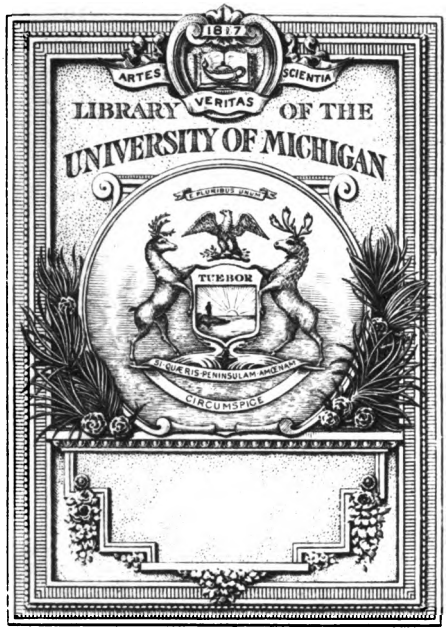

Digitized by Google

DC
146
.M3
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

J P MARAT

(L'AMI DU PEUPLE)

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR

A. VERMOREL

PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1869

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

J. P. MARAT

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE.

ŒUVRES DE ROBESPIERRE, recueillies et annotées par A. VERMOREL.

ŒUVRES DE DANTON, recueillies et annotées par A. VERMOREL.

ŒUVRES DE VERGNIAUD, GENSONNÉ, GUADET, recueillies et annotées par A. VERMOREL.

LE PARTI SOCIALISTE, IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES, par A. VERMOREL.

VOLUMES GRAND IN-4° A 3 COLONNES, FORMAT COLOMBIER.

DICTIONNAIRE POPULAIRE ILLUSTRÉ d'Histoire, de Géographie, de Biographie, de Technologie, de Mythologie, d'Antiquités, d'Art militaire, de Droit usuel, des Beaux-Arts, de Littérature, par DÉCEMBRE-ALONNIER; 600 illustrations inédites par Bertall, Castelli, Lix, Thorigny, Philippoteaux, Yan-d'Argent, etc., gravées par Trichon. Trois beaux volumes de 2400 pages à 3 colonnes. . . . . 16 fr. 50 c.
Le même, relié en 2 volumes. . . . . 20 »

DICTIONNAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par DÉCEMBRE-ALONNIER; illustrations d'après des dessins originaux et des gravures du temps, par Trichon. — Le Dictionnaire de la Révolution française formera 200 livraisons grand in-4°, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, à 10 centimes. Le fascicule de 5 livraisons brochées, 50 centimes. Une livraison le mardi de chaque semaine. 35 fascicules sont en vente.
Seule véritable histoire de la Révolution, puisée aux documents authentiques.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE, comprenant la Botanique, la Zoologie, la Minéralogie, la Géologie, par DÉCEMBRE-ALONNIER; illustrations de Yan-d'Argent, de Bérard, Alexandre de Bar, Delannoy, Lanson, Lehnert, Riou, Maubert. 1 beau volume de 800 pages à 3 colonnes. . . . . 10 fr.
Avec belle demi-reliure riche. . . . . 14 fr.

(*Voir le catalogue général à la fin du volume.*)

Paris. — Imprimerie de CUSSET et Cᵉ, rue Racine, 26.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

J. P. MARAT

(L'AMI DU PEUPLE)

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR

A. VERMOREL

PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1869

Tous droits réservés

Digitized by Google

DC
146
.M3
A2

Digitized by Google

Librarian
Francaise
6-15-37
38639

J'ai entrepris cette édition des *Œuvres de Marat* pendant la grande lutte que j'ai soutenue au *Courrier Français* pour le triomphe des idées révolutionnaires et socialistes ; divers incidents ont retardé l'achèvement de mon travail : sa publication, au lendemain des élections de 1869, a un intérêt d'actualité que je ne dois pas laisser échapper.

M. Gambetta, qui s'est présenté à Paris comme le candidat de la démocratie radicale et de l'opposition irréconciliable, donnant ainsi à entendre qu'il était franchement révolutionnaire et quelque peu socialiste, et qui n'a été élu, de préférence à M. Carnot, qu'à ce double titre, — M. Gambetta a cru devoir à Marseille, pour se concilier les suffrages des libéraux et des cléricaux, faire la déclaration suivante :

« La démocratie sincère, loyale est la seule

Digitized by Google

« ennemie de la démagogie, le seul frein, le seul « rempart aux attentats des démagogues de tout « ordre ! Les démagogues, ils sont de deux « sortes ; ils s'appellent César ou Marat. Que ce « soit aux mains d'un seul ou aux mains d'une « faction, c'est par la force qu'ils veulent satis- « faire les uns et les autres leurs ambitions ou « leurs appétits. Ces deux démagogies, je les « trouve également haïssables et funestes. »

Si M. Gambetta qui, vraisemblablement n'a jamais lu une seule page de Marat et ne le connaît que par les attaques des historiens réactionnaires ou fantaisistes, avait eu, à défaut de la connaissance de l'histoire, le respect de la Révolution, il se fût abstenu de faire ainsi intervenir d'une façon injurieuse le nom de Marat. Il eût dû savoir du moins que M. Alphonse Esquiros, qui se présentait en même temps que lui aux suffrages des électeurs marseillais, avait dignement vengé la mémoire de Marat, dans son *Histoire des montagnards*, et la simple convenance lui faisait un devoir d'être réservé.

Mais toutes les idées aujourd'hui sont confondues, et les hommes qui aspirent à diriger le mouvement démocratique sont complétement dévoyés eux-mêmes.

Il y aurait bien des choses à dire sur cette sortie inconvenante de M. Gambetta. Ce n'est pas ici le lieu. Je me contenterai de faire observer

Digitized by Google

que dans l'assimilation outrageante qu'il établit entre Marat et César, le jeune *irréconciliable* a soin d'introduire une distinction qui est toute en faveur de César. César a des *ambitions*, tandis que Marat n'a que des *appétits*. Aussi M. Gambetta, au corps législatif, aura-t-il, comme M. Jules Favre son maître, des égards parlementaires pour les ministres de César, tandis qu'il flétrira sans ménagements aucuns les *démagogues* libres penseurs et socialistes.

Le moment est grave : et il importe plus que jamais de ressaisir la tradition révolutionnaire ; car il est impossible que le peuple consente longtemps encore à accepter pour chefs ceux qui méconnaissent ainsi ses aspirations. Nous pouvons donc subir avec sérénité leurs injures, leurs calomnies, leurs mépris. Ils se sont trahis eux-mêmes en reniant la Révolution, qui est le véritable Évangile de la liberté et de la civilisation. Ils ont déchiré de leurs propres mains l'équivoque qui jusqu'ici les avait protégés. C'est bien.

A. V.

Paris, le 20 juillet 1869.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Œuvres de Marat ont leur place nécessairement marquée dans cette collection des classiques révolutionnaires, inaugurée par la publication des Œuvres de Robespierre et continuée par celle des Œuvres de Danton et de Vergniaud.

Marat, c'est le journaliste du peuple, comme Danton est le tribun du peuple.

La lecture du journal de Marat est indispensable pour tous ceux qui veulent bien connaître et apprécier la grande époque révolutionnaire.

On se figure généralement Marat comme un être atroce et répulsif. Il gagne certainement à être connu. A côté des violences, on trouve à chaque page dans son journal des vues vraiment politiques et une véritable élévation d'esprit. Ce qui ressort surtout, c'est un dévouement sincère à la cause du peuple. C'est préci-

Digitized by Google

sément ce zèle qui l'aveugle et parfois l'égare jusqu'à la frénésie.

Fidèle à notre système de complète impartialité nous laissons la physionomie de Marat se dégager elle-même de ses écrits, en nous attachant seulement à soumettre au public tous les documents qui peuvent lui servir à former lui-même son jugement. Nous n'avons dissimulé aucun des passages qui ont valu à Marat son odieuse réputation ; mais nous nous sommes fait pareillement un devoir de le faire connaître tout entier en mettant en lumière les autres parties de son œuvre, dont les historiens ont généralement trop peu tenu compte et que le public ignore complétement.

De même que nous avons publié les OEuvres de Vergniaud, le chef éloquent de la Gironde après les OEuvres de Robespierre, — après les OEuvres de Marat nous publierons les OEuvres de Condorcet, un des hommes les plus sages et les plus modérés de la révolution, qui fut souvent l'objet des invectives de Marat. Ces contrastes, qui sont un des caractères du temps, achèveront de donner son cachet à l'œuvre de reconstitution historique que nous avons entreprise.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE MARAT.

PORTRAIT DE L'AMI DU PEUPLE TRACÉ PAR LUI-MÊME (1).

Je demande pardon à mes lecteurs si je les entretiens aujourd'hui de moi, ce n'est ni amour-propre, ni fatuité, mais simple désir de mieux servir la chose publique. Comment me faire un crime de me montrer tel que je suis,

---

(1) Cette autobiographie de Marat, outre l'intérêt qu'elle offre, est d'autant plus précieuse que l'on manque absolument de documents sur sa jeunesse. Tout ce que l'on sait, c'est que Jean-Paul Marat, Suisse d'origine, naquit à Boudry, dans l'ex-principauté, aujourd'hui république de Neufchâtel, le 24 mai 1743. Il était fils de Jean-Paul Marat, de Cagliari, en Sardaigne et de Louise Cabrol de Genève. M. Bougeard, un de ses derniers biographes, cite son acte de naissance dans lequel le nom s'orthographie *Mara*. — L'ouvrage très-remarquable consacré à Marat par M. Alfred Bougeard (*Marat, l'ami du peuple*, 2 vol. in-8, Librairie internationale, 1860) a été l'objet de regrettables rigueurs judiciaires. Il a été saisi et supprimé par jugement et l'auteur a été condamné à quatre mois de prison.

Fabre d'Églantine a publié un *Portrait de Marat* dont nous extrayons les traits principaux :

« Marat était de la plus petite stature; à peine avait-il cinq pieds de

Digitized by Google

lorsque les ennemis de la liberté ne cessent de me dénigrer, en me représentant comme un cerveau brûlé, un rêveur, un fou, ou comme un anthropophage, un tigre altéré de sang, un monstre qui ne respire que le carnage, et cela pour inspirer l'effroi à l'ouïe de mon nom, et empêcher le bien que je voudrais, que je pourrais faire.

Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace; un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire ces dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver.

Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très-soignée dans la maison paternelle, d'échapper à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance, qui énervent et dégradent l'homme, d'éviter tous les écarts

---

« haut. Il était néanmoins taillé en force, sans être ni gros ni gras; il « avait les épaules et l'estomac larges, le ventre mince, les cuisses courtes « et écartées, les jambes cambrées, les bras forts, et il les agitait avec « vigueur et grâce. Sur un cou assez fort, il portait une tête d'un carac- « tère très-prononcé; il avait le visage large et osseux, le nez aquilin, « épaté et même écrasé; le dessous du nez proéminent et avancé; la « bouche moyenne et souvent crispée dans l'un des coins, par une con- « traction fréquente; les lèvres minces, le front grand, les yeux de cou- « leur gris jaune, spirituels, vifs, perçants, sereins, naturellement doux, « même gracieux, et d'un regard assuré; le sourcil rare, le teint plombé « et flétri; la barbe noire, les cheveux bruns et négligés; il marchait la « tête haute, droite et en arrière, avec une rapidité cadencée, qui s'on- « dulait sous un balancement de hanches; son maintien le plus ordinaire « était de croiser fortement ses deux bras sur sa poitrine. En parlant en « société, il s'agitait avec véhémence, et terminait presque toujours son « expression par un mouvement de pied qu'il tournait en avant, et dont « il frappait la terre, en se relevant subitement sur la pointe, comme pour « élever sa petite taille à la hauteur de son opinion. Le son de sa voix « était mâle, sonore, un peu gras et d'un timbre éclatant; un défaut « de langue lui rendait difficile à prononcer nettement le *c* et l'*s*, dont « il mêlait la prononciation à la consonnance du *g*, sans autre désa- « grément sensible que d'avoir le débit un peu lourd; mais le sentiment « de sa pensée, la plénitude de sa phrase, la simplicité de son élocution « et la brièveté de son discours effaçaient absolument cette pesanteur « maxillaire. Il se vêtait d'une manière négligée; son insouciance sur ce « point annonçait une ignorance complète des convenances de la mode « et du goût, et l'on peut dire même l'air de la malpropreté. »

Digitized by Google

de la jeunesse, et d'arriver à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions; j'étais vierge à vingt et un ans, et déjà depuis longtemps livré à la méditation du cabinet.

La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre.

C'est de la nature que je tiens la trempe de mon âme, mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon caractère; car mon père n'aspira jamais à faire autre chose de moi qu'un savant.

Cette femme respectable, dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon cœur la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux! bientôt ils sont devenus les seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée.

L'amour des hommes est la base de l'amour de la justice; car l'idée du juste ne se développe pas moins par le sentiment que par la raison. J'avais déjà le sens moral développé à huit ans: à cet âge je ne pouvais soutenir la vue des mauvais traitements exercés contre autrui; l'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, et toujours le spectacle d'une injustice fit bondir mon cœur comme le sentiment d'un outrage personnel.

Pendant mes premières années, mon physique était très-débile, aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance. Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture. J'avais alors onze ans; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir, et l'autorité paternelle se croyant

Digitized by Google

compromise, je fus renfermé dans une chambre; ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée, et je me precipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas élevée; mais je ne laissai pas de me blesser violemment dans la chute; j'en porte encore la cicatrice au front.

Les hommes légers qui me reprochent d'être *une tête*, verront ici que je l'ai été de bonne heure; mais ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que dès mon bas âge j'ai été dévoré de l'amour de la gloire, passion qui changea souvent d'objet dans les diverses périodes de ma vie, mais qui ne m'a jamais quitté un instant. A cinq ans, j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patrie.

Voilà ce que m'a fait la nature, et les leçons de mon enfance; les circonstances et mes réflexions ont fait le reste.

J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt et un. Dès l'âge de dix ans j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse, le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies; et, mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'exercice de la médecine, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes et dans la méditation. Je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme.

Digitized by Google

J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. J'ai porté dans mon cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et ma passion dominante, l'amour de la gloire; c'est elle seule qui a décidé du choix des matières que j'ai traitées, et qui m'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel je ne pouvais pas me promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats et d'être original. Car je ne puis me résoudre à remanier un sujet déjà traité, ni à ressasser les ouvrages des autres.

J'oserais me flatter de n'avoir pas manqué mon but, à en juger par l'indigne persécution que n'a cessé de me faire pendant dix années, l'Académie royale des sciences, lorsqu'elle se fut assurée que mes découvertes sur la lumière renversaient ses travaux depuis un siècle et que je me souciais fort peu d'entrer dans son sein. Comme les Dalembert, les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique voulaient être seuls sur le chandelier, et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croira-t-on qu'ils étaient parvenus à déprécier mes découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre moi toutes les sociétés savantes, et à me fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de mes ouvrages, d'être forcé d'avoir un prête-nom pour faire approuver quelques-unes de mes production s(1)!

Je gémissais depuis cinq ans sous cette lâche oppression, lorsque la révolution s'annonça par la convocation des états généraux. J'entrevis bientôt où les choses en viendraient, et je commençai à respirer dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers et de me mettre à ma place.

---

(1) C'est ce que j'ai fait en 1785 à l'égard d'une traduction de l'optique de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur, et qui fut jugée digne de l'approbation de l'Académie. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

Ce n'était encore là qu'un beau rêve, il fut à la veille de s'évanouir; une maladie cruelle me menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour la liberté, je composai l'*Offrande à la Patrie*, sur un lit de douleur. Cet opuscule eut beaucoup de succès; il fut couronné par la société patriotique du Caveau, et le plaisir que j'en ressentis fut la principale cause de mon rétablissement.

Rendu à la vie, je ne m'occupai plus que des moyens de servir la cause de la liberté.

Je ne tardai pas à m'indigner de la mauvaise foi de Necker, et de ses efforts criminels pour rendre illusoire la double représentation et arrêter la réforme du gouvernement, qu'il avait provoquée.

Je ne tardai pas non plus à m'indigner du manque de zèle des députés du peuple, et de la tiédeur de leurs efforts contre les ordres privilégiés qui voulaient dissoudre les états généraux. Craignant qu'ils ne manquassent de vues ou de moyens, je publiai mon *Plan de constitution*, après avoir été pendant six semaines en relation avec ceux qui passaient alors pour les plus chauds patriotes, Chapelier, Siéyes, Rabaud, Barnave, Duport, etc., mais j'eus bientôt lieu de reconnaître que leur nullité apparente tenait à d'autres causes qu'à un défaut de lumières, et je sentis qu'il fallait bien plus travailler à combattre les vices que les erreurs. Cela ne pouvait se faire qu'au moyen d'une feuille journalière où l'on ferait entendre le langage de l'austère vérité, où l'on rappellerait aux principes le législateur, où l'on démasquerait les fripons, les prévaricateurs, les traîtres, où l'on dévoilerait tous les complots, où l'on éventerait tous les piéges, où l'on sonnerait le tocsin à l'approche du danger.

J'entrepris donc l'*Ami du Peuple*; on connaît les succès de cette feuille, les coups terribles qu'elle a portés aux ennemis de la révolution, et les persécutions cruelles qu'elle a attirées à son auteur.

En portant mes regards sur l'assemblée nationale, j'avais

Digitized by Google

bien compris que, composée comme elle l'était, en majeure partie, d'ennemis de la liberté, il était impossible qu'elle travaillât sincèrement à la faire triompher; aussi démontrai-je la nécessité d'exclure les nobles, les prélats, les bénéficiers, les robins, les financiers, les créatures de cour, et les suppôts de la chicane. — Les voyant sans cesse machiner en secret pour arrêter la constitution, attendre les événements pour la renverser, et feindre d'y travailler loyalement dans les seuls temps de crise; je ne cessai de revenir sur la nécessité indispensable de purger le Sénat national par la proscription de ces ennemis publics de tous les emplois de confiance. Et si, poussé au désespoir à la vue de leurs attentats, de leurs complots sans cesse renaissants et à l'ouïe des meurtres et des massacres de tant de patriotes qu'ils ont fait égorger, l'indignation m'a enfin arraché cette triste vérité qu'il n'y a point de liberté, de sûreté et de paix à espérer pour nous, que ces lâches machinateurs ne fussent retranchés du nombre des vivants, — c'est lorsque j'ai été bien convaincu que leur mort était le seul moyen d'assurer le salut public. Vérité si bien sentie par tous les peuples qui ont rompu leurs fers, que c'est par le sacrifice des ennemis de la liberté qu'ils ont commencé leurs révolutions.

Depuis que j'ai pris la plume pour la défense de la patrie on n'a jamais pris la peine de réfuter mes opinions; mais chaque jour on a publié contre moi une multitude de libelles atroces. Ceux que le gouvernement a fait imprimer pour contre-balancer l'influence de ma feuille, et me diffamer, ne tiendraient pas dans l'église Notre-Dame. Qu'ont-ils produit ? rien, que d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à moi, ils ne m'ont pas fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent m'entendre et qui savent lire.

Je sais bien que mes écrits ne sont pas faits pour rassurer les ennemis de la patrie : les fripons et les traîtres ne craignent rien tant que d'être démasqués. Aussi le nombre des scélérats qui ont juré ma perte est prodigieux. Forcés de couvrir leurs ressentiments, leurs basses vengeances,

Digitized by Google

leur soif de mon sang, du manteau de l'amour de l'humanité, du respect pour les lois, ils vomissent du matin au soir, contre moi, mille impostures atroces et ridicules. Les seules qui ont trouvé des dupes, et qu'ils ne se lassent point de répéter, c'est que je suis un cerveau brûlé, un fou atrabilaire, ou bien un monstre sanguinaire, ou bien un scélérat soudoyé. Je ne daignerais pas repousser ces absurdes calomnies, si un grand nombre de mes collègues égarés sur mon compte par des scélérats intéressés, n'attendaient de moi une réponse victorieuse. Je puis la leur donner.

Qu'ils lisent les écrits que j'ai publiés au commencement de la révolution, l'*Offrande à la patrie*, mon *Plan de constitution*, mon *Code de législation criminelle*, et les cent premiers numéros de l'*Ami du Peuple;* et qu'ils me disent dans quel ouvrage renommé par la sagesse et la philanthropie, ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Ils me font un crime d'avoir demandé la tête des traîtres et des conspirateurs. Mais les ai-je jamais voués ces scélérats aux vengeances du peuple que lorsqu'ils bravaient impunément le glaive de la justice, et que les ministres des lois n'étaient occupés qu'à leur assurer l'impunité? Et puis où est donc le si grand crime que d'avoir demandé cinq cent têtes criminelles pour en épargner cinq cent mille innocentes! Ce calcul même n'est-il pas un trait de sagesse et d'humanité?

Ils m'accusent d'être un scélérat vendu. Mais je pouvais amasser des millions en vendant simplement mon silence, et je suis dans la misère; j'ai perdu par la révolution mon état, les restes de ma fortune, et il me reste pour patrimoine 2,000 écus de dettes que m'ont laissés les fripons à qui j'avais donné ma confiance, qui ont abusé de mon nom et qui m'ont dépouillé. J'ai développé mon âme tout entière à ceux de mes honnêtes collègues qui semblent ne demander qu'à me connaître à fond, pour se rapprocher de moi, et travailler enfin au bien du peuple trop longtemps oublié, par les cruelles dissensions qui règnent dans l'assemblée. Je suis prêt à toutes les condescendances qui ne compro-

Digitized by Google

mettent point le salut public, les droits et les intérêts de la nation, je n'exige de leur part que de la bonne foi; qu'ils disent un mot, et je suis prêt à me concerter avec eux sur les moyens d'assurer la liberté, la paix et le bonheur de la nation. Je ne demande pas mieux que de poser le fouet de la censure pour la règle du législateur; mais si abusant de ma confiance, ils ne voulaient qu'enchaîner ma plume, qu'ils sachent qu'elle ne le serait qu'un instant, je m'empresserais de les marquer du sceau de l'opprobre, et ils seraient mes premières victimes, car je ne consentirai jamais à tromper le peuple. (*Journal de la République Française.* — N° 98. Du 14 janvier 1793.)

PREMIERS OUVRAGES DE MARAT.

Le premier ouvrage de Marat parut à Londres en Anglais en 1773. C'était un travail philosophique, qu'il traduisit lui-même en français deux ans plus tard sous ce titre : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*, par Marat, docteur en médecine ; trois volumes in-12, chez Marc-Michel Rey, Amsterdam, 1775.

L'idée de cet ouvrage paraît évidemment avoir été suggérée à Marat par celui d'Helvétius sous le même titre, et en vue de le réfuter. Marat prend ainsi à partie Helvétius dans son introduction. « De tous les auteurs, « il (Helvétius) est peut-être le seul qui, sans connais- « sance de l'anatomie, sans connaissance de la physi- « que, sans connaissance de l'influence réciproque de « l'âme et du corps, ait entrepris de manier notre « sujet. Je dis plus, il est le seul qui ait même fait un livre dans le dessein formel d'établir l'inutilité de

Digitized by Google

« ces connaissances, pour parvenir à celle de l'homme. « Esprit faux et superficiel, il commença par poser un « système absurde où tout est réduit aux causes mo- « rales ; puis, donnant hardiment ce système pour le « seul vrai, il va glanant dans l'histoire quelques « traits particuliers à l'appui de son opinion, et donne « la torture à son esprit pour y plier les phénomènes. « Aussi son livre n'est-il à cet égard qu'un continuel « tissu de sophismes, orné avec soin du vain étalage « d'une vaine érudition. »

Le livre de Marat est surtout composé, comme l'indique son titre, d'observations sur l'influence réciproque de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, et il se rattache à la méthode positive qui pose comme principe d'investigation cet axiome : « L'observation des faits est la seule base des connaissances humaines. »

Marat n'a pas d'ailleurs de système et il repousse toute hypothèse métaphysique ainsi que l'indiquent les passages suivants :

« L'âme et le corps n'ont aucun pouvoir immédiat « réciproque ; ces substances sont distinctes, sans nul « rapport nécessaire, et uniquement unies entre elles « par le fluide des nerfs, ainsi de quelque manière « qu'elles s'affectent, elles n'agissent jamais l'une sur « l'autre sans l'intervention de ce fluide et jamais sans « un mouvement communiqué. C'est du mouvement « communiqué à ce fluide combiné dans ses diffé- « rents degrés de force avec l'élasticité des fibres et « les divers organes affectés, que dépendent les phéno- « mènes du moral sur le physique. » — « La sensibi- « lité du corps, dit-il ailleurs, est la mesure exacte de « la sensibilité de l'âme. D'où cette loi : la sensibilité « de chaque individu dépend de causes purement « physiques. »

Digitized by Google

Mais comment la sensibilité, si délicate qu'on la suppose, peut-elle se traduire en une image, en une réflexion ? « Cette question est au-dessus de ma portée.... Osons reconnaître notre faiblesse, et ne « prétendons pas renverser par nos vains raisonnements les lois sublimes de la nature, afin de rabaisser à notre portée ses merveilleux secrets... Nous « ignorons le fond des choses : la connaissance de leurs « rapports est la seule à laquelle il nous soit permis « d'atteindre. »

Ce livre provoqua une réponse de Voltaire, dans lequel l'auteur est traité assez vivement et assez lestement. M. Michelet, dans son *Histoire de la révolution*, fait de cette sortie de Voltaire un argument contre Marat : « Le malicieux vieillard répondit par un article spirituel, amusant, judicieux où, sans s'expliquer « sur le fond, il montre seulement l'auteur comme « il est, charlatan et ridicule. » A ce jugement de M. Michelet, M. Bougeard oppose la réponse suivante faite par Marat lui-même à Camille Desmoulins qui lui reprochait aussi malicieusement ce blâme de Voltaire : « Que vous êtes cruel, Camille! pour me faire mieux « sentir le poids des ans, vous me rappelez que Voltaire s'est moqué de moi, il y en a vingt-quatre « (erreur typographique). Je me souviens en effet « qu'en 1776 le marquis de Ferney, piqué de se voir « mis à sa place dans mon ouvrage sur *l'Homme* essaya « d'égayer ses lecteurs à mes dépens. Et pourquoi « non ? Il avait bien pris la même liberté avec Montesquieu et avec Rousseau. Peut-être je m'abuse ; « mais il me semble que ce sont moins les injures et « l'ironie qui blessent, que le sentiment de les avoir « méritées ; d'après cela, jugez combien je me suis « aisément consolé des pasquinades de Voltaire, en

Digitized by Google

« voyant qu'il avait eu honte de les avouer et qu'il « avait été réduit à tronquer mon livre pour amu- « ser les sots ; que sais-je même si les rieurs au- « raient été pour lui, si son disciple La Harpe n'avait « pas refusé d'insérer la réponse à côté de la diatribe ? » (*L'Ami du Peuple*, n° 455, 11 mai 1791.)

Vers la même époque, 1774, parut également à Londres un ouvrage politique de Marat, *les Chaînes de l'esclavage.*

Avant de parler de cet ouvrage, mentionnons quelques travaux scientifiques dont la publication précéda l'entrée définitive de Marat dans l'arène politique :

C'est d'abord un troisième ouvrage édité en Angleterre sous ce titre : *An essay on a singular disease of the eyes*, by M. M..., *Essai sur les maladies des yeux.* Ce livre est inconnu des bibliographes français, mais à ce propos, Simonne Evrard, la veuve de Marat, dans son prospectus de la réimpression des Œuvres politiques de l'*Ami du peuple*, nous apprend que Marat avait acquis une grande célébrité dans la curation des maux d'yeux.

1779. — *Découverte de M. Marat*, docteur en médecine et médecin des gardes du corps de Mgr. le comte d'Artois, *sur le feu, l'électricité et la lumière.* — Le livre commence par un rapport de l'Académie des sciences en date du 17 janvier 1779 sur le travail publié qui lui avait été d'abord soumis sous forme de Mémoire. Ce rapport apprécie ainsi le travail de Marat : « La saine physique ne marchant qu'à l'aide de l'expérience, tous les mémoires, tous les traités ne doivent être qu'un composé d'expériences bien faites et bien constatées, servant de base aux vérités qu'on se propose d'établir : telle est la marche que l'auteur a suivie. Son mémoire en renferme plus de cent vingt qui, toutes, ou

Digitized by Google

au moins la plus grande partie, ont été faites par un moyen nouveau, ingénieux et qui ouvre un grand champ à de nouvelles recherches dans la physique : ce moyen c'est le microscope solaire. »

Sans vouloir insister autrement sur la valeur scientifique des travaux de Marat, cette attestation suffit pour indiquer que Marat était à tout le moins un expérimentateur intelligent et consciencieux.

L'année suivante, 1780, Marat publia des *Recherches physiques sur le feu* et, la même année, des *Découvertes sur la lumière*;

En 1782 ; *Recherches physiques sur l'électricité ;*

En 1784 : *Notions élémentaires d'optique* et *Mémoire sur l'électricité médicale ;*

1785 : *Lettres de l'observateur Bon Sens à M. de***, sur la fatale catastrophe des infortunés Pilastre des Rosiers et Romain, les aéronautes et l'aérostation ;*

1787 : *Traduction de l'Optique de Newton*, avec cette particularité que cette traduction parut sous la signature de M. *Beauzée l'un des quarante de l'Académie française* qui s'intitule : *éditeur de cet ouvrage.*

1788 : *Mémoires académiques*, *Nouvelles découvertes sur la lumière.* Marat dit de ce livre dans la préface : « C'est le fruit de trois années de recherches profondes « et de cinq mille expériences... Cet ouvrage, l'un des « moins imparfaits qui soient sortis de ma plume, « n'a presque rien de commun avec ceux qui ont paru « jusqu'ici sur la lumière. » Les *Nouvelles découvertes sur la lumière* ne tendent pas à moins qu'à faire changer de face l'optique.

Dans le prospectus des *Œuvres de Marat* publié par sa veuve celle-ci écrit en parlant des travaux scientifiques de Marat : « On pourrait s'étonner qu'il ait pu abandonner une si brillante carrière, si l'on ne

Digitized by Google

savait que l'amour de la liberté est la passion la plus impérieuse dans une âme bien née. »

Ces quelques indications montrent dans tous les cas que Marat avant la révolution n'était pas un *charlatan*, un *médecin des écuries du comte d'Artois*, mais qu'il occupait une certaine position sociale, et jouissait d'une certaine considération, comme l'atteste le titre placé en tête de ses ouvrages: *Médecin des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois.*

Nous compléterons cette énumération en mentionnant pour mémoire, un roman médiocre d'une authenticité douteuse, publié pour la première fois dans le *Siècle* en 1847 par le bibliophile Jacob sous ce titre : *Aventures du jeune comte Potowski*, et qui aurait été écrit vers 1774.

LES CHAINES DE L'ESCLAVAGE.

Voici en quels termes Marat annonçait dans l'*Ami du Peuple* la traduction française de cet ouvrage publié d'abord en anglais : « Cet ouvrage est un tableau « historique et philosophique de tous les artifices, « piéges, attentats, coups d'État et forfaits auxquels les « princes ont recours pour détruire la liberté et en- « chaîner les peuples ; il est terminé par le tableau « épouvantable des scènes de la tyrannie dans les « malheureuses contrées soumises au despotisme.

« L'auteur le donna à Londres, en 1774, et il n'a « encore paru qu'en Anglais.— Le cabinet de Saint- « James dépens a plus de deux cent mille livres à cor- « rompre les publicateurs et les journalistes pour em- « pêcher qu'il parût à temps ; lorsqu'il fut dans le public, « il mérita à l'auteur la couronne civique. »

Ce livre, qui contient un résumé remarquable des

Digitized by Google

idées politiques de Marat, fut publié à l'occasion des élections pour le Parlement anglais.

Il débute par une adresse *Aux électeurs de la Grande Bretagne :*

« Vos droits les plus sacrés ont été violés avec audace par vos représentants ; vos remontrances ont été artificieusement repoussées par le trône ; vos réclamations ont été étouffées avec perfidie, en multipliant les griefs qui les excitèrent ; vous-mêmes avez été traités comme des sujets remuants, suspects et mal affectionnés. Et si bientôt la situation ne change, le peu de liberté qui vous est laissé est prêt à disparaître.

« Mais l'heure des réparations s'avance, et il dépend de vous d'obtenir la justice que vous réclamez en vain depuis si longtemps. De vous seuls dépend le soin d'assurer l'indépendance du parlement ; et il est encore en votre pouvoir de faire revivre cette auguste assemblée qui, dans le siècle dernier, humilia l'orgueil d'un tyran et rompit vos fers. Mais pour cela combien ne devez-vous pas vous montrer délicat dans le choix de vos mandataires !

« Rejetez hardiment tous ceux qui tenteraient de vous corrompre... tous ceux qui tiennent quelque place de la cour... ceux qui mendient vos suffrages ; vous n'avez rien de bon à attendre de ce côté-là ; s'ils n'étaient jaloux que de l'honneur de servir leur patrie descendraient-ils à un rôle aussi avilissant ?... Rejetez tous ceux qui sont décorés de quelques titres pompeux... la richesse insolente... la jeunesse inconsidérée. Choisissez pour vos représentants des hommes distingués par leur habileté, leur intégrité, leur civisme ; des hommes versés dans les affaires publiques ; des hommes qu'une honnête médiocrité met à couvert des écueils de la misère ; des hommes que leur mépris pour le faste garantit des appâts de l'ambition. Ne bornez pas votre choix aux candidats qui se présenteront, allez au-devant des hommes dignes de votre confiance, des hommes qui voudraient vous servir, mais qui ne peuvent disputer cet honneur à l'opulent sans mérite qui s'efforce de vous l'arracher. »

Digitized by Google

Voici la péroraison de ce morceau dirigé surtout contre la corruption électorale, une des plaies politiques de l'Angleterre :

« Songez à ce que vous devez à la postérité. Combien vos ancêtres étaient jaloux de transmettre intacts à leurs enfants, les droits qu'ils avaient reçus de leurs pères ! Ce qu'ils ont fait avec tant de peine, vous pouvez le faire avec tant de facilité ; ce qu'ils ont fait au mépris de tant de dangers, vous pouvez le faire sans périls. Le feu sacré qui brûlait dans leur sein n'enflammera-t-il jamais vos cœurs? Ne laisserez-vous à vos descendants que des noms couverts d'opprobre ? Ne frémissez-vous point à l'idée de faire le malheur des générations à venir ? Les siècles de la liberté sont-ils donc passés sans retour? Et faudra-t-il que vos fils, en pleurant sur leurs chaînes, s'écrient un jour avec désespoir: *Voilà les fruits de la vénalité de nos pères !* »

Dans une courte *Introduction* Marat indique le sujet de son ouvrage :

« Il semble que ce soit le sort inévitable de l'homme de ne pouvoir être libre nulle part : partout les princes marchent au despotisme, et les peuples à la servitude. Je vais parler dans cet ouvrage des efforts lents et continus qui courbent peu à peu sous le joug la tête des peuples, leur font perdre à la longue et la force et l'envie de le secouer... Dès qu'une fois un peuple a confié à quelques-uns de ses membres le dangereux dépôt de l'autorité publique, et qu'il leur a remis le soin de faire observer les lois, toujours enchaîné par elles, il voit tôt au tard sa liberté, ses biens, sa vie à la merci des chefs qu'il s'est choisi pour le défendre. »

Le livre se divise en une série de chapitres qui s'enchaînent comme les anneaux de sa démonstration :

« L'amour de la domination est naturel au cœur humain, et dans quelque état qu'on le prenne, toujours il aspire à

Digitized by Google

primer : tel est le principe des abus que les dépositaires de l'autorité font de leur puissance ; telle est la source de l'esclavage parmi les hommes. »

Marat fait l'apologie des petits États et a ainsi le pressentiment de la doctrine fédérative :

« Lorsque de sages lois forment le gouvernement, la petite étendue de l'État ne contribue pas peu à y maintenir le règne de la justice et de la liberté ; et toujours d'autant plus efficacement qu'elle est moins considérable. Le gouvernement populaire paraît naturel aux petits États, et la liberté la plus complète s'y trouve établie.

« Dans un petit État, presque tout le monde se connaît, chacun y a les mêmes intérêts ; de l'habitude de vivre ensemble naît cette douce familiarité, cette franchise, cette sûreté de commerce, ces relations intimes qui forment les douceurs de la société, l'amour de la patrie. Avantage dont sont privés les grands États, où presque personne ne se connaît, et dont les membres se regardent toujours en étrangers.

« Dans un petit État, les magistrats ont les yeux sur le peuple, et le peuple a les yeux sur les magistrats. Les sujets de plaintes étant assez rares, sont beaucoup mieux approfondis, plus tôt réparés, plus facilement prévenus. L'ambition du gouvernement n'y saurait prendre l'essor sans jeter l'alarme, sans trouver des obstacles invincibles. Au premier signal du danger, chacun se réunit contre l'ennemi commun, et l'arrête. Avantage dont sont privés les grands États : la multiplicité des affaires y empêche d'observer la marche de l'autorité, d'en suivre les progrès ; et dans ce tourbillon d'objets qui se renouvellent continuellement, distraits des uns par les autres, on néglige de remarquer les atteintes portées aux lois, ou on oublie d'en poursuivre la réparation. Or, le prince mal observé, y marche plus sûrement et plus rapidement au pouvoir absolu.....

« C'est généralement en profitant des vices d'une constitution que les princes sont parvenus à se mettre au-dessus des lois.

Digitized by Google

« Dans quelques gouvernements, les vices de la constitution se développent par le seul agrandissement de l'État, et amènent nécessairement le peuple à la servitude par le seul cours des événements. »

Tel fut le cas des Francs dont l'auteur retrace rapidement l'histoire :

« Dans son principe le gouvernement des Francs était purement démocratique. L'autorité souveraine résidait dans la nation assemblée, et s'étendait sur chaque branche d'administration... Comme l'autorité suprême résidai dans la nation assemblée, cette autorité ne reçut aucune atteinte, tant que l'État eut peu d'étendue ; parce que la nation, peu nombreuse, s'assemblait toujours pour l'exercer par elle-même. Mais aussitôt que la nation fut dispersée sur une vaste étendue de pays, ne pouvant plus s'assembler en corps, elle fut réduite à le faire par ses représentants, et à confier la souveraine puissance à ses chargés de pouvoir. Dès lors la liberté n'eut plus de garants, plus de boulevards : car à un petit nombre près d'âmes élevées qui la chérissent pour elle-même, les hommes n'y tiennent que par les avantages qu'elle procure ; or, toutes les fois qu'ils en trouvent de plus grands à la détruire qu'à la défendre, le désir d'augmenter leur bien-être particulier l'emporte nécessairement sur la crainte de participer au malheur commun : dès lors chacun renonçant à la patrie, ne cherche plus qu'à s'en faire l'arbitre ou à la vendre à un maître. Ainsi, peu après la conquête, le gouvernement des Francs devint représentatif, et bientôt la nation perdit tous ses droits de souveraineté ; forcée, comme elle le fut par l'étendue de l'État, d'en remettre l'exercice à des hommes uniquement occupés de leurs intérêts personnels, et toujours tentés d'employer les pouvoirs dont ils étaient revêtus, pour satisfaire leur cupidité, leur avarice, leur ambition.

« Dans un État où les hommes n'étaient devenus les objets de la considération publique, qu'à raison de leurs lumières, de leur bravoure, de leurs vertus, l'honneur d'être choisi pour représentant du peuple tomba nécessairement

Digitized by Google

sur les chefs: dès cet instant la nation fut dépouillée de l'autorité suprême, qui devint bientôt l'apanage des grands et des nobles.

« Ainsi, par la simple extension de l'État, la forme primitive du gouvernement passa de la démocratie à l'aristocratie, sans que rien eût été changé à la constitution. J'aurais dû dire passa au despotisme, car les grands et les nobles étant tous des créatures de la cour, le prince se trouva seul maître de la souveraineté.

« Dès que le peuple eut perdu le pouvoir suprême, il n'entra plus pour rien dans l'administration de l'État, il ne prit plus part aux affaires ; dès lors, indifférent au bien public, il ne s'occupa que de ses intérêts particuliers, et bientôt, faute d'aliments, l'amour de la patrie s'éteignit dans tous les cœurs.

« Après avoir perdu l'exercice de ses droits, le peuple en perdit peu à peu la connaissance: alors il cessa de les défendre contre les atteintes du gouvernement, dont il devint enfin la proie. »

Marat déroule les anneaux des chaînes de l'esclavage des peuples :

Du pouvoir du temps. — « Le premier coup que les princes portent à la liberté n'est pas de violer avec audace les lois, mais de les faire oublier. Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir. Tandis que les hommes ont la tête échauffée par les idées de liberté, que l'image sanglante de la tyrannie est encore présente à tous les esprits, ils détestent le despotisme, ils veillent d'un œil inquiet sur toutes les démarches du gouvernement. Alors le prince craintif se garde bien de faire aucune entreprise: il paraît au contraire le père de ses sujets, et son règne celui de la justice. Dans les premiers temps, l'administration est même si douce, qu'il semble qu'elle ait en vue d'augmenter la liberté, loin de chercher à la détruire. »

Des fêtes. — « L'entrée au despotisme est quelquefois douce et riante. Ce ne sont que jeux, fêtes, danses et chan-

Digitized by Google

sons. Mais dans ces jeux le peuple ne voit point les maux qu'on lui prépare, il se livre aux plaisirs et fait retentir les airs de ses chants d'allégresse. »

Des entreprises publiques. — « Au pouvoir du temps et des fêtes on joint la distraction des affaires ; on entreprend quelque monument national; on fait construire des édifices publics, des grands chemins, des marchés, des temples. Les peuples, qui ne jugent que sur l'apparence, croient le prince tout occupé du bien de l'État, tandis qu'il ne l'est que de ses projets; ils se relâchent toujours davantage, et ils cessent enfin d'avoir l'œil sur leur avenir. »

Gagner l'affection du peuple. — « Pour captiver le peuple, les princes ont quelquefois recours aux largesses. Tout don fait au peuple par un prince doit être suspect, si ce n'est dans quelque calamité soudaine. Le seul moyen honnête de soulager les peuples qu'ait un prince qui ne vise pas au despotisme, c'est de diminuer les impôts. »

Avilir les peuples. — « Une fois qu'on a distrait et séduit les esprits, on s'efforce de les avilir. L'activité, la frugalité, le désintéressement, la vigilance, l'amour de la gloire et de la patrie, voilà les vertus au moyen desquelles les peuples conservent leur liberté; aussi les princes qui aspirent au despotisme travaillent-ils à leur en faire perdre le goût... Mais il est rare que les princes emploient la violence pour avilir leurs sujets ; c'est à l'adresse qu'ils ont communément recours. Ils font construire des théâtres, des cirques, des salles de récréation, des casinos, des redoutes; ils encouragent les talents propres à amuser le peuple et à fixer son inconstance ; ils protégent ceux qui les cultivent, ils pensionnent des acteurs, des musiciens, des baladins, des histrions, et bientôt le citoyen, entraîné vers les plaisirs, ne pense plus à autre chose... Ainsi les jeux, les fêtes, les plaisirs sont les appâts de la servitude, et deviennent bientôt le prix de la liberté, les instruments de la tyrannie. »

Corrompre le peuple. — « C'est toujours par des routes semées de fleurs que les princes commencent à mener le

Digitized by Google

peuple à la servitude. D'abord ils lui prodiguent les fêtes; mais comme ces fêtes ne peuvent pas toujours durer quand on ne dispose pas des dépouilles du monde entier, ils cherchent à lui ouvrir une source constante de corruption; ils travaillent à encourager les arts, à faire fleurir le commerce, et à établir l'inégalité des fortunes, qui traîne toujours le luxe à sa suite. »

Du luxe. — « Le premier effet du luxe est d'étouffer l'amour de la gloire; car dès qu'on peut attirer les regards par de superbes équipages, des habits somptueux, une foule de valets, on ne cherche plus à se distinguer par des mœurs pures, de nobles instincts, de grandes actions, des vertus héroïques. Le luxe amène toujours le relâchement, la dissipation, le goût des plaisirs; pour rendre leur commerce plus agréable, les deux sexes se rapprochent et se corrompent l'un l'autre; la galanterie s'établit; elle produit la frivolité qui donne un prix à tant de riens, rabaisse tout ce qui est important et bientôt on oublie ses devoirs.

« En faisant le charme de la société, les arts que le luxe nourrit et les plaisirs qu'il promet nous entraînent vers la mollesse; ils rendent nos mœurs plus douces, ils énervent cette fierté qui s'irrite des liens de la contrainte. En étendant des guirlandes de fleurs sur les fers qu'on nous prépare, ils étouffent dans nos âmes le sentiment de la liberté et nous font aimer l'esclavage. Ainsi en amollissant et en corrompant les peuples, le luxe les soumet sans résistance aux volontés d'un maître impérieux, et les force de payer du sacrifice de leur liberté le repos et les plaisirs dont il les laisse jouir. »

Fausse idée de la liberté. — « Tandis que les jeux, les spectacles, les amusements de toute espèce fixent les esprits, on oublie la patrie, peu à peu on perd de vue la liberté : déjà on n'en a plus d'idée, et on s'en forme enfin de fausses notions. Pour les citoyens toujours occupés de leur travail, de leur trafic, de leur ambition, de leurs plaisirs, elle n'est bientôt plus que le moyen d'acquérir sans

Digitized by Google

empêchement, de posséder en sûreté et de se divertir sans obstacles. »

Se faire des créatures. — « Dans tout gouvernement où le prince dispose des bénéfices, des charges, des dignités, il s'en fait bien toujours des amis ; cependant il ne les accorde d'abord qu'au mérite ; mais une fois parvenu à avilir et à corrompre ses sujets, il travaille à s'en faire des créatures. Maîtres des petits, les grands le sont encore de l'État, et c'est avec eux qu'il commence à partager l'autorité ; il séduit celui-ci par l'appât d'un emploi ; celui-là par l'éclat d'un ruban ; et bientôt les têtes viennent d'elles-mêmes se présenter au joug. Indépendamment de la multitude des fonctionnaires qui occupent les différentes places de l'État, il tient par l'espoir les nobles fainéants, ces petits ambitieux, qui courent sans cesse après la faveur et les dignités...

« Pour étendre leur puissance, les princes multiplient les emplois et les titulaires. Sous les princes de la maison d'Autriche qui montèrent sur le trône d'Espagne le nombre des emplois civils était prodigieux ; il y avait des milliers de titulaires sans fonctions : à peine voyait-on un citoyen tant soit peu étoffé qui ne fût pourvu de quelque charge. Mais pourquoi des exemples particuliers ? C'est pour augmenter le nombre de leurs créatures que, dans les différentes monarchies de l'Europe, les rois ont imaginé les dignités de prince, d'archiduc, de duc, de pair, de comte, de vicomte, de marquis, de baron, de baronnet, de chevalier, d'écuyer, etc., etc., et qu'ils en multiplient à leur gré les titulaires. C'est pour augmenter le nombre de leurs créatures qu'ils ont créé les places de gouverneur de province, de commandant de ville, de château, de citadelle, de lieutenants de roi, de maréchaux, de lieutenants généraux, de maréchaux de camp, de sénéchaux, etc., etc., etc. »

Soustraire au glaive de la loi les coupables agents du pouvoir. — « La faveur suffit bien pour faire des ministres zélés ; mais ils n'osent tout entreprendre qu'autant qu'ils sont sûrs de l'impunité ; aussi les princes ont-ils soin de les couvrir de leur autorité ; ils les soustraient au glaive de la justice,

Digitized by Google

ils les absolvent des crimes qu'ils ont commis, des crimes même qu'ils commettront encore. »

Remplir les tribunaux de juges corrompus. — « La liberté des peuples n'est établie que sur les lois; mais comme les lois ne parlent que par la bouche des juges, pour les rendre vaines il faut établir des magistrats corrompus, ou corrompre ceux qui sont établis. C'est ce que font presque toujours les princes pour devenir absolus. »

Marat poursuit l'énumération et le développement des moyens employés par les princes pour asservir le peuple : Fatiguer le peuple de sa liberté, en excitant des désordres dans l'État par des agents provocateurs; accoutumer le peuple aux expéditions militaires; s'assurer de l'armée; soustraire le militaire au pouvoir civil; inspirer au militaire du mépris pour le citoyen, etc., etc.

Nous détachons encore quelques chapitres :

De la guerre étrangère. — « Si la guerre est le plus cruel des fléaux, quel malheur pour une nation d'avoir à sa tête un prince ambitieux, dévoré de la soif des conquêtes, libre de disposer à son gré du trésor public, des flottes, des armées, et maître d'immoler le peuple à ses funestes passions. Un conquérant se joue de la vie des hommes, et ne fait pas moins la guerre à ses concitoyens qu'à ses ennemis. Ses lauriers, toujours arrosés du sang des sujets égorgés, le sont encore des larmes des sujets épuisés de misère; et, quel que soit le sort des armées, la condition du vainqueur n'est guère meilleure que celle des vaincus. *J'ai batt les Romains,* écrivait Annibal aux Carthaginois, *envoyez-moi des troupes*; *j'ai mis l'Italie à contribution, envoyez-moi de l'or.* Éternel refrain des généraux triomphants. Après cela, que penser de la stupide allégresse que les peuples font éclater à la nouvelle des victoires de leurs maîtres !

« Indépendamment de la surcharge des impôts que la guerre nécessite, de la stagnation du commerce et de l'épuisement des finances qu'elle entraîne, de la multitude

Digitized by Google

innombrable d'infortunés qu'elle livre à l'indigence, elle est toujours fatale à la liberté publique.

« D'abord elle distrait les citoyens, dont l'attention se porte des affaires du dedans aux affaires du dehors (1); or, le gouvernement n'étant plus surveillé, fait alors cheminer ses projets.

« Pour peu qu'elle soit sanglante, elle tient les esprits dans une agitation continuelle, dans les transes, dans les alarmes; elle leur ôte le temps et le désir de rechercher les malversations publiques.

« Ensuite elle donne au prince les moyens d'occuper ailleurs les citoyens indociles, de se défaire des citoyens remuants, ou plutôt d'envoyer à la boucherie les citoyens les plus zélés pour le maintien de la liberté, et de ruiner ainsi le parti patriotique. »

Ruiner les peuples. — « Les princes marchent au despotisme par des routes opposées. Pour asservir les peuples ils travaillent à appauvrir leurs sujets riches et corrompus, comme ils ont travaillé à enrichir leurs sujets pauvres et agrestes : ainsi, après leur avoir donné tous les besoins du luxe, ils leur ôtent les moyens de les satisfaire. Avec des biens au-dessus d'une condition aisée et les désirs de l'ambition, il est sans doute fort difficile d'être bon citoyen; mais il est impossible de l'être avec les besoins de la mollesse et les regrets d'une grande fortune. Des hommes corrompus par l'opulence, soumis par leurs besoins et honteux de leur pauvreté sont nécessairement faits pour la dépendance et la servitude.

---

(1) Alcibiade trouvant Périclès plongé dans une profonde rêverie lui en demanda le sujet : « J'ai chargé Propiléa, dit le prince, de construire les portes de la citadelle de la ville de Minerve; il a dépensé un argent immense, et je ne vois comment on en rendra compte. — Cherchez plutôt à vous en dispenser, » reprit Alcibiade. Aussitôt Périclès, renonçant à la vertu, forma le dessein d'engager les Athéniens dans des guerres continuelles, pour leur ôter l'envie d'éplucher son administration.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

« C'est une des maximes favorites des gouvernements, que si les peuples étaient trop à leur aise il serait impossible de les soumettre au joug. Aussi s'attache-t-il à les accabler d'impôts, qui découragent l'industrie, ruinent le commerce, détruisent les arts, les manufactures, la navigation. Et comme si cela ne suffisait point encore, parmi les divers moyens qu'il emploie pour les fouler, souvent il a recours à l'usure et aux exactions...

« Telle était autrefois la politique des gouvernements : de nos jours elle est plus raffinée. Le prince emprunte à gros intérêts l'argent de ses sujets, et leur créance devient une chaîne qui resserre doublement les nœuds de leur dépendance. D'une part elle est un gage de la soumission des citoyens, toujours tremblants de fournir un prétexte aux confiscations et aux banqueroutes, s'ils venaient à se soulever; de l'autre part, les sommes fournies donnent au gouvernement les moyens d'écraser ceux qui les lui ont confiées...

« Lorsque le gouvernement s'est décrié par son manque de foi, pour faire renaître la confiance il ouvre de nouveaux emprunts, auxquels les revenus de l'État sont hypothéqués, et il allèche les prêteurs par les grands avantages attachés à leurs titres, qu'il rend négociables. Or la création de ces titres lie toujours étroitement l'intérêt des capitalistes à celui du prince; tandis que leur administration et leur négociation mettent toujours sous sa main une foule de spéculateurs, d'actionnaires et d'agioteurs prêts à concourir à ses projets ambitieux et à l'aider à enchaîner le peuple. Or, tous ceux qui prennent part à ce honteux trafic deviennent en toutes rencontres les zélés apologistes du ministère le plus corrompu, élèvent leurs clameurs contre les plaintes des patriotes, étouffent la voix publique, entraînent dans leur parti les avares, les faibles, les fainéants, les lâches, et forment enfin dans l'État une faction puissante en faveur du despotisme...

« Une vexation en entraîne toujours une autre plus cruelle encore. Lorsque la confiance est détruite, et que la bourse des citoyens est fermée, le gouvernement, forcé de

Digitized by Google

recourir aux emprunts, s'adresse aux traitants, qui ne prêtent qu'à gros intérêts ; il leur hypothèque les revenus de l'État, souvent même par anticipation ; quelquefois il leur accorde des priviléges, qui sont toujours au détriment du commerce, et qui préparent la ruine de la nation ; jusqu'à ce que, violant lui-même ses engagements, il s'empare des fonds hypothéqués et fasse rendre gorge aux compères, dont la fortune publique était devenue la proie : c'est ce qui est arrivé sous le régent, lors du système de Law.

« Pauvre France ! combien de fois n'as-tu pas été spoliée de la sorte ! Pour conserver leur butin, ceux qui t'ont ruinée sont toujours prêts à en aider d'autres à t'arracher tes derniers lambeaux et à sucer la dernière goutte de ton sang ! »

. De la superstition. — « On ne saurait réfléchir sur la marche de la puissance du despotisme sans réfléchir en même temps sur la puissance de l'opinion. Que ne peut-elle pas sur les esprits ! C'est elle qui autrefois faisait frissonner l'intrépide Romain à la vue des poulets sacrés refusant de manger... C'est elle enfin qui, tenant sur nos yeux le bandeau de la superstition, nous plie au joug des prêtres ; et c'est de son pouvoir aussi dont les prêtres se servent pour nous asservir.

« Portez vos regards sur les anciens peuples, vous y verrez toujours le prince se donner pour le favori des dieux. Zoroastre promulgua ses lois sous le nom d'Oromaze ; Trismégiste publia les siennes sous le nom de Mercure ; Minos emprunta le nom de Jupiter ; Mercure, celui d'Apollon ; Numa, celui d'Égérie, etc. Toute police a quelque divinité à sa tête ; et combien de fois un ridicule respect pour les dieux n'a-t-il pas replongé le peuple dans l'esclavage (1) ? Pour rentrer dans la citadelle d'Athènes, dont

(1) La religion doit tendre à rendre l'homme citoyen ; lorsqu'elle tend à ce but, elle est un des plus fermes appuis de la liberté ; mais lorsqu'elle s'en écarte, elle traîne à sa suite la plus dure servitude.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

il avait été chassé, Pisistrate habille une femme en Minerve, monte sur un char avec cette déesse de sa façon, et traverse la ville; tandis qu'en le tenant par la main, elle criait au peuple : « *Voici Pisistrate que je vous amène, et je vous ordonne de le recevoir.* » A ces mots, les Athéniens se soumettent de nouveau au tyran.

« Les princes, il est vrai, ne jouent plus le rôle d'inspirés, mais ils empruntent tous la voix des ministres de la religion pour plier au joug leurs sujets... Toutes les religions prêtent la main au despotisme; je n'en connais aucune toutefois qui le favorise autant que la chrétienne. Loin d'être liée au système politique d'un gouvernement, elle n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre; elle embrasse également tous les hommes dans sa charité; elle lève les barrières qui séparent les nations; elle réunit tous les chrétiens en un peuple de frères. Tel est le véritable esprit de l'Évangile.

« La liberté tient à l'amour de la patrie; mais le règne des chrétiens n'est pas de ce monde; leur patrie est dans le ciel, et pour eux cette terre n'est qu'un lieu de pèlerinage. Or, comment des hommes qui ne soupirent qu'après les choses d'en haut, prendraient-ils à cœur les choses d'ici-bas? Les établissements humains sont tous fondés sur les passions humaines, et ils ne se soutiennent que par elles : l'amour de la liberté est attaché à celui du bien-être, à celui des biens temporels; mais le christianisme ne nous inspire que de l'éloignement pour ces biens et ne s'occupe qu'à combattre ces passions. Tout occupé d'une autre patrie, on ne l'est guère de celle-ci.

« Pour se conserver libres, il faut avoir sans cesse les yeux ouverts sur le gouvernement; il faut épier ses démarches, s'opposer à ses attentats, réprimer ses écarts. Comment des hommes à qui la religion défend d'être soupçonneux pourraient-ils être défiants? Comment pourraient-ils arrêter les sourdes menées des traîtres qui se glissent au milieu d'eux? Comment pourraient-ils les découvrir? Comment pourraient-ils même s'en douter? Sans défiance, sans crainte, sans artifice, sans colère, sans désir de vengeance, un vrai

Digitized by Google

chrétien est à la discrétion du premier venu. L'esprit du christianisme est un esprit de paix, de douceur, de charité ; ses disciples en sont tous animés, même pour leurs ennemis. *Quand on les frappe sur une joue, ils doivent présenter l'autre. Quand on leur ôte la robe, ils doivent encore donner le manteau. Quand on les contraint de marcher une lieue, ils doivent en marcher deux.* Quand on les persécute, ils doivent bénir leurs persécuteurs. Qu'auraient-ils à opposer à leurs tyrans? Il ne leur est pas permis de défendre leur propre vie. Toujours résignés, ils souffrent en silence, tendent les mains au ciel, s'humilient sous la main qui les frappe et prient pour leurs bourreaux. La patience, les prières, les bénédictions sont leurs armes; et quoi qu'on leur fasse, jamais ils ne s'abaissent à la vengeance ; comment donc s'armeraient-ils contre ceux qui troublent la paix de l'État? Comment repousseraient-ils par la force leurs oppresseurs? Comment combattraient-ils les ennemis de la liberté ? Comment payeraient-ils de leur sang ce qu'ils doivent à la patrie ?

« A tant de dispositions contraires à celles d'un bon citoyen, qu'on ajoute l'ordre positif *d'obéir aux puissances supérieures, bonnes ou mauvaises, comme étant établies de Dieu.* Aussi les princes ont-ils toujours fait intervenir l'Évangile pour établir leur empire et donner à leur autorité un caractère sacré.

« Mais comme si ce n'était pas assez que les peuples apprissent des dieux à baiser la verge de l'autorité pour les rendre esclaves par principes, presque partout les prêtres et les princes ont formé une double ligue entre eux. Ceux-ci empruntent la bouche de l'homme divin pour plier nos têtes au joug du despotisme : ceux-là empruntent le bras de l'homme puissant pour plier nos têtes au joug de la superstition.

« Rien n'est si important aux rois que d'être religieux, dit Aristote dans sa politique ; car les peuples reçoivent comme juste tout ce qui vient d'un prince rempli de piété ; et les mécontents n'osent rien entreprendre contre celui

Digitized by Google

qu'ils croient sous la protection des dieux. Aussi la plupart des princes cherchent-ils à paraître dévots. »

Préjugés stupides. — « Je ne sais ce qui doit le plus surprendre, de la perfidie des princes ou de la stupidité des peuples. Non-seulement cette extrême facilité du peuple à être ébloui par le faste, la pompe, les grandes entreprises, la bonne fortune et les qualités brillantes des princes contribuent à sa servitude ; mais ces sots préjugés sont souvent des titres dont il laisse jouir les tyrans. Le vulgaire mesure sa vénération sur la puissance et non sur le mérite ; il méprise les monarques qui ne sont pas absolus, et il révère les despotes. Obéir sur le trône est pour lui un ridicule insoutenable ; il n'est frappé que de la grandeur d'une autorité sans bornes, et ils n'admirent que l'excès du pouvoir.

« Certains peuples ont la sotte prétention de croire que la gloire du prince consiste dans la dépendance servile des sujets ; d'autres se piquent du faux honneur d'une loyauté à toute épreuve pour leurs maîtres, et c'est la folie de chaque nation de vanter la sagesse de ses lois. Sottes maximes, préjugés stupides, destructeurs de la liberté ! »

Le livre se termine par quelques considérations sur le despotisme, et voilà les dernières lignes qui en sont la conclusion :

« Telle est la marche ordinaire des princes au pouvoir absolu. Ainsi la liberté a le sort de toutes les autres choses humaines, elle cède au temps qui détruit tout, à l'ignorance qui confond tout, au vice qui corrompt tout, et à la force qui écrase tout. »

PLAN DE LÉGISLATION CRIMINELLE.

Cet ouvrage fut adressé en 1778 à une société helvétique qui avait demandé et mis au concours un plan de

Digitized by Google

Code pénal. Deux ans plus tard, en 1780, Marat fit imprimer son manuscrit à Neufchâtel.

Le livre se divise en quatre parties :

Dans la première partie l'auteur traite *Des principes fondamentaux d'une bonne législation.*

Le passage le plus remarquable est un exposé de doctrines socialistes :

« Tout ce qui trouble l'ordre social doit être puni. Mais en quoi consiste cet ordre? Droits égaux, avantages réciproques, secours mutuels, voilà quels doivent être ses fondements : liberté, justice, paix, concorde, bonheur, voilà quels doivent être ses fruits. Cependant lorsque j'ouvre les annales des peuples; tyrannie d'un côté, servitude de l'autre, sont les seuls objets qui, sous toute espèce de forme, se présentent à mon esprit.....

« Jetez les yeux sur la plupart des peuples de la terre. Qu'y voyez-vous? Que de vils esclaves et des ministres impérieux. Les lois n'y sont-elles pas les décrets de ceux qui commandent? Encore s'ils respectaient leur propre ouvrage. Mais ils les font taire quand ils veulent; ils les violent impunément; puis, pour se mettre à couvert de toute censure, ils tracent autour d'eux une enceinte sacrée dont on n'ose approcher.

« Dans les États moins arbitraires, si ceux qui commandent ne sont pas au-dessus de la loi, toujours ils l'éludent sans peine, et pour échapper au châtiment, ils n'ont souvent qu'à aggraver leurs crimes.

« Même dans les pays où les sujets au désespoir ont brisé le joug sous lequel ils gémissaient combien encore de distinctions odieuses, combien d'abus criants !... Les lois s'y plient pour le fort, ce n'est que pour le faible qu'elles sont inflexibles; et tel est le déplorable sort des malheureux qu'au cruel sentiment des outrages qu'on leur fait, ils joignent encore le désespoir de n'en voir jamais la fin.

« Qu'on ne s'abuse pas, ce désordre est forcé. Nous naissons dans la subjection ou dans l'indépendance, dans

Digitized by Google

l'opulence ou dans la misère, dans l'obscurité ou dans l'élévation, et malgré la mobilité des choses humaines il n'y a qu'un très-petit nombre d'individus qui sortent de l'état où ils se trouvent placés à leur naissance ; encore n'en sortent-ils le plus souvent que par l'intrigue, la bassesse, la fourbe ou d'heureux hasards.....

« Pour être justes les lois de la société ne doivent jamais aller contre celles de la nature, les premières de toutes les lois. Cela même ne suffit pas, si elles ne tendent pas au bien général.....

« Le seul fondement légitime de la société est le bonheur de ceux qui la composent. Les hommes ne se sont réunis en corps que pour leur intérêt commun; ils n'ont fait des lois que pour fixer leurs droits respectifs, et ils n'ont établi un gouvernement que pour s'assurer la jouissance de ces droits. S'ils renoncèrent à leur propre vengeance, ce fut pour la remettre au bras public; s'ils renoncèrent à la liberté naturelle, ce fut pour acquérir la liberté civile; s'ils renoncèrent à la communauté primitive des biens, ce fut pour en posséder en propre quelque partie.

« A la génération qui fit le pacte social succède la génération qui le confirme. Mais lorsqu'on n'a pris aucune mesure pour prévenir l'augmentation des fortunes particulières, une partie des sujets s'enrichit toujours aux dépens de l'autre. Il se trouve dans l'État une foule de sujets indigents qui laisseront leur postérité dans la misère.

« Sur une terre partout couverte des possessions d'autrui et dont ils ne peuvent rien s'approprier, les voilà donc réduits à périr de faim. Or, ne tenant à la société que par ses désavantages, sont-ils obligés d'en respecter les lois? Non, sans doute ; si la société les abandonne, ils rentrent dans l'état de nature, et lorsqu'ils revendiquent par la force des droits qu'ils n'ont pu aliéner que pour s'assurer de plus grands avantages, toute autorité qui s'y oppose est tyrannique..

« S'il faut que, pour se maintenir, la société les force de respecter l'ordre établi, avant tout elle doit les mettre à couvert des tentations du besoin. Elle leur doit donc une

Digitized by Google

subsistance assurée, une protection entière, des secours dans leurs maladies et des soins dans leur vieillesse, car ils ne peuvent renoncer à leurs droits naturels qu'autant que la société leur fait un sort préférable à l'état de nature. Ce n'est donc qu'après avoir rempli de la sorte ses obligations envers tous ses membres, qu'elle a droit de punir ceux qui violent ses lois. »

La deuxième partie traite *Des délits*. Elle les divise en huit classes ; ceux qui tendent à la ruine de l'État, ceux qui blessent l'autorité légitime, ceux qui détruisent la sûreté des individus, ceux qui attaquent la propriété, ceux qui corrompent les mœurs, ceux qui attaquent l'honneur, ceux qui troublent la tranquillité publique, ceux enfin qui choquent la religion.

Section I. Des crimes contre l'État. — Marat commence par écarter les faux crimes d'État. « Depuis que ceux qui « tiennent les rênes du gouvernement se regardent comme « maîtres absolus des peuples, que de prétendus crimes « d'État qui n'ont pas l'État pour objet ! » Ainsi il établit que les attaques et les attentats contre le prince ne sont pas des crimes d'État, pas même les attentats contre la vie du prince :

« Dans tout gouvernement légitime, le prince n'est que le premier magistrat de la nation, et sa mort ne change rien à la constitution de l'État ; quand l'ordre de la succession est fixé et qu'on a pourvu aux interrègnes, elle ne fait que priver un individu de la jouissance du trône qu'un autre occupera bientôt... Le meurtre du prince n'est qu'un simple assassinat. A Dieu ne plaise que j'entreprenne d'affaiblir l'horreur que ce crime doit inspirer, mais je voudrais, — s'il se peut, — rétablir les vrais rapports des choses...

« On doit réputer crimes d'État : Abandonner la patrie, sous ce titre est comprise la désertion ; rendre l'autorité odieuse en abusant de quelque emploi, sous ce titre sont comprises les vexations et les concussions ; vendre la jus-

Digitized by Google

tice, sous ce titre sont comprises les prévarications ; appauvrir l'État en pillant le trésor public, sous ce titre sont compris le péculat et les déprédations ; trahir l'État, sous ce titre sont comprises les machinations avec les ennemis de la patrie ; détruire les forces et les richesses de l'Etat, sous ce titre est compris tout *incendiat* de vaisseaux, de chantiers, de magasins, d'arsenaux, d'archives et d'édifices publics; enfin conspirer contre l'État en cherchant à débaucher l'armée et à corrompre les chefs de l'administration pour renverser les lois, bouleverser le gouvernement et s'emparer de l'autorité souveraine. Crimes énormes! en ce qu'ils sacrifient le bonheur de la multitude à la cupidité et à l'ambition de quelques individus. »

Marat termine ce chapitre par cette note dans laquelle il réserve expressément la liberté de la presse et les droits de la pensée :

« On peut attaquer la sûreté de l'État, jamais sa gloire, ce sont les malheurs qu'entraîne à sa suite une mauvaise administration, et non des traits de satire qui peuvent le flétrir. Nul auteur ne pourra donc être recherché pour avoir écrit l'histoire du temps avec hardiesse et vérité. »

Section II. Des crimes contre l'autorité légitime. — A propos des rapports entre les maîtres et les domestiques : « S'il arrive entre eux quelque différend du ressort des lois, que toujours la justice voie un homme libre dans un serviteur. »

Section III. Des crimes contre la sureté des sujets.

Section IV. Des crimes contre la propriété. — Marat pose ce principe admis aujourd'hui généralement dans la législation pénale : « Toute peine capitale de ce crime est injuste, puisqu'il n'y a point de proportion entre le prix de l'or et celui de la vie. »

Nous notons cette observation sur l'escroquerie :

« Presque partout on punit avec plus de sévérité le vol que l'escroquerie et je ne sais sur quel fondement. A juger

Digitized by Google

de ces crimes par les risques auxquels sont exposés les biens des sujets, le premier est beaucoup plus grave que le dernier, puisqu'il est beaucoup plus difficile de s'en défendre. A en juger par le caractère des délinquants, il est beaucoup plus grave encore; souvent le vol n'est pas prémédité, l'escroquerie l'est toujours. Un malheureux voit un objet qu'il est tenté de s'approprier; combien il lui en coûte quelquefois pour consommer son crime! L'a-t-il consommé? il en rougit l'instant d'après, et, déchiré de remords, il voudrait pouvoir réparer sa faute. Au lieu que l'escroc, parvenu à étouffer en lui tout sentiment de honte, fait son unique étude des moyens de tromper les autres ou d'échapper au châtiment. »

Section V. Des crimes contre les mœurs. — « Qui ne voit que la loi contre l'incontinence doit également lier les deux sexes, et que la peine décernée contre les infracteurs doit être proportionnelle au délit? Il n'en est rien pourtant, et partout le législateur semble avoir oublié la justice, pour entrer dans les vues d'un siècle corrompu.

« C'est une observation générale que les femmes sont plus disposées à la tendresse que les hommes: elles sentent plus tôt le besoin d'aimer, et elles le sentent plus vivement. A ce penchant de la nature, qui, dans la société traînerait à sa suite de grands désordres s'il restait sans frein, on tâche dès l'enfance d'opposer la pudeur. Mais comme tout est contradictoire dans nos institutions politiques, les filles reçoivent toujours dans le monde une éducation opposée à celle qu'elles ont reçue dans la maison paternelle. Que ne faisons-nous pas pour leur faire oublier les leçons de la sagesse? A peine sont-elles en âge de nous entendre, que nous nous hâtons d'exercer leur imagination; nous tournons toutes leurs pensées vers la volupté; et par mille agaceries nous cherchons à faire parler leurs sens. Leur jeune cœur s'ouvre-t-il à l'amour? Trop souvent nous avons la lâcheté d'abuser de leur faiblesse; ou si elles échappent à nos artifices, ce n'est que par la vigilance de leurs mères.

« Le temps de former un doux lien est-il enfin venu?

Digitized by Google

L'homme a tout l'avantage, il choisit ; la femme ne peut que refuser ; et combien de parents insensés sacrifient à l'ambition le bonheur de leur fille? Guidés par une aveugle tendresse, ils l'arrachent à un homme qu'elle estime et chérit, pour la contraindre à se donner à un homme qu'elle méprise et déteste. Sont-ils unis ? Forcée de renoncer désormais à l'objet de son cœur, elle devient incapable d'en aimer un autre, et ne voit plus pour elle qu'un malheureux avenir.

« Plus heureuse que le grand nombre, a-t-elle échappé à la contrainte? Son bonheur est de courte durée : aux caresses succède bientôt la froideur maritale ; au lieu d'un amant, elle a un maître qui s'arroge un empire tyrannique, néglige ses devoirs, rompt sa chaîne, et ne se croit plus tenu à rien.

« Instruite de ses infidélités, veut-elle se plaindre ? Il n'écoute point ses reproches, et fuit pour ne point voir couler ses larmes. Lassée de se plaindre en vain de l'inconstant qui lui manque de foi, si elle imite son exemple, il crie vengeance, il sévit sans pitié. Qui le croirait ? Loin de venir au secours d'une faible opprimée, les lois se joignent à un cruel oppresseur ; et pour une faute qu'il commet impunément, toujours elle perd sa réputation, souvent sa liberté, quelquefois sa vie même. C'est ainsi qu'en tous lieux le législateur a exercé la plus horrible tyrannie (1) contre le sexe qui a le plus besoin de protection.

« Fallait-il qu'à tant d'outrages se joignît la barbarie du préjugé ! A leurs pieds tant qu'elles paraissent ne rien sentir pour nous, nous les dédaignons dès qu'elles se sont montrées trop sensibles ; et à la honte éternelle de notre siècle, combien sont flétries pour les mêmes faiblesses dont nous tirons vanité !

---

(1) Cette tyrannie est si révoltante, que les magistrats eux-mêmes semblent s'en faire un jeu : tel venant de signer la condamnation d'une femme adultère, se met à écrire un billet doux à la femme qu'il cherche à corrompre. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

« A côté du tableau d'une femme trompée, plaçons celui d'une fille séduite. Qu'à force de soins hypocrites un homme touche le cœur d'une jeune personne, et qu'à force de faux serments il l'amène à se rendre, que de peines amères va bientôt lui coûter un moment de crédulité ! elle en pleurera toute la vie, et jamais ses larmes n'effaceront son déshonneur.....

« Du moins si elle trouvait quelque ressource dans la pitié publique ; mais loin de prendre la défense d'une fille indignement séduite, le monde se plaît à en publier la fragilité; et tandis qu'on la hue, le lâche qui l'a trompée n'aperçoit aucune différence dans l'accueil qu'on lui fait. S'il est riche, il continue à être fêté, et il n'en trouvera pas moins à séduire d'autres filles, qui ont encore leur innocence.

« Après avoir passé longtemps à pleurer sa faute, lui sera-t-il enfin permis de rentrer dans le monde ? mais cette faible consolation lui est même refusée; on la fuit, et si elle est sans fortune, forcée de se cacher, souvent il ne lui reste pour vivre que de se donner à la prostitution....

« A la vue de tant de piéges tendus sous les pieds de la jeunesse, de tant d'appâts offerts à l'innocence, de tant de violences faites à la faiblesse, quelle âme juste n'excuserait les fautes d'un sexe fragile que nous avons assujetti aux plus rudes devoirs ; et à la vue du sort affreux de tant de victimes de notre perfidie, quelle âme sensible ne serait touchée de pitié !

« Mais ce n'est pas la pitié, c'est l'indignation que je voudrais exciter dans les cœurs. Quoi ! la duplicité, la fourberie, l'hypocrisie, le mensonge, le parjure ne seront point blâmables chez les hommes ; et chez les femmes la sensibilité, la crédulité, la faiblesse seront à jamais flétrissantes ! Au lieu d'être leurs soutiens nous ne saurons que les tromper, et, après en avoir été les vils corrupteurs, il nous sera encore permis d'en être les lâches tyrans?..

« Nous les avons assujetties aux plus austères devoirs ; il le fallait, dit-on ; la débauche des femmes causerait un affreux désordre dans la société. Comme si la débauche

Digitized by Google

des hommes n'en causait aucun! Comme si les hommes n'étaient pas toujours de moitié avec elles! Comme si l'impunité des hommes n'était pas le plus grand des désordres! Laissons là ces sottes maximes d'un siècle corrompu : le préjugé qui les favorise est honteux, mais les lois qui les autorisent sont atroces. Maudit soit à jamais leur inique empire, si elles dispensent un sexe d'être juste, si elles lui donnent le droit de corrompre la vertu sans appui et si elles lui assurent l'odieux privilége de tyranniser la faiblesse! Osons réclamer ici contre leur partialité : après avoir si longtemps servi le crime, qu'elles protégent enfin l'innocence.

« Sans doute la débauche doit être punie dans les deux sexes, puisqu'elle trouble l'ordre de la société; mais la punition doit être égale. Égale, ai-je dit, je me trompe : rarement la femme est coupable (1), et rarement l'homme est innocent... Le débordement des sexes commence toujours par l'homme, et jamais femme ne se rend qu'elle n'ait été séduite; un séducteur est donc plus coupable que l'infortunée qu'il déshonore.....

« Disons même que chez les femmes le libertinage vient presque toujours de la dure nécessité, au lieu que chez les hommes il vient toujours d'un penchant vicieux. Pour une prostituée que fait la paresse ou l'amour de la parure, la faim en fait mille; et qui ne sait qu'elles commencent toutes par être séduites? Vu l'extrême inégalité des fortunes parmi nous, le grand nombre, à la merci du petit, ne trouve plus sa subsistance que dans la servitude.....

« Le libertinage fait horreur, et je ne cherche point à le justifier; toutefois comme il est presque toujours forcé chez les femmes, le gouvernement n'a pas le droit de les punir, tant qu'il les laisse manquer du nécessaire (1) ; moins en-

---

(1) Je parle d'une femme qui n'a point encore donné dans le travers. (*Note de Marat.*)

(1) Marat développe ainsi sa pensée quelques pages plus loin : « Pour proscrire le libertinage, c'est peu de sévir contre ceux qui s'y livrent, il

Digitized by Google

core a-t-il le droit de leur faire porter seules la peine d'une faute qu'elles ne font que partager. Mais une fois soustraites à la misère et instruites de leurs devoirs, des risques qu'elles courent, des moyens de résister, si elles se dévouaient à cet infâme état, elles deviendraient susceptibles de la justice.....

« J'ai insisté fort longtemps sur cet article, et il le fallait; parce qu'il intéresse la moitié du genre humain; parce que l'opinion publique qui le concerne est monstrueuse; parce que les lois qui y sont relatives sont barbares, et parce que leur injustice paraît consacrée par les législateurs de toutes les nations policées (1). »

Section VI. Des crimes contre l'honneur.—Marat distingue entre la médisance ou diffamation et la calomnie; il veut qu'on ne punisse que la calomnie. Alors, dit-il, « dans tous les temps où la loi ne réprime pas les méchants constitués en dignité, il ne reste pour les contenir un peu dans le devoir que la crainte de l'indignation publique. La médisance sert donc en quelque sorte de frein à l'autorité dont ils abusent; et c'est à ce titre surtout qu'elle doit être tolérée. C'en est fait de la liberté si la peur parvient à fermer toutes les bouches. Ajoutons que dans tout ce dont les tribunaux ne peuvent connaître, c'est à elle de punir les vices, car ce n'est pas assez de ne rien dire de ceux qui ont démérité. »

Section VII. Des crimes contre la tranquillité publique.

Section VIII. Des crimes contre la religion. — « Il est bon que la religion soit toujours liée au système politique,

---

faut leur ôter les occasions de s'y livrer en retirant de l'indigence les femmes qu'elle réduit à mettre un prix à leur vertu: on établira donc dans chaque grande ville un hospice où seront élevées les filles des citoyens pauvres; on y instruira ces enfants des choses les plus nécessaires; on leur apprendra à chacune quelque profession utile, et on leur fournira les moyens de s'établir. »

(1) Faut-il s'en étonner? D'où vient une si grande unanimité d'avis sur cette matière? De ce que les hommes seuls ont fait les lois. Le moyen d'être impartiaux dans une cause où ils étaient juges et parties.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

parce qu'elle est un garant de plus de la conduite des hommes. Il est bon aussi qu'il n'y ait qu'une religion dans l'État, parce que les membres en sont beaucoup plus unis ; mais lorsqu'il y en a plusieurs, il faut les tolérer, tant qu'elles ne sont point intolérantes elles-mêmes, tant qu'elles ne tendent point par leurs dogmes à détruire la société..... »

De l'athéisme. — « Sans doute il est utile à l'État que ses membres croient en Dieu, mais il est plus utile encore que ses membres ne se persécutent point... Tant que l'athée ne fait que raisonner, qu'il vive en paix! Mais au lieu de s'en tenir au ton sceptique, s'il déclame, s'il dogmatise, s'il cherche à faire des prosélytes, dès ce moment, devenu sectaire, il fait de sa liberté un usage dangereux et il doit la perdre. Qu'il soit donc renfermé pour un temps limité dans une prison commode, et qu'il y soit entretenu à ses dépens. »

La troisième partie traite *De la nature et de la force des preuves et des présomptions*. C'est une discussion purement juridique et de procédure plutôt que de philosophie.

La quatrième partie est plus spécialement consacrée à la procédure criminelle et à la pénalité ; elle traite : *De la maniere d'acquérir les preuves et présomptions durant l'instruction de la procédure, de manière à ne blesser ni la justice ni la liberté et à concilier la douceur avec la certitude des châtiments et l'humanité avec la sûreté de la société civile*.

Nous notons le passage suivant sur la détention préventive :

« S'il importe à la sûreté publique de s'assurer de la personne d'un innocent violemment suspecté, il n'importe pas moins à la liberté publique d'expier envers lui ce qu'il a souffert pour la cause commune. On ne peut le faire qu'en l'indemnisant. On lui accordera donc une indemnisation

Digitized by Google

proportionnelle, non-seulement aux dommages qu'il a essuyés, mais au mal-être qu'il a enduré, à l'inquiétude qu'il a éprouvée, au chagrin qu'il a ressenti. »

Le livre s'arrête à l'exécution de la peine. Voici les dernières lignes :

« Lorsque l'accusé est convaincu, c'est au président, organe de la loi, à prononcer la peine qu'elle statue contre le crime imputé, et à passer sentence sur le coupable.

« Reste à rendre son supplice exemplaire. J'allais ajouter... Mais j'entends la voix de la nature gémissante, mon cœur se serre et la plume me tombe des mains. »

Digitized by Google

L'AMI DU PEUPLE.

En 1789, Marat publie trois brochures : *Offrande à la patrie*, *Supplément à l'offrande à la patrie*, *Plan de constitution* qui sont comme une introduction à son journal dans lequel nous allons le voir développer ses idées politiques appliquées à la situation.

Déjà dans les premiers jours d'août il avait publié le premier numéro d'un journal sous ce titre : le *Moniteur patriote ;* mais il ne fut pas donné suite à ce projet. L'*Ami du Peuple* commença à paraître le 12 septembre 1789, d'abord sous le titre de *Publiciste parisien ;* mais dès le sixième numéro le titre définitif du journal de Marat devient l'*Ami du Peuple* ou le *Publiciste parisien.*

Une note de la brochure, *Dénonciation faite au tribunal du public* par M. Marat, l'ami du peuple, *contre M. Necker, premier ministre des finances*, dans laquelle sont développées les principales accusations contre ce premier adversaire auquel s'attaque Marat,—une note de cette brochure, disons-nous, est la meilleure préface du journal de Marat. En même temps qu'elle nous explique sous quel sentiment fut conçu et dans quelles conditions fut rédigé ce journal, elle complète l'autobiographie que nous avons publié en tête de ce volume :

« Depuis que j'ai dénoncé M. Necker, le public est inondé d'une foule d'écrits où le premier ministre des finances est flagorné, et où je suis impitoyablement déchiré par des vendeurs d'injures et de calomnies. Dans une guerre de ce

Digitized by Google

genre, on sent trop le prodigieux avantage que doit avoir contre un homme réduit à travailler pour vivre, un homme qui a l'autorité en main, qui peut donner des places et qui dispose d'une fortune de 14 à 15 millions.

« Quoi qu'il en soit, mes principes sont connus, mes mœurs sont connues, mon genre de vie est connu : ainsi je ne m'obstinerai point à combattre de lâches assassins qui s'enfoncent dans les ténèbres pour me poignarder. Que l'homme honnête qui a quelque reproche à me faire se montre, et si jamais j'ai manqué aux lois de la plus austère vertu, je le prie de publier les preuves de mon déshonneur. Je terminerais ici cet article, s'il n'importait à la cause de la liberté que le public ne soit pas la dupe des artifices employés pour le prévenir défavorablement contre son incorruptible défenseur.

« Comme ma plume a fait quelque sensation, les ennemis publics, qui sont les miens, ont répandu dans le monde qu'elle était vendue : ce qui, d'après le caractère connu des gens de lettres du siècle, n'était pas difficile à persuader à qui ne m'a point lu. Mais il suffit de jeter les yeux sur mes écrits pour s'assurer que je suis peut-être le seul auteur depuis J. J. qui dût être à l'abri du soupçon. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai attaqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai si souvent rappelée à ses devoirs? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives? Est-ce au ministère que j'ai toujours donné pour l'éternel ennemi des peuples, et dont j'ai dénoncé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées au simple revenu des apanages, et dont je demande que le procès soit fait aux coupables? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les priviléges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux parlements, dont

Digitized by Google

j'ai relevé les projets ambitieux, les dangereuses maximes, les abus révoltants, et dont j'ai demandé la suppression? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce aux capitalistes, aux banquiers, aux agioteurs, que j'ai poursuivis comme des pestes publiques? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter? Est-ce aux districts, dont j'ai attaqué l'alarmante composition et proposé le besoin de réforme? Est-ce à la milice nationale dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects?— Reste donc le peuple (1), dont j'ai constamment défendu les droits et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes. Mais le peuple n'achète personne; et puis pourquoi m'acheter? Je lui suis tout acquis; me fera-t-on un crime de m'être donné?

« Si ses ennemis qui cherchent à me perdre avaient quelque jugement, ils sentiraient que leurs coups seront toujours sans effet, tant qu'ils ne saisiront pas le défaut de la cuirasse. Ainsi, au lieu de frapper en aveugle, que ne cherchent-ils mes faiblesses, que n'épient-ils mes ridicules, pour me peindre d'après moi? Ils ont besoin d'aide, je vais leur en donner.

« Depuis longues années, mes amis, témoins de mon insouciance sur l'avenir, me reprochent d'être un animal indécrottable; peut-être n'ont-ils pas tort; mais ce défaut n'est pas, je crois, celui d'un complaisant prêt à se vendre. Depuis longues années mes voisins, qui voient que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un original inconcevable; peut-être n'ont-ils pas tort; mais ce défaut n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

---

(1) Pour moi le mot *peuple* est presque toujours synonyme de celui de *nation*. Lorsque je distingue, comme dans ce cas, il signifie la nation exception faite de ses nombreux ennemis. (*Note de Marat*.)

Digitized by Google

« Il y a dix mois que je sers la patrie nuit et jour; mais je n'ai voulu prendre aucune part à la gestion des affaires publiques. Je me suis montré dès le premier instant d'alarme, et je n'ai consulté que mon cœur pour partager les périls communs. Depuis le mardi soir, jour de la prise de la Bastille (1), jusqu'au vendredi soir, je n'ai pas désemparé du comité des Carmes dont j'étais membre. Obligé de

(1) « Où en seriez-vous aujourd'hui, s'écrie Marat dans le n° 18 de l'*Ami* « *du peuple*, s'adressant aux membres de la commune de Paris, si le « 14 juillet, j'avais eu les yeux de la trop confiante multitude, si je n'avais « exposé ma vie pour arrêter la marche triomphante de la vile soldatesque, éventé le complot de surprendre Paris et de vous égorger à la « faveur des ténèbres? Vous avez parmi vous des membres honorables « qui peuvent rendre témoignage officiel de ce fait, M. Delagray, par « exemple, citoyen dont Rome se serait honorée dans les beaux jours de « la République. » — Dans le n° 36, Marat raconte ainsi l'action à laquelle il fait allusion : — « A l'entrée de la nuit du 14 juillet, dit-il, « je fis avorter le projet de surprendre Paris, en y introduisant plusieurs « régiments de dragons et de cavalerie allemande, dont un nombreux détachement y était déjà reçu avec acclamations; il venait de reconnaître « le quartier Saint-Honoré et il allait reconnaître le quartier Saint-Germain, lorsque je le rencontrai sur le pont Neuf, où il fit halte pour « permettre à l'officier qui était à la tête de haranguer la foule.

« Le ton de l'orateur me parut suspect. Il annonça comme une bonne « nouvelle la prompte arrivée des dragons, de tous les hussards et du « royal-allemand cavalerie, qui devaient se réunir aux citoyens pour « combattre avec eux. Un piége aussi grossier n'était pas fait pour « réussir. Et quoique l'orateur se fût attiré les acclamations d'une foule « immense dans tous les quartiers où il avait débité sa nouvelle, je ne « balançai pas un instant à le regarder comme un perfide. Je m'élançai « du trottoir, fendis la foule jusqu'à la tête des chevaux; j'arrêtai sa « marche triomphale, le sommai de faire mettre pied à terre à sa troupe, « et de rendre leurs armes pour les recevoir ensuite des mains de la « patrie. Son silence ne me laissa plus de doute; je pressai le commandan de la garde bourgeoise qui conduisait ces cavaliers de s'assurer « d'eux. Il me traita de visionnaire, je le traitai d'imbécile, et ne voyant « plus d'autre moyen de faire avorter leurs projets, je les dénonçai au « public comme des traîtres qui venaient pour nous égorger dans la nuit. « L'alarme que je répandis à grands cris en imposa au commandant, la « menace que je lui fis d'aller le dénoncer lui-même le détermina. Il fit « faire volte-face aux cavaliers et les présenta à la Ville, où on leur « proposa de mettre bas les armes; ils refusèrent, on les renvoya à leur « camp sous bonne escorte. »

Digitized by Google

prendre enfin quelque repos, je n'y reparus que le dimanche matin. Le danger n'était plus imminent, et je voyais les choses un peu plus de sang-froid. Quelque importantes que me parussent les occupations d'un commissaire de district, je sentais qu'elles ne convenaient nullement à mon caractère, moi qui ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. Je proposai donc au comité d'avoir une presse, et de trouver bon que, sous ses auspices, je servisse la patrie en rédigeant l'historique de la révolution, en préparant le plan de l'organisation des municipalités, en suivant le travail des états généraux. Cette proposition ne fut pas du goût de la majorité, je me le tins pour dit; et, pénétré de ma parfaite inaptitude à toute autre chose, je me retirai. Aux yeux de tant d'honnêtes citoyens qui font une spéculation de l'honneur de servir la patrie, ma retraite doit paraître pure stupidité, je le sais; mais ma proposition n'était pas celle d'un homme dont la plume est à vendre.

« Le plan que j'avais proposé au comité des Carmes, je l'ai exécuté dans mon cabinet et à mes dépens. Mes amis ont fait le diable pour m'empêcher d'écrire sur les affaires actuelles; je les ai laissés crier et n'ai pas craint de les perdre. Enfin je n'ai pas craint de mettre contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les districts mal composés, l'état-major de la garde soldée, les conseillers des cours de judicature, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'État et l'armée innombrable des ennemis publics. Serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre?

« Hé! pour qui me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'eut jamais à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret; ce que j'ai fait, je le ferais encore, si j'étais à re-

Digitized by Google

commencer. Hommes vils, qui ne connaissez d'autres passions dans la vie que l'or, ne me demandez pas quel intérêt me pressait; j'ai vengé l'humanité; je laisserai un nom, et le vôtre est fait pour périr.

« Les folliculaires qui se prêtent à me diffamer ne sont pas tous des scélérats consommés, je veux le croire; qu'ils rentrent donc en eux-mêmes un instant, ils rougiront de leur bassesse. Je ne les accablerai point d'injures, je ne leur ferai point de reproches; mais s'il en est un seul qui doute encore que ma plume n'est conduite que par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.

« Enfin, aurais-je besoin de me vendre pour avoir de l'argent? J'ai un état qui m'en a donné et qui m'en donnera encore, dès que je me résoudrai à renoncer au cabinet. Je n'ai même que faire de renoncer au cabinet, je n'ai besoin que de ma plume. Aux précautions infinies que prennent les ennemis de l'État pour empêcher mes écrits de voir le jour, mes diffamateurs peuvent s'assurer que je ne manquerai pas de lecteurs. L'*Ami du peuple* aurait été, dans leurs mains, une source abondante; dans les miennes, cette source est restée stérile; j'ai abandonné les trois quarts du profit aux libraires chargés de m'épargner les embarras de l'impression et de la distribution, à la charge que chaque numéro sera livré à un sou aux colporteurs.

« Je me flatte d'en avoir assez dit pour dégoûter les échos de cette calomnie, la seule qui pût porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas, à les confondre, un temps que je dois à la patrie. »

Marat écrit ailleurs dans l'*Appel à la nation* :

« La manière dont les états généraux avaient été composés, la multitude d'ennemis de la révolution qu'ils renfermaient dans leur sein, le peu d'aptitude et de désir que le plus grand nombre montrait à faire le bonheur public, m'avait fait sentir la nécessité de surveiller avec sollicitude l'Assemblée nationale, de relever ses erreurs, de la ramener sans cesse aux bons principes, d'établir et de défendre les

Digitized by Google

droits du citoyen, de contrôler les dépositions de l'autorité, de réclamer contre leurs attentats, de réprimer leurs malversations : dessein qui ne pouvait s'exécuter qu'à l'aide d'une feuille vraiment nationale. J'entrepris donc un journal public, sous le nom d'*Ami du peuple.* »

Nous allons parcourir la collection de l'*Ami du Peuple* en citant, dans l'ordre chronologique, les principaux articles. C'est dans son journal que se trouve la véritable œuvre de Marat.

(N° 1. — Du 12 septembre 1789.)

OPINION SUR LA DIVISION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUX CHAMBRES,

Sur sa permanence ou son retour périodique et sur la sanction royale.

Nul point de constitution ne peut être décidé que par des raisons tirées du fond des choses, ou des rapports réciproques qui se trouvent entre les diverses parties du corps politique : rappelons donc ici les principes d'où dépend la solution des questions proposées.

La division de l'Assemblée nationale en deux Chambres ou en un Corps législatif périodique et un Sénat permanent ne produirait aucun des effets qu'on paraît en attendre.

Si elles ont les mêmes intérêts, elles seront animées du même esprit, et presque toujours elles seront d'accord sur les mêmes points; le moyen qu'elles se contre-balancent l'une l'autre? Elles ne serviraient donc qu'à compliquer inutilement la machine politique. Si elles ont des intérêts différents, celle qui aura le contrôle ne servira qu'à embarrasser et arrêter la marche de celle qui aura la puissance législative, et le jeu de la machine politique serait détruit...

A l'égard de la nécessité de la tenue permanente des

Digitized by Google

états généraux, peut-elle faire l'ombre d'un doute? Le prince ne réduirait-il pas toujours le législateur au silence s'il ne pouvait parler que lorsqu'il l'interroge! Ne l'anéantirait-il pas totalement s'il ne pouvait se montrer que lorsqu'il le lui permet? Vérité que l'histoire des peuples asservis retrace à chaque page. Il est donc indispensable que les états généraux soient toujours assemblés, ou, s'ils se séparent, que ce soit pour un terme très-court, et qu'ils se rassemblent ensuite de droit, à une époque fixe.

Terminons par une observation essentielle sur la fausse marche que suit, depuis longtemps, l'Assemblée nationale. Statuer sur le *veto* avant d'avoir statué sur les lois fondamentales de l'État, c'est vouloir, sans étais, bâtir uue maison par le toit. Mais ne nous arrêtons pas à ce qu'elle a de singulier pour relever ce qu'elle a de dangereux. Commencer par la sanction des lois, c'est remettre au monarque le pouvoir de s'opposer à la Constitution, à la régénération de l'empire.

Que le *veto* eût été proposé dans l'Assemblée nationale par les ministres d'un monarque ambitieux, il n'y aurait rien là d'étrange; ils auraient fait leur métier ordinaire d'ennemis de la patrie. Qu'il y eût été proposé par quelques membres avides de faveur, il n'y aurait rien là d'étrange encore; jusqu'où ne va pas l'avilissement de certaines âmes? Mais qu'immédiatement après une révolution où chacun cherche à paraître patriote, et dans un moment où la nation connaît toute l'étendue de ses droits, qu'un grand nombre de ses représentants l'ait osé proposer, agiter et retourner en tous sens; c'est ce qu'on aurait peine à croire si l'on méconnaissait l'empire des passions et des préjugés. La nation peut apprécier aujourd'hui la vertu de ses députés; elle connaît ceux qui sont dignes de sa confiance. C'est sur eux qu'elle se repose du soin de rejeter les lois qui flétriraient sa gloire en ruinant sans ressource les fondements de sa liberté et de son bonheur. Sera-t-elle réduite à la triste nécessité de les annuler en notant d'infamie les lâches députés qui en seraient les instruments!

Comme il importe infiniment, dans les conjectures ac-

Digitized by Google

tuelles, de développer le projet formé de l'égarer sans cesse, suivre la fausse marche qu'elle a tenue pendant trois semaines au sujet des sacrifices illusoires faits le 4 août par les ordres privilégiés, sera le sujet d'un prochain numéro.

(N° 2. — Du 3 septembre 1789.)

NÉCESSITÉ DE CRÉER UN TRIBUNAL D'ÉTAT.

A propos d'un décret de l'assemblée proclamant l'innocence du marquis de la Salle, accusé d'avoir fait sortir par trahison les poudres de la ville de Paris :

Loin de nous le dessein cruel de jeter le moindre doute sur l'innocence de M. de la Salle; les juges les plus sévères ne lui reprochent que d'avoir négligé une simple formalité. Mais tout en applaudissant à son triomphe, il nous paraît un peu étrange que les états généraux se soient érigés en cour de justice pour l'absoudre. Cet acte d'autorité qui confond tous les pouvoirs en réunissant le judiciaire au législatif ne tendrait à rien moins qu'à rendre despotique l'Assemblée nationale; car, si elle peut absoudre, elle peut condamner : dès lors, les citoyens ne seraient plus sous la sauvegarde de la loi; livrés sans défense à la merci d'un comité de recherches, ils se verraient tôt ou tard sous le joug de leurs propres représentants.

Pour éviter ce malheur affreux où entraînerait nécessairement la confusion des pouvoirs, les états généraux auraient dû ériger un tribunal pour connaître des crimes d'État, tribunal que le public réclame depuis longtemps...

Je ne vois qu'un moyen de former un tribunal impartial et ferme qui ait la confiance publique et qui fasse parler la loi, c'est de le composer d'un membre de chaque district de la capitale, choisi par la voie du sort, et d'un président choisi par la voie du scrutin...

Ce tribunal commencerait à entrer en activité par l'instruction des procès des victimes de la populace effrénée,

Digitized by Google

afin que leur mémoire fût flétrie ou réhabilitée suivant qu'ils seraient trouvés coupables ou innocents. Craindrions-nous de le dire? Au milieu des cris d'indignation élevés de toutes parts contre les Launay, les Flesselles, les Foulon, les Berthier, se font entendre en faveur du chevalier du Pujet (massacré dans sa chambre après la prise de la Bastille) les regrets de mille honnêtes citoyens.

(N° 6. — Du 16 septembre 1789.)

LES SUBSISTANCES.

Aujourd'hui les horreurs de la disette se sont fait sentir de nouveau, les boutiques des boulangers sont assiégées, le peuple manque de pain; et c'est après la plus riche récolte, au sein même de l'abondance que nous sommes à la veille de périr de faim. Peut-on douter que nous soyons environnés de traîtres qui cherchent à consommer notre ruine? Serait-ce à la rage des ennemis publics, à la cupidité des monopoleurs, à l'impéritie ou à l'infidélité des administrateurs, que nous devons cette calamité? Voilà un mystère que les communes de tous les districts de la capitale doivent se faire un devoir d'éclaircir, sans délais, en chargeant quelques hommes capables, et d'une probité à l'épreuve, d'examiner la gestion du comité des subsistances de l'hôtel de ville.

Il est inouï que pour écouler les farines et les grains gâtés qu'avait accaparés le gouvernement, le bureau des subsistances commis pour approvisionner Paris, continue à souffrir que le public soit empoisonné par du pain détestable. Ces farines et ces grains, dira-t-on, ont coûté des sommes immenses au gouvernement, il faut que ces sommes lui rentrent. Mais le gouvernement n'a rien à lui; le trésor public n'appartient qu'à la nation. Et ne vaut-il pas mieux qu'elle supporte quelque perte en destinant ces comestibles aux animaux, que d'exposer le peuple à une épidémie?

Digitized by Google

(N° 7. — Du 17 septembre 1789.)

SUR LA MARCHE DE L'ASSEMBLÉE.

Depuis que l'assemblée nationale s'occupe à élever l'édifice de la Constitution, elle avance avec une lenteur extrême.

Pour cheminer à grands pas, il fallait cheminer régulièrement. Elle aurait donc dû débuter par statuer sur les droits de l'homme et du citoyen. De là elle aurait passé aux droits du peuple exerçant sa souveraineté par ses délégués, c'est-à-dire par les droits des députants et les devoirs des députés. Puis elle en serait venue à la distribution des pouvoirs, à la fixation de leurs limites, à l'établissement du gouvernement et des cours de justice, etc.

Mais elle n'a point de plan, elle saute d'un objet à un autre, elle agite mille questions déplacées et surtout toutes à la fois. Naguère encore elle offrait l'image d'un constructeur qui commencerait la maison par le toit; aujourd'hui elle offre l'image de quelques tailleurs de pierre qui travailleraient sans dessein. De ce qu'on n'y trouve point d'architectes, l'observateur superficiel conclura peut-être qu'elle ne renferme que des manœuvres qui s'empressent à l'envi de fournir des matériaux qu'ils entassent; et ils se tromperaient grossièrement.

Ne cessons point de revenir sur la fausse marche que suit l'assemblée de la nation dans ses travaux; les inconvénients qui en résultent sont si nombreux, si cruels, qu'on ne saurait les passer sous silence.

Un inconvénient capital est de perdre un temps précieux à traiter directement des parties de législation qui ne sont que des conséquences nécessaires de quelques lois fondamentales, telles que l'abolition de la mainmorte qui découle de la loi naturelle, etc.

Un autre inconvénient capital est de manquer l'union, l'harmonie, les rapports et la correspondance réciproque des lois constitutionnelles.

Digitized by Google

Enfin un inconvénient capital est de fournir matière à négliger les droits sacrés des peuples pour s'occuper des prérogatives de la couronne.

Or, si par quelque coup imprévu du sort l'assemblée nationale venait à être dissoute, il arriverait qu'elle aurait bien assuré le bonheur du prince ; mais elle n'aurait rien fait pour consolider la félicité publique.

Ici qu'on ne dise pas que ces craintes sont chimériques. Il n'est que trop évident qu'une puissante faction, cachée au sein même des états généraux, ne travaille qu'à faire manquer le grand œuvre de la régénération de l'Empire. Toujours attentive à détourner les questions qui vont directement au but, pour agiter celles qui tendent à relever et raffermir la puissance du prince, elle ne cherche qu'à tirer les choses en longueur, en attendant que quelque événement favorable lui permette de lever le masque. Répandus parmi le peuple, ses émissaires s'efforcent de le porter aux derniers excès tandis que ses créatures, de concert avec les chefs de toutes les administrations, s'étudient à le réduire au désespoir par la crainte de périr de faim, et à le dégoûter de la liberté même en ne lui faisant éprouver que les malheurs de la licence. A qui la faute, si les ennemis de l'État réussissent enfin à se relever? Aux communes et aux communes seules dont le défaut de vues politiques ne leur a pas permis de sentir les suites funestes d'une retenue déplacée, d'une fausse humanité (1). Effarouchées de la fin tragique de quelques scélérats, traîtres à la patrie, elles se sont trop empressées d'arrêter ces scènes sanglantes. Sans doute il eût mieux valu livrer les coupables au glaive des lois, mais au lieu de presser l'établissement d'un tribunal suprême pour instruire publiquement leurs procès, elles se sont laissé aller à de fausses promesses, et bientôt

(1) Insensés que nous sommes, nous poussons les hauts cris lorsque quelques scélérats dont les concussions ont réduit des provinces entières à la misère, tombent sous les coups de la populace justement révoltée, et nous gardons le silence lorsque les satellites du prince égorgent militairement des milliers de sujets. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

dupes de leur crédulité, elles ont vu échapper pour toujours les ennemis de l'État, elles ont même souffert que le ministre, tournant contre elles leurs propres libérateurs, violât la liberté pour sévir contre les attroupements.

Enfin par un aveuglement impardonnable, elles ont enlevé, contre toute justice, aux plus zélés citoyens, le droit de s'assembler et de ramener ces crises salutaires qui, seules, pourraient faire trembler les ennemis de la patrie, forcer le sénat national à se purger lui-même, hâter la Constitution, assurer la liberté et à cimenter la félicité publique.

(N^os 8 et 9. — Des 18 et 19 septembre 1789.)

DISCOURS AU PEUPLE.

O Français! peuple libre et frivole, ne pressentirez-vous donc jamais les malheurs qui vous menacent, vous endormirez-vous donc toujours sur le bord de l'abîme?

Grâce au peu de vues de ceux qui tenaient les rênes du gouvernement, à la lâcheté des ennemis de l'État, à un concours d'événements inattendus, vous avez rompu vos fers, vous avez les armes à la main. Mais au lieu de poursuivre sans relâche le châtiment des ennemis publics, vous vous êtes livrés au manége des hommes faibles ou corrompus qui s'efforçaient de les soustraire à votre juste vengeance, de les rappeler au milieu de vous, et vous avez laissé échapper ces coupables victimes.

Au lieu de sentir que votre indépendance actuelle est l'ouvrage des conjonctures, vous en faites honneur à votre sagesse, à votre courage; la vanité vous aveugle, et dans l'ivresse d'un faux triomphe, vous laissez vos perfides ennemis renouer tranquillement les fils de leur trame odieuse.

Au lieu de vous dévouer généreusement à la patrie, vous avez fait un objet de lucre des minces services que vous lui rendez; vous ne semblez même vous disputer l'honneur de la servir que pour achever de la dépouiller.

Digitized by Google

Au lieu de choisir pour vos chefs des hommes indépendants, distingués pour leurs principes, leurs lumières et leurs vertus publiques, vous vous abandonnez aux premiers venus; vous appelez à des places de confiance des hommes peu versés dans les affaires, des hommes pensionnés par le prince, des hommes qui ne subsistent que de ses largesses. Comment de pareils citoyens oseraient-ils élever la voix contre l'injuste autorité d'un maître, ou plutôt à quel titre compteriez-vous sur leur fidélité? Le dirai-je? Vous vous êtes montrés si peu jaloux du choix de vos mandataires, que dans vos comités municipaux sont des hommes nourris des maximes de la robe et de la cour; mais ce que la postérité refusera de croire, c'est que dans l'assemblée même de vos représentants, où l'on ne devrait compter que des sages, se trouvent des hommes qui n'avaient d'autres titres auprès de vous que d'avoir bonne table, et qui pis est, des hommes peu recommandables par leurs sentiments, des hommes peu honorés par l'opinion publique, des hommes enfin qui n'ont échappé à la loi que par un certificat d'imbécillité... O siècle! ô mœurs!

Peuple inconsidéré, livrez-vous à la joie, courez dans les temples, faites retentir les airs de vos chants de triomphe, et fatiguez le ciel de vos actions de grâces pour un bien dont vous ne jouissez pas. Vous n'avez plus de tyrans, mais vous éprouvez encore les effets de la tyrannie; vous n'avez plus de maîtres, mais vous ressentez encore les maux de l'oppression; vous ne tenez qu'un fantôme et vous êtes plus loin du bonheur que jamais. Hé! de quoi vous applaudiriez-vous? D'un bout du royaume à l'autre, l'État est en travail et en convulsions; vous êtes dans l'infortune, vos ateliers sont déserts, vos manufactures abandonnées, votre commerce est dans la stagnation, vos finances sont ruinées, vos troupes sont débandées; vous vivez dans l'anarchie, et pour surcroît de calamité, c'est en vain que le ciel a eu pitié de vous, c'est en vain qu'il vous a ouvert les trésors de la fécondité. Vous n'avez échappé aux horreurs de la famine que pour éprouver la disette au sein même de l'abondance.

Digitized by Google

Encore, si vous touchiez au terme de vos maux; mais ils ne feront qu'empirer. Les beaux jours fuient avec rapidité; bientôt la rigueur de la saison ajoutera de nouveaux besoins à ceux qui vous consument; le gain des ouvriers et des maîtres diminuant peu à peu avec la longueur des journées, ajoutera à la misère commune; des légions de domestiques, mis sur le pavé, augmenteront la foule des indigents; et l'affreux désespoir poussant au crime les malheureux qui manquent de tout et que la société abandonne, changera la capitale en un repaire de voleurs et d'assassins.

Quel sort vous attend! Les ennemis cruels acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des piéges; jour et nuit ils s'efforcent de vous entraîner, dans tous les désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous fatiguer de votre indépendance, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître, le repos, l'abondance et la paix.

Si du moins le sénat national mettait fin à vos malheurs par la régénération du royaume. Mais, ô douleur! depuis longtemps vos ennemis y siégent avec sécurité; ils ont trouvé moyen de s'y faire des créatures, et de tourner contre vous vos propres défenseurs. La plupart de ses députés n'ayant à vous offrir qu'une fidélité incorruptible gardent le silence, tandis qu'une poignée d'orateurs ambitieux, verbeux et bruyants, consumant les jours en vains débats, tirent les affaires en longueur pour ne rien conclure, et semblent chercher à vous enlacer dans les liens d'une politique captieuse.

Le voile enfin tombera... Déjà quelques provinces font éclater leur mécontentement; l'État est sur le point d'être déchiré. La capitale, qui ne subsiste que par le luxe et les vices, pourra bien redemander un maître, et peut-être verra-t-on quelques ambitieux prodiguer l'or pour se saisir des rênes flottantes du gouvernement. Mais les provinces, perdues pour le monarque, s'érigeront en républiques. S'il en conserve quelques-unes, il combattra bientôt pour

Digitized by Google

conquérir les autres, et nous serons replongés, pendant une longue suite de siècles, dans les horreurs des guerres civiles qui désolèrent autrefois la France. O ma patrie! à l'aspect des malheurs qui t'accablent et te menacent, mon cœur se fend de douleur, des larmes de sang coulent de mes yeux.

Cessons de nous plaindre : les maux cruels qui nous font gémir sont notre ouvrage, les fruits amers de notre dépravation. Qu'attendre d'un peuple d'égoïstes qui n'agissent que par des vues d'intérêt, qui ne consultent que leurs passions, et dont la vanité est l'unique mobile? Ne nous abusons plus : une nation sans lumières, sans mœurs, sans vertus n'est pas faite pour la liberté. Elle peut bien rompre un moment ses liens; mais peut-elle éviter de les reprendre? et si elle n'est pas enchaînée par la force, elle le sera infailliblement par la fourbe.

Insensés que nous sommes, nous fermons l'oreille aux sages qui cherchent à nous réveiller de notre léthargie, et nous l'ouvrons aux fripons adroits qui cherchent à nous endormir. Ah! s'il nous reste encore quelque espoir, sortons, sortons de notre fatale sécurité, découvrons l'abîme ouvert sous nos pas, mesurons-en la profondeur et travaillons à le combler avant qu'il nous ait engloutis.

Réfléchissons-y mûrement. Jamais la machine politique ne se remonte que par des secousses violentes, comme les airs ne se purifient que par des orages. Rassemblons-nous donc sur les places publiques, et avisons aux moyens de sauver l'État : mais hélas! pourrions-nous les méconnaître encore?..... La source de nos malheurs actuels, c'est que les conseils de ceux qui nous gouvernent sont et trop nombreux et trop dépourvus de sages; les cohues ne servent qu'à jeter partout le désordre; et les ambitieux, les vicieux, les sophistes soudoyés ne sont bons qu'à nous perdre. Portons enfin la cognée à la racine. — Le seul moyen de tarir la source de nos maux, c'est de purger nos comités des hommes dont les principes sont suspects ou dangereux, des hommes qui tiennent quelque place, quelque pension du Gouvernement. Requérons aussi le Sénat national de se

Digitized by Google

purger lui-même : que son premier décret déclare inhabile à siéger tout homme qui tient quelque bienfait de la Cour, ou qui fait une spéculation de la gloire de servir la patrie ; que tout membre qui a une place ou une pension du Prince soit invité à les remettre ; que chacun s'engage d'honneur à ne recevoir aucune faveur de la Cour, que dix ans après l'expiration de la législature dont il fait partie. Si le Sénat refuse de se purger, que les pouvoirs des députés dans lesquels on ne peut plus prendre confiance, soient révoqués par leurs commettants, et qu'à leur place soient appelés des hommes d'un vrai mérite.

Les États actuels ont été formés sur les mauvais principes de la féodalité ; aujourd'hui qu'il n'y a plus dans le royaume qu'un seul ordre de citoyens, que la hiérarchie sacrée et la noblesse n'y siégent plus comme classes privilégiées, qu'on n'y admette que ceux d'entre eux qui ont fait preuve de zèle patriotique, et que l'assemblée nationale, réduite au quart, soit uniquement composée d'hommes éclairés et vertueux.

(N° 11. — Du 21 septembre 1789.)

PROJET DÉVOILÉ D'ENDORMIR LE PEUPLE ET D'EMPÊCHER LA CONSTITUTION.

Depuis quatre mois que les états généraux sont ouverts on y a ventilé mille petites questions, et prononcé mille discours de compliments, de félicitation, d'étiquette, où les orateurs les plus féconds ont épuisé tous les genres d'éloquence ; mais sur la constitution, objet des vœux de la France entière, nous n'avons pas encore un seul article consacré.

Marat raconte l'abolition des priviléges dans la nuit du 4 août, puis il ajoute : Voilà, dit-on, ce que l'assemblée nationale a fait pour la France et pour l'humanité, dans une seule séance, dans une seule soirée ; lutte sublime de justice et de générosité ; magnifique scène digne d'être

Digitized by Google

transmise à tous les siècles, et de servir de modèle à tous les peuples ....

Gardons-nous d'outrager la vertu : mais ne soyons dupes de personne. Si c'est la bienfaisance qui dictait ces sacrifices, il faut convenir qu'elle a attendu un peu tard à élever la voix. Quoi ! C'est à la lueur des flammes de leurs châteaux incendiés, qu'ils ont la grandeur d'âme de renoncer au privilége de tenir dans les fers des hommes qui ont recouvré leur liberté les armes à la main ! C'est à la vue du supplice des déprédateurs, des concussionnaires, des satellites du despotisme qu'ils ont la générosité de renoncer aux dîmes seigneuriales, et de ne plus rien exiger des malheureux qui ont à peine de quoi vivre ! C'est à la vue des noms des proscrits, et à la vue du sort qui les attend, qu'ils nous accordent le bienfait d'abolir les Garennes, qu'ils nous permettent de ne pas nous laisser dévorer par les animaux.....

Presque tous ces priviléges particuliers tombent nécessairement par la promulgation des lois générales qui doivent les révoquer ; pourquoi donc en avoir fait l'objet d'autant d'arrêtés particuliers ?

Ne nous laissons pas éblouir par du clinquant ; et en dépit des médailles, des fêtes, des *Te Deum*, proposés pour célébrer ces grands sacrifices, sachons les apprécier.

(N° 13. — Du 23 septembre 1789.)

PROFESSION DE FOI DU RÉDACTEUR.

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale ; les ennemis de la patrie crient au blasphème ; et les citoyens timides qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à sa lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue qui domine dans l'assemblée nationale, mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire procès

Digitized by Google

à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Peut-être aussi me juge-t-on avec un peu de légèreté, et sans doute on changerait d'opinion si l'on connaissait les faits. En voici qu'il est bon de ne pas oublier. Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale des citoyens dévoués au service de l'État, j'ai eu pour elle le respect qu'inspirent les vertus publiques. Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale un désir soutenu, mais peu éclairé, d'aller au bien, j'ai eu pour elle tous les égards que mérite la loyauté ; j'ai travaillé à la rappeler aux bons principes, et, crainte de diminuer la confiance des peuples, je lui ai adressé directement mon travail. Mais lorsque j'ai vu l'assemblée poursuivre avec opiniâtreté un plan d'opérations funeste, j'ai fait l'acquit de ma conscience en lui adressant publiquement mes observations. Enfin, lorsque je n'ai pu me dissimuler le dessein criminel qu'a formé la faction ennemie de sacrifier la nation au prince et le bonheur public à la cupidité d'une poignée d'ambitieux, toute espèce de considérations s'est évanouie ; je n'ai vu que le danger de la patrie, son salut est devenu ma loi suprême, et je me suis fait un devoir de répandre l'alarme, seul moyen d'empêcher la nation d'être précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, je dois ma profession de foi à mes lecteurs ; je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui ne sait point dissimuler ; mais je n'y reviendrai plus. Je les prie de s'en souvenir. — La vérité et la justice sont mes seules divinités sur la terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles ; j'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus ; je ne vois dans les grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux de la fortune : toujours je méprisai les idoles de la faveur, et n'encensai jamais les idoles de la puissance : de quelques titres qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite il est peu de chose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertus, il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain.

Digitized by Google

Les bons patriotes craignent que ma feuille ne soit supprimée. Ce serait donc par les suppôts du despotisme : or, je les défie d'oser y toucher; ils savent combien peu je les crains, et je ne les crois pas assez imbéciles pour se déclarer de la sorte ennemis du bien public, et traîtres à la patrie. Dans un combat de discussions épineuses le peuple a tout à craindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer de ses forces, de son courage, de son audace; il sera pris au piége s'il ne l'aperçoit; il lui faut donc des hommes versés dans la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, à la défense de ses droits, au soin de son salut; je lui consacrerai tous mes instants.

En combattant contre les ennemis de l'État j'attaquerai sans ménagement les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres; j'écarterai des affaires publiques les hommes avides qui spéculent sur leur faux zèle; les lâches et les ineptes, incapables de servir la patrie; les hommes suspects, en qui elle ne peut prendre aucune confiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera redoutable qu'aux vices, et, à l'égard même des scélérats, elle respectera la vérité; si elle s'en écarte un instant pour blesser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous la main de la loi.

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants que je vais soulever contre moi : mais la crainte ne peut rien sur mon âme, je me dévoue à la patrie, et suis prêt à verser pour elle tout mon sang.

(N° 14. — Du 24 septembre 1789.)

VICES D'ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ;

Indigne choix de quelques-uns de ses membres; Administration criante des comités.

On vient d'agiter aux états généraux, comme étant très-urgente, la question d'organiser les districts, les municipalités et les assemblées provinciales, afin que ces trois

Digitized by Google

espèces d'assemblées forment avec la nationale la chaîne complète du gouvernement et que les décrets du Corps législatif puissent être exécutés.

Remarquons avec soin que l'organisation des districts et des municipalités est un point fondamental de la constitution; de lui dépend la conservation du droit de souveraineté du peuple, et, suivant qu'il est bien ou mal réglé, la nation est libre ou esclave.

Je développerai, dans un prochain numéro, les précautions à prendre pour que les districts et les municipalites soient réglés de manière à ne pas compromettre la liberté publique. Ici j'observerai simplement que leur organisation actuelle est si compliquée qu'il serait impossible que la machine publique pût longtemps marcher de la sorte. A la vue de cette multitude de comités, et de comités nombreux, toujours en activité pour si peu de chose, on croit voir la massue d'Hercule mise en monvement pour tuer une mouche.

Ce vice d'organisation est très-grave sans doute, mais il n'est rien comparé aux autres qui tendent à dégrader, aux yeux des sages, la municipalité de l'hôtel de ville; je parle du peu de discernement et du peu de délicatesse que les électeurs ont mis dans leur choix. A peine est-il un seul comité où ne se trouve quelque pensionnaire du prince, quelque membre qui ne subsiste de ses largesses, quelque aristocrate à funestes préjugés, quelque agent corrompu. Croira-t-on qu'à la tête de tous est un académicien, comblé de pensions du roi! Croira-t-on que dans celui des subsistances siégeaient, il y a quelques jours, deux accapareurs de grains, dénoncés publiquement comme tels? Croirait-on que, dans l'assemblée des représentants de la commune de Paris, se trouve un homme que l'indignation publique en avait chassé, et que ses collègues y ont rappelé, un homme de tous temps vendu aux ministres, toujours prêt à se charger de leurs honteuses négociations (1);

(1) Chargé par un ministre de soutirer la correspondance de la chevalière d'Eon, il a été accusé par elle d'escroquerie.

Digitized by Google

un homme continuellement réduit à la nécessité de se justifier des crimes qu'on lui impute, et n'échappant à la loi qu'à force de subtilités; un homme qui a diffamé le nom français dans les deux mondes, et dont les rapines ont enlevé à la France le fruit de ses victoires, les avantages du commerce d'un peuple dont elle a contribué à rompre les fers; un homme qui ne se console de l'opprobre dont il est couvert que par la vue des monceaux d'or qu'ont obtenu pour salaire ses services infâmes; un homme dont la fortune scandaleuse s'est grossie des dépouilles de l'État, et dont le faste insulte à la misère du peuple, un homme enfin dont le nom seul, sans cesse environné de mépris et de blâme, emporte une flétrissure. Et c'est un homme de cette espèce que les représentants de la commune de Paris n'ont pas craint de blanchir (1)! Et c'est avec un homme de cette espèce qu'ils ne rougissent pas de siéger (2). O pudeur, qu'es-tu donc devenue? Que penseront les gens de bien de la vertu de nos représentants? Que pensera l'Europe entière de leur délicatesse? Et comment ne craignent-ils pas que leurs commettants cessent de rendre justice à leur

---

Chargé par un autre ministre de transiger pour un libelle avec l'infâme gazetier Cuirassier, il a vécu dans l'intimité avec ce scélérat, etc., et a de même fini par le scandale (*sic*). (*Note de Marat.*)

(1) Voyez l'arrêté des Représentants de la commune du 15 septembre, affiché au coin des rues, et signé : Vauvilliers, Blondel, Joli, etc. (*Note de Marat.*)

(2) Les imputations que je viens de rassembler sur la tête du sieur de Beaumarchais, lui ont été faites mille fois par la voix publique, et mille fois il a passé condamnation en gardant le silence. Essaiera-t-il aujourd'hui de s'en laver en promettant telle ou telle somme à qui lui en fournira la preuve? Cette méthode, qui aurait également réussi à un Cartouche, prouve simplement que dans le nombre de ceux qui le pouvaient confondre, aucun ne s'est soucié de se compromettre avec lui. Je ne remuerais pas moi-même aujourd'hui les ordures de sa vie, si je n'étais alarmé des dangers auxquels un homme de cette espèce peut exposer la liberté, quelque mince que soit la part qu'on lui laisse prendre aux affaires de l'État. Je remplis à son égard les fonctions de censeur public, et j'invite les communes de tous les districts à se réunir pour l'expulser de l'assemblée de leurs représentants. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

droiture pour les accuser d'être vendus à l'autorité, et de chercher à remettre le peuple dans les fers ?

De tous les vices d'administration, il n'en est aucun aussi révoltant et aussi dangereux que le mode clandestin d'opérer que ces comités ont adopté. Tout s'y passe à huis clos. L'hôtel de ville est rempli d'une soldatesque nombreuse qui en écarte la multitude; toutes les avenues en sont prises; toutes les portes en sont gardées, et jamais palais de tyran n'offrit un spectacle plus terrible. Mais quels sont ces hommes inaccessibles au peuple? Ses propres délégués. Pourquoi cherchent-ils à se dérober à ses regards? Pour assurer son repos, sa liberté, son bonheur. O nos concitoyens! ouvrez, ouvrez ces portes qui vous séparent de nous; que le public soit témoin de votre zèle à servir la patrie; qu'il admire votre sagesse, votre justice, votre intégrité; qu'il vous environne sans cesse; et ne nous offrez plus, dans ces jours de la liberté, le spectacle odieux de ces inquisitions secrètes qui nous feraient regretter les jours de l'esclavage.

(N° 17. — Du 27 septembre 1789.)

OBSERVATIONS IMPORTANTES SUR LA FORMATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voilà donc tous les articles du désastreux projet de constitution, formé par les ennemis de la police, et rédigé par M. Mounier, qui vont passer successivement, sans en excepter celui qui attribue au monarque le droit terrible et honteux de vendre ses sujets comme des moutons. D'après cela, convaincu que l'Assemblée nationale (1) ne peut plus rien faire de bien pour la nation dont elle a lâchement abandonné les intérêts et sacrifié les droits (à moins que

---

(1) J'entends la majorité subjuguée par la faction des aristocrates. (*Note de Marat*)

Digitized by Google

revenant elle-même sur ses pas, elle ne réforme ses décrets funestes), je crois qu'elle ne saurait être assez tôt dissoute. Ce qui peut arriver de plus heureux à la France, est donc d'en former immédiatement une nouvelle qui consacre enfin les droits du peuple, et qui mette le prince à sa place.

C'est ici vraiment qu'il faut se donner le spectacle des vains efforts que font les peuples pour établir leur liberté et assurer leur bonheur, lorsqu'ils confient leur autorité à des hommes bornés ou corrompus.

Nous venons d'en faire la cruelle expérience : quelle leçon pour nous! quels motifs de ne faire tomber notre choix que sur des hommes éclairés et vertueux; de repousser tout homme pensionné par le prince, tout homme qui possède quelque place du gouvernement, tout homme qui tient aux parlements, tout homme qui n'a pas une réputation intacte; de faire prêter serment aux députés de n'accepter du roi, des ministres ou de leurs créatures, ni emplois, ni présents, ni pensions, que dix ans après avoir cessé leurs fonctions de délégués; de nous réserver le droit de les révoquer au premier mot, de nommer des suppléants pour les remplacer, et de leur tracer de point en point la marche qu'ils ont à suivre pour faire la constitution.

Le droit des peuples et les devoirs de leurs mandataires sont connus; la meilleure distribution des différents pouvoirs qui constituent la machine politique, et les précautions à prendre pour lui donner la meilleure marche possible, sont connues pareillement; il ne s'agit donc que de remettre aux représentants de la nation les textes des lois qu'ils ont à faire sur chacun de ces points, et de leur prescrire l'ordre immuable de leur travail.

Et afin que la nation ne soit pas exposée deux fois au malheur de remettre ses pouvoirs à des mains infidèles, il est du devoir des vrais amis de la patrie d'éclairer son choix et de lui faire connaître, parmi les membres de l'Assemblée actuelle, ceux qu'elle doit honorer d'une seconde élection, et ceux qu'elle doit proscrire à jamais.

Digitized by Google

Pénétré de l'importance de ce devoir sacré, je m'attacherai également à rendre justice aux membres qui ont bien mérité de la nation par leur fidélité inviolable et aux membres qui se sont montrés indignes de sa confiance. Je nommerai tout haut ceux qui lui ont manqué de foi, je rappellerai les circonstances où ils ont abandonné ses intérêts, sacrifié ses droits, je les peindrai par leurs œuvres, je les poursuivrai sans relâche jusqu'à ce que l'opinion publique les ait couverts d'opprobres, forcé de s'éloigner du maniement des affaires publiques, et réduits à la honte de cacher leurs noms.

(N° 21. — Du 1er octobre 1789.)

OBSERVATIONS ESSENTIELLES SUR LE CHOIX DE NOS DÉLÉGUÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Serons-nous donc toujours de vieux enfants? N'aurons-nous jamais ni principes, ni vues, ni connaissances politiques? Les passions nous en imposeront-elles continuellement? Livrés à ces guides aveugles, nous jetterons-nous sans cesse sur un écueil pour en éviter un autre?

Le nouveau comité de constitution a fixé à sept cent vingt le nombre des représentants de la nation. Ce nombre est trop grand de moitié tout au moins; il est constant que plus une assemblée est nombreuse, plus elle perd de temps à de petites choses et moins les affaires avancent. Le moyen que cela ne soit pas : les esprits alors agités par un plus grand nombre d'intérêts divers et partagés par un plus grand nombre d'opinions opposées, étant moins disposés à s'accorder sur le bien général et à le faire.

Nous avons senti les cruels effets de cette fureur de briller, qui change nos délégués en rhéteurs et consume le temps en vains discours. Pour éviter à l'avenir ce terrible inconvénient, le nouveau comité ne veut composer les prochains états que de propriétaires et de propriétaires qui payent à l'État une contribution équivalente à un marc

Digitized by Google

d'argent; c'est-à-dire d'hommes opulents, presque toujours sans éducation ou gâtés par une éducation vicieuse; d'hommes adonnés à la dissipation, aux plaisirs, ou livrés à des spéculations de fortune, à l'intrigue, aux manœuvres; en un mot, d'hommes trop bornés pour avoir un avis même sur les affaires majeures; ainsi l'Assemblée entière offrira à chaque instant le ridicule spectacle qu'une partie vient d'offrir sur le *veto* suspensif (1). Disons même que si de beaux parleurs en imposent à des hommes bornés, des hommes bornés ne s'en imposent pas entre eux : que de sots à faire les beaux-esprits! Ainsi nous retomberions dans le même inconvénient. Et comment l'éviter au milieu d'une nation si peu réfléchie, au milieu d'une nation babillarde, toujours conduite par sa sotte vanité? Mais hélas! un malheur plus terrible encore serait la suite inévitable de ce règlement dangereux (2). Comme la noblesse et la finance possèdent presque toutes les terres du royaume, on ne verrait bientôt pour candidats que des nobles, des financiers, et le corps législatif ne formerait enfin qu'une conjuration d'aristocrates.

Les hommes ineptes ne sont bons à rien. Mais en leur supposant des connaissances, quel garant aurions-nous de la fidélité de nos représentants, si la richesse était l'unique qualification requise? Insensés que nous sommes, nous attendons tout de la fortune, et nous comptons pour rien les lumières et les vertus, seules qualités qui rendent un candidat digne de notre confiance, et qui peuvent nous assurer de la sagesse de nos délégués, nous donner de bonnes lois et nous faire jouir des heureux fruits de la liberté.

Au choix de nos représentants tiennent nos dernières espérances; écartons donc de la lice les prélats, les nobles, les financiers, les membres des parlements, les pension-

(1) En déclarant qu'ils n'avaient point d'avis sur ce point capital, cent vingt-deux de nos représentants n'ont pas craint de se donner à eux-mêmes un certificat d'imbécillité. (*Note de Marat*).

(2) Ce début d'un nouveau comité est un piége adroit, tendu pour nous perdre légalement. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

naires du prince, les officiers et leurs créatures; ces gens-là ne pourraient que nous perdre; nos mortels ennemis avant la journée du 12 juillet, par quel prodige seraient-ils aujourd'hui nos fidèles défenseurs! Qu'une mauvaise conduite, l'oubli de l'honneur, des principes suspects et le manque de patriotisme soient aussi des titres d'exclusion; que la gloire de servir la patrie et de sauver l'État soient le partage des hommes sages et des hommes de bien.

Vainement fixerions-nous les qualités qui seules doivent être requises de nos représentants, si les électeurs n'avaient eux-mêmes ni discernement ni honnêteté. Les mœurs! les mœurs! quand elles manquent, rien ne les supplée, et l'État divisé par des factions criminelles, se voit enfin déchiré par ses propres enfants. Pour assurer l'impartialité des électeurs, il importe d'écarter avec soin les moyens de séduction. Que tout candidat, convaincu d'avoir brigué ou capté un seul suffrage par des assiduités, des caresses, des promesses ou des présents, soit déclaré incapable de siéger dans l'Assemblée nationale; et pour assurer la fidélité de nos représentants, qu'ils soient obligés à s'engager par serment de n'accepter du gouvernement avant le terme de dix années, ni place, ni pension, de n'écouter aucune proposition de ses créatures, de rester inviolablement attachés aux intérêts de la patrie, de défendre jusqu'à la mort les droits de la nation et des citoyens, et de se déclarer infâmes, si jamais ils étaient convaincus d'avoir manqué de foi.

L'assemblée actuelle renferme une multitude de lâches qui ont trahi la confiance de leurs commettants et sacrifié les droits des peuples pour consacrer ceux du prince : ils sont indignes d'y siéger; ils doivent en être exclus à jamais. Et crainte qu'ils n'échappent à l'indignation publique, j'ai pris l'engagement sacré de leur imprimer à chacun le cachet de l'opprobre sur le front.

Enfin pour contenir dans le devoir le Législateur lui-même, appuyons sur un point éternellement mis de côté par les états généraux; je parle de la souveraineté du peuple, du droit sacré qu'ont les commettants de révoquer

Digitized by Google

à volonté leurs délégués, de leur nommer des substituts, et d'imprimer le cachet de l'infamie à ceux qui ont trahi leur devoir. Et où trouver des hommes qui veuillent servir la patrie? Ne craignez pas d'en manquer, tant que l'amour de la gloire ne sera pas éteint dans le cœur des Français.

(N° 25. — Du 5 octobre 1789.)

RÉFLEXIONS SUR LES DETTES DU GOUVERNEMENT DEVENUES NATIONALES (1).

Les dons patriotiques se multiplient chaque jour; les citoyens de tous les rangs s'empressent de porter leurs offrandes; est-ce amour de la patrie? est-ce envie de se distinguer? est-ce mauvaise honte de ne se pas montrer? Peu m'importe. Mais il importe beaucoup au salut de l'État, de faire quelques réflexions sur ce sujet.

Qu'appelle-t-on la dette nationale? Les dépenses énormes où le faste et les vices scandaleux de la cour, l'inconduite, les déprédations et les folies du gouvernement ont entraîné la nation; les dons immenses que le prince a prodigués et prodigue encore à ses créatures; les engagements onéreux qu'il a contractés pour anticiper sur les revenus publics. Et c'est par des transactions aussi criminelles que l'État est à deux doigts de sa perte! Et c'est pour consacrer des engagements de cette nature que la nation se constitue solidaire! Et c'est pour assurer les moyens de les remplir que le premier ministre des finances, après avoir perdu la nation en leur inspirant la science de l'agiotage, grève chaque citoyen d'un impôt vexatoire!

---

(1) Il est plaisant d'entendre toujours les ministres dire : le trésor royal et la dette publique, tandis que l'inverse est l'exacte vérité; et plus plaisant encore d'entendre le public répéter sottement ces discours. Le moyen que cela ne soit pas? leur métier est de leurrer le peuple, et ils sont d'autant plus effrontés qu'il est plus ignorant. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

Et c'est pour les consacrer que les classes même les plus indigentes se privent de leur dernière ressource? Loin de nous l'idée odieuse de vouloir détourner ou tarir la source des richesses qui restent à la patrie, mais craindrions-nous de l'épurer et de la diriger (1)?

Le ministre connaît à fond tous les côtés faibles des Français; il a spéculé sur leur sotte vanité.

Qu'à sa sollicitation, le prince envoie sa vaisselle d'argent à la monnaie, c'est un acte d'ostentation peu méritoire. Que lui fait la perte d'une argenterie entassée dans ses buffets? Sa table n'en est pas moins couverte. Que dis-je? c'est un faux sacrifice, onéreux à l'État: bientôt cette superbe vaisselle sera remplacée par une vaisselle plus superbe encore.

Que des ministres opulents imitent l'exemple du prince: rien de mieux; le faste jure avec leur caractère apostolique, et le sacrifice de leur vaisselle n'est qu'une petite restitution du bien des pauvres dont ils jouissent et des appointements énormes qu'ils tirent de l'État (2).

Qu'un administrateur des finances, gorgé d'or, verse 100,000 livres dans le Trésor public, rien de mieux; c'est une petite restitution des sommes immenses qu'a soutirées des rentiers alarmés son pouvoir magique de l'agiotage.

Qu'un duc verse 100,000 livres dans le Trésor public, rien de mieux; c'est une petite restitution des brigandages

---

(1) Il est de notoriété publique que la maison Tellisson et Necker n'a amassé des biens immenses qu'en accaparant des fonds publics adroitement discrédités, achetés à soixante et soixante-dix de perte, et revendus au pair peu de temps après. (*Note de Marat.*)

(2) La fureur des louanges, pour tout ce qui vient des grands de la terre est portée parmi nous jusqu'à la folie. Qu'on se rappelle les éloges dégoûtants dont les papiers étaient remplis à la nouvelle de l'ordre qu'avait donné le monarque de ne plus servir de pâtisserie sur sa table, et cela pour ménager la farine destinée à son peuple affamé.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

de ses ancêtres (1) ou des largesses de quelques-uns de ces tyrans qui affamaient leur peuple pour engraisser leurs favoris.

Qu'un financier verse 10,000 écus dans le Trésor public, rien de mieux ; c'est une petite restitution des vols qu'il a faits à l'État.

Que des communautés religieuses abandonnent tous leurs biens à l'État en se réservant une honnête pension, rien de mieux; c'est lui restituer des fonds dont la superstition l'avait privé.

Mais que des indigents se cotisent pour donner à l'État le denier de la veuve; qu'un ministre opulent les y invite sans pudeur, et que l'assemblée nationale y souscrive sans examen, voilà de ces traits inconnus dans l'histoire et réservés aux annales de nos jours. O Français! serez-vous donc toujours dans l'enfance, ne réfléchirez-vous jamais et faudra-t-il sans cesse que l'ami du peuple vous dessille les yeux !

Quoi ! c'est pour assurer la créance des rentiers, soudoyer les pensionnaires du prince, des ambassadeurs inutiles, des gouverneurs et des commandants dangereux, des femmes galantes (2), des chevaliers d'industrie, des académiciens ignares et fainéants, des sophistes soudoyés, des saltimbanques aériens, des histrions, des baladins, des ex-ministres ineptes, des exempts de police, des espions, et cette brillante tourbe des créatures du prince qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, que de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de pauvres manœuvres, qui ne gagneront jamais rien, ni aux marchés ministériels, ni aux révolutions, achèveront de donner leurs tristes dépouilles! Quoi ! c'est pour payer les friponneries des agio-

---

(1) Le souvenir de ces temps affreux, où les Gaulois furent dépouillés par les Francs, les Bourguignons, etc., n'est pas effacé de l'histoire. (*Note de Marat.*)

(2) Les pensions des maîtresses de Louis XV montent à plus de 100,000 écus; que de malheureux cultivateurs réduits à l'indigence pour payer les honteux plaisirs du monarque! (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

teurs, le brigandage des traitants, et conserver la fortune de leurs propres ennemis, de leurs déprédateurs, de leurs tyrans, que vingt millions d'hommes se réduisent à la mendicité. Ah! reprends tes haillons, homme infortuné; apaise ta faim, et s'il te reste encore un morceau de pain à partager, regarde tes frères prêts à périr de misère!

(N° 27. — Du 7 octobre 1789.)

ARRIVÉE A PARIS DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE (1).

Le roi, la reine et le dauphin sont arrivés dans la capitale vers sept heures du soir. C'est une fête pour les bons parisiens de posséder leur roi. Sa présence va faire promptement changer les choses de face; le pauvre peuple ne mourra plus de faim. Mais ce bonheur s'évanouirait bientôt comme un songe, si nous ne fixions au milieu de nous la famille royale jusqu'à ce que la Constitution soit complétement consacrée. L'Ami du peuple partage la joie de ses chers concitoyens, mais il ne se livrera plus au sommeil.

---

(1) On sait que la famille royale fut ramenée à Paris par les femmes du peuple qui, exaspérées par la disette, avaient été porter leurs plaintes à Versailles, dans les fameuses journées des 5 et 6 octobre. Marat avait eu sa part dans ces événements. Nous lisons dans les *Révolutions de France et de Brabant* (n° 26), le journal de Camille Desmoulins : « Ma« rat vole à Versailles, revient comme l'éclair, fait lui seul autant de « bruit que quatre trompettes du jugement dernier, et nous crie : O morts, « levez-vous. » Marat indiquait ainsi les mesures à prendre dans son numéro du 5 octobre : « Tous les bons citoyens doivent s'assembler en « armes, envoyer un nombreux détachement pour enlever toutes les pou« dres d'Essonne; chaque district doit retirer ses canons de l'Hôtel de « ville. La milice nationale doit s'assurer de ses chefs, s'ils donnent des « ordres hostiles. »

Digitized by Google

(N° 28. — Du 8 octobre 1789.)

LE GOUVERNEMENT EST LE PLUS MORTEL ENNEMI DES PEUPLES.

. . . . . Il est une vérité éternelle dont il est important de convaincre les hommes : c'est que le plus mortel ennemi que les peuples aient à redouter est le gouvernement. A la honte éternelle des princes de la terre et de leurs ministres, presque toujours les chefs qu'une nation se choisit pour assurer sa liberté ne songent qu'à lui forger des fers; presque toujours les mains auxquelles elle a remis le soin de sa félicité ne s'occupent qu'à consommer son malheur. Telle est l'ardeur de la soif de dominer que les hommes les mieux famés lui sacrifient jusqu'à leur réputation. Vous l'avez vu ce monstre autrefois populaire, jaloux de commander, oublier la justice, le devoir, l'honneur, presser continuellement le travail sur les impositions et le rétablissement du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du pouvoir de la tyrannie, pousser le prince à n'accorder qu'à cette condition son consentement aux décrets de l'Assemblée nationale et à se montrer en despote. Vous les avez vus pareillement, ces hommes petits et vains que nous avons honorés de notre confiance, oublier au bout de quelques jours qu'ils dépendent de nous, s'ériger en tyranneaux, et pousser la folie jusqu'à vouloir maltraiter leur maître avant que l'*Ami du peuple* les remît à leur place.

O mes concitoyens (1), hommes frivoles et insouciants,

(1) Je vous dis parfois vos vérités un peu durement, mais je ne vous aime pas moins; vous venez de vous montrer en hommes; oubliez pour toujours les parasols et les parapluies; vivons tous en frères : notre force est dans notre union; que la couleur de l'habit ne nous divise jamais; et ne nous séparant plus de l'armée, dont le brave régiment de Flandres vient de montrer le patriotisme, nous serons invincibles. Quant à nos braves gardes nationales, autrefois gardes françaises, sous quelque nom qu'ils paraissent, ils sont toujours nos bons amis, nos intrépides défenseurs. Les voilà remis en possession de la garde de notre bon roi! Je suis enchanté d'y être pour quelque chose. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

qui n'avez de suite ni dans vos idées, ni dans vos actions, qui n'agissez que par boutades, que pour chasser un jour avec intrépidité les ennemis de la patrie, et qui le lendemain vous abandonnerez aveuglément à leur foi, je vous tiendrai en haleine, et, en dépit de votre légèreté, vous serez heureux, ou je ne serai plus.

(N° 54. — Du 10 novembre 1789.)

PROTESTATION CONTRE LA LOI MARTIALE (1).

Non, il n'est point de malheurs qu'on n'ait sujet d'attendre de ce funeste décret; point d'attentats dont il ne soit la source.

En ordonnant aux troupes de marcher contre les citoyens assemblés, il anéantit la nation, qui n'existe que par la réunion des individus. En sévissant contre les officiers et les soldats qui refuseront d'opprimer leurs pères il divise les citoyens; il les oppose les uns aux autres, et les met aux prises pour s'entr'égorger.

Quelle furie infernale a donc répandu sur les représentants de la commune son souffle empoisonné? Insensés! croyez-vous que c'est un bout de toile rouge qui vous mettra à couvert des effets de l'indignation publique? croyez-vous que ce sont quelques satellites dévoués qui vous défendront de la juste fureur de vos concitoyens? Le peuple ne se vend jamais, et l'armée ne se vendra plus. Soudoyée par le prince, elle s'est donnée à la nation; sou-

---

(1) La loi martiale, proposée par Mirabeau, fut adoptée par l'assemblée constituante à la suite des événements des 5 et 6 octobre. Son objet était de dissiper par la force les attroupements séditieux. Toutefois, avant de recourir à la force militaire, les officiers municipaux chargés d'appliquer la loi, devaient sommer les groupes de déclarer dans quel but ils s'étaient rassemblés, et de nommer des députés chargés de formuler pacifiquement leurs réclamations.

Digitized by Google

doyée par la municipalité, elle se donnera au peuple. C'est le vœu de la raison, c'est le fruit des lumières. Ces menées ne frappent encore que les yeux exercés du philosophe ; mais bientôt elles frapperont ceux de la multitude. Déjà elle sent la dureté de votre joug; déjà elle vous accuse de ses malheurs ; et si elle vient à vous surprendre en faute, elle s'abandonnera à son désespoir, et c'en est fait de vous pour toujours. Souvenez-vous des décemvirs ; leur règne fut de courte durée ; le vôtre sera de plus courte durée encore : vous avez imité leur conduite criminelle, je vous prédis la même fin.

Les citoyens timides, les hommes qui aiment leur repos, les heureux du siècle, les sangsues de l'État et tous les fripons qui vivent des abus publics ne redoutent rien tant que les émeutes populaires; elles tendent à détruire leur bonheur en amenant un nouvel ordre de choses. Aussi s'élèvent-ils sans cesse contre les écrits énergiques, les discours véhéments, en un mot contre tout ce qui peut faire vivement sentir au peuple sa misère et le rappeler à ses droits.

C'est la morale des hommes constitués en dignité et en puissance. Au milieu des abus de l'autorité et des horreurs de la tyrannie, ils ne parlent que d'apaiser le peuple, ils ne travaillent qu'à l'empêcher de se livrer à sa juste fureur.

Ils ont pour cela de puissantes raisons, et, de plus, un prétexte bien propre à faire impression sur les hommes bornés, mais qui n'en impose pas aux hommes instruits; je parle des scènes tragiques dont les insurrections sont presque toujours accompagnées.

Quelle que soit la terreur qui remplit leur âme, et qu'ils cherchent à faire passer dans celle des autres, voici quelques réflexions qui contribueront à rassurer les esprits judicieux.

D'abord, le peuple ne se soulève que lorsqu'il est poussé au désespoir par la tyrannie. Que de maux ne souffre-t-il pas avant de se venger ! Et sa vengeance est toujours juste dans son principe, quoiqu'elle ne soit pas toujours éclairée

Digitized by Google

dans ses effets, au lieu que l'oppression qu'il endure n'a sa source que dans les passions criminelles de ses tyrans.

Et puis, est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable de sujets qu'un despote réduit à la misère, ou qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire, à ses caprices ! Que sont quelques gouttes de sang que la populace a fait couler, dans la révolution actuelle, pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'en ont versé un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode ; auprès des torrents que la frénésie mystique d'un Charles IX en a fait répandre ; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV ? Que sont quelques maisons pillées en un seul jour par la populace, auprès des concussions que la nation entière a éprouvées pendant quinze siècles sous les trois races de nos rois ? Que sont quelques individus ruinés, auprès d'un milliard d'hommes dépouillés par les traitants, par les vampires, les dilapidateurs publics ?

Mettons de côté tout préjugé et voyons.

La philosophie a préparé, commencé, favorisé la révolution actuelle ; cela est incontestable ; mais les écrits ne suffisent pas, il faut des actions. Or à quoi devons-nous la liberté, qu'aux émeutes populaires ?

C'est une émeute populaire, formée au Palais-Royal, qui a commencé la défection de l'armée et transformé en citoyens deux cent mille hommes dont l'autorité avait fait des satellites et dont elle voulait faire des assassins.

C'est une émeute populaire, formée aux Champs-Elysées, qui a éveillé l'insurrection de la nation entière ; c'est elle qui a fait tomber la Bastille, conservé l'Assemblée nationale, fait avorter la conjuration, prévenu le sac de Paris, empêché que le feu ne l'ait réduit en cendres et que ses habitants n'aient été noyés dans leur sang.

C'est une émeute populaire, formée au marché Neuf à la halle, qui a fait avorter la seconde conjuration, qui a empêché la fuite de la maison royale et prévenus les guerres civiles qui en auraient été les suites trop certaines.

Digitized by Google

Ce sont ces émeutes qui ont subjugué la faction (1) aristocratique des états généraux, contre laquelle avaient échoué les armes de la philosophie et l'autorité du monarque; ce sont elles qui l'ont rappelé, par la terreur, au devoir, qui l'ont amené à se réunir au parti patriotique et à concourir avec lui pour sauver l'État.

Suivez les travaux de l'Assemblée nationale, et vous trouverez qu'elle n'est entrée en activité qu'à la suite de quelque émeute populaire, qu'elle n'a décrété de bonnes lois qu'à la suite de quelque émeute populaire, et que dans des temps de calme et de sécurité cette faction odieuse n'a jamais manqué de se relever pour mettre des entraves à la Constitution ou faire passer des décrets funestes.

C'est donc aux émeutes que nous devons tout, et la chute de nos tyrans, et celle de leurs favoris, de leurs créatures, de leurs satellites, et l'abaissement des grands, et l'élévation des petits, et le retour de la liberté, et les bonnes lois qui la maintiendront en assurant notre repos et notre bonheur.

La loi martiale qui proscrit les attroupements n'a donc été proposée que par un ennemi du bien public; elle n'a été arrachée que par des traîtres à la patrie, et elle n'a été accordée que par des suppôts de la tyrannie. Qu'ils agréent ces qualifications s'ils n'aiment mieux recevoir celle d'imbéciles.

Les ennemis qui me persécutent peuvent me faire un

---

(1) On m'a fait un crime d'avoir dit que les états généraux renferment dans leur sein une faction ennemie. Il fallait donc me crever les yeux pour empêcher qu'elle ne blessât ma vue. Soit, réplique-t-on; mais toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. C'est le langage d'un esclave, et je suis un homme libre; c'est le langage d'un ignorant qui ne sait pas que le plus affreux scandale peut seul forcer les ennemis à fuir ou à rentrer dans le devoir. Pour perdre le royaume, ruiner les peuples, les réduire en servitude, les scélérats se cachent; ils trament dans les ténèbres; rien ne les épouvante que le grand jour; rien ne les désespère que l'éclat de la vérité. La vérité, la vérité toute nue, j'ose la montrer à mes concitoyens, et qui plus est, j'ose inviter tous les écrivains politiques qui ont des vues et du patriotisme à suivre cet exemple. C'est le seul moyen de sauver l'État. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

crime d'une pareille doctrine ; mais je la prêche par devoir, par l'ordre impérieux de ma conscience, et je ne la déguiserai point, dussé-je porter ma tête sur un échafaud.

Les cœurs sensibles ! ils ne voient que l'infortune de quelques individus, victimes d'une émeute passagère ; ils ne compatissent qu'au supplice mérité de quelques scélérats ! Je ne vois que les malheurs, les calamités, les désastres d'une grande nation livrée à ses tyrans, enchaînée, pillée, vexée, foulée, opprimée, massacrée pendant des siècles entiers. Qui, d'eux ou de moi, a le plus de raison, d'humanité, de patriotisme ? Ils s'efforcent d'endormir le peuple, je m'efforce de le réveiller ; ils lui donnent de l'opium, je lui verse de l'eau forte dans ses blessures, et j'en verserai jusqu'à ce qu'il soit pleinement rentré dans ses droits, jusqu'à ce qu'il soit libre et heureux.

N'avoir point de vues personnelles et proposer une loi martiale contre les attroupements, c'est singer les Anglais, et le comte de Mirabeau n'est pas homme à cela. Quoi qu'il en soit, nous lui devons quelques observations.

Une loi martiale contre les attroupements est bonne, excellente, admirable, lorsque la Constitution consacrée est juste et sage, nous allions dire parfaite, et que les dépositaires de l'autorité se renferment dans le devoir ; alors elle empêche que des esprits inquiets et brouillons ne soulèvent le peuple pour tout bouleverser, et elle devient le plus ferme rempart de la liberté, du bonheur.

Mais lorsqu'une nation travaille à rompre ses fers, lorsqu'elle se débat contre les ennemis publics qui remplissent tous les départements, et cherchent à la livrer à l'anarchie ou à la replonger dans la servitude pour la tyranniser à leur gré, une loi martiale devient un mur d'airain élevé autour de l'abîme où elle est plongée.

O Mirabeau ! quand tu n'aurais fait que ce mal à la France, ton nom devrait être en horreur aux bons citoyens, et quand Robespierre n'aurait d'autre titre à la reconnaissance publique que de s'y être opposé, son nom leur sera toujours cher.

Digitized by Google

(N° 56. — Du 24 novembre 1789.)

OBSERVATIONS SUR LE PLAN DU COMITÉ MILITAIRE.

Ce fut sans doute le plus heureux des événements qui mit aux citoyens les armes à la main pour recouvrer leur liberté; mais, ne nous y trompons pas, le plus grand des malheurs serait qu'ils ne puissent les poser; et jamais il n'y eut de projet plus ridicule que celui d'assujettir la nation entière à devenir un peuple de soldats.

Quoi! tout Français, sans distinction, serait tenu de consacrer quatre années de sa vie, comme le juste tribut qu'il doit à l'État. Mais quel tort irréparable la perte du temps consacré aux armes ne ferait-elle pas à l'agriculture, aux manufactures, au commerce, aux arts, aux sciences! Quel découragement! quel dégoût ne suivraient pas l'obligation de renoncer aux occupations qui font l'état des individus, les douceurs de la société, le charme de la vie! Que de déclamateurs vantent, sans jugement, les charmes de la liberté! Elle n'a de prix que pour le penseur qui ne veut pas ramper, et pour l'homme appelé par son rang ou sa fortune à jouer un rôle; mais elle n'est rien pour le peuple.

Que lui font le bastilles (1)? Il ne les connut jamais que de nom.

Le seul bonheur dont les dix-neuf vingtièmes des citoyens puissent jouir, est l'abondance, le plaisir et la paix; ils ne connaissent point d'autres biens dans ce monde.

Qu'on pense un peu aux suites terribles d'un règlement qui condamnerait le manœuvre, l'artisan, l'ouvrier, à consacrer quatre années de sa vie au métier des armes pour s'acquitter envers l'État qui n'a rien fait pour eux, et dont ils ne retirent aucun avantage. Qu'on pense aux suites ter-

(1) C'est un sujet de réflexions singulières pour le philosophe que l'ardeur avec laquelle de malheureux ouvriers ont exposé leurs jours pour détruire un monument de la tyrannie qui n'était que pour leurs oppresseurs. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

ribles de ce règlement, mis en exécution contre des marchands, des négociants, des hommes de lettres, des savants, des artistes ! Arrachés de leurs foyers, du sein de leurs familles, de leurs amis, de leurs connaissances, bientôt ils maudiraient une patrie qui les asservit au malheur; ils fuiraient leur terre natale et ils iraient chercher, dans les pays d'esclavage, le repos et le bonheur.

Vu politiquement, le projet du comité militaire est absurde; il est odieux, vu moralement.

Assujettir au même service et l'indigent, et l'opulent, et l'homme qui a de vastes possessions, et l'homme qui n'a aucune propriété, serait établir une loi inique, vexatoire, oppressive; elle romprait toute proportion entre les avantages que les citoyens retirent de la société et les charges qu'elle leur impose, avec cette différence encore que le riche trouverait mille moyens de se faire exempter et que le pauvre resterait presque seul chargé de tout le fardeau.

C'est précisément ce qui est arrivé depuis la révolution. Combien de malheureux ouvriers, de crocheteurs, de porteurs d'eau, qui n'ont que leurs bras pour toute fortune, ont été contraints de donner chaque quinze jours vingt-quatre heures pour garder les hôtels des riches qui les oppriment! Ordres tyranniques ! Le comble de l'horreur de la part de ceux qui les ont donnés, et le comble de la bêtise de la part de ceux qui s'y sont soumis ! Que des prédicateurs exaltés prêchent aux grands les devoirs du citoyen, à la bonne heure ! mais il n'en est aucun pour les petits.

Où est la patrie de ceux qui n'ont aucune propriété, qui ne peuvent prétendre à aucun emploi, qui ne retirent aucun avantage du pacte social? Partout condamnés à servir, s'ils ne sont pas sous le joug d'un maître, ils sont sous celui de leurs concitoyens, et, quelque révolution qu'il arrive, leur lot éternel est la servitude, la pauvreté, l'oppression. Que pourraient-ils donc devoir à l'État? Il n'a rien fait pour eux que de cimenter leur misère et de river leurs fers; ils ne lui doivent que la haine et des malédictions.

Digitized by Google

Ah! servez l'État, vous à qui il assure un sort tranquille et heureux; mais n'exigez rien de nous; c'est bien assez que le destin cruel nous ait réduits à la cruelle nécessité de vivre parmi vous.

Je ne sais quelles sont les vues secrètes du comité militaire; mais si les auteurs de ce projet ne sont pas des hommes extrêmement bornés, leur dessein est infailliblement d'accabler le peuple, sous prétexte des sacrifices qu'il doit à la patrie; de l'excéder à veiller nuit et jour à son salut; de lui rendre insupportable jusqu'au nom de la liberté, et de le forcer à redemander des fers.

(N° 88. — Du 5 janvier 1790.)

L'AVENTURE SINGULIÈRE, OU L'ÉVASION D'UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE PAUTEMON, POUR SE SOUSTRAIRE A LA TYRANNIE DES SUPÉRIEURES.

Soir et matin le pauvre ami du peuple est assailli par une foule d'infortunés et d'opprimés qui implorent son secours. — Vendredi dernier, sur les trois heures du soir, s'est présentée chez moi sœur Catherine, religieuse à l'abbaye de Pautemon. Elle était accompagnée d'une femme qui lui servait de mère; et pour pouvoir m'entretenir, elle força en quelque manière ma porte.

La visite d'une grande, jeune et belle femme, sous un pareil costume, ne laissa pas que de m'étonner. Je lui demandai le sujet de sa visite; elle tenait à la main une feuille de mon journal, et elle m'apprit qu'elle arrivait du faubourg Saint-Antoine pour me prier de l'aider de mes conseils.

Son air ouvert et naïf, le ton de douleur qui animait sa voix et son ingénuité qui annonçait une âme simple et honnête, m'inspirèrent de l'intérêt. Je lui demandai la cause de ses malheurs; elle m'apprit que dans la matinée elle s'était échappée par le tour, d'où un homme l'avait retirée comme il avait pu. Voici notre petit dialogue à peu près mot pour

Digitized by Google

mot, autant qu'il m'en souvient; car je n'ai pas pris note de tout. — Qui vous a déterminée, ma sœur, à une démarche aussi gaillarde?—Les mauvais traitements que j'avais continuellement à souffrir dans le couvent. — Et de la part de qui, je vous prie? — De la part de mesdames de Chérie, de Creveton, et surtout de madame de Bétisi, ma maîtresse. — Quels étaient ces mauvais traitements? — De me molester sans cesse, de m'avoir frappée plusieurs fois et de m'avoir mise si longtemps en pénitence que j'en ai les genoux écorchés. — Vous me paraissez bonne personne; quelles raisons pouvaient donc avoir ces dames de vous traiter de la sorte? La pauvre fille ne s'en doutait pas; mais elle me fit une longue histoire qui ne ressemblait à rien. Elle prétendait que ces mauvais traitements venaient de ce que madame de Bétisi, qui l'avait fait entrer au couvent, était jalouse de la confiance qu'elle témoignait à la coadjutrice, madame de Virieu.

Quelque rétrécies et acariâtres que deviennent les âmes dans ces tristes demeures, où tant de femmes sensibles sont forcées de consumer leurs beaux jours, j'avais peine à me figurer que des dames de condition missent leur bonheur à tourmenter une pauvre innocente pour quelques égards qu'elle aurait témoignés en s'abandonnant au penchant de son cœur.

Ne pouvant me persuader que de petites jalousies fussent le motif d'une conduite aussi peu humaine; mais conjecturant à l'air décidé d'Anne Barbier (1), c'est le nom de la religieuse, qu'elle n'était pas née pour la servitude, et d'après son recours à l'ami du peuple, qu'elle pouvait bien être patriote, je lui demandai comment elle me connaissait et si elle lisait quelquefois les papiers publics. — Nous avons dans le couvent le *Courrier* de M. Mirabeau (2), ces dames le lisent avec humeur, mais moi j'aime bien à le lire. — N'auriez-vous point, ma sœur, parlé quelquefois en présence de

(1) Anne Barbier, de Dieuze en Alsace, âgée de vingt-trois ans. (*Note de Marat.*)

(2) *Le Courrier de Provence*, journal publié par Mirabeau.

Digitized by Google

vos dames des affaires publiques? — Oh! très-souvent; je me suis même disputée avec elles. Le jour que l'on prit la Bastille, elles me disaient, en voyant courir les citoyens aux armes : « Les voilà ces chiens, ces pouilleux qui vont massacrer les fidèles sujets du roi. — Eh pourquoi donc des chiens, ils vous valent bien peut-être? — Taisez-vous, insolente; savez-vous ce que vous dites? » — Chaque fois qu'il y avait du bruit dans Paris, ou que les bénédictions de drapeaux passaient, nous recommencions à nous disputer, etc.

D'après le simple exposé des faits, il est clair que sœur Catherine, livrée à la merci de ces béguines aristocrates, est devenue (à raison de ses sentiments patriotiques) l'objet de leurs petites vengeances couvertes du voile de l'hypocrisie. Elle a donc été en quelque sorte martyre de la liberté; car jusqu'où ne va pas le ressentiment des dévotes aigries par leur reclusion dans l'asile des regrets, de l'ennui, de la douleur et des larmes!

Anne Barbier s'est échappée du couvent dans la vue seule de se soustraire à la tyrannie : c'est une suite du devoir de la défense naturelle. Elle réclame sa liberté, elle a le droit de la réclamer en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, disons mieux, en vertu des lois de la nature; car le temps est passé où on les foulait aux pieds sans pudeur pour sacrifier à des préjugés ridicules.....

A l'égard des persécutrices de cette infortunée, l'*Ami du Peuple* les citerait au tribunal des dames de la halle, s'il pouvait les forcer d'y paraître.

(N° 105. — Du 22 février 1790.)

LE PROJET DE LOI SUR LA PRESSE DE L'ABBÉ SIEYÈS.

L'abbé Sieyès fait lecture, au nom du comité, d'un projet de loi contre la liberté de la presse.

Ce projet de décret contient des bases destructives de

Digitized by Google

toute liberté. Nous invitons tous les écrivains patriotiques à l'éplucher avec sollicitude, et à faire leurs efforts pour arrêter les projets des traîtres à la patrie, car le travail de l'abbé Sieyès est infailliblement sorti du cabinet; c'est un pendant à la loi martiale; le ciel préserve nos mandataires de l'adopter.

La lecture de ce projet a excité les plus vifs applaudissements dans l'Assemblée nationale; raison de plus pour être sur nos gardes, et ne pas perdre un instant de vue Sieyès.

PERSÉCUTIONS CONTRE MARAT. — SUSPENSION DE L'AMI DU PEUPLE.

Dès ses premiers numéros le journal de Marat, par sa vivacité agressive, avait provoqué les ombrages des autorités.

Le 28 septembre, Marat avait été cité à comparaître devant la municipalité. Il raconte lui-même cet incident dans son numéro du 30. On lui donna lecture d'une dénonciation du district des filles Saint-Thomas qui l'accusait d'avoir osé sommer l'assemblée des représentants de la commune de se purger de ses membres corrompus. Le secrétaire ajouta : « Nous croyons cependant que c'est le zèle patriotique qui conduit votre plume ».

« Je ne vous ferai pas le même compliment, répond brutalement Marat; pendant que depuis neuf mois je me suis mis au pain et à l'eau pour fournir aux frais d'impression et servir de la plume ma patrie, vous, monsieur le professeur royal, vous avez l'art, comme M. le maire et plusieurs de vos collègues, de vous montrer bons patriotes, tout en conservant vos places et vos pensions. Je sais bien à qui vous en ferez accroire, mais à coup sûr ce ne sera pas aux sages qui connais-

Digitized by Google

sent le monde... Tous ces hommes que vous nous donnez pour amis du peuple en étaient les ennemis avant le 14 juillet; je ne crois pas qu'un moment suffise à la métamorphose. »

Cette franchise de langage n'était pas faite pour lui concilier ceux qu'il traitait ainsi.

Sur une plainte déposée contre lui par le secrétaire de la commune, Joly, qu'il avait accusé de falsification dans la rédaction d'un arrêt, un mandat d'arrêt est lancé contre lui; il devait être exécuté le 6 octobre; les événements de cette journée en ajournèrent l'exécution. Mais dans la nuit du 8, une troupe d'alguazils se présentèrent chez Marat pour l'arrêter. On refusa de leur ouvrir, et ils ne purent forcer la porte.

Marat se réfugia alors à Versailles, où il se cacha en continuant de sa retraite à rédiger son journal; puis sa retraite ayant été découverte il vint se cacher à Montmartre. Le 12 décembre, il est saisi et conduit au comité des recherches. On se contenta de lui reprocher ses incessantes dénonciations.

Marat nous rapporte lui-même la réponse qu'il fit (l'*Ami du peuple*, n° 71, du 19 décembre) :

— « Eh ! messieurs, ne pensez-vous pas que ce sont là les petits désagréments du passage de la servitude à la liberté; et croyez-vous tout bonnement qu'une révolution comme celle-ci ait pu s'opérer sans quelque éclaboussure ou quelques gouttes de sang? Je n'ai aucun dessein hostile contre vous, mais s'il fallait opter entre le deuil du comité de police ou celui de la liberté, mon choix est tout fait. Au demeurant, je vous donnerai un excellent secret pour ne point aller à la lanterne, c'est de vous montrer bons patriotes. »

On lui offrit une voiture pour le reconduire chez lui, et un garde, s'il craignait de ne pas être en sûreté. Un

Digitized by Google

membre du comité, M. Person, enchanté de son patriotisme, l'embrassa avec le plus vif enthousiasme.

— « Allez, mon ami, lui dit-il, écrivez toujours et démasquez les fripons ».

« Je sortis, ajoute Marat, touché de leurs procédés; je les comparais en silence à ceux qu'auraient eus, en pareil cas, des commissaires royaux; je sentis l'extrême différence de l'ancien au nouveau régime, et une émotion délicieuse pénétra mon âme. De l'hôtel de ville, je me rendis chez un ami, puis aux Italiens, où le signor Mandini et la signora Baletti suspendirent quelques moments les agitations du patriote ».

Marat profita de cette tolérance pour se faire imprimeur lui-même, ce qui lui assurait ainsi une bien plus complète indépendance. Il établit une imprimerie au n° 30 de la rue de la Vieille-Comédie.

Sa polémique n'en devint que plus vive, et il publia sa *Dénonciation contre Necker*. « Ce mémoire, dit-il dans une note placé en tête, a été remis, depuis le 4 novembre dernier, à dix imprimeurs; aucun n'a osé le mettre sous presse. Pour le faire paraître, il a fallu que je me fisse imprimeur ».

Toutes les haines contre lui se ravivèrent, et le 22 janvier une véritable expédition fut dirigée pour l'arrêter. Voici comment Marat la raconte lui-même (*Appel à la nation*) :

« On craignait que le peuple, qui ne s'était pas laissé corrompre, ne s'opposât à mon enlèvement; on craignait d'éprouver de la résistance de la part du district des Cordeliers. Le commandant général eut ordre d'appuyer le Châtelet avec des forces suffisantes; douze mille hommes furent commandés; trois mille, tant fantassins que cavaliers, entremêlés à cinq mille espions, envahirent le territoire du district; l'infanterie

Digitized by Google

occupait les principales rues de l'arrondissement depuis le carrefour de Bussy jusqu'au Théâtre-Français; la cavalerie occupait la place de la Comédie; un gros de cavalerie placé au bas du pont Neuf et un corps de garde soldé, posté devant le péristyle du Louvre, étaient prêts en cas de besoin, tandis que six mille hommes, postés à l'entrée des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, devaient empêcher les habitants d'accourir (1). »

Marat parvint à s'échapper; il alla se réfugier à Londres. *L'Ami du peuple* fut suspendu.

APPEL A LA NATION.

De Londres, il écrivit une brochure très-vive : *Appel à la nation*, destinée surtout à dénoncer à l'opinion publique les procédés iniques employés à son égard.

Voici les principaux passages de cette brochure :

Ne nous abusons pas, sous un prince faible et bon un peuple ignorant et corrompu peut bien secouer un instant le joug; il suffit pour cela du concours de quelques circonstances heureuses. Mais pour recouvrer sa liberté, il faut des lumières et des vertus. Sans elles il passe rapidement de la servitude à l'anarchie, de l'anarchie à la licence, de la licence à l'oppression et de l'oppression à la servi-

---

(1) Pour ceux à qui le récit de Marat paraîtrait suspect d'exagération, nous citerons le témoignage de l'écrivain royaliste Montjoie, dans son *Histoire de la conspiration de Louis-Philippe d'Orléans :* « Lafayette fit d'abord marcher contre Marat une armée de six mille hommes, et fit pointer à toutes les avenues des rues qui avoisinaient sa maison deux pièces d'artillerie. Cette guerre est si extraordinaire que si je n'en avais pas été témoin moi-même, je n'y croirais pas. Comment concevoir en effet que le héros des deux mondes déployât des forces si formidables contre un nain qui n'avait pour armes que sa plume? »

Digitized by Google

tude, cercle inévitable que nous venons de parcourir : ainsi, après quelques mois écoulés dans les transes de la disette et le délire d'un faux triomphe, nous voilà enfin remis aux fers par les mains mêmes que nous avions choisies pour assurer notre indépendance.

Prétendre que les mandataires du peuple, les ministres de la justice, les administrateurs publics ne soient que des représentants incorruptibles, des juges intègres, des agents fidèles, les gardiens des lois, les défenseurs des citoyens, c'est vouloir que les hommes renoncent à leurs préjugés et à leurs passions; qu'ils renoncent à l'amour du pouvoir, des honneurs, des richesses, à l'amour des voluptés et des vanités mondaines ; c'est vouloir que des âmes sans élévation, des cœurs de boue sacrifient tout à la vertu. Ne sortons pas de la nature; il ne faut rien attendre de beau des dépositaires de l'autorité, il faut les clouer à leur devoir, il ne faut pas exiger qu'ils soient bons, il faut les empêcher d'être méchants; il faut donc les surveiller sans cesse, éplucher leur conduite, éclairer leurs opérations, dévoiler leurs desseins ambitieux, leurs funestes projets, leurs machinations, leurs complots, et les dénoncer ouvertement, ce qui suppose la censure publique. Le premier soin d'une nation qui veut sortir de l'esclavage doit être d'inviter tout homme instruit et désintéressé à se charger de ces fonctions honorables, de l'avouer pour sa défense et de le couvrir de son égide.

Ce serait ne rien faire que de se borner à dénoncer les mandataires infidèles, les malversateurs, les prévaricateurs, si la nation ne se ménage pas un moyen également prompt et infaillible de les réprimer et de les punir. Le soin de sa vengeance ne peut être remis qu'entre les mains de patriotes qui ont fait leurs preuves, de dépositaires aussi sages que fermes et incorruptibles. Eux seuls doivent composer un tribunal d'État, et c'est devant ce tribunal que les censeurs publics traduiront les agents du peuple qui ont abusé de l'autorité; enfin lorsque la corruption a gagné tous les agents de l'administration, le seul moyen de rétablir les choses, c'est de nommer, pour un temps court, un

Digitized by Google

dictateur suprême, de l'armer de la force publique et de lui commettre le châtiment des coupables.

Quelques têtes abattues à propos arrêtent pour longtemps les ennemis publics et soustraient pour des siècles une grande nation aux malheurs de la misère, aux horreurs des guerres civiles, maximes bien éloignées de nos préjugés. Oui, c'est notre ignorance, notre vanité, notre présomption, notre aveugle confiance qui nous fait aller au-devant du joug, qui nous livre, pieds et mains liés, au pouvoir de nos mandataires, de nos serviteurs. Nous prostituons la sensibilité et nous méconnaissons le sentiment; nous ne savons pas aimer, et nous sommes idolâtres; nous voulons juger de tout, et nous ne savons rien apprécier; nous nous engouons de chimères, nous caressons nos ennemis, et nous négligeons nos amis; nous fêtons les fripons adroits qui conspirent contre nous, et nous dégoûtons les sages qui nous éclairent; nous adorons les hypocrites qui travaillent à nous perdre, et nous abandonnons les hommes de bien qui se font anathèmes pour nous sauver.....

O Parisiens, vous n'êtes que des enfants, vous fermez les yeux sur les malheurs qui vous attendent, l'irréflexion vous tient dans la sécurité, la vanité vous console de tous vos maux. Mais pourquoi vous accabler de reproches inutiles? Vous ne voulez être libres que pour vous vendre, vendez-vous; vous êtes contents de vos fers, gardez-les; vous repoussez la main qui veut vous tirer de l'abîme, restez-y. Les intrigants qui vous trompent, les fripons qui vous dépouillent, les scélérats qui vous asservissent sont les hommes qu'il vous faut. Continuez d'adorer le divin Necker, l'héroïque Lafayette, l'immortel Bailly; prosternez-vous devant ces modèles de civisme, de désintéressement, de vertu; courez dans les cafés, bavardez sur les papiers-nouvelles, rangez-vous autour d'un poêle ou d'une table, racontez vos exploits et portez vos chaînes. L'ami du peuple, désolé de votre complaisance, de votre sécurité, de votre dépravation, n'aura donc vu luire l'aurore de la liberté que pour en déplorer la perte; renfermant au fond de son cœur ses alarmes, ses regrets, son désespoir, il gémira le reste

Digitized by Google

de sa vie sur votre sort, comme un père tendre gémit sur le sort d'un fils dénaturé.

Grâce à l'enchaînement des circonstances, vous respirez encore ; mais le jour s'avance où le dur joug qu'on vous prépare s'appesantira sur vos têtes, et vous serez livrés à vos oppresseurs. A la vue des scènes sanglantes de la tyrannie, rendus à vous-mêmes par la terreur, vous regretterez la liberté que nous avons perdue, vous frémirez de l'avoir foulée aux pieds, vous maudirez votre aveuglement. Mais, hélas ! quel sentiment de tristesse vient déchirer mon âme ! Ah ! s'il reste encore quelque espoir aux amis de la patrie, c'est que la liberté, bannie de nos murs par vos vices, plus encore que par votre ignorance, trouvera un asile dans les provinces, et c'est pour elles surtout que je désire ne pas éprouver le sort de Cassandre...

Je n'ai porté mes réclamations au tribunal de la nation que parce qu'elles intéressent la cause publique ; il importe au triomphe de la liberté qu'un de ses plus zélés défenseurs ne soit pas immolé par les agents du pouvoir.

On lui fait quelques reproches. Peut-être a-t-il passé les bornes de la modération en attaquant les ennemis du bien public : il ne s'en défend pas ; il sait qu'il porte jusqu'au délire l'amour de la justice, de la liberté et de l'humanité ; mais au milieu des écarts que les gens froids et tranquilles lui imputent, son cœur fut toujours pur, et jamais il ne songea qu'au bien du peuple, jamais il n'eut en vue que le salut de la patrie.

C'est pour travailler à rendre la nation libre et heureuse qu'il mène depuis treize mois un genre de vie qu'aucun homme au monde ne voudrait mener pour se racheter d'un cruel supplice ; c'est pour elle qu'il est descendu dans l'arène ; c'est pour elle qu'il a si souvent abandonné le soin de ses jours.

De rigides censeurs qui veulent absolument retrouver l'homme dans le patriote ont cherché à ternir la pureté de son zèle ; il avoue que son cœur n'est pas insensible à la gloire, faiblesse dont il ne rougit pas et dont l'austère vertu

Digitized by Google

ne peut lui faire un crime. Tel est l'*Ami du peuple*. Lorsque le songe de la vie sera prêt à finir pour lui, il ne se plaindra point de sa douloureuse existence, s'il a contribué au bonheur de l'humanité, s'il laisse un nom respecté des méchants et chéri des gens de bien.

De Londres, Marat publia encore une *Lettre sur l'ordre judiciaire* dans laquelle il revient sur les idées exprimées dans son *Plan de législation criminelle*, et sa *Nouvelle dénonciation contre M. Necker*.

Le 18 mai 1790, Marat revint à Paris et l'*Ami du peuple* reparut; mais Marat était réduit à se cacher pour échapper aux mandats d'arrêt lancés contre lui, il se réfugiait le plus souvent dans des caves. Dans une espèce d'oraison funèbre prononcée le 7 août 1793, Guiraut nous donne un aperçu de la vie de Marat à cette époque, Guiraut raconte qu'il s'était réfugié dans des carrières de Montmartre : « Il fallait le voir, traqué de réduit en réduit, souvent dans des lieux humides où il n'avait pas de quoi se coucher. Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue et sa tête d'un mouchoir, hélas! presque toujours trempé de vinaigre; un écritoire dans sa main; quelques chiffons de papiers sur son genou, c'était sa table. »

On comprend l'amertume du journal écrit dans de telles conditions.

Nous reprenons la collection de l'*Ami du peuple*.

(N° 109. — Du 21 mai 1790.)

OBSERVATIONS ESSENTIELLES SUR LES CRIMES DE LÈSE-NATION.

En France, comme partout ailleurs, on confondait

Digitized by Google

naguère, sous le nom de *crimes d'État*, nouvellement nommés *crimes de lèse-nation*, les crimes de lèse-majesté : telles sont la désobéissance aux volontés personnelles du prince, la résistance à ses ordres injustes, la censure de son inconduite, de ses défauts, de ses vices, la critique des opérations désastreuses du gouvernement, l'ombre même d'irrévérence pour ses agents principaux; délits frivoles et fictifs, qui, n'ayant que des individus pour objets, ne sont crimes de lèse-nation qu'autant que le prince s'est mis à la place de la nation elle-même.

Ces délits prétendus ont fait naître chez tous les peuples avilis par l'esclavage politique, une jurisprudence criminelle particulière qui traîne à sa suite l'espionnage, les délations, les inquisitions, les tortures, les supplices.

Grâce au ciel, les arrêts du despotisme sont abolis parmi nous; la nation est rentrée dans ses droits. Comme elle existe par elle-même, elle ne doit pas mettre au nombre des crimes qui la lèsent les délits qui ne regardent que son chef ou ses ministres; délits dévolus par leur nature au cours ordinaire de la justice.

On doit regarder comme vrais crimes de lèse-nation, tout acte qui tend à ruiner la constitution de l'État, tout acte qui porte atteinte à la souveraineté du peuple, tout acte qui détruit la liberté, la prospérité et la félicité publiques.

Ainsi les manœuvres des membres corrompus du corps législatif, tendant à sacrifier les droits du peuple à l'ambition de quelques individus, sont de vrais crimes de lèse-nation.

Les entreprises du prince pour devenir absolu, les attentats des ministres contre la liberté, les conjurations des ennemis publics contre le législateur, les prévarications des magistrats pour s'opposer à l'exécution des lois, sont de vrais crimes de lèse-nation.

Les machinations des ministres, des généraux d'armée, des négociateurs pour sacrifier les intérêts de la nation au prince ou à quelque puissance étrangère, sont de vrais crimes de lèse-nation.

Digitized by Google

Les déprédations, les monopoles, les accaparements et les manœuvres clandestines des administrateurs pour amener dans l'État la cherté, la disette la famine, sont de vrais crimes de lèse-nation.

Les malversations, les déprédations, les concussions des administrateurs et receveurs des deniers publics, sont de vrais crimes de lèse-nation.

Si les droits des nations ne sont pas moins sacrés que les droits de l'homme, d'où ils dérivent, et si l'homme, dans l'état de la nature, a le droit de repousser la force par la force, le droit de donner la mort pour s'empêcher de la recevoir il s'ensuit qu'un peuple opprimé a le droit de punir ses oppresseurs et de faire périr ses tyrans, quand il n'a pas d'autres moyens de se soustraire à la tyrannie. Or la conspiration dont les scènes sanglantes des 5 et 6 octobre ont été le juste châtiment n'est pas moins constante que la conspiration dont les scènes sanglantes du 14 juillet ont été le terme. Concluons de là que le peuple avait le droit, non-seulement d'exécuter militairement quelques-uns des conspirateurs, mais celui de les immoler tous ; mais celui de tirer la plus terrible vengeance des ministres du prince, de ses conseillers perfides, de ses capitaines stipendiés ; mais celui de passer au fil de l'épée le corps entier des satellites royaux conjurés pour nous perdre, et la tourbe innombrable des traîtres à la patrie, quel que fût leur état ou leur rang.

Quant au projet d'usurper la couronne que l'on prête à un prince du sang, s'il était réel, il mériterait punition sans doute ; mais que ce crime serait léger, comparé à celui d'anéantir la liberté ! Or que penser du comité municipal des recherches, du Châtelet et de la faction aristocratique de l'Assemblée nationale, qui mettent de côté celui-ci pour ne voir que celui-là, si ce n'est qu'ils comptent la nation pour rien, le prince pour tout, et qu'ils sont dévoués au pouvoir contre la patrie ?

Digitized by Google

(N° 112. — Du 24 mai 1790.)

OBSERVATIONS SUR L'EXERCICE DU DROIT DE GUERRE ET DE PAIX.

Le jour est arrivé où la nation, instruite de ses droits, a senti qu'elle devait retirer à la couronne celui de faire la guerre et la paix, dont le prince ne s'était jamais servi que pour le malheur des peuples. Le voilà donc enfin, ce droit terrible, dans les mains de la nation : le décret qui en consacre la reprise est un grand triomphe du parti patriotique de l'Assemblée nationale sur les ennemis de la révolution; mais ce triomphe est incomplet. Qu'on juge des ressources de cette faction redoutable par la primauté accordée contre toute justice à la motion du comte de Mirabeau sur celle de M. Pétion de Villeneuve. Et dans quel moment? Au moment même où les airs retentissaient encore des cris de trahison contre ce membre plus que suspect!..... Mais pour sentir la justesse de mes observations, il importe de ne jamais oublier que si les peuples ont toujours le plus grand intérêt à vivre en paix pour jouir de ses avantages, les princes ont toujours le plus grand intérêt de les engager dans la guerre pour s'en rendre maîtres; car la guerre fournit au gouvernement des prétextes éternels de demander des subsides, et d'accabler d'impôts les sujets; elle lui ménage les moyens de mettre sur pied de nombreuses armées, de séparer les soldats du citoyen, de leur faire oublier la patrie dans le tumulte et la licence des camps, de les accoutumer à tous les crimes, au meurtre, au vice, au pillage; d'en faire des scélérats consommés; de se les attacher par l'espoir du butin, par l'amour de la débauche; c'est-à-dire d'arracher la nation au soin des affaires publiques, de l'occuper de nouvelles, de l'appauvrir et de lui opposer des légions nombreuses de vétérans et de satellites prêts à tout entreprendre sous des chefs expérimentés.

Souvenez-vous des légions romaines qui suivirent César dans les Gaules; elles étaient composées de citoyens à qui

Digitized by Google

leur patrie était chère; de citoyens qui y tenaient par les liens de l'habitude, du sang, de l'amour-propre, qui s'étaient engagés par la religion du serment à la défendre jusqu'à la mort, et qui s'étaient dévoués aux dieux infernaux, s'ils venaient jamais à marcher contre elle. Vous le savez, quelques années passées sous leur chef suffirent pour qu'il les déterminât à étouffer dans leur cœur les cris du devoir et de la nature, à braver les enfers et à passer le Rubicon.

Le décret renferme des articles séparés. Le premier article établit que le droit de faire la guerre et la paix appartient exclusivement à la nation : quelque formel qu'il paraisse, ceux qui suivent sont arrangés avec tant d'art, qu'ils le modifient presque toujours de manière à le rendre illusoire.

Le second article délègue au prince l'exercice du droit de guerre et de paix, c'est-à-dire le soin de travailler à la sûreté extérieure du royaume, d'en maintenir les droits et les possessions, d'entretenir des relations politiques au dehors, de faire des préparatifs de guerre proportionnels à ceux des États voisins, de distribuer à son gré les troupes de terre et de mer et de diriger les expéditions militaires.

Comme ce soin précède nécessairement la décision du Corps législatif sur la nécessité de faire ou de ne pas faire la guerre dans tel et tel cas, il donne au prince un prétexte légal de puiser à volonté dans le trésor public, de mettre de nombreuses armées sur pied, et de diriger leurs opérations, c'est-à-dire de disposer à son gré des richesses et des forces de la nation contre la nation elle-même. Car le décret n'ayant pas réglé la distance dont les troupes de terre pourront s'avancer des frontières (1) dans l'intérieur

(1) C'est sur les frontières seules que l'armée doit être répartie : dans tout pays qui veut conserver sa liberté, il importe non-seulement qu'aucun corps de troupes soldées ne soit cantonné fort avant dans les terres, mais qu'il n'y ait pas une place de guerre, pas une citadelle dans l'intérieur de l'État. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

du pays, en conférant au prince le droit de répartir à son gré l'armée et d'en diriger les opérations, le législateur lui laisse les moyens de faire des rassemblements de troupes dans telle et telle partie du royaume où il voudrait frapper un coup et de les tourner contre l'État. Le fameux sénatus-consulte, dévouant aux dieux infernaux tout général qui ramènerait son armée dans Rome, et qui passerait le Rubicon sans s'être démis du commandement, maintint longtemps la liberté, et il l'aurait maintenue plus longtemps encore si, du temps de César, la corruption des mœurs romaines n'avait pas été portée au comble, et si ce capitaine n'avait pas retenu ses légions auprès de lui durant le long séjour qu'il fit dans les Gaules. C'est une clause analogue à ce sénatus-consulte qui manque dans l'article 2 du décret sur le droit de guerre et de paix.

Les articles 3 et 4 portent que la nation, renonçant à toute conquête, n'emploiera jamais ses forces à opprimer aucun peuple; elle renonce donc à toute guerre qui n'aurait pas pour objet la défense de ses droits et de ses possessions. Mais comme il n'est rien au monde de plus facile pour des ministres malintentionnés que de donner lieu secrètement aux premières hostilités et de rendre défensive une guerre offensive, ces articles du décret transmettent par le fait le droit de guerre tout entier au monarque; ils sont donc en quelque sorte destructifs du premier. D'ailleurs une clause de l'article 3 ayant lié la cause de la nation à celle de ses alliés, l'engage à prendre parti dans toutes leurs querelles et à se rendre responsables de toutes leurs folles entreprises : ainsi, quelque désir qu'eût la nation d'éviter la guerre, et avec quelque prudence que les agents du pouvoir exécutif pussent se conduire, les traités d'union de la France, et surtout le pacte de famille, entraîneraient nécessairement l'Assemblée nationale dans des mesures imprudentes, et rendraient nuls tous les soins de sa sagesse à maintenir la paix.

Digitized by Google

(N° 121. — Du 31 mai 1790.)

AFFREUX COMPLOT DES ENNEMIS DE LA RÉVOLUTION.

L'affreux complot de mettre le royaume à feu et à sang a éclaté à la même époque dans toutes les provinces par des troubles et des séditions, et il est encore sur le tapis... Gardons-nous de nous endormir; le glaive est suspendu sur notre tête. Ils conspirent plus que jamais contre nous.

Ne parlons plus du sénat national; subjugué par la faction perfide, il va devenir lui-même leur plus ferme appui. Ne parlons plus du Châtelet, il sera toujours le protecteur des traîtres à la patrie, l'oppresseur des défenseurs de la liberté.

Ne parlons plus de la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir exécutif; sans un vrai tribunal d'État, devant lequel tout citoyen honnête ait le droit de les traduire, ce prétendu frein sera toujours dérisoire.

La juste fureur du peuple pouvait bien les contenir en les glaçant d'effroi; la funeste loi martiale nous a privés de ce remède salutaire, et pour épargner quelques têtes coupables, peut-être faudra-t-il un jour faire couler des fleuves de sang (1).

Durant les convulsions de la machine politique qui cherche à s'organiser, nous n'avons aucun moyen constitutionnel pour arrêter leurs malversations, mettre un frein à leur

---

(1) M'accusera-t-on d'être cruel, moi qui ne puis pas voir souffrir un insecte? Mais lorsque je pense que, pour épargner quelques gouttes de sang, on s'expose à le verser à grands flots, je m'indigne malgré moi de nos fausses maximes d'humanité et de nos sots procédés pour nos cruels ennemis.

Imbéciles que nous sommes! nous craignons de leur faire une égratignure, nous nous contentons de les disperser; et nous les laissons bêtement sur pied contre nous. Qu'ils soient les maîtres un seul jour, bientôt on les verra parcourir les provinces le fer et le feu à la main, faire tomber sous leurs coups tous ceux qui leur opposeront quelque résistance, massacrer les amis de la patrie, égorger femmes et enfants et réduire en cendres nos cités. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

audace, enchaîner leur perfidie, les punir de leurs attentats; mais nous n'en devons pas moins veiller à notre sûreté; servons-nous donc des moyens qui nous restent de pourvoir au salut de la patrie.

(N° 125. — Du 6 juin 1790.)

MALHEURS AFFREUX

Qui résulteraient de la guerre ministérielle avec l'Angleterre, tels que l'anéantissement de la constitution, la ruine de l'État la perte de la liberté, le triomphe de l'aristocratie, le massacre et la servitude du peuple.

Enragés de voir échouer tous les complots qu'ils avaient formés, toutes les trames qu'ils avaient ourdies pour remettre la nation sous le joug, les ministres ont mis leurs dernières espérances dans une guerre avec l'Angleterre, dont ils redoutent moins les suites désastreuses pour la nation qu'ils n'espèrent des moyens qu'elle leur fournirait de se ressaisir des rênes du gouvernement. Ils n'osent encore avouer leur noir projet, ils le couvrent du prétexte de mettre en sûreté le royaume; mais il n'est rien qu'ils ne mettent en œuvre pour y préparer les esprits. Non contents d'avoir à leur solde cent plumes vénales, ils s'efforcent de réduire au silence les écrivains patriotiques...

L'objet chéri des vœux de nos ministres, c'est d'arracher la nation au soin de régler les affaires intérieures de l'État pour l'occuper des événements du dehors; d'appeler sur elle les fléaux de la guerre, de la misère, de la famine, de la désolation et de la mort, pour l'empêcher de travailler à sa Constitution, et d'établir, par de sages lois, sa liberté, son repos, son bonheur.

Pour préparer les esprits à l'horrible catastrophe, ils font prêcher partout la nécessité de nous allier aux Hollandais et d'armer contre l'Angleterre pour mettre à couvert nos possessions, c'est-à-dire de faire aujourd'hui la guerre aux

Digitized by Google

Anglais, crainte d'être obligés de la leur faire un jour : projet funeste dont nous ne tarderions pas d'être les malheureuses victimes...

La guerre que des ministres ambitieux entreprennent si légèrement pour assouvir leurs vues criminelles, est le plus terrible des fléaux dont le ciel puisse affliger la terre.

Voyez les Romains, ce peuple féroce, dévoré d'ambition, altéré de sang, et dont le carnage était l'unique métier, qu'a-t-il retiré de tant de guerres entreprises pour envahir le monde, de tant de campagnes périlleuses, de tant de batailles gagnées, de ces nuées d'ennemis étendues dans la poudre, de ces fleuves de sang qu'il a fait couler à grands flots? De quoi lui ont servi tant de trésors pillés, tant de couronnes ravies, tant de royaumes conquis? Et que lui a valu l'empire du monde? Le vain fracas de quelques fêtes militaires, quelques vains trophées, quelques statues d'or élevées dans ses temples. Et qu'a-t-il enfin retiré lui-même de ses nombreux triomphes? Des vices, la misère, la servitude, l'oppression et l'anéantissement.

Voyez Louis XIV. A quoi aboutit sa funeste ambition? qu'à faire le désespoir des Français. Pendant le trop long cours de son règne fastueux, il ne les laissa pas reposer un instant. Toujours aspirant à de nouveaux triomphes, longtemps il les mena de victoire en victoire; mais pour fournir aux frais de ces guerres éternelles, il épuisa les peuples de misère, il appela sur eux la famine et la désolation, il finit par se voir arracher ses conquêtes, il toucha au moment d'être précipité du trône et de devenir la proie de ses nombreux ennemis.

Hé! que n'a pas coûté aux Anglais la guerre contre les Américains? Que ne nous a-t-elle pas coûté à nous-mêmes?

Entreprise pour affaiblir nos adversaires, nous en avons perdu tous les fruits; les frais seuls montent à 3 milliards, somme si exorbitante, qu'elle ne pourrait être acquittée au bout de vingt ans d'économie et de prospérité.

Digitized by Google

Je n'ai pas le courage de continuer le tableau effrayant des désastres et des revers où cette fureur insensée pour la guerre a précipité les nations; mais quelque effrayant qu'il paraisse, il n'est point de malheurs aussi cruels que ceux qu'elle entraînerait pour nous, si le ministère pouvait une fois nous mettre aux prises avec les Anglais. Qu'il ait gagné ce point-là, le reste lui deviendra facile. Avec quelle ardeur il poursuivra ses desseins perfides! que de moyens il aura de se ressaisir du pouvoir absolu! A peine l'argent et l'armée seront-ils dans ses mains, que les décrets de l'Assemblée nationale ne l'inquiéteront plus; il la tiendra sous le joug et la fera servir à consacrer ses ordres tyranniques.

Je le répète, nous n'avons rien à craindre des Anglais; ils sont à nous, ils voient avec admiration nos combats pour la liberté, ils applaudissent à nos efforts, ils font des vœux pour nos succès. Ne les attaquons pas, et ils nous laisseront tranquilles. Laissons l'Espagne, qui n'est plus rien pour nous, se tirer d'affaire comme elle le pourra; ne souffrons pas que nos ministres soient assez téméraires pour ordonner que la flotte reste en mer, provoque l'ennemi, l'engage et fasse passer l'action pour une affaire arrivée par hasard.

Que les écrivains patriotiques soulèvent de toute part la nation contre une entreprise qui ne peut qu'entraîner les plus grands malheurs; qu'ils fassent voler des cris d'alarme d'un bout à l'autre du royaume ; qu'ils soufflent sans cesse les feux sacrés de la liberté parmi les troupes de ligne; qu'ils fassent tomber des mains des chefs ces lourdes chaînes dont ils lient le soldat à la volonté d'un despote ; que leurs ordres tyranniques restent partout sans effet; que les guerriers s'unissent autour des autels de la patrie, qu'ils s'engagent à ne plus porter les armes contre ses enfants, qu'ils jurent de vivre et de mourir pour elle. O sainte liberté! de quoi l'homme de bien n'est-il pas capable, lorsque tu enflammes son cœur?

Digitized by Google

(N° 133. — Du 14 juin 1790.)

OBSERVATIONS SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET DES MOYENS DE DÉTRUIRE LA MENDICITÉ.

....Quant aux ateliers et aux manufactures que je propose d'établir dans Paris, la simple destination du couvent à cet établissement doit en assurer la réussite. A l'avantage inappréciable d'extirper la mendicité parmi nous il réunira bientôt celui de régénérer les mœurs dans les classes inférieures de la société; car c'est la misère, le dégoût attaché à un travail ingrat, et le désespoir de ne pouvoir parvenir, à force de peines, à se faire un sort agréable, qui inspirent le découragement, l'oisivété, la fainéantise, la dissolution et la débauche.

De quoi me servira de me morfondre à l'ouvrage? Je serai toujours gueux, se dit à lui-même l'homme qui n'a aucune propriété, l'homme foulé d'impôts, à qui le gouvernement enlève inhumainement le fruit de ses services, l'homme dont le mince salaire ne suffit pas pour lui procurer les choses de première nécessité; et il reste dans l'inaction, ou s'il travaille, ce n'est que pour s'empêcher de mourir de faim; sentant toute la journée le poids de sa triste existence et le malheur de sa condition, il cherche, dès qu'il le peut, à oublier quelque moment ses peines, et à noyer ses soucis dans le vin. Mais donnez à cet homme quelque mince propriété et qu'il puisse jouir un jour du fruit de ses travaux, il s'y attachera comme à la source de son bonheur; il mettra tous ses soins à le conserver et à l'augmenter; c'est une vérité dont la Suisse, le pays du monde où l'on connaît le plus généralement les douceurs de la vie, offre un tableau touchant.

Avec la misère disparaîtront l'oisiveté, la crapule et le libertinage; le goût des plaisirs domestiques, inséparable de l'amour du travail, succédera à la dissipation et à la débauche; les mœurs s'épureront, les mariages se multiplieront, la population augmentera, et l'abondance, la vie

Digitized by Google

réglée, la santé, la joie régénéreront l'espèce, abâtardie par la misère et l'oppression.

C'est dans la capitale surtout que la métamorphose sera frappante; rien de plus aisé que d'en accélérer les progrès : avec les lits et les petits meubles que les religieux laisseront dans les couvents, on pourrait faire dans le cours d'une année des milliers de mariages heureux. L'honnêteté des indigents serait un titre à ces bienfaits; mais j'anticipe sur les fonctions des commissaires de bienfaisance, dont le zèle éclairé sera sans doute le premier des bienfaits du retour de la liberté. Puissent leurs soins généreux faire bientôt oublier aux infortunés les maux affreux de l'ancien régime! Je soumets à leurs lumières cette légère esquisse des avantages que l'on peut retirer des maisons religieuses. Quelque légère qu'elle leur paraisse, je me flatte qu'ils ne négligeront pas les vues salutaires qu'a suggérées à l'*Ami du peuple* son amour pour l'humanité.

(N° 134. — Du 16 juin 1790.)

PANTALONNADE A L'OCCASION DE FRANKLIN.

C'était la journée des sentiments exaltés que le 11 de ce mois : sacrifices généreux, nobles maximes, scènes édifiantes, rien n'y manquait qu'un peu de sincérité, un peu de bonne foi. Ne passons pas sous silence une farce assez plaisante pour un observateur.

« Messieurs, s'est écrié le grand Mirabeau, Franklin est mort; il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchi l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière. Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine. Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé

Digitized by Google

des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs. Les représentants des nations ne doivent recommander à leurs hommages que les héros de l'humanité.

« Le Congrès a ordonné, dans les quatorze États de la confédération, un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa Constitution. Ne serait-il pas digne de nous, Messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage, rendu à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre. L'antiquité eût élevé des autels à ce puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. L'Europe éclairée et libre doit du moins un témoignage de souvenir et de regrets à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

« Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera, pendant trois jours, le deuil de Benjamin Franklin.

Cette motion a été applaudie avec transport, et l'Assemblée a décrété par acclamation que, à commencer de lundi prochain, elle porterait le deuil de la mort de Franklin pendant trois jours ; elle a en outre décrété l'impression du discours de M. de Mirabeau.

A la lecture de cette motion touchante, je n'ai pu me défendre d'un sentiment douloureux, et j'ai regretté amèrement qu'elle n'eût pas été faite par quelque bon patriote. Oui, il est temps que les peuples cessent de se prosterner devant les idoles de la fortune, et qu'ils apprennent à respecter leurs défenseurs, à chérir leurs bienfaiteurs, à en sentir la perte, à faire éclater publiquement leur affliction. Sans doute, Franklin fut l'un des libérateurs de sa patrie, l'un des premiers à se déclarer contre le gouvernement tyrannique de la Grande-Bretagne. Il lui jura une haine éternelle; il mit tout en œuvre pour en

Digitized by Google

secouer le joug, pour en ruiner l'empire, et il ne se démentit jamais.

Était-ce au comte de Mirabeau, à ce zélé suppôt de l'autorité couvert du masque du patriotisme, à cet orateur (1) dangereux, à qui nous devons les funeste décrets du *veto* suspensif, de la loi martiale, du marc d'argent, de l'indépendance absolue de nos députés, du droit de paix et de guerre? En un mot, était-ce au plus redoutable ennemi de la liberté publique à proposer le deuil d'un apôtre de la liberté?

Qui ne voit que son discours n'est qu'un tour de passe pour faire oublier ses derniers démérites et en imposer par une fausse popularité?

Mais n'y avait-il rien de plus dans cette farce ridicule? Que les pères de la patrie répandent quelques larmes et jettent quelques fleurs sur la tombe d'un sage qui honora l'humanité et qui vengea les droits de l'homme, ce saint devoir est fait pour leur cœur. Mais que les ennemis de la Révolution se mêlent à cette auguste cérémonie; qu'un Virieu, qu'un Foucault, qu'un Desmeuniers, qu'un Garat, qu'un Montlausier, qu'un Dupont, qu'un Malouet, qu'un Cazalès, qu'un Maury prennent des pleureuses, cela se conçoit-il? Cependant nos Parisiens édifiés applaudissent à cette scène grotesque.

O mes concitoyens, il vous faut des parades : vous serez toujours de vieux enfants.

A tant de traits ridicules de faux patriotisme, comment ne reconnaissez-vous pas la politique dangereuse de vos mortels ennemis? Les noirs n'élèvent plus la voix contre vous; ils paraissent subjugués, et se condamnent au silence : vous les croiriez vos amis, mais ils n'ont que changé de marche; ils se retranchent derrière les impartiaux,

(1) Quoiqu'il ne manque pas d'éloquence, c'est toutefois à ses vastes poumons qu'il doit ses succès, l'ascendant prodigieux qu'il a sur nos députés qui se contentent d'opiner de la calotte. Aussi lui ai-je souhaité cent fois une coqueluche éternelle : sa santé est à mes yeux une vraie calamité publique. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

qu'ils mettent en avant pour vous enlacer : piége d'autant plus redoutable, que leurs traits ne paraissent plus partir d'une main ennemie, et que ceux qui les lancent se parent de dehors affectueux, qu'ils prêchent la douceur, qu'ils affichent l'humanité, et que, pour vous perdre, ils emploient les moyens les plus propres à vous séduire. Où en veulent-ils venir? A vous bercer par ces petites réformes, cette feinte générosité, ces dehors séducteurs, et à vous endormir à l'approche de l'orage qu'ils cherchent à exciter dans la vue de bouleverser l'État. Pour les déjouer, n'ayez que deux points de vue : empêchez la guerre avec les Anglais et confédérez-vous avec les soldats et les bas officiers des troupes de ligne.

(N° 139. — Du 20 juin 1790.)

CORRUPTION DE LA TRÈS-GRANDE MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — AVEUGLE CONFIANCE DU PEUPLE.

C'est une maxime bien fausse, de croire qu'il faille toujours dissimuler les maux de l'État et cacher la profondeur de ses plaies; car si ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont toujours intéressés à combler la mesure des calamités publiques; si les représentants de la nation sacrifient presque toujours ses intérêts à leur ambition ou a leur cupidité, et si le peuple seul veut toujours le bien, comment le porter à chercher le remède à ses maux, quand on lui dissimule les dangers de son état? Je n'aurai donc point de secret pour le public, et quoi qu'il arrive, je déchirerai le voile dont on couvre l'abîme où l'on cherche à nous précipiter.

Tout ce qui s'est fait à l'Assemblée nationale depuis huit jours peut être contenu dans une page, aux règlements près qui fixent le traitement des ministres de la religion. A l'ouverture de chaque séance, ce sont toujours de ridicules adresses d'adhésion aux augustes décrets, suivies du serment de les défendre jusqu'au dernier soupir; indis-

Digitized by Google

crète adhésion, serment téméraire d'une aveugle multitude, incapable de distinguer dans l'ouvrage du législateur ce qui est digne d'éloges, de ce qui est digne de blâme. Sans doute les décrets faits pour le bonheur public doivent être maintenus au prix de tout notre sang, mais ceux qui enlèvent aux citoyens leurs droits sacrés, et ceux qui sacrifient au monarque la souveraineté de la nation, doivent être proscrits avec la même ardeur.

Peuple inconsidéré, ce n'était donc pas assez pour ruiner ta cause et t'arracher le fruit de tes victoires, de l'avarice, de la rapacité, de l'ambition, de la haine, de la rage, de la fureur qui dévorent le sein des députés des ordres abolis; ce n'était pas assez de leurs intrigues, de leurs menées, de leurs complots, de leurs trames odieuses; ce n'était pas assez de la vénalité, de l'astuce, de la perfidie, de la trahison de tes propres représentants; il fallait encore que ta crédulité, que ta sotte confiance, que tes adulations, que ton idolâtrie encourageassent au crime et poussassent aux derniers attentats une lâche majorité prostituée à la cour; il fallait encore que son ingratitude envers tes fidèles représentants te fît compter pour rien leurs généreux efforts et leurs réclamations (1). Ah! je le vois trop, c'en est fait des intérêts de la liberté pendant le reste de cette législature. Sourd à la voix des remords et de la pudeur, elle suit avec opiniâtreté ses noirs projets; n'attendez plus d'elle que fausses promesses, bienfaits illusoires, piéges, prévarications et perfidies; sans cesse des comités vendus forgeront des projets de décrets funestes, qu'elle adoptera

---

(1) Que ne puis-je pénétrer de cette vérité tous les Français : *La vraie Assemblée nationale réside uniquement dans le parti patriotique,* dont les Lameth, les Barnave, les Robespierre, les d'Aiguillon, les Duport, les Pétion, etc., se sont montrés jusqu'ici les dignes chefs : tout le reste n'est composé que des ennemis mortels de la révolution, connus sous le nom de *noirs;* des ennemis de la liberté connus sous le nom d'*impartiaux,* et des traîtres à la patrie vendus au cabinet, connus sous le nom de *sycophantes.* C'est autour des seuls patriotes que les bons citoyens doivent se rallier pour les soutenir et les rendre triomphants.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

avec acclamation; sans cesse elle entraînera le peuple de chute en chute jusqu'au moment de sa dissolution...

Jugeons de l'avenir par le présent et le passé. Vous verrez cette assemblée rien moins qu'auguste, au moment où elle cherchera à organiser le pouvoir judiciaire, mettre tous ses soins à éviter l'institution d'un vrai tribunal d'État, et se donner garde de le composer d'un petit nombre de patriotes distingués comme l'exigerait le salut de la patrie... Vous la verrez, imposant silence aux spectateurs témoins de prévarications, enlever aux électeurs le droit de surveiller le pays, le droit de destituer ceux qui seront suspects, le droit de punir ceux qui seront corrompus.

Vous la verrez aussi, l'Assemblée nationale, au moment où elle cherchera à organiser l'armée, mettre tous ses soins à enlever aux soldats le droit incontestable qu'ils ont de nommer leurs officiers, de les surveiller, de les contrôler, de les destituer; ou si elle craint de le leur enlever (1), vous la verrez affranchir les troupes de ligne du pouvoir civil, attribuer à un conseil de guerre la connaissance des délits qui n'appartient qu'aux tribunaux, soumettre à l'état-major le jugement des actes d'indiscipline et des abus d'autorité, qui n'appartient qu'à un conseil nommé par le régiment et remettre dans les mains du ministre le dur joug sous lequel le soldat gémit depuis si longtemps.

C'est ainsi que dans l'organisation des municipalités, elle s'est étudiée à enlever à la commune le droit incontestable qu'elle a de toujours rester assemblée ou de s'assembler toutes les fois qu'elle le juge à propos pour s'occuper des affaires publiques; le droit de surveiller, de contrôler, de destituer, de réprimer, de punir ses mandataires, droit essentiel, sans lequel tous les autres ne sont qu'illusoires. Le moyen d'en être surpris! Elle s'est bien attribué à elle-même ceux que la nation a sur ses représentants.

---

(1) Je ne négligerai rien pour que ce droit leur soit rendu; je supplie tous les bons citoyens de concourir à cette grande œuvre, en faisant passer ma feuille à tous les régiments. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

(N° 148. — Du 29 juin 1790.)

INFERNAL COMPLOT CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Dans la nuit du 24, un huissier a signifié à l'imprimeur de l'*Orateur du peuple*, un ordre du comité de police de ne plus imprimer cette feuille ; le lendemain on a traduit en prison la personne qui en fournissait le manuscrit. Où en sommes-nous ? grands dieux ! s'écrie le correspondant qui m'a fait passer cette information. Faut-il que sous le prétendu règne de la liberté nous ayons à redouter, de la part de nos propres mandataires, des coups d'autorité plus terribles cent fois que sous l'empire des despotes?

Le même jour, un huissier a signifié à l'imprimeur de l'*Ami du peuple* ordre de comparaître au tribunal de police pour déclarer la demeure de l'auteur, sous peine de cent livres d'amende. Est-il possible, m'écrit le pauvre diable d'imprimeur, que ces gens-là *veuillent me forcer d'être sorcier ou me punir de ne pas l'être?* Que voulez-vous, Monsieur, que je leur réponde? — Vous ne paraîtrez pas, et vous ne payerez rien, lui marquai-je ; répondez que j'attends l'arrivée de mon général la Pique, que c'est lui qui se chargera de leur donner mon adresse (1).

Une jeune femme, qui se trouvait à la lecture du billet, dit à l'instant : *C'est une vengeance de ce petit gueux* (2) *de Mitouflet contre notre bon Junius. — Cent livres !* s'est écrié tout à coup son voisin, *cent livres, c'est une horreur ! Quelles extorsions ! quel brigandage ! Assurément ces prétendus défenseurs de la liberté sont pires que des coupeurs de bourses. — Eh ! que font-ils de tout cet argent?* demanda

---

(1) « Ce général était un de ces hommes audacieux qu'enfantent les « révolutions, à qui il ne manque, pour être des héros, qu'une troupe « réglée et le nom d'un chef dûment légalisé. La Pique s'était mis à la « tête des faubourgs, et ne laissait pas de causer de vives inquiétudes à « La Fayette. » (Bougeart, *Marat l'Ami du peuple.*)

(2) Termes d'amitié dans la bouche d'une jolie femme ; on sait qu'ils sont synonymes à ceux-ci : *petit coquin, petit fripon.* (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

une bonne maman. *Est-ce pour aller voir les filles? Il y a longtemps que nous leur payons les violons; quand diable les ferons-nous danser en l'air? — Quand on voudra*, s'écria chacun à l'envi, *nous sommes tous prêts à les tirer par les pieds.*

Laissons là les plaisants; c'est de choses sérieuses, de choses graves, très-graves dont nous avons à entretenir le public.

Il est constant que la police, toujours aux ordres des ennemis de la révolution, a formé l'infernal projet d'anéantir tous les papiers patriotiques et d'écraser leurs auteurs, avant le moment des élections, crainte qu'il ne leur prenne fantaisie d'ouvrir les yeux du public sur le choix des candidats à la municipalité, surtout aux places d'administrateurs. Comme il y va du salut public que le choix tombe sur de vrais patriotes, sur des hommes qui ne se fassent pas un jeu de vendre à la cour les intérêts du peuple et de s'enrichir de ses dépouilles, je me flatte que toutes les plumes énergiques se mettront à l'œuvre pour imprimer le cachet de l'opprobre sur le front des mandataires et des administrateurs de la commune, qui ont démérité par leurs sentiments antipatriotiques, leurs menées déshonnêtes, leurs attentats contre la liberté, projet dont j'ai donné l'idée il y a plus de neuf mois et que j'ai souvent réalisé depuis. De mon côté, j'invite tous les bons citoyens à me faire passer au bureau de la distribution de l'*Ami du peuple* les sujets légitimes de récusation qu'ils peuvent avoir. Ils auront soin de signer leurs dénonciations et de donner leur adresse, afin qu'on puisse constater la réalité des signatures.

Digitized by Google

(N° 149. — Du 30 juin 1790.)

SUPPLIQUE DE DIX-HUIT MILLIONS D'INFORTUNÉS, privés de leurs droits de citoyens actifs, à l'Assemblée nationale (1).

Pères de la patrie, vous qui ne prêchez que paix et concorde, qui semblez ne respirer que justice et liberté, vous avez donc oublié vos belles maximes dans votre cruel décret sur les qualifications des citoyens actifs ?

Pour nous accorder le privilége d'être reconnus membres de l'État, dont jusqu'ici nous avons supporté toutes les charges, dont nous acquittons tous les devoirs pénibles, dont nous remplissons toutes les fonctions dégoûtantes, malsaines, dangereuses, dont nous venons de rompre les fers au péril de nos jours (2), au prix de notre sang, vous exigez inhumainement de nous le sacrifice de trois journées d'un travail qui peut à peine nous donner du pain, comme si vous vouliez nous faire périr de misère ! Pour nous conférer la triste prérogative de donner notre suffrage à ceux qui ont eu l'honneur de nous gourmander et le bonheur de s'engraisser à nos dépens, en vertu de vos décrets vous exigez barbarement de nous que nos pères et leurs fils ne soient ni banqueroutiers, ni faillis, ni débiteurs insolvables, sans avoir excepté les honnêtes gens, comme si ce n'était pas assez d'être réduits à l'indigence pour avoir été dépouillés par d'adroits fripons, comme si vous vouliez insulter à nos malheurs en nous punissant de leur mauvaise foi.

---

(1) On sait que l'Assemblée constituante ne consacra pas le suffrage universel, bien que les états généraux eussent été nommés par le suffrage universel. Pour être citoyen actif, il fallait payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. De plus on avait établi plusieurs catégories d'indignités.

(2) Il est certain que la révolution est due à l'insurrection du petit peuple ; et il n'est pas moins certain que la prise de la Bastille est principalement due à dix mille pauvres ouvriers du faubourg Saint-Antoine.
(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

Quel sort affreux que le nôtre ! Pour nous le Ciel fut toujours de bronze, et aujourd'hui, comptés pour rien dans toutes vos dispositions, l'espoir même nous est enlevé ; vos entrailles seraient-elles fermées pour nous ? Pères de la patrie, vous vous êtes emparés du bien des pauvres pour payer les Sardanapales de la cour, les favoris de la reine, les pensionnaires du roi, les usuriers, les agioteurs, les maltôtiers, les concussionnaires, les déprédateurs, les dilapidateurs, les sangsues de l'État, et, non contents de nous laisser dans le plus affreux dénûment, vous nous enlevez nos droits pour nous punir des crimes des méchants et de la barbarie du sort. Est-il besoin de faire valoir nos services pour nous soustraire à l'oppression ? Rappelez-vous ces crises orageuses où l'on courait aux armes pour repousser des légions sanguinaires, abattre le despotisme et sauver la patrie, prête à périr ? Nous étions partout où le péril nous appelait, prêts à prodiguer notre sang pour votre défense ; et, pendant trois mois consécutifs, nous avons seuls supporté le poids d'une campagne laborieuse, exposés tout le jour au soleil, à la faim, à la soif (1), tandis que les riches, cachés dans des souterrains, n'en sont sortis qu'après les temps de crise, et pour s'emparer du commandement, de toutes les places d'honneur et d'autorité.

Nous nous sommes donc sacrifiés pour vous ; et aujourd'hui, pour prix de nos sacrifices, nous n'avons même pas la consolation d'être membres de cet État que nous avons sauvé ? Quelles peuvent donc être vos raisons pour nous traiter aussi indignement ? Le pauvre est citoyen comme le riche ; vous en convenez, mais vous dites qu'il est plus exposé à se vendre. Y pensez-vous ? Voyez dans toutes les monarchies du monde, ne sont-ce pas les riches qui forment le vil essaim des courtisans ? Ne sont-ce pas les riches qui forment ces légions innombrables d'ambitieux

(1) Il n'y a pas d'indigent à Paris qui, dans les trois premiers mois de la révolution, n'ait donné à la nation quinze jours de service gratuit ; c'était bien le moins de les reconnaître comme citoyens actifs. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

qui recherchent la faveur par toute espèce de moyen, et lui sacrifient leur honneur? A part ce petit nombre d'indigents que vous avez corrompus dans les siècles avilis de la servitude, ne sont-ce pas les riches qui forment les suppôts du despotisme dans le Sénat, dans le cabinet, dans les cours de judicature, dans l'armée elle-même? Ne sont-ce pas les pauvres qui, en tout lieu, réclament les premiers contre la tyrannie et se soulèvent contre leurs oppresseurs? S'ils étaient prêts à se vendre et s'ils ne voulaient que de l'or, ils en prendraient quand ils en trouveraient l'occasion. Et qui les empêchait, dans les prémiers jours de l'insurrection, d'avoir mis vos maisons au pillage? Qui les empêchait, dans celles qu'ils ont livrées aux flammes, d'en enlever les dépouilles? En a-t-on trouvé un seul s'enfuir chargé de butin?

Mais ce n'est pas au nom de la reconnaissance et de l'éternelle justice, c'est au nom du salut commun que nous vous supplions de ne pas outrager la nation et de vous souvenir que nous sommes citoyens comme vous, puisque vous avez oublié que nous sommes vos frères. Quoi! dans un temps où la patrie a le plus besoin de force pour repousser les nombreux ennemis cachés dans son sein, vous travaillez à les augmenter par la plus affreuse injustice! Songez donc que dans toute révolution celui qui n'est pas pour la patrie est contre elle; car quel motif attacherait encore à la chose publique des hommes qui ne peuvent y prendre aucune part? Ils doivent donc en devenir les ennemis. Souffrez que nous vous conjurions d'être moins injustes à notre égard...

Mais avez-vous bien réfléchi qu'imposer à trois journées de contribution directe les citoyens actifs, c'est rayer de leur nombre les trois quarts des habitants du royaume? Il ne restera donc dans l'État qu'un très-petit nombre de sujets, qui pourront prétendre à l'honneur d'être citoyens. Malheur qui menace la liberté publique; car, dès que le droit de suffrage sera restreint à l'homme aisé, les élections ne tomberont que sur les riches, l'empire sera donc leur partage, et le peuple sera livré sans défense à leur merci.

Digitized by Google

Qu'aurons-nous gagné à détruire l'aristocratie des nobles, si elle est remplacée par l'aristocratie des riches? Et si nous devons gémir sous le joug de ces nouveaux parvenus, mieux valait conserver les ordres privilégiés...

Pères de la patrie, vous êtes les favoris de la fortune; nous ne vous demandons pas aujourd'hui à partager vos possessions, ces biens que le ciel a donnés en commun aux hommes; connaissez toute l'étendue de notre modération, et pour votre propre intérêt, oubliez quelques moments le soin de votre dignité, dérobez-vous quelques moments aux douces rêveries de votre importance et calculez un instant les suites terribles que peut avoir votre irréflexion. Tremblez qu'en nous refusant le droit de citoyens, à raison de notre pauvreté, nous ne le recouvrions en vous enlevant le superflu.

Tremblez de nous déchirer le cœur par le sentiment de vos injustices, tremblez de nous réduire au désespoir et de ne nous laisser d'autre parti à prendre que celui de nous venger de vous, en nous livrant à toute espèce d'excès ou plutôt en vous abandonnant à vous-mêmes; car, pour vous mettre à votre place, nous n'avons qu'à rester les bras croisés. Réduits alors à vous servir de vos mains et à labourer vos champs, vous redeviendrez nos égaux; mais moins nombreux que nous, serez-vous sûrs de recueillir les fruits de votre travail? Cette révolution qu'amènerait infailliblement notre désespoir, vous pouvez la prévenir encore; revenez à la justice et ne nous punissez pas plus longtemps du mal que vous avez fait.

(N° 151. — Du 5 juillet 1790.)

OBSERVATIONS EN FAVEUR DES INVALIDES.

Rien n'est mieux pour démontrer combien nous sommes loin de la liberté et combien les agents comptent sur le rétablissement de l'ancien régime, que l'impudence avec la-

Digitized by Google

quelle ils se jouent des lois, que l'audace avec laquelle ils foulent aux pieds les décrets de réforme, que l'impunité avec laquelle ils poursuivent leurs anciens errements; on dirait qu'ils n'ont en vue que de nous faire sentir à quel point nous sommes esclaves : encore si les citoyens qui ont le mieux mérité de la patrie n'étaient pas leurs plus tristes victimes! Voyez les invalides : est-il une âme honnête et sensible qui ne soit touchée de compassion pour ces militaires surannés, ces infortunés serviteurs de la patrie, que l'Assemblée nationale abandonne sans pitié à leurs tyrans, tandis qu'elle accumule sans pudeur des sommes énormes sur la tête des gros bénéficiers, et que des orateurs jadis populaires n'ont pas honte de prostituer leurs talents à encourager cette scandaleuse prodigalité, en plaidant le besoin des délices mondaines, devenues nécessaires à ces sybarites par une suite de l'éducation et de l'habitude.

Mais quoi! une coiffeuse empochera chaque année deux mille livres pour avoir donné un coup de peigne au dauphin, tandis qu'un brave soldat, criblé de coups, obtient à peine trois louis annuellement! Un baladin de la cour touchera dix mille livres annuelles pour quelques cabrioles, tandis que le vainqueur d'une ville obtient à peine quarante-quatre livres de pension ! Et que ne dirions-nous pas, si nous faisions voir de fameuses catins de la cour, gorgées d'or pour quelques services honteux rendus à Messaline, tandis que le pauvre peuple qui fournit à ces profusions, languit dans la misère!

Frappé de ces objets effroyables, le comité des pensions a rougi de voir 59 millions enlevés aux laboureurs et aux artisans pour engraisser les flagorneurs du prince, les suppôts et les satellites de l'autorité, les servantes et les valets de la cour. On a senti la nécessité de réduire ces pensions et d'accorder enfin quelques petites gratifications aux soldats de l'État. Au bout de trente ans de services, vous pourrez donc espérer, braves guerriers, quelque faible rétribution, et à l'âge de soixante-dix ans, lorsque vous n'aurez plus d'organes pour jouir, lorsque votre sang sera glacé

Digitized by Google

dans vos veines, lorsque vous serez mort au monde, vous recevrez en retraite vos minces appointements, si toutefois ils ne vous sont pas retenus alors, comme aujourd'hui, par vos indignes officiers!

(N° 160. — Du 12 juillet 1790.)

ADRESSE AUX DÉPUTÉS DES GARDES NATIONALES ET DES TROUPES DE LIGNE A LA FÉDÉRATION.

Braves guerriers, uniquement consacrés au métier des armes, vous qui jusqu'à présent n'avez servi que l'ambition ou la vengeance des despotes, ne vous abaissez pas à devenir encore de vils instruments de fureur, d'oppression ou de tyrannie, vous que des maîtres superbes voudraient empêcher d'être heureux. Souvenez-vous que vous êtes citoyens, et sentez que le moment est enfin venu d'en recouvrer tous les droits.

Malheureuses victimes de l'avarice, de la dureté, de l'orgueil d'un ministre superbe, quel sort affreux vous attend au terme de votre pénible carrière! Couverts de blessures, accablés d'infirmités, nourris comme des chiens, couchés sur la paille et traités en esclaves, faut-il qu'après avoir sacrifié votre sang au service de l'État, après avoir enduré privations, peines, fatigues, après avoir souffert la prison et les fers sous les ordres injustes de vos indignes chefs, vous n'ayez d'autre perspective à la fin de vos jours que celle de les terminer dans un asile militaire, où vous ne trouverez que dureté, misère et mépris?

Juste ciel! comment se trouve-t-il encore un seul homme en France assez dépourvu de raison et de sentiment pour se résoudre à faire le métier de soldat! Ah! renoncez à ce métier d'esclave, regagnez vos hameaux pour vivre en hommes libres, ou rendez votre état honorable en reprenant vos droits de citoyens, en expulsant vos indignes chefs qui vous maltraitent, vous tiennent sous le joug et

Digitized by Google

vous oppriment; toute la force de l'armée est dans vos mains; reconnaissez enfin qu'il n'y a point de bonheur pour vous qu'autant que vous aurez recouvré le droit de nommer vos chefs, de les surveiller, de les destituer et de les punir. Annoncez hautement que vous êtes déterminés à reprendre ce droit incontestable et que vous exigez qu'il soit consacré par le premier article du règlement destiné à organiser l'armée et à régler votre sort.

(N° 163. — Du 16 juillet 1790.)

OBSERVATIONS SUR LES FÊTES DU PACTE FÉDÉRATIF.

Je ne m'amuserai pas à en épiloguer la description, ce serait peine perdue; mais le moyen de ne pas en relever quelques dispositions honteuses?

Immédiatement après le serment universel, de par l'ordonnance municipale, vint un grand *Te Deum* pour remercier l'Être suprême de tous les bienfaits dont il comble la France depuis la révolution. Que les administrateurs de la ville, Bailly et tous les fripons qui manient les grandes affaires, ne rêvent que prospérité et bonheur, il n'y a rien là d'étonnant : ils nagent dans l'opulence; mais qu'après le dépérissement des manufactures et du commerce, après l'interruption de tous les travaux, après la suspension du payement des rentes publiques, après sept mois de famine, on ose tenir un pareil langage à un peuple ruiné, à des infortunés qui meurent de faim; assurément, il faut avoir un front qui ne sait plus rougir.

Au milieu de cette misère universelle, huit jours entiers, dit-on, doivent être consacrés aux fêtes, aux festins, aux joutes, aux divertissements de toute espèce, couronnés, chaque nuit, par une illumination générale.

Pensent-ils en imposer, par cette fausse image de la félicité publique, à des hommes qui ont sans cesse sous les yeux la foule des indigents et cette foule de citoyens réduits à la mendicité par la révolution? Se flattent-ils de

Digitized by Google

faire pardonner leurs prodigalités scandaleuses en parlant de bonheur public, prodigalités doublement à charge au peuple, et par les sommes employées sans nécessité à ce vain appareil, et par le gaspillage qui en est la suite inévitable? Mais ce n'est pas là où j'en veux venir.

N'allez pas croire, lecteurs superficiels, que tous ces divertissements soient pour fêter les députés de la fédération. Non, non; ils ont pour but de tenir le public dans l'ivresse, de distraire les citoyens des affaires publiques, et d'empêcher les sections de préparer les élections qui approchent; car ces fêtes ne doivent finir que le 21, et les élections doivent commencer le 25.

Comme ce trait de politique est une supercherie indigne, il est à propos que les districts s'assemblent immédiatement pour demander à l'Assemblée nationale un nouveau délai de trois semaines (ou le prendre eux-mêmes, car ils en ont le droit) pour assurer le choix des hommes dignes d'être leurs mandataires, la chose du monde qui importe le plus à la liberté et à la félicité publiques.

(N° 165. — Du 17 juillet 1790.)

ATTENTATS JUDICIAIRES CONTRE LA SURETÉ DES CITOYENS. — MOYENS PROPRES A LES RÉPRIMER.

Attendre justice de nos tribunaux actuels serait la plus haute folie qui pût entrer dans la tête des patriotes. Attendre le moindre respect pour les droits de l'homme de la part des satellites de ces tribunaux serait le comble de la stupidité; attendre satisfaction des districts serait le comble du ridicule. O citoyens, nous sommes donc réduits à la cruelle nécessité de nous faire justice à nous-mêmes, et de traiter en ennemis publics les scélérats des cours de judicature toutes les fois que nous les prendrons en flagrant délit.

La première chose dont nous devons bien nous convaincre, c'est que notre union seule peut faire notre salut.

Digitized by Google

Ainsi nous devons tous nous unir étroitement par les liens de la fraternité, et nous prêter appui mutuellement. A l'instant où l'un de nous sera attaqué, nous devons tous voler à son secours; à l'instant où l'un de nous sera enlevé clandestinement, nous devons tous le réclamer avec énergie.

Toute expédition nocturne contre des citoyens domiciliés doit être considérée comme un acte de tyrannie tant que les porteurs du décret ne se seront pas présentés au district pour se porter garants de la vérité des charges, et qu'ils ne seront pas accompagnés de la garde nationale.

Tout enlèvement fait clandestinement, sans permettre au détenu d'appeler parents, amis ou voisins pour les en instruire, et sans l'avoir ensuite présenté au district, sera réputé un trait de tyrannie.

Si donc il arrivait que des huissiers, des archers de robe courte, des cavaliers de maréchaussée et autres alguazils quelconques fussent assez téméraires pour faire une expédition nocturne, que l'infortuné contre qui elle sera dirigée appelle à grands cris du secours, que ses concitoyens volent à lui, et qu'après s'être assurés de la violence, ils coupent les oreilles à ces scélérats; qu'ils les traitent comme des brigands, s'ils avaient poussé la scélératesse jusqu'à maltraiter le détenu ou ses parents pour les empêcher d'appeler du secours.

S'il arrivait que des huissiers, des archers de robe courte, des cavaliers de maréchaussée ou autres alguazils quelconques, porteurs d'un décret contenant de fausses charges, essayassent de le mettre à exécution, même de jour, ou qu'ils prêtassent verbalement des crimes faux à l'accusé, qu'ils soient détenus prisonniers et qu'une partie des citoyens se transportent avec l'accusé chez le magistrat qui a lancé le décret, et s'ils reconnaissent la prévarication, qu'ils mutilent pareillement les satellites oppresseurs.

Digitized by Google

(N° 167. — Du 20 juillet 1790.)

OBSERVATIONS IMPORTANTES SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

C'est un oubli de tous les principes que de mettre en question si l'Assemblée nationale a seule le droit d'organiser l'armée : question qui ne peut être agitée que parmi les valets de la cour.

Les lecteurs qui ont réfléchi sur la source de la puissance des despotes, savent qu'elle tient surtout à la force militaire; aussi, quelque révolution qui arrive dans l'État, ne perdent-ils presque rien tant que l'armée demeure à leur disposition.

Ce pouvoir d'en disposer à son gré est la seule chose dont Louis XVI se soit montré jaloux, dans un moment où l'on semblait vouloir arracher à la couronne toutes les prérogatives qu'elle a usurpées. Et il n'y a rien là d'étrange; quand on a la force en main, on a bientôt tout le reste. On sent combien le cabinet a dû se donner de mouvement pour emporter ce point capital, combien il a dû faire de sacrifices pour mener l'Assemblée à consacrer le plan du ministre.

Il y a huit mois qu'il a été rendu public. J'ai développé dans le temps les dispositions insidieuses qu'il contient et les suites funestes à la liberté qui en résulteraient. Je me flatte qu'elles ne passeront point. Ici j'observerai que les petits remèdes proposés par M. de Noailles sont ridicules pour des maux incurables. Il ne s'agit pas de savoir combien on conservera de troupes étrangères; toutes, à l'exception des Suisses, doivent être renvoyées, particulièrement les Allemands, les plus esclaves de tous les hommes après les Russes. Il n'est donc pas question de rechercher les rapports de l'armée avec le pouvoir civil dans l'intérieur du royaume; il ne faut pas que le roi ait rien à voir à l'administration intérieure de l'État; il ne s'agit pas non plus de commettre à l'Assemblée nationale le soin de contrôler la

Digitized by Google

nomination des officiers de l'armée par le roi (1); il s'agit de l'ôter au roi lui-même.

Aux yeux d'un ministre de la guerre, un soldat n'est pas un homme, mais une machine faite pour recevoir et transmettre l'impulsion qu'on lui imprime. Aveugle instrument d'oppression et de tyrannie, il ne doit point examiner les ordres qu'on lui donne; qu'a-t-il besoin de sa raison? Vil esclave d'un chef suprême, comment réclamerait-il le droit des hommes libres, s'il n'en doit jamais user; si, après avoir oublié tous les rapports de la société, il doit encore outrager tous les devoirs de la nature; si ceux contre lesquels ses chefs-maîtres se déclarent, deviennent ses ennemis; s'il doit sans provocation fondre sur ses semblables comme une bête féroce; s'il ne doit connaître ni concitoyens, ni parents, ni amis, et s'il doit plonger ses mains homicides dans le sang même de l'auteur de ses jours?

C'est d'après ces affreuses maximes que l'Assemblée nationale décrétera sans doute l'organisation de l'armée.

Ainsi, sous le règne de la liberté comme sous celui de la servitude, les défenseurs de l'État, les soldats de la patrie, toujours à la merci de leurs chefs et jamais comptés pour rien, seront sans cesse avilis au rang des esclaves et traités en bêtes de proie.

Avoir l'armée à sa disposition et la maintenir sur un pied formidable, sont les seuls moyens laissés au gouvernement pour recouvrer le pouvoir absolu, et le dernier embarrasse assez peu, quand on s'est ménagé le premier. Il s'agissait donc de refuser aux soldats la nomination de leurs chefs; or le cabinet ministériel a répandu l'or à pleines mains pour subjuguer l'Assemblée nationale et faire attribuer au pouvoir exécutif l'organisation des troupes de ligne.

S'il était possible de contester aux soldats le droit de nommer leurs chefs, nous nous ferions un devoir de porter au tribunal du public une aussi belle cause. Mais ce droit

(1) Qui doute que l'Assemblée nationale, composée comme elle est aujourd'hui, ne se prostituât sans cesse aux volontés du monarque? (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

étant essentiel à tout Français, les soldats doivent en jouir au double titre d'hommes et de citoyens; c'est une conséquence nécessaire de ceux qui forment la base de la constitution, et l'Assemblée nationale, toute corrompue qu'elle est, ne s'oubliera probablement pas au point de le méconnaître et de le fouler aux pieds. Reste donc à faire voir qu'il y va du salut public de le consacrer par un décret formel, et qu'il n'y a rien à espérer pour les soldats qu'ils ne l'aient recouvré.

Tant que le roi aura la nomination des officiers de l'armée, qui doute qu'il y en ait un seul qui ne soit vendu au prince, un seul qui ne soit un ennemi public? Voyez les efforts inouïs qu'ils font depuis treize mois pour empêcher les soldats de prendre parti en faveur du peuple opprimé. Voyez tout le mouvement qu'ils se sont donné pour soulever les soldats contre les gardes nationales et les citoyens. Voyez toutes les atrocités qu'ils ont exercées contre les soldats pour les punir d'avoir montré quelque patriotisme. Et combien de fois ne les a-t-on pas poussés à massacrer leurs compatriotes!

Nous étions perdus le 23 de juin 1789, si les gardes françaises n'avaient pas refusé de faire feu sur leurs concitoyens. Nous étions perdus, si dans la France entière presque toutes les troupes de ligne n'avaient pas refusé de faire feu sur leurs concitoyens. Enfin, dans toutes les conspirations concertées par les ministres et conduites par les commandants de places et les chefs militaires, nous étions perdus si la fidélité des soldats ne nous eût garantis. Pourquoi donc craindrions-nous de le dire? tant que les officiers de l'armée seront nommés par le roi, on les verra, vendus à ses ordres, pousser constamment les soldats à devenir les bourreaux des citoyens. Si le salut de la patrie exige impérieusement qu'ils soient nommés par les soldats, le bonheur des soldats leur en fait à eux-mêmes une loi non moins impérieuse. Rappellerons-nous ici la malheureuse condition des subalternes toujours comptés pour rien tant qu'ils ne choisiront pas leurs chefs? Non, faisons voir qu'ils en seront toujours les victimes, qu'on leur fera tou-

Digitized by Google

jours un crime d'être patriotes ; qu'on punira toujours comme rébellion leur refus d'égorger leurs frères ; qu'on les tiendra éternellement asservis à une discipline féroce, et qu'on les punira barbarement d'avoir osé réclamer contre l'autorité tyrannique de leurs officiers. Soldats de la patrie, si votre bien-être ne vous touche pas, si rien ne vous émeut, voyez l'état-major de vos régiments acharné à vous perdre. Voyez-le jeter dans les cachots, renvoyer avec des cartouches jaunes et mutiler une foule de vos camarades pour les punir d'avoir montré quelque patriotisme. Voyez ces légions de braves militaires déclarés séditieux et incapables de service, promener dans la France entière leur humiliation et leur misère.

(N° 170. — Du 23 juillet 1790.)

L'AMI DU PEUPLE A L'AUTEUR DES RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET DE BRABANT (1).

J'aime à croire que mon frère d'armes, Camille Desmoulins, n'abandonnera point la patrie et ne renoncera point au soin de sa gloire en perdant courage au milieu de sa noble carrière. Il est révolté d'avoir entendu demander sa tête par des députés à la fédération. Mais quelques hommes ivres ou abusés ne font pas le public, et ce public lui-même, vînt-il à s'égarer, renferme toujours un grand

---

(1) Depuis quelque temps (voir ci-dessus, p. 109, n° 148) les poursuites contre la presse avaient recommencé avec ardeur. Marat avait dû rentrer dans les souterrains où il se cachait pour échapper à une arrestation certaine. On avait profité de l'enthousiasme provoqué par la fête de la fédération pour surexciter tous les sentiments aveugles de la bourgeoisie, et les gardes nationaux entremêlaient leurs *vivats* de cris : *A bas Marat ! A bas Camille Desmoulins !* Camille Desmoulins se désespérait dans son journal et ne pouvait supporter l'idée d'un pareil aveuglement et surtout de l'ingratitude du public. C'est pour le réconforter, que Marat lui adresse cette lettre.

Digitized by Google

nombre de citoyens estimables, pleins d'admiration et de reconnaissance pour leurs généreux défenseurs. Enfin, quand le peuple ne serait composé que d'hommes vils et ingrats, le vrai philosophe fermera-t-il donc son cœur à l'amour de l'humanité dès qu'il ne verra plus de rétributions mondaines pour prix de sa vertu? O mon ami, quel sort plus brillant pour un faible mortel que de pouvoir, ici-bas, s'élever au rang des dieux! Sens toute la dignité de ton être, et sois convaincu que, parmi tes persécuteurs, il en est mille qui sont humiliés de leur nullité, de leur bassesse, il en est mille qui envient tes destinées.

Peu d'hommes, je le sais, seraient d'humeur de s'immoler au salut de la patrie. Mais quoi! un citoyen qui n'a ni parents, ni femme, ni enfants à soutenir craindrait-il donc de courir quelques dangers pour sauver une grande nation? tandis que des milliers d'hommes abandonnent le soin de leurs affaires, s'arrachent du sein de leur famille, bravent les périls, les fatigues, la faim, et s'exposent à mille morts pour voler à la voix d'un maître dédaigneux et superbe, porter la désolation dans des pays lointains, égorger (1) des infortunés qu'ils n'ont jamais vus et dont ils ont à peine entendu parler!

Quoi! de nombreuses légions ne craindront pas de se couvrir de crimes pour huit sols par jour, et l'amour de l'humanité, l'amour de la gloire seront trop faibles pour porter les sages à braver le moindre danger!

---

(1) Je n'ai jamais été à même de m'entretenir familièrement avec quelques officiers des troupes de ligne, sans les avoir fait convenir qu'ils étaient prêts à obéir aux ordres du roi, s'il leur commandait de mettre le feu aux quatre coins d'une ville et d'en égorger les habitants. J'ai même connu très-particulièrement un lieutenant des gardes du corps, à qui j'ai fait avouer plus d'une fois qu'il éventrerait sa mère plutôt que de se révolter contre les ordres du prince. Je frissonnai d'horreur. — Et vous, répliqua-t-il, que feriez-vous à ma place? — Et moi, je poignarderais tous les rois de la terre plutôt que de porter mes mains sur les auteurs de mes jours, plutôt que d'attenter à la vie d'un innocent. Tels sont les vrais sentiments de l'ami du peuple, et tels doivent être les sentiments de tout homme libre, de tout homme honnête, de tout homme qui pense. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

Je ne cherche point à me donner de l'encens; mais, mon ami, que votre sort est encore éloigné de la dureté du mien! Depuis dix-huit mois, condamné à toute espèce de privations, excédé de travail et de veilles, rendu de fatigues, exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins et forcé de me conserver pour la patrie, je cours de retraite en retraite, sans pouvoir souvent dormir deux nuits consécutives dans le même lit, et toutefois de ma vie je n'ai été plus content; la grandeur de la cause que je défends élève mon courage au-dessus de la crainte; le sentiment du bien que je tâche de faire, des maux que je cherche à prévenir me console de mon infortune, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une douce volupté.

Comme vous aimez à rire, voici quelques anecdotes qui pourront vous égayer, en vous donnant une idée de l'agitation de ma vie depuis la révolution.

Le 22 janvier, jour où le ministre des finances, le maire et le commandant général envoyèrent une armée pour m'assaillir, je reposais dans une rue voisine, lorsqu'un jeune homme attaché à mon bureau vint m'annoncer en pleurant que ma maison était enveloppée par plusieurs bataillons. A l'instant mon hôte et son épouse entrèrent dans ma chambre d'un air consterné; ils voulurent parler, ils ne purent que gémir. — Paix donc! m'écriai-je, ce n'est rien que cela. — Je sautai en place et je demandai à être seul. Jamais je ne suis plus de sang-froid qu'au milieu des dangers imminents. Ne voulant pas sortir en désordre, crainte d'éveiller le soupçon, je fis toilette, je passai une redingote, je me couvris d'un chapeau rond, je pris un air riant et me voilà parti, gagnant le Gros-Caillou, à travers un détachement de la garde envoyée pour m'enlever. Chemin faisant, j'avais cherché à distraire mon compagnon de caravane et je conservai ma bonne humeur jusque vers cinq heures du soir, heure à laquelle j'attendais l'épreuve de la feuille où je rendais compte de la fameuse équipée. Personne ne vint. Je pressentis le coup qui me menaçait et j'appris, le lendemain matin, que les scellés avaient été mis

Digitized by Google

sur mes presses. La journée se passa dans la tristesse. On avait eu vent de la route que j'avais tenue. Dans la soirée, la maison fut investie par des espions; je les reconnus à travers une jalousie. On me proposait de me sauver par le toit, à l'entrée de la nuit.

Je passai au milieu d'eux en plein jour, donnant le bras à une jeune personne et marchant à pas comptés. Lorsque la nuit fut arrivée, je me rendis au grand bassin du Luxembourg; deux amis m'y attendaient; ils devaient me conduire chez une dame du voisinage. Nous ne trouvâmes personne au logis : me voilà sur le pavé. Un de mes compagnons se mit à pleurer. Je séchai ses larmes en éclatant de rire; nous prenons un fiacre et je vais chercher un asile au fond du Marais.

Arrivés à la Grève, je voulus voir le réverbère que l'on me destinait deux jours auparavant, et je passai par dessous. Arrivés rue de la Perle, mon nouvel hôte avait compagnie; j'y trouvai une personne qui ne m'était pas inconnue. Pour dépayser les curieux, il fallait jouer la gaieté; elle vint réellement. Après un quart d'heure de conversation, je demande à l'oreille de mon hôte s'il était sûr de telle personne. — Comme de moi-même. — Fort bien ! Et je continuai la conversation. Je soupai et allai me coucher. Au milieu de la nuit, une escouade de cavalerie fait halte sous mes fenêtres. Je saute en place, j'entr'ouvre mes volets. Je remarque qu'aucun d'eux n'a mis pied à terre; je regagne tranquillement mon lit, jusqu'au lendemain, où il fallut décaniller.

Cher Desmoulins, toi qui sais si bien égayer ton lecteur, viens apprendre à rire avec moi; mais continue à combattre avec énergie les ennemis de la révolution et reçois l'augure de la victoire.

Digitized by Google

(N° 173. — Du 26 juillet 1790.)

VRAIS MOYENS POUR QUE LE PEUPLE SOIT LIBRE ET HEUREUX.

On commence à murmurer tout haut contre les décrets qui ordonnent la réduction des soixante districts en quarante-huit sections, qui exigent trois livres de contributions directes pour être citoyen actif, dix livres pour être éligible à un département, et un marc d'argent pour être député à l'Assemblée nationale, quelques talents et quelques vertus qu'on puisse avoir d'ailleurs; de même que contre beaucoup d'autres décrets qui blessent et détruisent les droits du peuple.

On demande si le législateur d'une nation libre peut en usurper la souveraineté; s'il peut anéantir les droits des citoyens, les enlever à certaine classe pour les transporter à telle autre; s'il lui est licite de restreindre, aux gens aisés et aux soldats vendus, le droit qu'ont tous les citoyens d'élire leurs mandataires; s'il peut arracher au peuple le fruit de ses victoires, et si des valets de la cour peuvent sacrifier au prince le peuple dont il dépend et par qui ils existent.

On ne peut réfléchir aux travaux de l'Assemblée nationale depuis quatre mois, sans être indigné de voir sortir de son sein tant de décrets dérogatoires à la déclaration des droits de l'homme et funestes à la liberté, sans être frappé du projet funeste qu'elle a formé de rendre au monarque le pouvoir absolu. Et quand tous ces décrets odieux ne saperaient pas à petit bruit l'édifice de la constitution qu'elle a élevé, ce noir projet devrait jeter l'alarme dans les esprits et détruire à jamais tous ses titres à notre confiance.

Oui, c'en est fait, l'Assemblée nationale ne fera plus rien pour le bonheur des peuples, pour le triomphe de la liberté : la sécurité a commencé sa défection, la flagornerie l'a consommée. De tous les coins du royaume sont arrivées des adresses d'adhésion à ses décrets; adresses où l'on en-

Digitized by Google

cense sa sagesse, où l'on bénit sa bienfaisance. Mais si elle fit jamais quelque chose digne d'éloge, rendons grâce aux fureurs de la populace des faubourgs de Paris. Sans les têtes abattues de Launay, de Flesselles, de Berthier et de Foulon, aurions-nous aujourd'hui *une déclaration des droits de l'homme?* et les premières atteintes auraient-elles été portées à la tyrannie féodale?

Sans les têtes abattues de quelques satellites royaux (1), les biens du clergé seraient-ils rentrés dans les mains de la nation, et la réforme des abus de ce corps gangrené aurait-elle eu lieu?

L'opinion publique était trop soulevée contre les ordres privilégiés; l'impulsion est donnée; le législateur ira donc jusqu'au bout; il achèvera de démolir la forteresse gothique de la féodalité; mais n'attendez rien de plus et ne vous flattez pas de voir élever sur ses ruines le temple de la liberté (2).

Ces hommes, qui ont décrété la déclaration des droits du citoyen, sont les mêmes qui s'efforçaient de dissoudre l'Assemblée avant le 14 juillet 1789, les mêmes qui depuis le 22 octobre n'ont cessé de miner les fondements du frêle édifice de la constitution.

Insolents et superbes, tant qu'ils vous croyaient écrasés pour toujours, ils ne voulaient point entendre parler de vous relever, de vous affranchir.

Vous ont-ils vu en armes? Aussi bas qu'ils étaient arrogants, ils ont été au-devant de vous, ils ont brisé vos chaînes; ils ont renoncé d'eux-mêmes aux priviléges bar-

---

(1) Les gardes du corps.

(2) Assurément, les ordres naguère privilégiés ne se relèveront point; mais avec les prérogatives conservées à la couronne, le prince n'en sera guère moins puissant; et s'il avait de la finesse et du courage, il le deviendrait plus que jamais; quelle barrière pourrait encore l'arrêter? Au surplus, les partisans de l'ancien régime s'agitent pour trouver leur place dans le nouveau; les intrigants pourchassent les emplois; les revenus publics seront longtemps la proie des publicains, et le temple de la justice sera toujours le repaire des suppôts de la chicane.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

bares qu'ils défendaient avec fureur quelques jours auparavant, et ils ont pris l'engagement de travailler à établir le règne de la liberté et de la justice.

Mais à peine eurent-ils assuré leur inviolabilité, qu'ils oublièrent leurs serments, qu'ils violèrent eux-mêmes les droits de l'homme et du citoyen. A peine la loi martiale fut-elle promulguée, que, tapis derrière ce rempart, ils n'ont cessé de travailler à vous faire perdre le fruit de vos victoires, à vous enlever vos avantages et à rendre au monarque le pouvoir absolu.

Pour s'être pliés aux circonstances, ils n'en sont pas moins à craindre; leur cœur n'a point changé, il est plein de fiel. En dépit de leur nouveau serment, n'attendez d'eux que lois captieuses, que règlements funestes; ils vous parlent des soins de leur zèle, ils vous prêchent la soumission; mais ils ne veulent que vous endormir; ils ont ceint sur vos fronts le bandeau du respect superstitieux, ils vous remettront aux fers, à moins que, honteux de votre sotte crédulité, vous ne vous éleviez contre eux avec fureur. Vous élever contre eux? Ah! vous êtes trop simples, trop lâches; restez du moins immobiles et laissez faire au petit peuple. Lui seul les fera rentrer dane le devoir. Au premier signe d'une insurrection générale, ils reprendront avec empressement les sentiers délaissés de la justice, et quelques exécutions militaires, faites de temps en temps à la porte du Sénat, les garantiront pour toujours de la contagion de la cour.

Il n'est pas un homme de sens qui ne convienne, que c'est là le moyen le plus efficace de remettre les choses sur un bon pied, d'établir et d'affermir pour toujours la liberté publique. Mais, disent les patriotes pusillamines, l'Assemblée nationale, toute corrompue qu'elle puisse être, n'est-elle pas notre palladium, notre bouclier, et que deviendrions-nous, si elle était dissoute? Ils auraient eu raison, il y a treize mois, lorsque le prince était un despote terrible, qu'il avait trois cent mille satellites à ses ordres, que la nation était sous le joug, et que la capitale, environnée de cinquante mille assassins, était menacée de

Digitized by Google

scènes d'horreurs et de carnage. Mais aujourd'hui, que le sceptre du despote est brisé, que les soldats des troupes de ligne sont presque tous pour la patrie, et que la nation entière a les armes à la main, qu'avons-nous à craindre, à déployer de l'énergie, à manifester la ferme résolution de ne vouloir être (1), ni asservis, ni leurrés par nos mandataires? Si, lors du décret sur le *veto suspensif*, Riquetti l'aîné qui le fit passer, avait été honteusement chassé du sénat national, ce seul acte de justice nous aurait épargné les funestes décrets de la loi martiale, de l'indépendance de nos représentants, du marc d'argent, de la contribution directe pour être électeur ou éligible, de la conservation de la ferme, des impôts désastreux de l'ancien régime, des tribunaux d'exception, de l'érection du Châtelet en tribunal d'État, des pensions énormes prodigués aux frères du roi, du douaire exorbitant accordé à sa femme, du plan oppressif de municipalité, du droit de la paix et de la guerre, du serment fédératif et d'une multitude d'autres que l'on verra éclore sur l'organisation du pouvoir judiciaire, de l'armée de ligne et des gardes nationaux.

Un seul acte de rigueur (2) déployé dès le premier pas,

---

(1) C'est la disposition qu'ont montrée un très-grand nombre de députés au pacte fédératif. Nous pourrons être trompés, disaient-ils hautement, mais si nous nous en apercevons, que le ciel ait pitié d'eux.

(*Note de Marat.*)

(2) Si j'étais tribun du peuple, et soutenu de quelques milliers d'hommes déterminés, je réponds que sous six semaines la constitution serait parfaite, que la machine politique, bien organisée, marcherait au mieux, qu'aucun fripon public n'oserait essayer de la déranger, que la nation serait libre et heureuse, qu'en moins d'une année elle serait florissante et redoutable, et qu'elle le serait tant que je vivrais. Pour cela je n'aurais pas besoin d'agir; il suffirait de mon dévouement connu pour la patrie, de mon respect pour la justice, de mon amour pour la liberté. Cela m'a fait penser cent fois à la petitesse du sieur Motier; avec l'art qu'il a de capter les soldats de l'armée parisienne, s'il avait quelque élévation dans le cœur, il aurait pu effacer Aristide et Trajan; il n'avait qu'à se montrer l'ami véritable de la liberté. Mais il n'est point fait pour la gloire, il ne veut que les faveurs de la cour. Ame de boue, tu peux séduire l'aveugle multitude, mais tu n'en imposas jamais à l'ami du peuple; il y a longtemps qu'il t'a jugé.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

nous aurait dispensé d'y recourir jamais. Osons donc nous montrer et tous nos ennemis seront à nos pieds; ils ne sauraient nous opposer la force, la fourberie est leur seule ressource. Nous n'avons donc rien à craindre que de nous-mêmes, de notre ignorance, de notre crédulité, de notre aveugle confiance, de notre respect superstitieux. Serons-nous donc éternellement de vieux enfants? Quand viendra le temps où pour juger les hommes, nous commencerons par les dépouiller de tout accessoire imposant? où le caractère de représentant de la nation ne garantira pas des suites du mépris les traîtres qui en sont revêtus? où l'appareil de la puissance laissera voir à nu le lâche qu'il environne? et où l'éclat du diadême n'empêchera pas de voir le manant qui le porte? Quand viendra le temps où nos hommages seront réservés aux talents, et nos respects à la vertu?

LES PLACARDS

C'EN EST FAIT DE NOUS! — ON NOUS ENDORT, PRENONS-Y GARDE! — C'EST UN BEAU RÊVE, GARE AU RÉVEIL! — L'AFFREUX RÉVEIL.

Pour rendre plus pressant l'avertissement contenu dans ce numéro, Marat employa un moyen de propagande plus actif encore que le journal : le placard. Il fit afficher un placard sous ce titre qui était un vrai cri d'alarme : C'EN EST FAIT DE NOUS! Il dénonce un complot formé par l'Autriche et les émigrés pour marcher sur Paris et réduire la nation. Voici l'exorde de ce morceau : « Je le sais, ma tête est mise à prix par les coquins qui sont au timon des affaires de l'État; cinq cents espions me cherchent nuit et jour : eh bien!

Digitized by Google

s'ils me découvrent et s'ils me tiennent, ils m'égorgeront et je mourrai martyr de la liberté; il ne sera pas dit que la patrie périra, et que l'*Ami du peuple* aura gardé un lâche silence ».

Voici la péroraison : « Citoyens ! c'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France ! Volez à Saint-Cloud ; s'il en est temps encore, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs. Tenez-les sous bonne garde et qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère; saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers ; assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire ; gardez à vue le général, arrêtez l'état-major, enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte, emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre ; que les canons soient répartis entre tous les districts...

« Courez, courez s'il en est temps encore, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous : bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever; le despotisme, l'affreux despotisme reparaîtra plus formidable que jamais. Cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur. Une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups ; elle va coûter la vie à des millions de vos frères. »

La loi sur la presse n'était pas encore faite, mais Malouet dénonça cet appel à l'insurrection à l'assemblée constituante, dans la séance du 31 juillet, et sur sa proposition un décret fut rendu ordonnant au procureur du roi au Châtelet de Paris « de poursuivre comme criminels de *lèse-nation*, tous auteurs, impri-

Digitized by Google

meurs et colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang, au renversement de la Constitution. »

Cependant le 2 août, sur les observations de Pétion et d'Alexandre Lameth, l'Assemblée revint sur son décret du 31 juillet, « dont les expressions vagues prêteraient aux poursuites les plus arbitraires; » mais elle maintint expressément l'ordre de poursuites contre le placard : *C'en est fait de nous.*

Voici comment Marat accueillit l'acte de l'Assemblée : « Que faire? Regarder l'infâme décret du 31 juillet comme non avenu; se moquer, de l'autorité injuste, que prétendent usurper les traîtres à la nation qui dominent l'assemblée nationale, et aller son train en prenant les précautions d'usage contre les tyrans. » C'est-à-dire : se cacher dans une retraite plus profonde encore. Et le 2 août, il écrivait : « La clause conservée étant le seul objet qui tînt au cœur des ennemis de la Révolution, elle est honorable pour l'*Ami du peuple;* seule elle suffirait pour démontrer à quel point ils redoutent sa plume. »

Puis sans s'inquiéter davantage, il faisait paraître, le 11 août, un deuxième placard intitulé : ON NOUS ENDORT, PRENONS-Y GARDE ! inspiré par l'indignation que soulevait en lui la procédure du Châtelet contre les révoltés des journées des 5 et 6 octobre. Marat dit « qu'on vient de renouveler avec fracas une dénonciation de complot simulé contre la famille royale, pour détourner l'attention du peuple du complot ourdi contre la France par les traîtres à la patrie : »

« Français, s'écrie-t-il, souffrirez-vous toujours que vos implacables ennemis vous traitent en sots et vous

Digitized by Google

en imposent comme à des enfants?... Soyez hommes une fois dans la vie, écartez loin de vous tout préjugé stupide et formez-vous une idée juste des choses. Quand le complot d'attenter aux jours de la famille royale ne serait pas l'œuvre des ennemis de la Révolution et quand il ne serait pas chimérique, mérite-t-il de vous distraire un instant de la recherche de la conspiration formée contre la patrie, seul point qui doit vous occuper? Le prince n'étant qu'un serviteur de la nation, l'attentat contre sa vie ne peut jamais être qu'un délit particulier, tel que l'attentat contre les jours d'un autre mandataire du peuple : délit moins grave que l'attentat contre la patrie. »

Le 22 août, troisième placard : C'EST UN BEAU RÊVE, GARE AU RÉVEIL!

Le songe que l'on voulait faire faire à la nation, aux Parisiens surtout, c'est que les provinces redemandaient à grands cris le retour à l'ordre, c'est-à-dire à l'ancien état de choses; c'est que le malaise des bourgeois et la misère de la classe ouvrière venaient de la Révolution; c'est que chacun commençait à le sentir et que la moitié du chemin était déjà parcourue dans la voie du repentir; qu'il n'y avait plus qu'à seconder ce beau mouvement; que de tous côtés les régiments soulevés rentraient dans le devoir; que l'Assemblée n'avait qu'à suivre l'interprète de ce sentiment général en décrétant le bonheur de la France. Le placard dément une à une ces assertions, et Marat termine ainsi : « Hélas! l'*Ami du peuple* vous prêchera-t-il toujours en vain? Prends conseil de tes malheurs, peuple lâche et stupide! Et si rien ne peut te rappeler au sentiment de tes devoirs, coule tes jours dans l'oppression et la misère, termine-les dans l'opprobre et l'esclavage. »

Digitized by Google

Le 31 août, quatrième placard : L'affreux réveil.

La nation se réveillait en effet au bruit du canon de Nancy. Le massacre des suisses de Châteauvieux à Nancy est un des faits de cette époque qui produisirent la plus vive sensation. C'est pour le dénoncer au peuple que Marat fit un quatrième placard :

« La voilà donc arrivée cette horrible catastrophe que je vous ai présagée depuis si longtemps, suite inévitable de votre imprévoyance, de votre aveugle sécurité... Barbares, ces hommes que vous allez massacrer sont vos frères, ils sont innocents, ils sont opprimés. Ce que vous avez fait le 14 juillet, ils le font aujourd'hui, ils s'opposent à leurs massacreurs ; les punirez-vous de suivre votre exemple et de repousser leurs tyrans?... Rien n'égale les forfaits du commandant et des officiers de Nancy, si ce n'est la légèreté de l'Assemblée nationale qui a lancé les horribles décrets, actes de démence, oh! dités plutôt actes de scélératesse dignes du dernier supplice...

« Juste ciel ! tous mes sens se révoltent, et l'indignation serre mon cœur. Lâches citoyens, verrez-vous donc en silence accabler vos frères? Resterez-vous immobiles quand des légions d'assassins vont les égorger? Oui, les soldats de la garnison de Nancy sont innocents; ils sont opprimés, ils résistent à la tyrannie, ils en ont le droit; leurs chefs sont seuls coupables, c'est sur eux que doivent tomber vos coups : l'Assemblée nationale elle-même, par le vice de sa composition, par la dépravation de la plus grande partie de ses membres, par les décrets injustes, vexatoires et tyranniques qu'on lui arrache journellement, ne mérite plus votre confiance... Qu'est-elle? qu'une bande d'ennemis de la Révolution, de conjurés, de traîtres et de conspirateurs ; ce sont ces misérables, ennemis de la

Digitized by Google

liberté par état, par principe, que vous avez la stupidité de regarder comme les représentants de la nation dont ils sont les mortels ennemis ; ce sont ces hommes que vous regardez comme législateurs et dont vous avez la folie de respecter les décrets.

« Ah! foulez, foulez aux pieds ceux qu'ils viennent de lancer pour allumer la guerre civile ; invitez sans délai les provinces à nommer d'autres députés ; installez-les dans le Sénat, et chassez-en avec ignominie ceux qui en souillent actuellement les siéges. Mais avant tout volez au secours de vos frères ; dessillez les yeux des soldats citoyens ; invitez tous les Suisses à soutenir leurs compatriotes ; désarmez les satellites allemands qui vont égorger vos concitoyens ; arrêtez leurs chefs, et que la hache vengeresse les immole enfin sur l'autel de la liberté. »

Cette affaire de Chateauvieux eut un grand retentissement, et les polémiques soulevées à ce sujet remplissent les journaux du temps et notamment le journal de Marat. La douleur des patriotes fut grande pour cet événement. Loustalot, le rédacteur des *Révolutions de Paris*, le plus populaire des journalistes d'alors, mourut de ce coup qui lui parut ajourner pour longtemps, pour toujours, l'espérance de la patrie. Voici comment Marat (n° 228, 22 septembre) annonce la mort de Loustalot et fait son éloge funèbre :

Est-il un seul vrai patriote, un seul bon citoyen, un seul honnête homme qui n'ait élevé la voix contre ces scènes d'horreur? Mais quoi? L'Assemblée nationale, le monarque, le commandant de la garde parisienne, couverts du sang des amis de la liberté! Affreuse image, elle me poursuit sans cesse et me glace d'effroi. A combien de cœurs sensibles elle a été funeste! Loustalot n'est plus : c'est elle qui a porté le trouble dans son imagination, jeté le désordre

Digitized by Google

dans ses frêles organes, et qui vient de trancher à la fleur des ans le fil de ses jours. Loustalot n'est plus : fidèle défenseur de la patrie, il lui consacra ses premières armes presque à l'époque de la révolution; dès lors il combattit toujours pour elle, et combattit avec succès. Son cœur ne connut point les transports du patriotisme; mais il brûlait doucement des feux du civisme le plus pur, et s'il ne fit jamais d'enthousiastes à la liberté, il lui faisait des amis chaque jour. Trop peu versé dans la politique pour pénétrer d'un coup d'œil les noirs complots de nos ennemis, moins encore pour sentir la nécessité de soulever contre eux l'opinion publique et connaître le magique pouvoir d'un affreux scandale, jamais il ne porta l'épouvante dans leur sein; jamais il ne les força de suspendre ou d'abandonner un projet sinistre; jamais il ne les provoqua à des actes impuissants de fureur; jamais il ne les poussa à se perdre par de vains attentats; jamais il ne les entraîna dans le précipice, en attirant sur lui un bruyant orage; mais il saisissait avec art l'un après l'autre les fils d'une trame odieuse, il la développait avec méthode et l'exposait très-bien au grand jour. Étranger aux grands mouvements de l'éloquence, à ces traits de feu qui enflamment, entraînent, subjuguent, il n'avait aucune des qualités de l'homme d'État fait pour retenir sur le bord de l'abîme la patrie prête à périr et pousser un peuple ignorant, lâche et corrompu à briser le joug de ses tyrans; mais doué d'un esprit calme, juste et méthodique, mûri par le temps, il eût été merveilleusement propre à former à la liberté un peuple nouveau. Chez une nation heureuse, sa perte eût été sensible; elle eût été douloureuse chez une nation opprimée; mais chez une nation menacée de la servitude, sa perte est amère et cruelle. Chère patrie! n'est-ce donc pas assez qu'environnée d'ennemis implacables, tu sois menacée par les uns, déchirée par les autres; fallait-il encore que l'aspect de tes enfants égorgés fît mourir d'effroi l'un de tes plus zélés défenseurs?

Périsse jusqu'au dernier rejeton la race impie des tyrans et leurs suppôts; ils ne laisseront aucun regret dans

Digitized by Google

les cœurs honnêtes; mais tant que le soleil éclairera la terre, les amis de la liberté se rappelleront avec attendrissement de Loustalot, leurs enfants béniront chaque jour sa mémoire, et son nom inscrit dans les fastes glorieux de la révolution, passera avec éloge jusqu'à nos derniers neveux. Ombre chère et sacrée, si tu conserves encore quelque souvenir des choses de la vie dans le séjour des bienheureux, souffre qu'un frère d'armes que tu ne vis jamais, arrose de ses pleurs ta dépouille mortelle et jette quelques fleurs sur ta tombe.

Que nos infidèles représentants prennent le deuil pour les oppresseurs de la liberté; enfants de la patrie, ne le portez que de ses défenseurs, et nous, ses avocats intègres, redoublons d'énergie en soutenant sa cause, et réparons par notre zèle la perte cruelle que nous avons faite.

Nous reprenons; et nous continuons à parcourir la collection de l'*Ami du peuple*.

(N° 177. — Du 30 juillet 1790.)

INDIGNES ARTIFICES DES TRAITRES A LA PATRIE POUR ENDORMIR LE PEUPLE SUR LE BORD DE L'ABIME.

Je le dis avec douleur : l'édifice de la constitution est manqué et il l'est pour toujours, à moins que nous ne prenions enfin le seul moyen propre à contenir dans le devoir les ennemis de la révolution. Or si après le 14 juillet, époque à laquelle le parti patriotique était tout-puissant, il s'était trouvé un seul homme d'État dans le sénat de la nation, il aurait senti que nos tyrans, revenus de leur première terreur, ne cesseront de conspirer contre la liberté naissante qu'après l'avoir détruite ou après avoir été exterminés. Pour mettre un frein à leur audace, il aurait demandé avant tout l'érection d'un vrai tribunal d'État composé de quelques bons patriotes chargés de faire à la face des cieux et de la terre le procès aux conspirateurs contre

Digitized by Google

la patrie, puis l'institution d'une charge de dictateur, élu par le peuple dans les temps de crise, dont l'autorité n'aurait duré que trois jours et dont le devoir aurait été de punir sévèrement les mauvais citoyens qui auraient mis le salut public en danger.

Je le répète, c'est le comble de la folie de prétendre que des hommes, en possession depuis dix siècles de nous gourmander, de nous piller et de nous opprimer impunément, se résoudront de bonne grâce à n'être que nos égaux; ils machineront éternellement contre nous jusqu'à ce qu'ils soient exterminés, et si nous ne prenons ce parti, le seul que dicte la voix impérieuse de la nécessité, il nous est impossible d'échapper à la guerre civile et de ne pas être nous-mêmes massacrés.

(N° 183. — Du 5 avril 1790.)

CONSPIRATION CONTRE LES ÉCRIVAINS PATRIOTES ET CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Il est donc vrai, dans huit jours il y aura une loi sur la faculté qu'a l'homme de penser et de communiquer ses idées. O vous que la nation a chargés de détruire les abus, gardez-vous d'en créer de nouveaux, et écoutez ces maximes naturelles et sages :

Les hommes ne diffèrent des bêtes que parce qu'ils sont susceptibles de quelque perfectibilité; sans cela les sociétés n'existeraient point. Ils n'acquièrent cette perfectibilité que parce qu'ils peuvent naturellement se communiquer leurs idées. Cette communication se fait par le secours de la parole, qui est un don de la nature, et par l'écriture qui est un moyen de l'art. Enchaîner, entraver la communication de la pensée, c'est empêcher que les hommes ne soient hommes et vouloir les retenir dans la classe des brutes. Les tyrans seuls pratiquent cette conduite, parce que ce sont des vautours qui veulent couper les ailes aux pigeons pour les dévorer mieux à leur aise.

Digitized by Google

Laissez aux hommes, laissez la liberté d'avoir des pensées et de se les communiquer, alors la vérité triomphera, les préjugés disparaîtront et jamais le despotisme ne ressuscitera. Sans cette liberté sociale, point de bonne constitution. Si un membre de la société, qui aime véritablement son pays et dont la raison est supérieure, n'a pas le droit de dire à ses concitoyens que tel traître les trompe par ses mensonges, que tel homme public les vexe par ses brigandages, les préjugés ne mourront jamais et les abus renaîtront toujours. En vain on aura quelques bonnes lois; ceux qui seront chargés de leur exécution en corrompront le fruit.....

Tout est licite pour réveiller le peuple de sa funeste léthargie, le ramener au sentiment de ses droits, lui inspirer le courage de les défendre; on ne saurait être factieux quand on ne crie que pour les intérêts de la nation. Enfin, quelque véhément que l'on soit, on n'est jamais écrivain incendiaire quand on s'adresse au public par la voix de l'impression L'écrivain n'a alors sur le public que l'autorité de la raison; s'il déraisonne, il est traité en imbécile; s'il extravague, il est traité en fou; s'il a raison, il est applaudi; s'il persuade, il entraîne et il est justifié.

Taisez-vous donc, vous qui opinez pour enchaîner la presse, parce que vous craignez que quelque malin auteur ne découvre que vous êtes voleurs ou banqueroutiers; et vous, disparaissez, odieux suppôts du despotisme, qui soutenez impudemment qu'on ne peut gouverner le peuple qu'en le trompant. Vous êtes nés pour croupir et végéter avec les tyrans et les lâches, et non pour vous réjouir et vivre avec des hommes libres et courageux.

Digitized by Google

(N° 226. — Du 20 septembre 1790.)

OBSERVATIONS SUR LES HAINES SOULEVÉES CONTRE LUI (1).

J'aime à croire que la vivacité de mes réclamations, en soulevant l'opinion publique, embarrasse quelquefois les ennemis de la liberté, et je sais mieux que personne com-

(1) Une nouvelle expédition venait d'avoir lieu contre Marat dont il avait raconté lui-même les détails, avec sa verve ordinaire, dans son numéro de l'avant-veille : « Le 16, à une heure du matin, trois cents soutenueurs du patriotisme de Motier (Lafayette) s'emparent de la rue et « des défilés. Un mouchard stylé s'avance doucement jusqu'à la porte de « l'imprimerie, et frappe trois coups. On descend : — Qui vive? — Ami, « ami. — Séduit par la voix pateline, on ouvre. A peine la porte est-elle « entr'ouverte que les espions en uniforme se précipitent dans l'allée « d'un air triomphant. En un clin d'œil la maison en est pleine, et la « joyeuse bande escalade l'escalier; elle trouve les ouvriers occupés à « tirer le redoutable numéro. Elle se saisit de tous les exemplaires et des « formes; elle furette dans l'imprimerie, passe dans l'appartement du « sieur André, le force de se lever, la baïonnette sur la poitrine, fouille « de tous les côtés, se met à verbaliser et commence à démonter les « presses à grands coups des haches dont elle est pourvue. Le sieur « André demande l'exhibition de l'ordre de dévaliser son imprimerie. « Sept à huit satellites lui répondent qu'ils ont le droit d'enlever et les « presses et l'imprimeur. Il insiste : alors le nommé Grandin tire de sa « poche un papier. C'est un ordre du comité des recherches, signé « Bailly et Lafayette qui lui enjoint de se transporter avec main-forte « chez le sieur André, d'y faire la perquisition la plus exacte du journal « l'*Ami du peuple*, de briser les portes à la moindre résistance, et de « traîner l'imprimeur en prison, sur le simple refus d'indiquer la demeure de l'auteur, etc. Le sieur André répond qu'on ne peut, ni le « forcer d'être sorcier, ni le punir de ne l'être pas, et qu'il ne les croit « pas assez forcenés de le jeter dans un cachot parce qu'il ignore l'asile « de M. Marat. Il leur observe, de plus, qu'il est en règle : que le « journal l'*Ami du peuple* est signé par l'auteur, et qu'ils n'ont aucun « droit d'enlever l'impression, moins encore les formes. Ils le laissent « dire, partent avec l'édition et courent chez la dame Meugnier, forcent « bureaux et armoires, fouillent la paillasse du lit avec les baïonnettes, « vident les poches de l'hôtesse, lui enlèvent une charretée de collections, « et partent à la pointe du jour comme des voleurs qu'ils sont.» — « Non, non, mes chers compatriotes, conclut Marat, il ne s'agit pas de relever « vos anciens tyrans, mais d'exterminer les nouveaux, puis de vivre libres « et heureux. »

Digitized by Google

bien la haine des noirs et des ministériels de l'Assemblée nationale pour le *pauvre Ami du peuple* est sincère. — Ils m'ont décrété comme criminel de lèse-nation, et c'était une sotte facétie; je leur ai montré cent fois qu'ils ont trahi la patrie, et c'est une triste vérité. Que prétendent-ils faire aujourd'hui contre moi? Me décréter encore? Ce serait une platitude; ils connaissent mes sentiments. Je ne sais s'ils y ont bien réfléchi; mais ce qui pourrait leur arriver de moins grave, c'est le scandale atroce que leur persécution contre le plus zélé défenseur de la liberté exciterait dans le royaume, si j'avais le malheur de tomber dans leurs mains; car très-certainement je ne me laisserai pas égorger sans crier. Si la nation était éclairée et que la justice fût faite, ils rougiraient de paraître en cause contre moi, je leur en porterai le défi; mais que me reprochent-ils? De leur manquer de respect? Assurément c'est leur faute; ils savent combien j'en ai pour le mérite et pour la vertu. De n'avoir aucune vénération pour leurs décrets? ils se trompent grossièrement, je suis à genoux devant celui de la déclaration des droits de l'homme; mais s'ils n'ont pas craint de fouler aux pieds leur plus belle loi en y portant atteinte par cent décrets postérieurs, me feront-ils un crime de ne pas respecter plus qu'eux leur propre ouvrage et de fouler aux pieds ces décrets attentatoires? Croient-ils m'intimider? Qu'ils ne s'en flattent pas; fanatique de justice et de liberté, je combattrai sans cesse avec courage pour une aussi belle cause et plutôt que de l'abandonner lâchement, ils me verraient combattre seul sur les ruines fumantes de la patrie. Espèrent-ils me tenir et me forcer au silence? Comme ils abusent de la force publique, je tâcherai de ne pas me trouver sur leur chemin. Au surplus, je leur ai donné un excellent moyen de faire de moi le plus zélé de leurs apologistes : c'est de révoquer leurs décrets attentatoires aux droits de l'homme et de citoyen; c'est d'en faire de nouveaux pour assurer la liberté publique, établir le régime de la justice; c'est de prendre soin des infortunés; c'est d'extirper tous les abus, de ramener parmi nous l'abondance et la paix et de se rendre dignes du nom de

Digitized by Google

pères de la patrie. Qu'ils mettent la main à l'œuvre et je cours à l'encensoir.

(N° 248. — Du 12 octobre 1790.)

CONJURATION DE TOUS LES ENNEMIS DE LA RÉVOLUTION AVEC LE SIEUR MOTIER (LAFAYETTE) (1).

Peut-on douter encore que le grand général, le héros des deux mondes, l'immortel restaurateur de la liberté, ne soit le *chef des contre-révolutionnaires*, *l'âme de toutes les conspirations* contre la patrie? peut-on douter qu'il n'ait dans tous les points de la France des émissaires de la trempe de ses aides-de-camp, c'est-à-dire des fourbes adroits recueillis dans les tripôts de Paris et presque tous fameux dans les fastes de l'ancienne police? Peut-on douter qu'à l'aide de ces misérables vendus au despotisme, il n'ait réuni en corps dans chaque département tous les ennemis de la révolution et formé des listes de proscription de tous les bons patriotes à corrompre, à immoler? Peut-on douter qu'il n'existe toujours des compagnies de famine dont l'administrateur parisien des subsistances est le directeur général, et dont les municipaux des provinces sont les associés?

Peut-on douter que la majorité corrompue de l'Assemblée nationale, si empressée de lancer en leur faveur des décrets fulminants contre le pauvre peuple qu'ils affament, ne connive avec eux? Peut-on douter que dans tout le royaume les maréchaussées ne soient encore des satellites aux ordres du ministre pour enlever les bons citoyens et les faire périr clandestinement?

Peut-on douter que les ministériels, les ci-devant privi-

---

(1) Les attaques contre Lafayette abondent dans cette période du journal de Marat. Nous avons choisi l'extrait suivant qui nous a paru un des plus caractéristiques pour donner une idée de l'esprit qui inspirait ces attaques.

Digitized by Google

légiés, les robins, les municipaux, les membres des tribunaux de districts et de département, les états-majors des milices nationales, le corps des officiers de l'armée et de la marine, les troupes étrangères, la finance, les agioteurs et les sangsues de l'État, les suppôts et les satellites royaux, et la tourbe nombreuse des mauvais citoyens qui ne soupirent qu'après le désordre et l'anarchie ne soient conjurés contre la liberté ? Enfin peut-on douter que l'intrigant Motier ne tienne dans ses mains les fils de leurs trames perfides? Citoyens, je vous le répète : vous vous faites illusion; la machine ne marchera point, ou elle ne marchera qu'aux ordres du despote, jusqu'à ce que la hache vengeresse ait abattu les têtes criminelles des principaux conspirateurs, en commençant par celle de l'indigne général.

(N° 259. — Du 23 octobre 1790.)

DANGERS IMMINENTS QUI MENACENT LA FRANCE, SUITES INÉVITABLES DES MALVERSATIONS MINISTÉRIELLES.

Citoyens, nous dormons tous au-dessus d'un volcan. A la vue des soulèvements des troupes de ligne et de l'escadre, des mouvements populaires causés dans les provinces par l'accaparement des grains, de la chute des arts, des manufactures et du commerce, par le resserrement et l'accaparement du numéraire, des séditions excitées dans nos provinces méridionales, du bouleversement de nos colonies, du refus de payer les impôts, des malversations des municipalités, des conspirations contre la patrie, des prévarications du Châtelet, on se demande avec effroi quels sont donc les agents de tant d'embûches, de tant de sourdes manœuvres, de tant de conjurations, de tant de perfidies? Ah! faut-il le demander? Et serait-il un seul homme parmi nous qui sans hésiter ne nommât les ministres?

C'est au moment que les Français annoncent de la manière la plus authentique que jamais ils n'entreprendront rien sur la propriété de leurs voisins, que toutes les nations

Digitized by Google

s'arment contre eux; c'est au moment où leur loyauté prend l'engagement d'acquitter une dette immense contractée par l'infâme prodigalité des anciens administrateurs qu'on s'efforce de tarir la source de leur bonne foi, de leur bonne volonté; c'est au moment où, la balance des droits des nations à la main, ils posent des barrières entre l'oppression et l'anarchie, que toutes les puissances de l'Europe trouvent *dans leurs sujets* des instruments de vengeance et le soutien de leur exécrable ambition. Eh! que prétendent donc ces despotes? quel sera leur manifeste? de quels principes autoriseront-ils la violation de notre territoire? de quel droit se mêlent-ils de notre constitution? Espèrent-ils couvrir d'un crêpe funèbre notre liberté naissante, ou présument-ils que, faibles et pusillanimes, nous recevrons dans un respectueux silence le joug qu'il leur plaira de nous imposer? Les Français esclaves, sous Louis XIV, ont fait trembler l'Europe pendant quarante ans; ils désavouent aujourd'hui ces vains trophées de gloire; mais pour être devenus humains, justes, généreux, libres enfin, pense-t-on qu'ils ne sauront pas défendre leurs droits et leurs foyers?

Jugez qui aime le plus le roi, ou des patriotes qui cherchent à rétablir son autorité sur les bases inébranlables de la justice, ou des conspirateurs qui voudraient l'engloutir sous les débris de leur patrie? Est-ce par respect, par amour pour Louis XVI que ces factieux soulèvent les peuples contre les lois sanctionnées par lui? Est-ce par respect pour la couronne qu'ils cherchent à démembrer le royaume et à en faire passer les plus belles provinces sous des dominations étrangères? Qui ne voit que les passions les plus atroces, guidées par un intérêt purement personnel, sont le seul mobile de leur conduite? Et ces hommes perfides s'appellent bons Français!

La constitution ne permet aucun terme d'accommodement entre un peuple libre et des tyrans. On peut embraser nos propriétés, y renouveler les horreurs flétrissantes du Palatinat; mais la France sera libre ou ne sera qu'un dé-

Digitized by Google

sert, monument éternel de honte et d'infamie pour les peuples qui survivront à ses cendres.

Français, je remplis mon devoir en vous annonçant des dangers; ils sont imminents, et si vous ne prenez pas promptement les plus sages précautions, vos frontières seront au printemps cernées de quatre cent mille hommes de troupes étrangères; des armées nombreuses pénétreront à la fois dans vos foyers par l'Alsace, la Champagne, la Flandre et le Dauphiné; le gouvernement anglais aura peut-être la lâcheté de profiter de ce désordre pour envahir vos colonies : la fidélité de l'Espagne est très-suspecte. Armez-vous donc, il est temps, si vous voulez prévenir la guerre la plus désastreuse. Il ne s'agit que de vous mettre en mesure pour dissiper tant de complots.

Je sais que vos ennemis, dans le sein même de l'Assemblée nationale, ne manqueront pas d'opposer que toutes dispositions de défense appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif; car ils savent respecter les décrets qui concourent à leurs vues; mais si ce pouvoir sommeillait au bord du précipice, si le roi était trompé, s'il était vrai que ses agents fussent d'intelligence avec vos ennemis, y aurait-il de la justice à accuser le Corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il serait forcé de prendre des précautions contre lui-même et pour son propre intérêt? Voulez-vous périr *constitutionnellement?* Et lorsque vous êtes environnés de piéges et de dangers, si, par défaut de mesures efficaces, le pouvoir exécutif attaque, *même indirectement*, votre constitution, ne rompt-il pas vos engagements et les siens? et devez vous lui confier alors le soin *exclusif* de veiller à votre sûreté? Qu'est-ce donc que le droit des hommes? Qu'est-ce que la résistance à l'oppression? Qu'est-ce que le serment que vous avez fait?

Digitized by Google

(N° 274. — Du 8 novembre 1790.)

NÉCESSITÉ DE FORMER L'ESPRIT PUBLIC POUR ASSURER LA LIBERTÉ.

Vérités qu'il importe aux écrivains patriotes de répéter sans cesse. — Parfaite inutilité du pouvoir exécutif dans l'administration intérieure du royaume.

Il est un principe fondamental dont tout défenseur de la patrie doit partir et qui doit l'empêcher de jamais désespérer de la chose publique, c'est que le peuple en corps ne se vend jamais, quelque corrompue que soit la nation; car qui pourrait l'acheter ou même l'entreprendre, puisque ce n'est que pour le dépouiller et s'en servir de jouet qu'on s'efforce de le mettre à la chaîne? C'est sur ce principe inébranlable que s'est appuyé l'*ami du peuple*, depuis le commencement de la révolution, et c'est ce principe d'éternelle vérité qui l'a empêché de perdre courage à la vue des obstacles invincibles qui paraissaient s'opposer à l'établissement du règne de la liberté; à la vue des vices nombreux d'une nation échappée de ses fers, à la vue de son respect stupide pour ses anciens maîtres, de cette fureur pour les distinctions qui l'entraîne loin de l'heureuse égalité, base de tout gouvernement libre, de cette crasse ignorance, qui ne lui permet pas de découvrir les piéges les plus grossiers qu'on lui tend; à la vue de ces essaims d'esclaves de la cour, de ces légions nombreuses de satellites royaux, de ces hordes de suppôts de l'ancien régime, de ces bandes de fripons intéressés au maintien des abus dont ils subsistent, de ces nuées de citoyens timides qui repoussent la liberté, crainte que les secousses qu'exige son triomphe n'altèrent leur bien-être. Mais comme ces essaims, ces hordes, ces bandes, ces nuées d'ennemis de la révolution ne sont jamais qu'une partie assez mince du peuple, dès qu'il s'ébranle en masse, il les entraîne devant lui comme un torrent, ou plutôt, il les balaye, et les dissipe comme un vent impétueux.

Pour que le peuple veuille jouir de ses droits, il faut

Digitized by Google

qu'il les connaisse ; il s'agit donc de l'instruire. Pour qu'il ne soit pas pris aux piéges qu'on lui tend, il faut qu'il les aperçoive ; il s'agit donc de l'éclairer. Il suit de là que le plus grand malheur qui puisse lui arriver est de s'abandonner aveuglément à ses chefs et de s'endormir dans les bras des ennemis, qui cherchent à l'entraîner dans l'abîme. Le tenir sans cesse en agitation, faire fermenter toutes les têtes jusqu'à ce que le gouvernement soit fondé sur des lois vraiment justes, est donc le grand but que doivent se proposer ses défenseurs. Ainsi la liberté de la presse est le grand ressort, l'unique boulevard de la liberté civile et politique. C'est aux lumières de la philosophie que nous devons la révolution, c'est aux lumières des écrivains patriotes que nous devons son triomphe. Tant que la liberté de la presse existera, nous sommes sûrs de vaincre. Vouloir nous l'enlever serait le plus criminel des attentats. Si donc l'Assemblée nationale s'oubliait jusqu'à essayer d'y porter atteinte, il ne faudrait pas balancer un instant à se soulever contre elle et à la punir de sa trahison ; mais de quel front oserait-elle la limiter, lorsqu'elle souffre chaque jour que ses membres gangrenés prêchent dans son sein la contre-révolution, la révolte contre la déclaration des droits et le rétablissement de l'esclavage?

Lorsqu'un peuple vient de rompre ses fers, il n'est pas libre pour cela ; le despotisme est bien écrasé, mais le despote existe encore ; or il est fort rare, pour ne pas dire inouï qu'il ne reste pas à la tête de l'État et que ses suppôts ne conservent pas de grands avantages. C'est donc presque uniquement des membres de l'ancien régime que se forme le nouveau. Que si le gouvernement essuie une refonte générale et que le peuple ait des mandataires, le prince qui ne songe qu'à recouvrer le pouvoir absolu, travaille bientôt à les corrompre, et il n'y réussit que trop souvent.

Le peuple est mauvais appréciateur des choses, il les voit rarement telles qu'elles sont, plus rarement encore il en embrasse la totalité, et presque jamais il ne calcule les suites des événements ; c'est l'effet de son manque de lumières. Obtient-il quelque avantage, remporte-t-il quelque

Digitized by Google

victoire? Il présume de ses forces, ne voit plus les obstacles, il chante son triomphe, se berce d'illusions trompeuses, et cela ne peut être autrement, car la présomption est enfant de l'amour-propre et de l'ignorance. Pour que le peuple ne soit pas remis sous le joug, il est nécessaire qu'il soit toujours en garde contre ses chefs et toujours en état de les apprécier à leurs œuvres. Mais la liberté n'est pleinement assurée que lorsque l'esprit public est formé, c'est-à-dire lorsque le peuple connaît ses droits et ses devoirs, qu'il a une idée des hommes, des passions qui les font mouvoir, qu'il a l'opinion qu'il doit avoir des agents de l'autorité, qu'il pénètre leurs desseins et qu'il s'aperçoit des piéges qu'ils lui tendent : c'est le point où les écrivains publics doivent s'efforcer d'amener la nation.

Le peuple ne s'instruit que par ses malheurs, et toujours il se jette dans les extrêmes. S'il se défie des ministres, c'est pour s'abandonner à ses représentants qu'il porte aux nues comme des dieux : or c'est cet abandon servile qui est la source féconde de leurs attentats ; ils trembleraient s'il les surveillait d'un œil inquiet ; ils osent tout contre lui, lorsqu'ils le voient les encenser stupidement. Certes, j'ai fait l'impossible pour qu'il prît, dès le commencement, une idée juste de ses indignes députés à l'Assemblée nationale ; mais à force de le prêcher et de lui montrer leurs noirs desseins, leurs perfidies, leurs trahisons, il a enfin ouvert les yeux ; le respect religieux qu'il avait pour eux s'est changé en mépris, et il ne tiendra pas à moi qu'ils ne partent couvert d'opprobres. Il importe donc de lui graver dans l'esprit ces grandes vérités : les seuls mandataires du peuple qui mettent leur gloire à faire son bonheur peuvent lui être fidèles, et ils sont en très-petit nombre ; quant aux autres, ils trafiquent de ses droits et de ses intérêts, dès qu'ils le peuvent impunément ; il suit de là qu'il doit avoir éternellement les yeux sur eux comme sur des fripons, ne jamais les flagorner et attendre qu'ils soient au bout de leur mission pour les juger et leur payer le juste tribut d'estime ou de mépris qu'ils auront mérité.

Lorsque l'esprit public sera formé, le peuple sentira que

Digitized by Google

son bonheur dépend du choix de ses mandataires, et il repoussera avec horreur des élections tous ces huissiers, ces exempts, ces procureurs, ces commissaires, ces avocats, ces académiciens, ces robins, ces financiers, ces jadis nobles, ces courtisans, en un mot ces suppôts de l'ancien régime, pour ne faire tomber son choix que sur des citoyens éclairés et intègres; il révoquera les lois vicieuses qui menacent la liberté pour les remplacer par de sages lois qui la mettent hors des atteintes des agents du pouvoir, et il se ménagera des moyens constitutionnels de réprimer ceux qui ne rempliront pas loyalement leurs devoirs, et de punir ceux qui auraient prévariqué.

Ce n'est qu'à force de malversations que les agents du pouvoir parviennent à révolter le peuple, à lui faire sentir la nécessité de les mettre hors d'état de lui nuire. Grâce à l'esprit de vertige qui règne dans le cabinet, le despotisme tire à sa fin. On dirait que les ministres ont formé le projet insensé de renverser eux-mêmes le trône; ils font faire de mauvais décrets, ils s'opposent aux bons, ou ils en retardent la promulgation; ils dissipent les deniers publics, ils continuent d'accaparer les grains et le numéraire, d'affamer le peuple, de le réduire à la misère, de lâcher des lettres de cachet, de soulever les provinces, de pousser la multitude opprimée à la révolte; leurs noirs complots, leurs trames, leurs conjurations, leurs trahisons n'ont point de terme; ils éludent les lois, ils se jouent de la Constitution et semblent braver la nation elle-même. Tant mieux! ils achèvent de mettre le comble à leurs forfaits; bientôt la nation ouvrira les yeux, et, convaincue qu'il est impossible de corriger les valets du prince, elle prendra enfin le sage parti de les anéantir. Et de quoi sert aujourd'hui le prince dans l'État, qu'à s'opposer à la régénération de l'empire, au bonheur de ses habitants?

Pour l'homme sans préjugé, le roi des Français est moins qu'une cinquième roue à un char, puisqu'il ne peut que déranger le jeu de la machine politique. Puissent tous les écrivains patriotes s'empresser de faire sentir à la nation que le meilleur moyen d'assurer son repos, sa liberté et

Digitized by Google

son bonheur est de se passer de la couronne. Ne cesserons-nous donc jamais d'être de vieux enfants?

(N° 277. — Du 11 novembre 1790.)

DÉFENSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONTRE LES ATTAQUES DES ENNEMIS DE LA LIBERTÉ.

Non, mes chers amis, vous n'êtes pas assez dépourvus de sens pour vous laisser tromper par de plats gueux, payés pour vous pousser à la révolte. Ces coquins-là ne cessent de crier contre les dépenses de l'Assemblée nationale; mais les avez-vous entendus crier contre les dépenses de la cour? Non. C'est qu'ils en profitent, puisqu'ils sont les valets des ministres. Eh bien! mes amis, sachez que les députés à l'Assemblée nationale n'ont chacun que 18 livres par jour, ce qui est peu de chose pour leur entretien et l'indemnisation du tort que leur fait l'abandon de leurs propres affaires, pour s'occuper à vous rendre heureux! Sachez encore que les douze cents députés qui composent l'Assemblée, payés fêtes et dimanches, ne coûtent à l'État que 8,884,000 livres, c'est-à-dire le quart environ de ce que coûte le roi, qui n'est bon à rien qu'à chasser, manger, boire et dormir, ou plutôt qu'à vous gruger, vous piller, vous vexer, vous opprimer, vous tyranniser : si ce n'est pas par ses mains, c'est par celles de ses commis, de ses agents, de ses valets; ce qui revient à la même chose.

Sachez que l'Assemblée nationale ne coûte pas à l'État, pendant une année entière, la moitié de ce que coûtaient les maisons des frères du roi, qui ne sont bons qu'à vous insulter par leur morgue, qu'à vous scandaliser par leurs vices, qu'à vous mettre sur la paille par leur faste; car c'est pour leur donner de beaux palais, de superbes meubles, des habits couverts de diamants, une table somptueuse, des troupes de gardes et de valets dorés comme des calices, des milliers de chiens et de chevaux, qu'on vous ôte le pain de la main.

Digitized by Google

Sachez que l'Assemblée nationale ne coûte pas à l'État, pendant une année entière, ce que lui coûtait un petit voyage de la cour à Fontainebleau, où elle ne faisait autre chose que de dévaster, par la chasse, les terres des malheureux habitants; faire maltraiter, par les gardes, de pauvres paysans condamnés à raccommoder les chemins qu'abîment les chevaux, et à manger dans un repas de quoi nourrir un gros bourg une année entière.

Sachez que ce que coûte à l'État l'Assemblée nationale ne coûte pas, pendant une année entière, le quart de ce que lui coûtait l'une des catins favorites de ce vieux pécheur Louis XV. Voyez comme il a calé à Julienne, cette du Barry qui trottait ci-devant dans la crotte. Ah! si vous l'aviez vue, il y a vingt ans, couverte de diamants; dame, il fallait la voir faire son embarras dans le château de Versailles et donner par hottées à ses voleurs de parents les louis d'or de la nation.

Sachez enfin que l'Assemblée nationale ne coûte pas à l'État, pendant une année entière, ce que la cour dépensait dans une seule fête, ce que la reine envoyait chaque mois à son frère l'empereur, ce qu'elle faisait donner chaque bail aux Polignac, ce qu'elle perdait au jeu dans un carnaval. Mes amis, figurez-vous que souvent elle jouait, dans une soirée de quoi nourrir le faubourg Saint-Marceau pendant tout un été.

(N° 314. — Du 18 décembre 1790.)

CONSPIRATIONS QUI ÉCLATENT DE TOUTES PARTS.

Plan de contre-révolution mis en exécution dans tous les coins du royaume. — Seul moyen de sauver la patrie et d'empêcher que trois millions de citoyens ne soient égorgés.

Aveugles et lâches citoyens, vous touchez au moment de votre ruine. Les malheurs affreux dont vous allez être accablés sont les suites infaillibles de la perfidie de vos ennemis implacables, les suites inévitables de votre stupide sé-

Digitized by Google

curité, de votre funeste confiance; vous êtes trahis par tous vos mandataires; vous n'êtes environnés que de factieux, de conjurés, de conspirateurs. Depuis l'ouverture des états, les ministériels, les courtisans, les calotins, les robins, les juristes soudoyés et les militaires serviles du Sénat national machinent contre vous, vous bercent d'un fantôme de liberté, refusent à vos vœux une haute cour composée de patriotes, qui auraient purgé le royaume des traîtres à la nation. Déjà ils ont enchaîné le peuple par la loi martiale, et les soldats de la patrie, par le décret qui leur fait un devoir de forcer à main armée l'exécution des lois tyranniques, en attendant qu'ils aient achevé de remettre entre les mains du roi tous les ressorts du gouvernement. Déjà, pour remplir les coffres du prince, ils se sont emparés du bien de l'Église, ou plutôt du bien des pauvres; déjà, pour ôter aux citoyens tout moyen de défense, ils en ont arraché une contribution du quart des revenus; déjà, pour s'assurer des rentiers, ils ont exempté de tout impôt leurs capitaux; déjà, pour s'assurer de l'armée, ils ont assuré une pension de retraite aux soldats et sous-officiers. Tandis que le monarque et ses suppôts remplissent tous les corps administratifs, tous les tribunaux de créatures de la cour; tandis que le général contre-revolutionnaire parisien a rempli de jadis nobles, de robins, de courtisans, d'escrocs, de banqueroutiers, de chenapans, d'espions tous les états-majors et toutes les places d'officiers supérieurs des gardes nationales du royaume entier, et qu'il a tout employé pour composer les légions de la patrie de satellites de l'ancien régime, pour asservir par la vanité les soldats-citoyens. Mais que dis-je? Déjà les prélats et les bénéficiers se sont ouvertement révoltés contre la Constitution, et le roi s'est mis à leur tête, en refusant de sanctionner le décret de la constitution civile du clergé. Déjà tous les princes de l'Allemagne, soulevés contre la liberté française, sont entrés dans la conspiration. Déjà le frère de l'Autrichienne rassemble de nombreuses armées sur nos frontières; l'Espagnol, le Napolitain, le Savoyard imitent cet exemple. Déjà les fugitifs et les mécontents de la réforme des abus,

Digitized by Google

les satellites soudoyés, sous les ordres des deux Capet réfugiés à Turin, viennent de tenter une expédition contre l'une de nos places frontières, et n'attendent plus que le moment d'entrer en campagne.

Ce n'est pas tout, la fuite de la famille royale est concertée de nouveau. C'est toujours à Metz et sous la protection de l'anti-révolutionnaire Bouillé que le monarque doit aller se mettre à la tête des ennemis de la liberté pour tenter une contre-révolution. Tous les receveurs généraux vont s'y rendre pour vider leurs caisses dans les coffres du roi; plusieurs d'entre eux sont déjà en route. On travaille sans relâche à mettre en état de défense toutes les places de la Lorraine, de la Flandre et de l'Alsace, non pas contre les Autrichiens, mais contre les soldats de la patrie; de sorte que le despote et ses suppôts auront mille forts pour s'y retrancher contre la nation et machiner sa ruine.

L'alarme est générale d'un bout à l'autre du royaume, tous les bons patriotes voient que leur perte est jurée. Citoyens, quel parti prenez-vous pour votre défense? Mille projets divers ont été discutés tour à tour; mais c'est en vain que vous joindriez un million de gardes nationaux à l'armée de ligne; quand vous auriez pour défrayer ces nombreuses légions les trésors qu'on vous a enlevés, n'en doutez pas, cette armée immense serait trahie et livrée au fer de l'ennemi par ses chefs, au mépris de leurs éternels serments. Quelle confiance pourriez-vous avoir en de bas courtisans et de vils suppôts du despotisme, élevés à la perfidie, faisant métier de trahison; ils vous vendraient en vous jurant fidélité sur l'autel de la patrie. Souvenez-vous de leur serment civique tant de fois renouvelé, violé. Mais pourquoi rassembler de nombreuses armées sur les frontières, pourquoi lever des impôts pour fournir à leurs entretiens, lorsque vous pouvez étouffer, en un instant, tous les complots contre la patrie et les empêcher de renaître jamais? Non, ce n'est pas sur les frontières, c'est dans la capitale qu'il faut frapper les coups. Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense; il ne nous en reste qu'un seul, celui que je vous ai déjà recommandé

Digitized by Google

tant de fois : *une insurrection générale et des exécutions populaires.* Commencez donc par vous assurer du roi, du dauphin et de la famille royale; mettez-les sous une forte garde, et que leurs têtes vous répondent de tous les événements. Abattez ensuite, sans hesiter, la tête du général, celles des ministres et des ex-ministres contre-révolutionnaires, celles du maire et des municipaux anti-révolutionnaires; passez au fil de l'épée tout l'état-major parisien, tous les noirs et les ministériels de l'Assemblée nationale, tous les suppôts connus du despotisme. Je vous le répète, il ne vous reste que ce moyen de sauver la patrie.

Il y a six mois que cinq à six cents têtes eussent suffi pour vous retirer de l'abîme. Aujourd'hui que vous avez laissé stupidement vos ennemis implacables former des conjurations et se mettre en force, peut être faudra-t-il en abattre cinq à six mille; mais fallût-il en abattre vingt mille, il n'y a pas à balancer un instant. Si vous ne les prévenez, ils vous égorgeront barbarement pour assurer leur domination; souvenez-vous du massacre de Nancy. Laissez donc les endormeurs perfides crier à la barbarie : non, non, ce n'est pas celui qui vous conseille d'abattre des ennemis implacables qui se disposent à vous massacrer pour assouvir leurs passions criminelles; ce sont les traîtres qui voudraient vous plonger dans une fatale sécurité, pour vous livrer sans défense aux fers des satellites de vos tyrans.

(N° 316. — Du 20 décembre 1790.)

VRAIS PRINCIPES SUR LESQUELS DOIT REPOSER LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Il importe essentiellement au repos et au bonheur de la nation d'éclairer sans cesse la conduite des fonctionnaires publics, d'examiner leurs projets, de suivre leur gestion, de rechercher leurs démarches, de dénoncer tout ce qu'on y trouve de louche, d'équivoque, de suspect, d'abusif, de

Digitized by Google

criminel; à plus forte raison de dénoncer leurs menées, leurs trames, leurs complots, leurs conspirations, — sans que le dénonciateur puisse jamais être recherché par aucun tribunal, n'étant comptable qu'à celui du public, de tout ce qu'il croit ou prétend faire pour le salut du peuple. Comme nulle erreur n'est criminelle, tant que l'homme n'est pas infaillible, que les que soient les inculpations dont le dénonciateur charge les agents de l'autorité on ne saurait lui en faire un crime. Mais il n'a droit à la confiance et à l'estime de ses concitoyens, qu'autant que ses intentions sont pures et que ses vues sont droites. Ainsi, lorsqu'il répand l'alarme sans sujet, que la perte de la confiance publique soit sa punition; lorsqu'il diffame malignement d'honnêtes fonctionnaires, que le mépris public soit son châtiment.

Tels sont les principes de la censure dans tout État libre; tels sont ceux que je n'ai cessé de prêcher depuis la révolution contre les juristes ignares qui prétendaient prendre à partie les écrivains patriotes. Pour les faire triompher, j'ai foulé aux pieds les décrets de prise de corps lancés par des tribunaux corrompus à la réquisition des ennemis de la liberté. J'ai bravé le pouvoir des jugeurs du Châtelet et du tribunal de police, la fureur de leurs satellites, la rage de leurs coupe-jarrets. La raison s'est fait entendre, ces principes ont été reçus, et je m'applaudis, d'avoir été le premier, j'ose même dire le seul des défenseurs de la patrie qui se soit fait un devoir de former à cet égard l'esprit public (1).

---

(1) Dans le même numéro, Marat fait ainsi allusion aux dangers auxquels l'exposait sa vigoureuse polémique : « Je vois tous les jours mille poignards s'élever sur ma tête, moi dont le corps sera mis en hachis, si j'ai le malheur de tomber entre les mains des assassins qui sont sur mes traces, moi qui ne leur ai échappé que par un miracle continuel de la Providence, moi qui ne saurais me flatter que ce miracle dure encore longtemps. » — Quelques jours auparavant une nouvelle expédition avait été dirigée contre lui. Il l'avait racontée dans son n° 302 sous ce titre : *Coup d'autorité*. Le conseil suivant, dans lequel il résumait l'esprit qui inspirait son journal, servait de prétexte à son récit : « Citoyens, soyez

Digitized by Google

(N° 341. — Du 15 janvier 1791.)

UN MOT DE J.-P. MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A LOUIS XVI, ROI DES FRANÇAIS.

Sire, la trahison est l'arme favorite des rois, rien n'est sacré pour eux, et ils ne rougissent de rien. Sont-ils les

---

sans cesse sur vos gardes, et dussent tous vos mandataires être gens de bien, conduisez-vous toujours avec eux comme s'ils étaient des fripons : unique moyen de n'être ni leurs dupes ni leurs victimes. » — « Ceux qui ne cherchent qu'à remettre la nation sous le joug sentent si vivement la vérité de ce principe, poursuivait Marat, et ils sont si convaincus de la fermeté inébranlable de l'*Ami du Peuple*, que, jeudi soir (2 décembre 1790), le bataillon de Saint-Roch fut commandé pour l'enlever dans la nuit. Comme le maire et le général voulaient donner à cette expédition un vernis légal, ils firent venir un huissier du Châtelet, auquel ils enjoignirent de mettre à exécution le dernier décret lancé contre moi. Qui l'aurait cru? cet huissier se trouva moins hardi contempteur de la justice, ou plutôt des décrets, que le vertueux Bailly et le divin Motier. Il leur représenta que, le Châtelet n'étant plus tribunal d'État et le décret lancé contre l'*Ami du Peuple* étant un trait honteux des tyrannies dont l'Assemblée nationale aurait longtemps à rougir, il ne marcherait point. Le divin Motier, qui dispose aujourd'hui du comité des recherches et qui y tient même des espions à demeure, n'avait pas songé sans doute à se pourvoir d'un ordre direct. Quoi qu'il en soit, le bataillon fut presque toute la nuit sous les armes sans se mettre en marche. »

Cette situation particulière de Marat qui, pendant trois ans, se cachant constamment dans des souterrains et obligé de changer sans cesse de retraite, tint en échec toute la police, tout le pouvoir exécutif, explique la violence souvent excessive de sa polémique, dont il vient de nous révéler les principes. Dans de telles conditions la sincérité de journaliste n'est pas contestable, et on peut lui pardonner de manquer souvent de mesure. Pour apprécier justement Marat, il faut tenir compte aussi de la clairvoyance ombrageuse avec laquelle il prévoyait l'avortement qui ne fut hélas! que trop réel de cette révolution commencée sous de si brillants auspices. Quand on relit cette polémique, on est frappé des rapprochements qu'elle suggère avec les faits contemporains. Ne sont-ce pas toujours les mêmes abus? et Marat n'avait-il pas une vue juste de l'avenir, dans sa noire misanthropie? Lire avec attention, notamment, à ce point de vue les chapitres qui vont suivre : *Parallèle de l'ancien et du nouveau regime ; — l'Avenir dévoilé; — le plan de la révolution absolument manqué par le peuple.* Ces chapitres suffiraient à eux seuls à dis-

Digitized by Google

plus faibles, ils promettent tout pour gagner du temps, et tramer de nouvelles machinations. Espèrent-ils être les plus forts, ils oublient leurs promesses, ils violent leur serment sur l'autel même qui l'a reçu; et plutôt que de manquer l'occasion, ils font assassiner entre leurs bras leurs ennemis. Souvenez-vous de Charles IX et du cardinal de Guise.

Sire, vous vous êtes récrié cent fois sur les soupçons injurieux, élevées contre votre sincérité : vous prétendez être le père de vos concitoyens; vous avez juré cent fois de maintenir de toutes vos forces la Constitution, la justice et la liberté : voilà de belles paroles; mais il nous faut des effets, et c'est par des preuves qui ne lui laissent aucun doute que je vous somme de dissiper les alarmes de la nation. Commencez donc par retirer le contre-révolutionnaires Bouillé du gouvernement des trois évêchés, de l'Alsace et de la Flandre, pour le donner à d'Aiguillon. Chassez de leurs places les anti-révolutionnaires Denoue,

---

siper la mauvaise impression que peuvent produire les violences de Marat, qui ont été tant exploitées contre lui, et à montrer qu'il était, en même temps qu'un journaliste acerbe, un politique à vues vraiment profondes et élevées.

Nous signalons aussi, pour montrer la gradation de sa polémique, le chapitre qui suit immédiatement celui-ci : *Un mot de Marat à Louis XVI.* Marat n'est pas encore l'ennemi déclaré du roi, ni même de l'idée monarchique : il lui donne de sévères, mais d'utiles et honorables avertissements. Après la fuite de Varennes, il ressent vivement le manque de foi de Louis XVI, ne garde plus de mesure dans son indignation, et enveloppe dans ses récriminations désespérées l'assemblée qui, par des ménagements politiques qu'il ne saurait admettre, consent encore à confondre la cause de la révolution avec celle d'un roi sur les intentions duquel il ne peut plus y avoir d'illusions. C'est à partir de ce moment que la polémique de Marat devient surtout violente; mais cette sombre violence est tellement sincère, qu'elle correspond à un amer découragement de Marat, qui, complétement désespéré, avait fini par renoncer à continuer son journal, quand éclata le coup imprévu du 10 août.

Nous laissons aux lecteurs le soin de compléter et de développer ces indications, mais il nous a paru indispensable d'en déposer le germe. Elles sont essentielles pour apprécier sainement le caractère et le rôle de Marat, quel que soit d'ailleurs le jugement définitif qu'on porte sur lui. Si ces indications ne justifient pas Marat, du moins elles l'expliquent, et il a été jusqu'ici dans l'histoire un monstre incompris.

Digitized by Google

Malseigne, Pons, etc. Faites ouvrir les arsenaux de la nation pour armer les gardes citoyennes de tout le royaume. Sollicitez l'Assemblée nationale de décréter la confiscation des biens et le partage des terres de tous les fugitifs qui ne rentreront pas dans leur patrie sous un mois. Demandez à votre beau-frère Léopold, et à vos cousins d'Espagne et de Sardaigne, de ne se mêler en aucune manière des affaires de France, et de retirer leurs troupes loin de ses frontières. A ces traits seuls, la nation pourra reconnaître que le mensonge n'habite pas sur vos lèvres, ni la trahison dans votre cœur; à ces traits seuls, elle s'assurera que vous êtes l'ami de la justice, de la paix et de la liberté; à ces traits seuls, elle sentira que vous voulez son bien, et que vous vous occupez de son bonheur.

Sire, les yeux de la nation sont ouverts sur vous, tremblez que de nouvelles machinations de vos ministres et de vos agents ne vous alièneut son cœur. Les conspirateurs de votre cour, qui se flattent de vous rendre despotique, ne feraient qu'ébranler le trône; tremblez que leurs attentats ne le renversent, et qu'ils ne vous ensevelissent sous ses débris. Ce n'est que par votre bonne foi et votre soumission aux lois que vous pouvez l'affermir : soyez juste, méritez l'amour des Français, et craignez que les conseils perfides de vos favoris ne vous rendent la fable de l'univers.

(N° 374. — Du 17 février 1791.)

LE VÉRITABLE SERMENT CIVIQUE.

On avait reproché à Marat de n'avoir pas prêté le serment civique; il répond :

Messieurs, vous n'y songez pas, mon serment civique est gravé en traits de flamme dans l'*Ami du Peuple;* demandez aux ennemis de la patrie; dix-huit mois de persécutions avoués de leur part ne suffisent-ils pas pour vous en attester la sincérité?...

Digitized by Google

On vous a fait jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout votre pouvoir la Constitution. Je me suis trop souvent élevé contre cette formule sacramentelle qui métamorphose les Français en serviles adorateurs des décrets *bons* ou *mauvais* de nos pères conscrits, et qui ne peut convenir qu'à des esclaves, pour que je veuille l'adopter. Quelque prévenus que vous puissiez être, vous allez convenir de la force irrésistible de mes raisons.

Un citoyen éclairé ne peut être fidèle qu'à la nation, et il ne doit lui être fidèle que parce qu'il en fait partie, c'est-à-dire parce qu'il trouve un bien particulier dans le bien général.

Un citoyen honnête doit obéissance aux lois, mais il ne leur doit obéissance qu'autant qu'elles sont justes et sages.

Un citoyen libre et judicieux sait qu'il ne doit au roi que des égards, parce qu'il n'est qu'un fonctionnaire public. Comment lui devrait-il une fidélité qui suppose toujours *empire*, d'une part, et, de l'autre part, *soumission ?...*

Je jure sur les autels de la *vérité* que la justice et la liberté seront toujours mes déesses favorites, comme elles le furent toujours.

Je jure de toujours regarder la patrie comme une mère, d'avoir pour elle toute la tendresse d'un fils, de consacrer à son service toutes les facultés de mon corps et de mon âme, de la défendre au péril de ma vie, et, s'il le faut, de m'immoler à son salut.

Je jure de respecter jusqu'à mon dernier soupir les seuls décrets de l'Assemblée nationale qui sont conformes à la *déclaration des droits*, seul fondement légitime de la Constitution, de maintenir ceux qui n'y portent point atteinte, de fouler aux pieds ceux qui la renversent, et de ne prendre aucun repos qu'ils ne soient révoqués...

Je jure de dénoncer au peuple tout fonctionnaire public négligeant ses devoirs, infidèle ou malversateur, et de dévoiler au grand jour les turpitudes de sa vie, jusqu'à ce qu'il soit expulsé ou puni.

Je jure de dévoiler publiquement tout projet de machination contre le bien public, d'invoquer la rigueur des lois

Digitized by Google

contre ses coupables auteurs, fussent-ils mes parents les plus chers, mes meilleurs amis.

Je jure de ne jamais sacrifier les droits du peuple aux dépositaires de l'autorité, et de mourir plutôt de faim que de leur vendre ses intérêts.

Enfin je jure de mettre ma gloire à instruire le peuple de ses droits, à lui souffler l'audace de les défendre, et à le fouailler chaque jour jusqu'à ce qu'il les ait recouvrés...

Mes chers concitoyens, si vous aviez senti vos droits et connu vos devoirs, vous auriez prêté ce serment au lieu de balbutier comme des perroquets celui que vous a dicté la majorité traîtresse de l'Assemblée nationale. N'en doutez pas, si vous aviez eu assez de lumières et de vertus pour n'en prêter aucun, dès cet instant les valets de la cour, les ex-nobles, les prélats, les robins, les financiers, les officiers de l'armée, les pensionnaires royaux, en un mot les suppôts de l'ancien régime, se seraient enterrés tout vivants, s'ils n'avaient pu prendre la fuite; la liberté se serait établie d'elle-même au milieu de vous; pour la défendre, vous n'auriez besoin ni de plume ni de baïonnettes, et la justice, la paix, l'abondance, le bonheur régneraient aujourd'hui dans vos murs.

Que de veilles, de soins, de peines, de fatigues, de combats avant d'en jouir un jour! N'allez pas toutefois perdre courage; malgré les machinations éternelles de vos ennemis, le salut public n'est pas désespéré, pourvu que vous soyez sur vos gardes et que vous ne vous laissiez pas endormir. Quant à vous, malgré l'humeur que vous me donnez souvent par votre apathie, votre aveuglement, je ne cesserai de vous prêcher et de vous stimuler que vous ne soyez libres et heureux.

Digitized by Google

(N° 419. — Du 4 avril 1791.)

ORAISON FUNÈBRE DE RIQUETTI, DIT MIRABEAU (1).

Peuple, rends grâce aux dieux! ton plus redoutable ennémi vient de tomber sous la faux de la parque. Riquetti n'est plus; il meurt victime de ses nombreuses trahisons,

---

(1) Quand Mirabeau mourut, sa mort fut considérée comme un véritable deuil public, et la voix de Marat fut à peu près la seule note discordante qui s'éleva. Aujourd'hui il s'en faut de peu que l'histoire ne ratifie le jugement sévère de Marat sur Mirabeau. Nous comprenons la sévérité de Marat, mais celle des historiens modernes nous paraît une véritable injustice. La réhabilitation de Mirabeau rentre dans l'œuvre de reconstitution révolutionnaire que nous avons entreprise. Mirabeau fut dans l'origine, cela est incontestable, un des agents les plus actifs de la révolution. Non-seulement il la poussa dans la voie de l'action, mais il contribua plus qu'aucun autre et avant tous les autres à en vulgariser les principes. Ensuite il entreprit de la modérer. Mais voulait-il l'enrayer? Nous ne le pensons. Comme Marat, il avait conscience de l'avortement funeste de cette sublime tentative de régénération, et, se plaçant à un autre point de vue que Marat, il voulut prévenir cet avortement funeste. Proudhon, qui n'est pas suspect, a pris soin lui-même de rétablir le rôle méconnu de Mirabeau : « Mirabeau, dit-il, ne croit fortement qu'à une chose : LA RÉVO-« LUTION. Mais en même temps il aperçoit plus nettement qu'aucun autre « la nécessité pour l'époque et pour la chose publique, de concilier, mo-« mentanément du moins, cette révolution avec une forme de gouverne-« ment monarchique représentatif; plus que personne, il sent la nation « entraînée sur la pente fatale, et la révolution, la liberté, tout en péril. « Mirabeau en 89 a vu 93; l'excès de la démagogie, et puis le despotisme « militaire..... Quel est donc le sens de son fameux pacte avec la cour? « Sauver la révolution de la seule manière qu'elle pouvait l'être, par sa ré-« conciliation au moins temporaire avec la monarchie.» Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où mourut Mirabeau cette conciliation paraissait encore possible à Marat lui-même. On ne peut pas préjuger ce qu'eût fait Mirabeau s'il eût vécu plus longtemps. Le rôle de Mirabeau ressort nettement de la publication de sa correspondance avec la cour, à l'occasion de laquelle Proudhon a écrit ces lignes. D'autres ont voulu voir dans cette publication la preuve de la trahison de Mirabeau. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question ; le caractère même de notre œuvre actuelle, dont le principe est une impartialité absolue, s'y opposerait. Mais nous voulons seulement indiquer que la question de la trahison de Mirabeau, n'est pas une de celle sur lesquelles, en dépit des historiens, on puisse passer légère-

Digitized by Google

victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets.

Frémis de leur fureur et bénis la justice céleste. Mais, que vois-je? Des fourbes adroits, dispersés dans les groupes, ont cherché à surprendre ta pitié, et déjà dupe de leurs faux discours, tu regrettes ce perfide comme le plus zélé de tes défenseurs; ils t'ont représenté sa mort comme une calamité publique, et tu le pleures comme un héros qui s'est immolé pour toi, comme le sauveur de la patrie. Seras-tu donc toujours sourd à la voix de la prudence, et perdras-tu toujours la chose publique par ton aveuglement? La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits; qu'un sombre voile en couvre désormais le honteux tissu, puisqu'il ne peut plus te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde-toi de prostituer ton encens, garde tes larmes pour tes défenseurs intègres; souviens-toi qu'il était l'un des valets nés du despote, qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages, qu'à peine nommé aux états pour défendre tes intérêts sacrés, il lui vendit les droits les plus sacrés; qu'après la chute de la Bastille, il se montra le plus ardent suppôt du monarchisme; qu'il abusa cent fois de ses talents pour replacer dans les mains du monarque tous les ressorts de l'autorité; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et qui ont rivé tes fers : *celui de la loi martiale, celui du* veto *suspensif, celui de l'initiative de la guerre, celui de l'indépendance des délégués de la nation, celui du marc d'argent, celui du pouvoir exécutif suprême, celui de la félicitation des assassins de Metz, celui de l'accaparement du numéraire par*

---

ment condamnation, et que c'est à tout le moins une question qui doit être réservée.

Nous retrouverons Mirabeau dans cette collection où il a sa place nécessairement marquée. En attendant nous renvoyons les lecteurs désireux de s'éclairer à l'ouvrage que nous avons publié sur lui : *Mirabeau, sa vie, ses opinions et ses discours* (5 vol. in-32 dans la collection de la *Bibliothèque nationale*) dans lequel nous reproduisons, entre autres documents, le jugement *inédit* de Proudhon.

Digitized by Google

de petits assignats, celui de la permission d'émigrer accordée aux conspirateurs, etc... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour, depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint pour lui l'arrêt de sa mort (1).

(N° 421. — Du 6 avril 1791.)

INSIGNE PANTALONNADE DES PÈRES CONSCRITS. — PROTESTATION CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DU PANTHÉON (2).

Aujourd'hui l'Assemblée traîtresse profite habilement de la mort d'un de ses membres les plus gangrenés pour égarer l'opinion publique par le sentiment de la reconnaissance, et couvrir du clinquant des honneurs qu'elle lui décerne les funestes décrets qu'il a fait passer. Elle vient de le conduire en grand cortége au tombeau, ce traître infâme qu'elle s'efforce de faire pleurer au peuple comme son défenseur, et qu'elle voudrait faire adopter à la nation comme le sauveur de la patrie.

La pétition du département a eu son plein effet. Elle avait été concertée avec les pères conscrits dès le jour que les conspirateurs qui mènent le Sénat eurent arrêté de se défaire de Riquetti; aussi a-t-elle été décrétée le lendemain sans discussion. Voici la manière dont le comité l'a modifiée pour en voiler les traits les plus choquants :

---

(1) Son secrétaire vient d'avouer qu'il a été payé pour l'empoisonner. Les commissaires qui se sont saisis de l'affaire, tous vendus à la faction des conspirateurs, ont déjà travaillé à le faire rétracter : attendons-nous à voir ces affreux mystères ensevelis à jamais dans l'antre ténébreux des comités et des tribunaux. (*Note de Marat.*)

La question de l'empoisonnement de Mirabeau n'a pas encore été éclaircie. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le Panthéon fut établi à l'occasion de la mort de Mirabeau.

Digitized by Google

(Suit le décret qui consacre Sainte-Geneviève à recevoir les cendres des grands hommes (jugés tels par l'Assemblée), de Mirabeau, de Descartes, Voltaire, Désilles.)

Voilà donc les pères conscrits se constituant, sans pudeur, arbitres de la renommée et distributeurs d'immortalité. Non contents d'avoir usurpé les droits de la génération présente, ils usurpent encore les droits des générations futures : ce ne sera donc plus à l'histoire à juger les morts, ni à la postérité à fixer les réputations; ainsi l'ont décidé les faiseurs de décrets, et, pour montrer ce qu'on doit attendre de la sagesse de leurs décisions, c'est à un homme sans mœurs, sans probité, sans âme; à un homme qui trafiqua perfidement des droits et des intérêts de la nation avec le monarque, et qui n'employa ses talents qu'à tromper le peuple qu'ils décernent la première place dans le temple du civisme, où doivent être placées les images des bienfaiteurs de la patrie!

Parmi les grands hommes auxquels la France a donné le jour et qui ont bien mérité de leur pays, il en est plusieurs qui honoraient l'humaine nature. Tels étaient Belzunce, ce digne évêque de Marseille qui, tout le temps que la peste ravagea la ville, soigna de ses mains les malades que les médecins avaient abandonnés; Sully... Catinat... Villars... Montesquieu...

Au lieu de ces grands hommes qui auraient justifié la bonté de leur choix, les pères conscrits ont accordé les honneurs de l'apothéose à un Descartes, rêveur fameux par les écarts de son imaginative, et dont le nom est fait pour le pays des chimères! à un Voltaire, adroit plagiaire, qui eut l'art d'avoir l'esprit de tous ses devanciers, et qui ne montra d'originalité que dans la finesse de ses flagorneries, écrivain scandaleux qui pervertit la jeunesse par les leçons d'une fausse philosophie, et dont le cœur fut le trône de l'envie, de l'avarice, de la malignité, de la vengeance, de la perfidie et de toutes les passions qui dégradent la nature humaine! à un Desilles, martyr prétendu de la liberté et vrai suppôt du despotisme, dont la mort fut la suite d'une

Digitized by Google

présomption d'étourdi (1), au lieu d'être un généreux sacrifice au bonheur de la patrie.

Bien mériter de la patrie, c'est lui consacrer ses lumières, ses travaux, ses veilles, sa liberté, ses jours ; c'est lui faire de grands sacrifices en ne cherchant d'autre récompense que le plaisir et la gloire de la servir, et non tirer avantage des choses qui tendent au bien commun. Ainsi, le philosophe qui éclaire la nation sur ses droits, le législateur qui lui donne de bonnes lois, le magistrat qui les fait exécuter avec intégrité, l'orateur courageux qui épouse avec zèle la défense des opprimés, le guerrier qui expose sa vie pour repousser l'ennemi, le négociant généreux qui ramène l'abondance dans les temps de disette; voilà les bienfaiteurs de la patrie, et non le citoyen qui s'enrichit ou se distingue à faire fleurir les lettres, les arts, les sciences, et non le citoyen qui fait la guerre pour s'avancer en grade et cueillir des lauriers...

Si cet établissement subsiste, il servira aussi de réceptacle à la tourbe académique moderne, aux fonctionnaires publics qui auront joué un rôle principal, aux valets de la cour qui auront mené la bande; et nous y verrons déposer avec pompe l'effigie d'un Motier, d'un Bailly, d'un Bouillé, d'un Buffon, d'un Réaumur, d'un la Caille.

Enfin il servira de réceptacle à tous les petits ambitieux ayant de la fortune, dont ils priveront leurs héritiers pour la léguer à quelque intrigant qui s'engagera de leur procurer une niche. Aussitôt les cabales agiteront le Sénat; l'intrigue seule ouvrira les portes du temple de l'immortalité, et la récompense des vertus civiques sera le prix de l'adulation, des bassesses, d'une bourse d'or ou des faveurs d'une catin, comme les places à l'Académie.

Alors arriveront en foule la canaille sénatoriale et la canaille académique; alors seront placés au rang des bienfaiteurs de la patrie des fripons engraissés du sang des peuples pour la trahir; alors les Emmery, les Chapelier,

(1) Il s'était flatté que tant qu'il serait à la bouche du canon des assiégés, ils n'y mettraient pas le feu. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

les Target, les Thouret, les Tronchet, les Condorcet, les Pastoret, les Malouet, les Dandré, les Regnier, les Desmeuniers, les Pugnon, les Voidel seront mis au nombre des grands hommes.

Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères?

Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'Ami du Peuple en serait inconsolable.

Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tenté de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront; oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage.

(N° 497. — Du 22 juin 1791.)

FUITE DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

Toute la France se rappelle le discours ignoble que Louis XVI récita à l'Assemblée nationale, le 18 avril dernier, pour se plaindre en écolier de ce que le peuple de la capitale l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles (1). Toute la France se rappelle aussi cette fameuse

---

(1) Marat avait prévu dès avant cette époque les funestes projets du roi avec une clairvoyance à laquelle les événements n'allaient que trop donner raison. Voici ce qu'il écrivait dans son numéro du 27 mars : « Une armée ennemie de quatre-vingt mille hommes campe sur nos frontières, presque entièrement dégarnies de troupes françaises, où le peu de régiments étrangers qui s'y trouvent ont ordre de livrer passage aux Autrichiens. Les gardes nationaux des départements qui pourraient leur disputer l'entrée dans le royaume sont sans armes, sans munitions, et soumis à des directoires totalement composés de suppôts de l'ancien régime. A l'instant que la famille royale sera enlevée, l'ennemi s'avancera

Digitized by Google

lettre écrite par son ordre à ses ministres dans les cours étrangères, et communiquée officiellement à l'Assemblée nationale pour faire parade de son prétendu civisme, se dire le défenseur de la liberté publique et le soutien de la Constitution, se plaindre des doutes des citoyens éclairés sur le peu de sincérité de ses sentiments, se récrier contre les bruits qui couraient qu'il n'était pas libre, déclarer qu'il n'avait point envie de partir, et protester qu'il est au milieu de ses enfants, de ses concitoyens, de ses amis, où le plaisir et l'amour le retiennent.

A l'appui de ces protestations, il invoquait la vérité, la loyauté, l'honneur, la foi du serment. La foi du serment dans sa bouche ! Souvenez-vous de Henri III et du duc de Guise. . . . . .

Peuples, voilà la loyauté, l'honneur, la religion des rois : fiez-vous à leurs serments. Dans la séance du 19, Louis XVI riait des siens, et s'amusait de sa lettre ministérielle, au milieu du comité autrichien, avec Motier, Bailly, Cazalès, d'André et les autres chefs de la noire bande des conspirateurs, tout en se disposant à fuir : il devait s'esquiver en moine ; sa femme prend les devants et veut monter dans un fiacre ; elle est arrêtée au moment où quelques chevaliers du poignard ouvrent la portière. Ramenée au château par un détachement de gardes patriotes, elle y répand la confusion et la consternation.

Léopold et Gustave pressaient Louis XVI de fuir ! L'Autrichienne supplie à genoux Motier de faire les derniers

---

vers Paris où l'Assemblée nationale et la municipalité traîtresse proclameront la soumission au monarque. Une partie de la garde nationale, les alguazils à cheval, les chasseurs des barrières, les gardes des ports et quarante mille brigands chassés dans nos murs, se joindront aux conspirateurs pour égorger le peuple ; et les amis de la liberté sans armes, sans argent, seront forcés de se soumettre à l'esclavage pour échapper à la mort. Ces scènes d'horreur commenceront dès que le roi, sa femme et son fils, auront pris la fuite : ainsi, c'en est fait de nous pour toujours, si nous les laissons aller à Saint-Cloud... C'en est fait de la liberté, c'en est fait de la patrie, si nous souffrons que la famille royale quitte les Tuileries. »

Digitized by Google

efforts. Le traître fait courir les espions de l'état-major. L'ordre est donné aux sergents-majors de la troisième division de choisir dans les bataillons, les officiers et les soldats les plus gangrenés parmi ceux qui ont fait serment d'obéissance aveugle; on leur prodigue l'or à pleines mains; et cette fois, pour le malheur de la patrie, le crime est couronné de succès; les chefs des conspirateurs et l'Autrichienne entraînent le roi vers le camp des ennemis : la nuit dernière, Louis XVI, en soutane, a pris la fuite avec le dauphin, Monsieur et le reste de sa famille. Ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords; ce monarque indigne du trône n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infâme. La soif du pouvoir absolu qui dévore son âme le rendra bientôt assassin féroce, bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise des Parisiens qui se sont stupidement reposés sur sa parole.

Citoyens, la fuite de la famille royale est préparée de longue main par les traîtres de l'Assemblée nationale, et surtout par les comités des recherches et des rapports. Pour ménager des intelligences entre les commandants contre-révolutionnaires de l'Alsace et de la Lorraine avec les armées des Capet fugitifs et des Autrichiens, il fallait écraser le parti patriotique. Aussi ces infâmes comités vous en ont-ils perpétuellement imposé sur les auteurs des troubles d'Haguenau, de Colmar, de Wissembourg, etc. Pour mieux vous tromper, il n'y a sorte de faux que n'aient commis Broglie, Regnier, Noailles, Voidel et autres scélérats vendus. C'est donc l'Assemblée nationale elle-même qui a préparé la réussite de l'invasion de ces provinces, ou plutôt qui a ouvert le royaume aux ennemis par les frontières. Tandis que le général parisien par ses machinations pour composer d'ennemis de la révolution les états-majors de tout les départements, et par les intelligences criminelles qu'il s'est ménagées par des espions et au dedans et au dehors, a tout fait pour paralyser les forces nationales et les mettre dans les mains du roi.

Citoyens, amis de la patrie, vous touchez au moment de

Digitized by Google

votre ruine. Je ne perdrai pas le temps à vous accabler de vains reproches sur les malheurs que vous avez attirés sur vos têtes, par votre aveugle confiance, votre fatale sécurité. Ne songeons qu'à votre salut.

Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice où vos indignes chefs vous ont entraînés, c'est de nommer à l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême pour faire main basse sur les principaux traîtres connus. Vous êtes perdus sans ressources si vous prêtez l'oreille à vos chefs actuels qui ne cesseront de vous cajoler jusqu'à l'arrivée des ennemis devant vos murs. Que dans la journée le tribun soit nommé; faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidélité : jurez-lui un dévouement inviolable et obéissez-lui religieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vous défaire de vos mortels ennemis.

Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et de leur subalternes, de Motier, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants de bataillon antipatriotes, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. Commencez donc par vous assurer de leurs personnes, s'il en est encore temps (1). Saisissez ce moment pour détruire l'organisation de votre garde nationale qui a perdu la liberté : dans ces moments de crise et d'alarmes, vous voilà abandonnés par tous vos officiers; qu'avez-vous besoin de ces lâches qui se cachent dans les moments de danger, et qui ne se montrent dans les temps de calme que pour insulter et maltraiter les soldats patriotes, que pour trahir la patrie ? Faites partir à l'instant des courriers pour demander main-forte aux départements; appelez les Bretons à votre secours; emparez-vous de l'arsenal, désarmez les alguazils à cheval, les gardes des ports, les chasseurs des barrières; préparez-vous à venger vos droits, à défendre

(1) Il y a mille à parier que Motier, tous les mouchards de l'état-major et tous les commandants de bataillon anti-patriotes, ont pris la fuite avec le roi. (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

votre liberté, et à exterminer vos implacables ennemis. Un tribun, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource. Jusqu'à présent j'ai fait pour vous sauver tout ce qui était au pouvoir humain ; si vous négligez ce conseil salutaire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours Louis XVI reprenant le ton d'un despote, dans un manifeste insolent, vous traitera de rebelles si vous n'allez vous-mêmes au-devant du joug. Il s'avancera vers vos murs à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents et des légions autrichiennes! Cent bouches à feu menaceront d'abattre votre ville à boulets rouges, si vous faites la moindre résistance; tandis que Mottié, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra vous désarmer; tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront arrêtés, les écrivains populaires seront traînés dans les cachots, et l'ami du peuple dont le dernier soupir sera pour la patrie et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un four ardent. Encore quelques jours d'indécision et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie, la mort vous surprendra dans les bras du sommeil.

(N° 503. — Du 27 juin 1791.)

SUR LE RETOUR DU ROI.

Le voilà ramené dans nos murs, ce brigand couronné, parjure, traître et conspirateur. Fourbe, sans honneur et sans âme, au milieu du cortége qui l'amenait prisonnier, il paraissait insensible à l'infamie d'être traîné dans un char chargé de criminels complices de ses forfaits, à l'infamie d'être exposé aux yeux d'une multitude innombrable de ses concitoyens, naguère ses esclaves. Tout autre en eût péri de douleur et de honte; mais il ne connaît que les souffrances animales : tout le temps qu'il était entre les mains des soldats de la patrie, il ne cessait de leur de-

Digitized by Google

mander de ne point lui faire de mal, et il ne songeait qu'à leur demander à manger, surtout à boire.

A voir cet être dégradé, non moins lâche que stupide, qui croirait qu'il a pu causer de si vives alarmes à une nation nombreuse, puissante et guerrière? Hélas! ce n'est pas lui qui causait nos transes, mais les légions innombrables de valets, de suppôts, de satellites, d'espions, d'assassins, de brigands, attachés à ses destinées, auxquels il a promis, s'il est vainqueur, toutes les dignités, toutes les richesses de l'État, le partage de nos fortunes et l'empire sur nos personnes. Ennemis d'autant plus redoutables qu'ils osent moins se montrer et qu'ils se couvrent du masque de l'amitié. Dans cette classe, doivent être rangés presque tous nos mandataires, tous les représentants du peuple, tous ces fonctionnaires publics, ces fonctionnaires infâmes auxquels nous avons confié la défense de nos droits, de nos biens, de notre liberté et de nos personnes, qui tournent contre nous nos propres armes, et qui ne travaillent qu'à nous remettre aux fers tout en assurant qu'ils ne s'occupent qu'à nous rendre libres et heureux.

(N° 513. — Du 7 juillet 1791.)

SUR LA CONDUITE DE L'ASSEMBLÉE APRÈS LE RETOUR DU ROI. — LE MASSACRE DU CHAMP DE MARS.

J'ai comparé l'auguste Assemblée à une garce prostituée à Louis XVI... D'ignares écrivains ont eu la folie de l'encenser, de prôner *la pureté du civisme qu'elle a fait briller dans nos dernières crises.* Les insensés! C'est ce temps précisément qu'elle a choisi pour consommer ses plus affreux forfaits, pour miner la base de l'autel de la patrie.

Qui ne sent qu'au premier bruit de la fuite du monarque, il fallait nommer un tribun pour déployer les justes vengeances du peuple trop justement indigné. Elle a frémi d'effroi quelques instants : revenue sur ces travers, le premier usage qu'elle a fait de son astuce a été d'endormir le

Digitized by Google

peuple, d'enchaîner ses fureurs et elle y est parvenue sans efforts; une fois assurée de sa docilité, elle a tout osé et n'a plus mis de bornes à ses attentats. Bientôt ont passé ces funestes décrets qui livrent sans défense la nation entière à la merci des agents et des suppôts du prince.

Sous prétexte de pourvoir à la sûreté de l'État et des frontières, elle a remis toutes les forces nationales dans les mains de quelques officiers généraux, créatures du despote et valets nés de la cour. Elle a fait taire dans les places fortes toutes les voix protectrices de la liberté individuelle et publique, pour y établir le gouvernement militaire, et laisse régner la loi martiale, c'est-à-dire le despotisme des satellites royaux.....

Après avoir enchaîné dans les places fortes et dans les camps tous les citoyens armés aux ordres des officiers du despote, elle enchaîne dans le reste de l'empire, tous les autres citoyens amis de la liberté, sous la main de la police, constituée arbitre suprême de leurs assemblées, avec plein pouvoir de les dissiper et de les empêcher de se réunir pour délibérer sur les dangers communs. On ose vanter ses soins paternels dans ces moments de détresse et d'alarmes; mais dans quel autre temps, juste ciel, eût-elle eu l'audace d'attenter de la sorte à la liberté? Enfin pour mettre le comble à ses noirs attentats, elle-même foule aux pieds ses propres serments de ne jamais porter atteinte à la liberté des autres peuples; elle-même au mépris de ses décrets, fait marcher des troupes pour désarmer les Avignonais, réduits par ses honteuses manœuvres à se faire justice des traîtres de Carpentras, leurs barbares ennemis...

O ma patrie! quel sort t'attend! quelle main secourable te retirera de l'abîme où t'a plongée l'aveuglement de tes enfants!

(N° 520. — Du 16 juillet.)

Si les amis de la patrie avaient su aussi bien profiter de

Digitized by Google

leurs avantages que ses ennemis ont su tirer parti de leurs défaites, il y a longtemps que la liberté et le bonheur régneraient dans nos murs. Mais quelles chances peuvent avoir de pauvres citoyens sans chefs, sans guides, sans lumières, sans énergie, sans caractère, contre les serpents de la cour, les vipères du clergé, les renards du barreau, les caméléons des comités? Mes pauvres concitoyens, croyez en une fois dans la vie votre fidèle ami, vous serez éternellement dupes de ces scélérats, éternellement travaillés par l'anarchie et la misère, jusqu'à ce que vous ayez nommé un tribun militaire pour abattre les têtes criminelles.

(N° 521. — Du 17 juillet.)

O peuple insensé! tu te dis souverain, et tes infidèles mandataires te traitent en esclave: tu as beau ne plus vouloir à ta tête un prince flétri par ses crimes et couvert d'opprobre; malgré toi tu le reconnaîtras pour ton maître auguste; tu as beau crier que l'exécution des lois ne doit pas être confiée au plus audacieux violateur des lois, ce vil réfractaire sera seul à la tête de tes tribunaux et de tes administrations; c'est sur la foi de ce scélérat sans honneur et sans pudeur que reposeront dorénavant les soins du gouvernement, le sort de l'État et le salut public; il aura beau corrompre tes représentants, dissiper tes trésors, machiner ta ruine, tu verras en silence ses forfaits, tu respecteras sa personne: *elle est sacrée*; ainsi l'ont ordonné tes infidèles délégués, qui lui ont vendu tes droits pour de l'or. Désormais il sera tout, et déjà tu n'es rien.

Si par hasard le ciel venait un jour à te donner des représentants fidèles, leur vertu sera toujours impuissante à faire ton bonheur; liés par le décret de leurs infâmes prédécesseurs qui métamorphose la Constitution en contrat entre eux et leur maître. Tu n'auras plus le droit de perfectionner tes lois, tu ne pourras même plus y toucher, sans voir à l'instant ton vil agent pensionné t'opposer ses ser-

Digitized by Google

ments, te dicter ses volontés, et te signifier qu'ayant juré de maintenir la constitution *telle qu'elle est*, il ne souffrira point qu'on y touche. Aujourd'hui que tu as souffert lâchement, malgré mes cris, que ses suppôts lui remissent tous les ressorts de l'autorité, toutes les forces de la nation, te voilà enchaîné par tes propres mains! Déplore désormais ton aveuglement et gémis sur le sort qui t'attend. Mais non; reprends gaiement tes chaînes, efface par tes bassesses, tes velléités d'être libre; prosterne-toi aux pieds du despote; renverse l'autel de la patrie, et danse autour de ses débris, comme tu dansais naguère sur les ruines de la Bastille; c'est le seul rôle qui convient à ton avilissement, à ta lâcheté.

Tirons cette conséquence, que tirera avec nous tout bon conservateur : c'est que la liberté naissante qu'avait conquise un essaim d'indigents sans armes, a été étouffée dans son berceau, sous les auspices de la garde parisienne, par les prétendus pères de la patrie, chargés de la cimenter. Or il est démontré par l'ensemble de leurs odieux décrets, qu'ils ont non-seulement donné au monarque tous les moyens d'opérer la contre-révolution, mais qu'ils lui ont ménagé toutes les occasions possibles de l'opérer impunément.

(N° 522. — Du 18 juillet 1791.)

Ineptes et lâches citoyens, quelle digue avez vous opposée au torrent débordé du despotisme législatif et municipal? Quelle mesure avez-vous prise pour le faire rentrer dans son lit? Quel parti allez-vous prendre pour punir enfin ces lâches prévaricateurs, ces traîtres, ces éternels conspirateurs? Des pétitions? Eh! que sont vos plaintes, vos griefs, vos représentations, qu'ils sont en possession de dédaigner, qu'ils lisent quelquefois pour la forme, et qu'ils mettent aussitôt au rebut? Ce sont des coups et non des paroles qu'il leur faut pour les rappeler au devoir. Vous vous vantez d'avoir dans votre sein quarante tyrannicides qui ont fait vœu de périr pour le salut de la patrie.

Digitized by Google

Qu'attendent-ils pour se montrer? Que la patrie ne soit plus et que vos oppresseurs aient noyé ses enfants dans leur sang? Ah! s'il y avait dans nos murs deux seuls Scévola, il y a longtemps que la liberté y serait cimentée à jamais : un seul coup de poignard dans le cœur de Motier eût foudroyé à l'instant ses légions de satellites, glacé d'effroi ses complices, atterré le Sénat, le conseil, la cour, et permis au peuple de reprendre l'empire et d'abattre sous la hache vengeresse les têtes criminelles des chefs de ses plus mortels ennemis. Fais des motions, rédige des pétitions, épuise-toi en vains discours, peuple babillard et stupide, fais retentir les airs de tes plaintes, de tes gémissements, de tes sots projets; tandis que tu t'agites en enfant, vois le perfide qui commande tes légions asservies flatter la vanité de tes plus vigoureux sujets, te les enlever et les associer à la garde de tes oppresseurs (1).

Mes pauvres citoyens, ce n'est pas avec des mots que vous réduirez des hordes de scélérats conjurés contre votre bonheur, de scélérats acharnés à votre perte. S'ils étaient les plus forts, ils vous égorgeraient sans pitié! C'est donc de les poignarder sans miséricorde. Que Chapelier, Rabaut, Émery, Duport, Bureaux de Pusy, Barnave, Desmeuniers, Malouet, Goupil, Thouret, Target, Fréteau, Prugnault, Regnault, Sieyès, Dupont, d'André, Montlausier, Bailly, Motier, ne sont-ils pas les premières victimes! Peut-être suffirait-il à votre salut de ces sanglants sacrifices.

(N° 524. — Du 20 juillet.)

Le sang des vieillards, des femmes et des enfants massacrés autour de l'autel de la patrie, fume encore, il crie ven-

---

(1) Motier n'a-t-il pas eu l'adresse d'engueuser les forts de la halle et les porte-piques du faubourg Saint-Antoine, en leur faisant monter la garde à l'Assemblée nationale? Et ces bonnes gens n'ont-ils pas eu la bêtise de se laisser séduire par leur sotte vanité? (*Note de Marat.*)

Digitized by Google

geance, et le législateur infâme vient de donner des éloges et des actes de remercîments publics à leurs cruels bourreaux, à leurs lâches assassins (1)... Après avoir consommé cet horrible massacre, Bailly, ce fourbe insigne, à la tête de ses municipaux, accourt au Sénat déplorer les événements malheureux qu'il a prémédités.....

Non contents d'anéantir les sociétés patriotiques, ces scélérats attentent encore à la liberté de la presse; ils anéantissent la déclaration des droits, les droits de la nature. Lâches citoyens, l'apprendrez-vous sans frémir ? ils déclarent perturbateurs du repos public tout opprimé qui, pour se soustraire à la tyrannie, se fera une arme de son désespoir et conseillera le massacre de ses oppresseurs; ils déclarent perturbateurs du repos public tout citoyen qui, dans les émeutes, criera aux satellites féroces de baisser ou de poser les armes; métamorphosant de la sorte en crimes l'humanité même des citoyens paisibles et les cris de la frayeur, les cris de la défense naturelle.

Infâmes législateurs, vils scélérats, monstres altérés d'or et de sang, brigands sacriléges, qui trafiquez avec le monarque de nos fortunes, de nos droits, de notre liberté, de nos vies, vous avez cru frapper de terreur les écrivains patriotes et les glacer d'effroi à la vue des supplices. Je me flatte qu'ils ne molliront pas. Quant à l'ami du peuple, vous savez depuis longtemps que tous vos décrets attentatoires à la déclaration des droits ne sont pour lui que des torche-cul. Que ne peut-il rallier à sa voix deux mille hommes déterminés! Pour sauver la patrie, il irait à leur tête arracher le cœur de l'infernal Motier au milieu de nos nombreux bataillons d'esclaves, il irait brûler dans son palais le monarque et ses suppôts, il irait vous empaler sur vos siéges et vous ensevelir sous les débris embrasés de votre antre. Juste ciel! que ne peut-il faire passer dans l'âme de ses concitoyens les feux qui dévorent la sienne! que ne peut-il laisser aux tyrans du monde entier un

(1) Allusion au massacre du Champ de Mars.

Digitized by Google

exemple effrayant de vengeances populaires ! O ma patrie ! reçois les accents de ma douleur et de mon désespoir (1) !

(N° 539. — Du 27 août 1791.)

LA LIBERTÉ PEU FAITE POUR LE FRANÇAIS.

Vices de caractère et d'éducation qui le disposent à la servitude. Image de notre révolution.

Non, la liberté n'est point faite pour nous : nous sommes trop ignorants, trop vains, trop présomptueux, trop lâches, trop vils, trop corrompus, trop attachés au repos et aux plaisirs, trop esclaves de la fortune pour connaître jamais le prix de la liberté. Nous nous vantons d'être libres ! pour sentir à quel point nous sommes esclaves, il suffit de jeter un coup d'œil sur la capitale et de voir les mœurs de ses habitants.

Nous ressemblons si parfaitement aux Romains, sous les despotes qui les tyrannisaient après la perte de la Répu-

---

(1) Le numéro du lendemain, 21 juillet (N° 525), de l'*Ami du peuple* fut saisi à l'imprimerie, et le journal fut suspendu, faute d'imprimeurs, jusqu'au 10 août. Le 10 août, il réapparut en réimprimant le numéro qui, le 21 juillet, avait été saisi chez l'imprimeur. « Si le ciel daigne se mêler des choses d'ici-bas, disait-il, puissent ces monstres devenir bientôt l'objet de son ire vengeresse ! Puisse le peuple, soulevé à la fois dans tous les coins du royaume, les immoler à sa juste fureur ! » Pendant tout le mois d'août, l'*Ami du peuple* parut avec des interruptions qui indiquent les obstacles que rencontrait sa publication. Mais ces difficultés ne découragent pas Marat, obligé de chercher encore une retraite plus profonde pour échapper aux poursuites dirigées plus activement que jamais contre lui. — « Quelque danger qu'il y ait aujourd'hui à s'expliquer avec franchise sur le compte des fonctionnaires publics, écrivait-il le 26 août (N° 538), je ne changerai pas de ton, ne sachant point capituler avec mes devoirs, ni trahir ma conscience. Pour moi, le prince ne sera jamais qu'un tyran ; ses ministres, des traîtres atroces ; ses valets faiseurs de décrets, de perfides scélérats ; et presque tous les fonctionnaires publics, des fripons prostitués. Atroces légistes, vous prétendez que la censure ne mord pas sur vous ! Soyez donc intègres, soyez des gens de bien, de vrais amis de la patrie ; c'est le seul moyen convenable d'imposer silence à la calomnie, et de vous faire respecter même des méchants. »

Digitized by Google

blique, qu'il est impossible de lire les satires VI, VII et VIII de Juvénal, écrivant sous Domitien, sans reconnaître nos femmes galantes, nos gens de lettres et nos jadis nobles, dans la peinture qu'il fait de ceux de Rome. Mais c'est dans la satire XIII que les Parisiens peuvent se reconnaître, au tableau qu'il fait de l'avarice, de la rapacité, de la fraude, de la friponnerie, de la perfidie, du brigandage et des crimes de toute espèce qui souillaient Rome.

Je passerai sous silence ces traits caractéristiques pour tracer le portrait qu'il fait de la soldatesque romaine; nous y reconnaîtrons trait pour trait nos gardes nationaux : même insolence, même licence, même impunité et mêmes priviléges. Voici quelques fragments de la satire XVI, qui contient ce tableau :

« Nul citoyen, dit l'auteur, n'oserait frapper un soldat; « en fût-il frappé lui-même, il faut qu'il dissimule, et qu'il « se garde bien d'aller montrer au préteur ses meurtrissures « ou ses blessures.....

« S'il poursuit son agresseur, on lui donne pour juge un « tribunal militaire, assisté de farouches officiers. Il est « juste, dit-on, que la connaissance des délits militaires « appartienne aux officiers. Fort bien! répondez-vous; mais « cela n'empêche pas, si une plainte est fondée, qu'ils ne « me rendent justice. Pauvre sot, ne voyez-vous pas toute « la cohorte s'élever à l'instant contre vous? Pour venger « votre injure, irez-vous donc vous exposer à de nouvelles « insultes plus graves que les premières?... Quel homme « serait assez zélé, assez courageux pour oser vous servir « de témoin? Croyez-moi, n'exigez point même de vos « amis ce dont ils vous prieraient de les dispenser... Sachez « qu'il est plus facile de trouver un faux témoin contre le « citoyen sans défense que d'en trouver un véridique « contre un soldat protégé... »

Qui ne croirait que c'est là l'esquisse fidèle de la protection et de l'impunité accordées aux pousse-culs et aux coupe-jarrets nationaux du général Lafayette, contre tous les citoyens non armés?...

Hommes lâches et corrompus, cessez de vous plaindre de

Digitized by Google

vos fers, des outrages auxquels vous êtes exposés, de la tyrannie qu'on déploie contre vous! Comment pourriez-vous jouir de vos droits? vous les méconnaissez. Comment pourriez-vous les défendre? vous n'en sentîtes jamais le prix. Il faut des lumières, du courage, des soins, des combats, pour conquérir la liberté; pour la conserver, il faut de la constance, et une vertu à l'épreuve des fatigues, des privations, de la misère, de la faim, des périls, de la douleur. Non, non, elle n'est point faite pour une nation ignare, légère et frivole; pour des citadins élevés dans la crainte, la dissimulation, la fourbe, le mensonge; nourris dans la souplesse, l'intrigue, la flagornerie, l'avarice, l'escroquerie; ne subsistant que de friponneries et de rapines, ne soupirant qu'après les plaisirs, les titres, les décorations, et toujours prêts à se vendre pour de l'or.

Aussi, après s'être soulevés à la fois contre la tyrannie qui menaçait de mettre leurs maisons au pillage, et avoir désarmé les satellites du tyran,—les a-t-on vus à l'instant s'agiter et courir après les emplois et les places lucratives, dès qu'il a été question de changer la forme du gouvernement; ensuite piller le public sans pudeur; puis se rallier autour de la cour, lorsqu'il a été question d'établir la loi de l'égalité (1); puis se vendre au despote pour enchaîner le citoyen indépendant : tandis que le citadin avare et inepte pressait le ciel par ses vœux de rétablir l'ancien régime, le règne de la servitude, auquel nous avons été ramenés peu à peu, après avoir été travaillés deux années entière, par des mouvements populaires et les agitations de l'anarchie.

Il en est de notre révolution comme d'une cristallisation troublée par des secousses violentes : d'abord tous les cristaux disséminés dans le liquide s'agitent, se fuient et se mêlent sans ordre; puis ils se meuvent avec moins de vivacité, se

(1) Il faut aux artistes, aux gens de lettres et aux savants, des courtisans et des riches à servir et à flagorner; aux marchands et aux artisans, des riches à servir; aux intrigants, des capitalistes; aux faiseurs d'affaires et aux fripons, des fils de famille à dépouiller; aux oisifs, des spectacles et des jeux; tout le reste ne les intéresse nullement.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

rapprochent par degrés, et ils finissent par reprendre leur première combinaison et par se rejoindre étroitement.

(N° 552. — Du 11 septembre 1791.)

NOTICE.

Jeudi dernier le roi, sa femme et sa sœur ont été extrêmement applaudis, en se rendant à la chapelle, par deux mille mouchards placés sur le passage. Ces applaudissements n'ont coûté à la nation que la somme de 10,000 livres, dont le tiers a été compté aux batteurs de mains, et les deux tiers restent dans la poche de leurs directeurs..., suivant l'usage. Comment regretter pareille misère pour un témoignage aussi pur de l'amour et de la vénération du peuple, témoignage non moins glorieux pour le public que flatteur pour le monarque et sa famille? Aujourd'hui la troupe des batteurs de mains sera doublée; à la somme fixée par la police, l'intendant ajoutera 2,000 écus; il vient de se concerter avec le directeur en chef de la bande et les sieurs Bailly, Motier et d'André, sur les précautions à prendre pour que ces marques d'approbation publique soient portées jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'à l'ivresse. Comme on a arrêté de distribuer force bourrades aux spectateurs qui auraient la malhonnêteté de ne pas faire chorus, et de couper la figure aux séditieux qui auraient le malheur de laisser paraître quelque signe d'improbation, nous invitons ceux qui ne se sentent point de goût pour ces caresses, à ne pas se trouver dans la foule.

(N° 554. — Du 15 sep embre 1791.)

PARALLÈLE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU RÉGIME.

Il n'est donné qu'aux politiques consommés, aux pen-

Digitized by Google

seurs profonds, de juger à la lecture des lois constitutionnelles d'un État, du degré de liberté, de sûreté et de bonheur dont doit jouir le peuple sous leur empire. Quant à la multitude, elle a besoin de voir longtemps le jeu de la machine du gouvernement, c'est-à-dire de voir l'application des lois à une multitude de cas particuliers.

Peut-être le parallèle du nouveau régime à l'ancien sera-t-il pour mes lecteurs le meilleur moyen d'apprécier notre nouvelle Constitution.

Sous l'ancien régime, le roi réunissait tous les pouvoirs, usurpés ou délégués, et il les exerçait tous par ses agents immédiats, à l'exception du pouvoir judiciaire, qu'il laissait aux tribunaux. On l'aurait cru tout-puissant; mais quelle résistance ne rencontrait-il pas souvent à l'exécution de ses ordres!

Les édits de son conseil étaient réputés LOIS; mais ces lois n'avaient d'effet qu'autant qu'elles étaient enregistrées, c'est-à-dire sanctionnées par les cours de parlement : ces cours de judicature étaient donc les arbitres de la puissance législative qu'il exerçait lui-même. Sans doute il avait la force en main pour les obliger d'enregistrer; mais aussitôt qu'il voulait employer la violence contre l'une d'elles, il les voyait toutes se réunir contre lui. Le peuple qui regardait les parlements comme ses défenseurs, et qui les appelait les pères de la patrie, ne manquait presque jamais de se déclarer pour eux; aussi le législateur était-il souvent forcé lui-même de suspendre ses projets et de révoquer ses édits. On se rappelle la résistance extrême que Louis XV éprouva de leur part au sujet de son édit qui anéantissait la procédure contre son ministre accusé des plus noirs attentats, et la résistance plus victorieuse encore que Louis XVI éprouva au sujet des édits sur l'impôt territorial et l'établissement du timbre.

Les cours de parlement réunissaient dans leur sein les pairs du royaume. Le corps de la magistrature faisait donc cause commune avec la noblesse et le clergé, contre le législateur, lesquels l'arrêtaient aussi quelquefois, chacun de

Digitized by Google

leur côté, l'un en lui opposant ses préjugés d'honneur, l'autre en lui opposant ses immunités.

Sous le nouveau régime, toutes ces barrières ont été renversées. Le roi, il est vrai, n'a plus la puissance législative, mais il dispose à volonté du législateur, dont il peut seul arrêter les entreprises, dont il peut même se jouer et qu'il vient de traiter en valets. La manière dont il a reçu de leurs mains l'acte constitutionnel, après le leur avoir fait dénaturer à son gré, met le sceau de l'évidence à cette triste vérité. Le roi a donc infiniment gagné à ne plus exercer immédiatement la puissance exécutive. Il n'est plus législateur, mais il en est le maître; il ne fait plus les lois, mais il les fait faire; et comme il paraît actuellement reçu que tout doit fléchir devant les décrets des pères conscrits, en faisant passer ses ordres par leur organe, il ne trouve plus de bornes à ses volontés et il se décharge sur les faiseurs de décrets de l'odieux que lui auraient attiré des édits injustes et arbitraires. A cet égard, Louis XVI, plus puissant que jamais, est donc beaucoup plus redoutable à la liberté publique.

Sous l'ancien régime, le roi avait la puissance exécutive; il l'a de même sous le nouveau régime, avec cette différence, qu'il ne choisit que ses principaux agents et qu'il laisse au peuple le vain privilége ou plutôt l'embarras de nommer les agents subalternes.

Sous l'ancien régime, les revenus publics étaient censés le patrimoine du roi; il les dépensait à son gré ou plutôt il les laissait dilapider au gré de ses ministres et de ses favoris; mais il restait toujours chargé aux yeux du public de l'abus qu'ils en avaient fait, et cet abus, qui lui aliénait toujours le cœur des peuples, a plus d'une fois compromis son autorité.

Sous le nouveau régime il a l'administration suprême des biens nationaux, la gestion des finances, les clefs du trésor public, le moule du papier monnaie, et comme il ne paraît pas directement dans la disposition de la fortune publique, il peut la dilapider à son aise, sans être chargé de l'odieux des dilapidations, et sans être exposé à en craindre les suites

Digitized by Google

fâcheuses : le pis qu'il en pourrait résulter pour lui, serait de livrer à la vindicte publique le misérable dont il aurait fait l'instrument de ses déprédations, car jamais la responsabilité ne s'étendra plus loin.

Sous l'ancien régime, le roi était le chef et le dispensateur suprême de l'armée; c'est sur ce corps et par ce corps surtout que son despotisme n'avait point de bornes.

Sous le nouveau régime, il est également le chef et le dispensateur de l'armée. Si son autorité y est moins respectée, c'est que ses agents l'emploient souvent contre le torrent de l'opinion publique, qui, dans tous les pays, fut toujours la reine du monde. Au demeurant, jamais il n'eut plus de pouvoir : puisqu'il peut faire massacrer ceux qui refuseraient de se soumettre à ses ordres, avec l'avantage de rejeter sur les faiseurs de décrets l'horreur qu'inspirerait une pareille atrocité.

Sous l'ancien régime, les hautes cours de judicature quoique sous la main du roi, étaient rarement influencées par la cour. La propriété des charges, un certain esprit de corps et un sentiment de dignité dans quelques anciennes familles de robe contribuaient beaucoup à rendre ces tribunaux indépendants.

Sous le nouveau régime, les tribunaux, composés de quelques suppôts de la chicane, bas intrigants ou nouveaux parvenus, presque toujours mis en jeu par un agent ministériel, accusateur public, et surveillés par un commissaire royal, présentent l'image des anciennes commissions d'assassins, dont Richelieu et Mazarin se servaient pour se défaire de leurs ennemis, et que leur prostitution t proscrire, même sous les deux règnes despotiques. Peut-être, dira-t-on qu'il ne s'agit que de choisir pour juges des hommes intègres? Mais il ne s'agissait non plus autrefois que de cela. Si nos anciens juges avaient tous été gens de bien, on n'aurait pas été dans la nécessité de les réformer et d'anéantir leur corps.

Sous l'ancien régime, la police était aux ordres du roi : elle lui est plus encore dévouée sous le nouveau.

Ainsi, Louis XVI, roi constitutionnel, n'est pas moins

Digitized by Google

despote que ne l'était Louis XVI, roi illégitime. Toujours l'extension de sa puissance sera l'objet des efforts de ses ministres. Avec plus de moyens qu'autrefois d'exercer un pouvoir arbitraire, il a encore cet avantage, qu'il peut l'exercer impunément sous les auspices du Corps législatif, et au moyen des subterfuges de ses agents, de ses suppôts.

Qu'avons-nous donc gagné à la Révolution? Plus d'aisance? Hélas! le peu qui nous restait, nous l'avons perdu : avant la prise de la Bastille, l'or et l'argent étaient communs, les spéculations de nos augustes législateurs nous ont enlevé notre dernier écu, à peine nous reste-t-il quelques gros sols.

Les entrées des villes ont été supprimées; la réduction du prix des denrées devait en être la suite nécessaire; mais loin de baisser de prix, tout a renchéri d'un tiers, grâce à la banqueroute partielle que l'Assemblée nationale a faite sur les assignats, qu'elle n'a point soutenus au pair, et l'accaparement de tout le numéraire.

Si du moins l'on pouvait se procurer des aliments salubres à haut prix; mais le premier de tous est détestable : après trois années fertiles, les accapareurs royaux nous font manger du pain de farines pourries, encore nous menace-t-on d'en manquer.

Les barrières détruites (jusqu'à ce qu'on les relève) ont fait réformer 80,000 employés de la ferme; on pouvait espérer que c'était 80,000 bouches inutiles à nourrir; mais on les a remplacés par 250,000 employés municipaux ou administrateurs de districts et de départements qui pillent le pauvre peuple plus impitoyablement que jamais.

Beaucoup de droits ont été supprimés, ce qui devait diminuer considérablement le poids des impôts; mais il n'en est devenu que plus lourd, surtout pour les habitants des villes. Tel citadin qui ne payait que 25 livres de capitation est imposé à plus de 100 livres de contribution mobilière.

La justice est déclarée gratuite, mais les huissiers continuent leur brigandage; les frais d'expédition sont très-gros;

Digitized by Google

le temps que l'on perd à courir d'un tribunal à un autre est énorme; de sorte qu'à tout prendre, la justice est plus ruineuse aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois.

Si du moins elle était exactement rendue; mais jusqu'ici elle a été refusée à tous les amis de la liberté, ou plutôt elle n'a servi qu'à favoriser les ennemis de la patrie et à opprimer ses défenseurs. Voyez les patriotes du Champ-de-Mars plongés dans de noirs cachots, tandis que leurs lâches assassins jouissent de l'impunité et de la protection la plus révoltante. Voyez les parents des victimes barbarement immolées à Vernon, à la Rapée, à la Chapelle, à Nancy repoussés par tous les tribunaux, tandis que leurs cruels bourreaux, assurés de l'impunité, insultent encore à leur désespoir, et, parmi les traîtres et les conspirateurs, montrez-m'en un seul jusqu'à ce jour qui ait expié ses forfaits sur l'échafaud?

On nous berce ridiculement des grands mots de LIBERTÉ, et jamais nous ne fûmes plus esclaves. Partout des liens et des fers; à peine pouvons-nous faire un pas sans trouver des entraves. Voulons-nous poursuivre dans l'étranger un débiteur fugitif? au mépris de la déclaration des droits qui laisse à chacun la liberté d'aller, de venir et de vaquer à ses affaires, que de démarches avant d'obtenir la permission! Il faut aller à la section se faire toiser, donner la nuance de ses cheveux, de son teint; puis courir à la municipalité mettre en montre sa figure, et enfin aller chez le ministre jouer la même parade; encore, après toutes ces courses, n'obtient-on rien qu'on ne soit marchand, tant on craint que les artistes, les ouvriers, les rentiers et les autres citoyens ne prennent le parti d'abandonner une patrie où ils ne trouvent que servitude, misère et oppression.

Pour être réduits à y souffrir les plus cruelles vexations et y périr de misère, était-ce donc la peine de prendre les armes contre nos tyrans et de passer deux années entières dans les veilles, les fatigues et les alarmes? Était-ce la peine d'avoir jeté l'État dans les convulsions de l'anarchie; d'avoir dépouillé les pauvres de leur patrimoine et gorgé de leurs

Digitized by Google

biens les seigneurs de la cour, les infidèles mandataires du peuple?

DÉCOURAGEMENT DE MARAT.

Sous l'empire de ce découragement, Marat eut un instant l'idée de cesser son journal et même de quitter la France. Il faisait pressentir son intention par cette note tristement goguenarde qui terminait son numéro du 6 septembre (n° 549). — *Billet de l'auteur aux pères conscrits :*

Mes compliments à l'auguste Assemblée. Grâce à la sublime Constitution, messieurs, que vous avez donnée à la France, il n'y a pas d'eau à boire à être homme de bien, et, comme il n'y a que les galères à gagner en défendant les droits de la nation, et la corde à craindre en disant leurs tristes vérités à MM. Capet, l'Ami du Peuple a l'honneur de vous donner avis qu'il est sur le point de renoncer à la folle entreprise de s'immoler au salut public, pour ne plus songer qu'à refaire sa fortune, s'étant réduit à la besace dans la poursuite de ce projet insensé, ayant même été dévalisé chez quelques citoyens auxquels il avait demandé asile.

Son numéro du 21 septembre a pour sommaire : *Derniers adieux de l'ami du peuple à la patrie.*

Il y récapitule tout ce qu'il a souffert pour la cause de la liberté; il termine en ces termes :

Ce genre de vie dont le simple récit glace les cœurs les plus aguerris, je l'ai mené dix-huit mois environ sans me plaindre un seul instant, sans regretter ni repos ni plaisirs, sans tenir aucun compte de la perte de mon état, de ma santé, et sans jamais pâlir à la vue du glaive toujours levé sur mon sein. Que dis-je? je l'ai préféré à tous les avantages de la corruption, à toutes les délices de la fortune, à tout l'éclat d'une couronne. J'aurais été pro-

Digitized by Google

tégé, caressé, fêté, si j'avais voulu seulement garder le silence; et que d'or ne m'aurait-on pas prodigué si j'avais voulu déshonorer ma plume! J'ai repoussé le métal corrupteur, j'ai vécu dans la pauvreté, j'ai conservé mon cœur pur. Je serais millionnaire aujourd'hui si j'avais été moins délicat et si je ne m'étais pas toujours oublié. Au lieu des richesses que je n'ai pas, j'ai quelques dettes que m'ont endossées les infidèles manipulateurs auxquels j'avais d'abord confié l'impression et le débit de ma feuille. Je vais abandonner à ces créanciers les débris du peu qui me reste, et je cours sans argent, sans secours, sans ressources, végéter dans le seul coin de la terre où il me soit encore permis de respirer en paix, devancé par les clameurs de la calomnie, diffamé par les fripons publics que j'ai démasqués, chargé des malédictions de tous les ennemis de la patrie, abhorré des grands et des hommes en place, et noté dans tous les cabinets ministériels comme un monstre à étouffer. Peut-être ne tarderai-je pas à être oublié du peuple, au salut duquel je me suis immolé; heureux si les regrets des patriotes m'y accompagnent! mais j'y porte le témoignage honorable de ma conscience, et j'y serai suivi par l'estime des âmes fortes...

J'ai combattu sans relâche jusqu'à ce jour, et je n'ai pas fait la brèche que la place ne soit emportée. S'il est un homme, un seul homme instruit et déterminé, qui ose me reprocher d'avoir trop tôt désespéré du salut public et de manquer de constance, qu'il vienne prendre ma place et qu'il la garde huit seuls jours.

Citoyens, je ne vous demande ni regrets ni reconnaissance; ne conservez pas même le souvenir de mon nom; mais si jamais quelque coup du destin vous ramenait la victoire, souvenez-vous de la fixer en profitant de vos avantages, et n'oubliez jamais, pour assurer votre triomphe, les conseils d'un homme qui ne respirait que pour établir parmi vous le règne de la justice et de la liberté.

Le soir même Marat partit pour l'Angleterre. Mais

Digitized by Google

était de retour à Paris le 27 septembre, ayant hésité à s'embarquer, et résolu de tenter un dernier effort avec la nouvelle Assemblée : « Si la prochaine législature, écrit-il, n'est pas aussi pourrie que l'Assemblée constituante, il est possible que les patriotes se relèvent et que la liberté s'établisse à certains points. Quoi qu'il en soit, je suivrai la marche du nouveau Corps législatif, jusqu'à ce que j'aie pénétré ses projets et que je puisse prévoir la tournure que prendront les affaires publiques. »

(N° 565. — Du 3 octobre 1791.)

LE DÉPART DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Les représentants de la nation, voyant qu'il ne leur restait plus rien à faire pour la réduire en servitude et consommer sa ruine, n'ont plus songé qu'à s'applaudir de leurs perfidies, à se flagorner et à se faire flagorner...

Tout étant fini, les pères conscrits ont commencé à défiler. Le peuple les attendait pour leur rendre à chacun selon leurs œuvres. Les contre-révolutionnaires avaient soudoyé deux mille mouchards pour couronner le perfide d'André, leur chef insigne; les bons citoyens s'y sont opposés. Le divin Motier avait envoyé ses alguazils pour empêcher le peuple de couronner les défenseurs de la patrie, les bons citoyens s'en sont moqués. Emmery, Prugnon, Desmeuniers, Duport, les Lameth, Sieyès, Barnave, Rabaud, Target, Thouret, Tronchet, Malouet, Regnault, Maury, Lavie, Folleville, d'André et la plupart des autres traîtres à la nation ont été complétement hués. Buzot, Grégoire et Prieur ont été couverts d'applaudissements. Les applaudissements ont redoublé dès que Pétion et Robespierre ont paru. Ils ont reçu du peuple la couronne civique; ils auraient été portés en triomphe par leurs concitoyens si leur modestie ne s'y était opposée.

Jouissez à jamais du triomphe des âmes pures, incorrup-

Digitized by Google

tibles défenseurs du peuple et de ses droits! Que la nation entière, que tant de vils scélérats ont abusée sur votre compte, apprenne enfin qu'elle serait libre et heureuse sous l'empire des plus justes lois si vous aviez pu ramener à la raison vos indignes collègues. Et vous, vils scélérats, qui avez honteusement sacrifié à votre avarice, à votre cupidité, à votre ambition le bonheur de vos concitoyens! vous qui, pour un peu d'or, avez vendu les droits et les intérêts d'un peuple immense qui vous avait honoré de sa confiance, qui vous appelait du doux nom de pères et qui vous regardait comme des anges tutélaires, puissent vos machinations, les attentats, les forfaits, les turpitudes dont vous vous êtes souillés pour le remettre sous le joug de ses anciens tyrans, être dévoilés au grand jour! puissiez-vous être à jamais couverts d'infamie! puissiez-vous être réduits à fuir la lumière des cieux ou à traîner dans un désert votre honte, vos remords et votre désespoir! L'Ami du Peuple a été le premier à vous arracher le masque imposteur dont vous couvriez vos perfidies. Puisse du moins son livre passer à la postérité, pour rendre en tout temps témoignage contre vous.

(N° 570. — Du 8 octobre 1791.)

LA NOUVELLE ASSEMBLÉE.

Il est certain que l'Assemblée nationale actuelle renferme trois partis. L'un est composé de chauds patriotes, de vrais amis de la liberté, qui ne désirent que le bonheur de la nation et qui ne veulent d'autre récompense de leurs travaux que la gloire de les avoir consacrés au bien public. L'autre est composée de ces hommes à préjugés qui n'ont pu encore secouer la crasse de leur éducation, qui ne conçoivent pas la majesté nationale, et qui continuent à s'humilier devant les favoris de la fortune; de ces endormeurs publics qui ne redoutent rien tant au monde que les com-

Digitized by Google

motions politiques capables de déranger leur bien-être; de ces égoïstes toujours empressés à courir après la fortune et toujours prêts à lui sacrifier le devoir et l'honneur. Enfin le dernier renferme tous les esclaves ministériels qui infectent le sénat; hommes sans foi, sans loi et sans pudeur, qui se prostitueraient aux volontés de la cour pour le moindre sourire, et qui trahiraient leur patrie, leurs amis et leurs pères pour la plus légère faveur. Dans cette classe sont presque tous les députés de Paris, les Cretet, les Thorillon, les Hérault, les Mulot, les Godard, les Boscari, les Quatremère, les Debry, les Moneron, les Broussonet, les Caritat (Condorcet), les Lacépède, les Gouvion, les Cerutti, les Pastoret.

Je serai à la piste de toutes les menées de ces lâches ennemis de la patrie; je dévoilerai au grand jour toutes leurs turpitudes; j'appliquerai sur leur front le cachet de l'opprobre et je les dévouerai à l'exécration publique comme j'en ai agi avec leurs infâmes devanciers, les Mounier, les Target, les Thouret, les Tronchet, les Goupil, les Emmery, les Prugnon, les Reignier, les Regnault, les Menou, les Sieyès, les Rabaut, les Bailly, les Duport, les Lameth, les Barnave, les Riquetti, les Motier, les d'André, noms trop fameux pour le malheur de la France, mais que le mépris des peuples suivra partout, de quelques dignités que ceux qui les portent soient jamais revêtus.

Je ne serai pas moins soigneux à démasquer les faux patriotes qui chercheront à se mettre en montre pour se faire acheter, les petits intrigants qui s'insinueront dans les comités pour se faire valoir, les fourbes adroits qui n'épouseront la cause du peuple que pour capter sa confiance et trafiquer impunément de ses intérêts.

Enfin je me ferai un devoir sacré de rendre justice aux vertus civiques des vrais défenseurs de la patrie et de relever leurs généreux efforts, mais sans jamais leur accorder une confiance aveugle, sans jamais leur prodiguer l'éloge. Sans doute il est nécessaire de soutenir leur courage pendant qu'ils parcourent leur pénible carrière, mais c'est au bout qu'il faut les attendre pour les couronner.

Digitized by Google

(N° 625. — Du 14 décembre 1791.)

L'AVENIR DÉVOILÉ.

C'est de la séance de lundi dernier dont il fallait être témoin pour sentir à quel point l'assemblée est pauvre en membres éclairés et intègres, en amis de la liberté et du bien public; à quel point elle est vile et corrompue, à quel point elle est gangrenée, à quel point elle est prostituée aux volontés du prince.

Les ministériels y sont tout-puissants, rien n'égale leur audace, et dans la poignée des patriotes qui auraient pu s'opposer à leurs menées, à leurs machinations, à leurs attentats sacriléges contre la souveraineté de la nation et des droits des citoyens, il ne se trouve pas un seul homme pénétrant, pas un seul homme de caractère, pas un seul homme qui se dévoue pour la patrie. Aussi ne passe-t-il pas un décret tant soit peu énergique contre les conspirateurs, contre les prêtres séditieux, contre les fonctionnaires publics déserteurs, fripons et prévaricateurs; contre les agents ministériels machinateurs; pas un décret tant soit peu favorable au peuple, qu'il ne soit révoqué après lecture du procès-verbal de la veille. Tel a été le sort de celui qui ordonnait l'envoi de l'adresse aux autres départements, après les scènes les plus indécentes dans lesquelles les suppôts du despotisme ont étalé avec une effronterie sans exemple leurs honteuses maximes.

Aussi n'est-il aucun décret assez destructeur de la liberté, assez vexatoire, assez désastreux qu'ils n'aient l'art de faire rendre, toujours sans réclamations, souvent sans oppositions.

A cette conjuration formidable des représentants de la nation, du prince, des ministres, des fonctionnaires publics, des chefs de l'armée et des gardes nationales, du corps des officiers et des suppôts du despotisme, quels défenseurs de la patrie avez-vous à opposer? Une cohue de clubistes, de bavards, et de vaniteux pétitionnaires qui se cachent dans les moments de crise, laissant lâchement égorger leurs

Digitized by Google

concitoyens, et viennent ensuite en bravaches à la barre du sénat afficher leurs sottises et assurer gravement les pères conscrits que bientôt *la liberté roulera dans la poussière tous les tyrans de l'univers.....*

Peuples, voilà les héros qui doivent prendre votre défense et vous faire triompher; comme s'il suffisait de quelques phrases ridicules pour écraser les armées innombrables des ennemis de la liberté. O nation insensée! que n'as-tu renoncé à ton vain babil pour suivre les conseils de ton ami, t'armer de bouts de corde, de poignards et terminer les jours de ceux de tes ennemis abattus qui auraient eu l'audace de se relever.

Oui, la liberté est perdue parmi nous, et perdue sans retour; mais en attendant que le despote soit rétabli dans sa toute-puissance, jetons un coup d'œil sur les excès du despotisme qui amèneront bientôt la chute de nos tyrans.

O ma patrie, quel sort épouvantable l'avenir te réserve! Un décret fatal de l'impitoyable destin, tiendra donc toujours attaché sur ton front le bandeau de l'illusion et de l'erreur, pour t'empêcher de profiter de tes ressources, et te livrer sans défense entre les mains de tes cruels ennemis! Que n'ai-je pas fait pour te dessiller les yeux? Aujourd'hui il ne reste aucun moyen de prévenir ta ruine, et ton fidèle ami n'a plus d'autres devoirs à te rendre que celui de déplorer tes tristes destinées, que celui de verser sur tes trop longs désastres des larmes de sang.

SUSPENSION DE LA PUBLICATION DE L'AMI DU PEUPLE.

La manifestation de découragement et de désespoir contenue dans le numéro précédent n'était pas, comme on eût pu le croire, une figure, un moyen de secouer l'indifférence des patriotes; le lendemain, sans avertissement, comme s'il n'eût pas voulu éveiller la police

Digitized by Google

sur sa résolution, dit M. Bougeart, Marat terminait la tâche qu'il s'était imposée, au n° 626, du 15 décembre 1791, et se retirait à Londres.

C'est que l'attitude de l'Assemblée législative lui avait enlevé ses dernières illusions. Dès sa troisième séance la nouvelle Assemblée avait juré solennellement de maintenir intacte la Constitution votée par la dernière Assemblée. On connaît les griefs essentiels de Marat contre cette Constitution ; et il écrivit aussitôt : « Amis de la patrie, cette pantalonnade est le tombeau de la liberté naissante ; les nouveaux pères conscrits ne valent pas mieux que les anciens. Dieu sait combien on comptera parmi eux d'opineurs de la culotte ; n'attendez d'eux qu'infidélité, misère et désolation. »

Les actes qui avaient suivi n'avaient fait que confirmer cette première impression, et Marat écrivait dans son n° 608, du 24 novembre : « La seconde législature n'est pas moins pourrie que la première. »

A quelques jours de là, dans son numéro du 30 novembre (n° 613), Marat, adressait au peuple ce dernier appel :

« Je ne vois qu'un moyen de rétablir l'ordre de l'État : c'est que la nation, soulevée à la fois dans tous les coins du royaume, fasse main-basse sur tous les meneurs des ennemis publics, passe l'éponge sur tous les décrets des pères conscrits, expulse le despote avec tous les siens, arme tous les membres de l'État, et charge quelque tête saine de lui proposer une constitution dont la déclaration des droits serait la base, où la souveraineté du peuple soit consacrée de même que la juridiction des commettants sur les commis, la permanence des assemblées civiques, l'autorisation des citoyens à résister les armes à la main à tout ordre arbitraire et à courir sus les ennemis de la patrie, la parfaite séparation des pouvoirs, la restriction des préro-

Digitized by Google

gatives du prince, enfin la précaution de n'exiger des citoyens et des fonctionnaires publics que le serment de défendre la liberté et d'être fidèles à la patrie. »

« Cette fois encore son appel fut vain, écrit M. Bougeart. Le peuple s'était un instant réveillé de sa léthargie à l'ouverture de la législative ; mais, voyant les nouveaux représentants suivre la marche de leurs prédécesseurs, il s'était affaissé sur lui-même comme un corps inerte ; le cadavre ne semblait plus galvanisable. »

Le 13 décembre l'*Ami du peuple* se faisait écrire par un correspondant : « Finissez-en, cher Marat, il en est temps ; qu'avez-vous gagné depuis que vous vous êtes déclaré le défenseur d'un peuple corrompu, toujours prêt à fermer l'oreille aux avis salutaires que vous n'avez cessé de lui donner sur les machinations de ses infâmes mandataires et de ses perfides agents ? Vos prédictions, sans avoir quelquefois ce degré de vraisemblance qui force à agir, ne devaient-elles pas le mettre sur ses gardes en les voyant toutes se réaliser ? Ne devaient-elles pas vous assurer repos et liberté ? Mais il semble que plus vous accumuliez les preuves, moins vous persuadiez... Depuis deux ans ils n'ont cessé de crier que l'*Ami du peuple* est un incendiaire ; ils verront les torrents de sang qui vont couler... » (N° 624, du 12 décembre).

Pendant trois mois environ, Marat, retiré à Londres, garda le silence. Dans le courant de mars 1792, il publie le prospectus de l'*École du citoyen*, ouvrage qui devait paraître en deux volumes in-8°, et qui devait être le résumé des idées politiques précédemment exprimées par Marat.

« Les lecteurs qui n'ont pu se procurer l'*Ami du peuple*, dit le prospectus, seront flattés d'en trouver

Digitized by Google

les morceaux les plus saillants fondus dans l'*École du citoyen*... C'est un livre indispensable à tous les Français qui aiment à s'instruire de leurs droits et à connaître les ressorts qu'on a fait jouer pour égarer le peuple et l'asservir continuellement, pour le réduire à la misère, le tourmenter sans cesse par la famine, pour écraser les amis de la liberté, assurer l'impunité aux conspirateurs, souffler le feu de la discorde, livrer le royaume aux désordres de l'anarchie, et allumer dans tous ses points les torches de la guerre civile. »

Le club des Cordeliers se chargea de distribuer les prospectus de l'*École du citoyen*. Il le fit accompagner de l'avis suivant : « Les sociétés patriotiques de la capitale ayant bien senti, depuis la suspension du journal intitulé l'*Ami du peuple*, par les persécutions inouïes exercées contre l'auteur, *que la patrie manquait de son défenseur le plus zélé et le plus ferme*, viennent de se réunir à celle des Cordeliers pour *inviter Marat à reprendre la plume*. Convaincues que tout le bien qu'on a le droit d'attendre de ce journal, si redouté des ennemis de la liberté, ne pourra s'opérer qu'autant qu'il sera répandu dans le royaume entier, elles ont désiré qu'à commencer à la reprise il fût proposé par souscription et au plus bas prix possible. »

L'*École du citoyen* ne parut pas, mais l'*Ami du peuple* reparut le 12 avril 1792 à son 627e numéro. Pendant sept jours de suite le journal reproduisait en tête de ces articles l'arrêté du club des Cordeliers qui invitait Marat à reprendre la plume.

Digitized by Google

RETOUR DE MARAT. SON OPINION SUR LA GUERRE.

Marat revenait tel qu'il était parti : « Plus que jamais, disait-il lui-même dans son numéro de réapparition, Marat va percer le vice au cœur, soutenir les amis de la liberté, encourager, éclairer le peuple, étonner les esclaves, faire pâlir les méchants. »

« Que s'était-il passé pendant les quatre mois d'absence de Marat? Un grand fait. La guerre, qui jusqu'alors n'avait été qu'à l'état d'attente générale, devenait un fait positif; si bien que de part et d'autre on provoquait l'engagement. Le 1er janvier, une loi déclarait les frères du roi et les chefs d'émigrés en état d'accusation ; le 14, Louis XVI était contraint de demander à l'empereur des explications sur ses dispositions, et, sur le refus de ce dernier, ce procédé devait être envisagé comme une rupture du traité de 1746; le 7 février, l'Autriche et la Prusse avaient conclu un traité auquel elles faisaient accéder la Russie. Le 1er mars, Léopold meurt; le 29, Gustave roi de Suède est assassiné; enfin le 20 avril, quelques jours après la réapparition de l'*Ami du peuple*, la guerre est déclarée à François, roi de Hongrie et de Bohême, aux grands applaudissements de l'Assemblée législative, et au milieu des transports de la nation tout entière.

« Pourquoi cette unanimité? C'est que tous les partis espéraient y gagner. Le pouvoir est toujours en réalité celui qui y trouve le plus de profit, car c'est une bonne occasion de faire diversion à la politique intérieure; une bonne occasion de lever des armées qui le gardent lui-même contre ses ennemis du dedans; une bonne occasion de lever des impôts forcés au moyen desquels il salarie ses créatures, d'affaiblir les

Digitized by Google

partis contraires en enrôlant ceux qui les composent, de donner un appât aux ambitieux d'honneurs, de places ou d'argent, tant les accidents des batailles présentent d'éventualités. Aussi la guerre entre-t-elle surtout dans les combinaisons des gouvernements aux abois.

« D'autre part les patriotes disaient : La liberté gagne toujours au réveil de l'esprit public; s'il faut des soldats, on ne les enrôlera qu'au nom de la patrie en danger, au nom de la liberté, qui rend au soldat sa valeur en lui rendant sa dignité d'homme; les impôts ne se prélèvent qu'au moyen de concessions à l'esprit du moment, qu'en faisant comprendre à l'imposé qu'il gagne plus qu'il ne donne; enfin si nous subissons un échec, c'est toujours sur le pouvoir qu'en retombe la cause; si nous sommes vainqueurs c'est à l'esprit révolutionnaire que nous rapporterons le triomphe.

« Mais quel parti prenait Marat dans ce soulèvement de tous les esprits, dans cette aspiration de toutes les espérances secrètes, généreuses ou intéressées? La réponse sans aucun doute va tromper l'attente de tous ceux qui n'ont encore qu'à demi compris l'ami du peuple (1). »

Marat fait tous ses efforts pour détourner ses concitoyens du parti de la guerre :

Où en serions-nous, grands dieux! si nous avions l'imprudence de permettre à nos ministres de faire des rassemblements de troupes, et à tous les mécontents de se joindre à nos ennemis; si nous avions la folie de nous surcharger de nouveaux impôts pour payer les chaînes dont ils veulent nous accabler; si nous avions la sottise de souffrir qu'ils portent notre attention des affaires de la pa-

(1) Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple.*

Digitized by Google

trie sur les événements d'une guerre insensée ; s'ils réussissaient à nous donner le change ; s'ils parvenaient à nous amuser avec des gazettes étrangères comme des enfants !

Cependant cette guerre que Marat redoutait tant pour la liberté est sur le point d'être déclarée. Marat écrit le 19 avril (n° 634) :

La guerre aura-t-elle lieu ? Tout le monde est pour l'affirmative ; on assure enfin que l'avis a prévalu dans le cabinet d'après les représentations du sieur Motier qui, sans doute, l'a donnée comme l'unique moyen de distraire la nation des affaires du dedans pour l'occuper des affaires du dehors, de lui faire oublier les dissensions intestines pour des nouvelles de gazettes ; de dissiper les biens nationaux en préparatifs militaires, au lieu de les employer à libérer l'État et à soulager les peuples ; d'écraser le pays sous le poids des impôts et d'égorger les patriotes de l'armée de ligne et de l'armée citoyenne, en les conduisant à la boucherie, sous prétexte de défendre les barrières de l'empire.

Le 24 avril (n° 639), Marat ajoute cette réflexion décisive :

Avec le malheureux penchant des Français à s'engouer de tout, il est à redouter que quelqu'un de nos généraux ne soit couronné par la victoire, et qu'au milieu de l'ivresse des soldats et de la populace, il ne ramène l'armée victorieuse contre la capitale pour faire triompher le despote. »

Mais quels auraient été les moyens d'éviter la guerre, suivant Marat ?

J'en ai proposé cent fois un infaillible, dit-il ; c'est de tenir en otage parmi nous, Louis XVI, sa femme, son fils, sa fille et ses sœurs, et de les rendre responsables des événements ; de dire au roi : « Transigez ou ne transigez pas

Digitized by Google

avec es étrangers, vous en êtes le maître; le soin de rappeler vos frères et vos cousins rebelles vous regarde, de même que celui de les désarmer de toute entreprise hostile. Mais soyez sûr qu'à la nouvelle certaine du premier corps qui aura franchi les frontières, votre tête coupable roulera à vos pieds, et votre race entière sera éteinte dans le sang. »

La guerre s'engage, Marat s'écrie :

Fasse le ciel que nous soyons souvent battus, sans être jamais défaits; ou plutôt fasse le ciel que nos généraux livrent les barrières à l'ennemi, conduisent leurs troupes à la boucherie; que les soldats découvrent à temps la trahison et qu'ils noient enfin tous leurs chefs dans leur sang.

Marat dénonce les chefs choisis pour commander l'armée (n° 644, du 25 avril) :

« C'est un Luckner, officier de fortune, créature de la cour et bas valet du monarque, devant lequel il est à genoux. C'est un Rochambeau, vil courtisan, couvert des hochets de la cour. C'est un Motier (Lafayette), non moins connu par ses affreuses machinations contre la liberté publique que par ses honteuses prostitutions à la cour. C'est un Gouvion, âme damnée de Motier et complice de tous ses attentats. C'est un Lameth, lâche courtisan, couvert de honte et d'opprobre pour son hypocrisie et ses trahisons. C'est un Narbonne, enfant de la cour expulsé du ministère par la voix publique comme le plus audacieux des conspirateurs.

Cette violence de langage paraît intolérable à l'Assemblée législative. Le député Beugnot dénonce à la tribune, le 3 mai, les provocations par lesquelles l'*Ami du peuple* invite les soldats à massacrer leurs généraux. Après une vive discussion, l'Assemblée pour se donner l'apparence de l'impartialité, ordonne qu'il y a lieu à accusation, en même temps que contre l'*Ami*

Digitized by Google

du peuple, contre le journal royaliste l'*Ami du roi* publié par Royou.

Marat répond (n° 650, du 14 mai) :

Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation, je suis prêt à paraître contre eux devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans dont les satellites soudoyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant, ou de m'emprisonner dans un cachot. Que les pères conscrits qui me persécutent me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leur séance à la main, à les faire condamner aux Petites-Maisons comme des forcenés ; et je m'engage, mes écrits à la main, à les faire condamner comme d'affreux oppresseurs. Ils sont déjà couverts d'opprobre, puissent-ils être bientôt l'objet de l'exécration publique !

Marat reprit donc sa vie de souterrain. Pendant huit jours, du 7 mai au 14, le journal ne put paraître. Pour arriver à découvrir la retraite de Marat, un décret de l'Assemblée enjoignit à tout habitant de Paris de déclarer au comité de la nation, tout Français ou étranger qui demeurerait chez lui, sous peine d'amende et de prison. Mais Marat échappa à toutes les recherches ; seulement des intermittences fréquentes ont lieu dans la publication du journal.

Le 12 juin, un député vient dire à l'Assemblée législative : « Je vous dénonce le ministre de la justice comme travaillant à avilir le Corps législatif, soit par malveillance, soit par impéritie. En effet, il vous a annoncé qu'il avait pris des mesures pour arrêter la circulation de l'*Ami du peuple*, et on le distribue partout. J'ai quatre ou cinq de ses derniers numéros, où Marat met à prix la tête des généraux, des ministres, des membres de l'Assemblée qu'il accuse de s'entendre avec la cour pour faire égorger les bataillons des volontaires patriotes. »

Digitized by Google

Marat désespère encore une fois de la révolution, et il annonce ses intentions de renoncer de nouveau à son œuvre; mais avant de prendre sa retraite, il écrit quelques articles sur les causes qui ont fait avorter le plan de la révolution. Ces articles ne sont pas moins remarquables par leur modération relative, qui fait contraste avec la violence habituelle de Marat, que par la profondeur réelle des vues politiques.

(N° 665. — Du 9 juin 1792.)

L'auguste assemblée, sans foi et sans pudeur, favorisant de tout son pouvoir les complots des ennemis de la liberté et couvrant d'un voile impénétrable les machinations des traîtres à la patrie. — Le coup de mort porté par elle à la sûreté et à la liberté publiques. — Motifs qui ont enfin décidé la retraite de l'Ami du peuple.

Pourquoi s'obstiner encore à faire une résistance aussi vaine que périlleuse! Tout est perdu, chers amis de la patrie, tout est perdu si le peuple continue à se laisser endormir par ses perfides mandataires et si la nation entière ne se soulève pas à la fois contre les suppôts du despotisme conjurés pour le remettre aux fers. Sans une insurrection générale c'en est fait de nous pour toujours : les partisans de l'ancien régime sont en force contre le peuple qui est sans armes, presque tous les fonctionnaires publics sont vendus à la cour, et l'assemblée nationale est elle-même contre-révolutionnaire. Depuis longtemps elle accablait les amis de la liberté, elle vient d'en immoler les défenseurs; aujourd'hui, déclarée ouvertement pour les traîtres à la patrie, elle n'est plus occupée qu'à faire réussir leurs complots....

Quel espoir reste-t-il donc aux amis de la liberté de la voir jamais établie parmi eux, lorsque les représentants du peuple, au lieu de défendre ses droits, se prostituent ouvertement à la cour pour renverser les autels de la patrie,

Digitized by Google

lorsque ces prétendus législateurs, légués avec les suppôts du despotisme, favorisent toutes les machinations des conjurés, traitent de séditieux les amis de la révolution, lancent des décrets de proscription contre les écrivains patriotes qui portent le flambeau dans le dédale ténébreux de leurs complots, soudoient des nuées de libellistes pour diffamer les défenseurs de la patrie, dénaturer les faits, rejeter sur les amis de la liberté les machinations de la cour, égarer l'opinion publique et consacrer au triomphe de la tyrannie les armes même qu'ils devraient employer pour nous en garantir.

(N° 667. — Du 7 juillet 1792.)

LE PLAN DE LA RÉVOLUTION ABSOLUMENT MANQUÉ PAR LE PEUPLE.

Depuis trois ans, nous nous agitons pour recouvrer notre liberté, et cependant nous en sommes plus éloignés qu'au premier jour; jamais nous ne fûmes plus asservis.

La révolution ayant tourné contre le peuple, est pour lui le plus grand des malheurs. La liberté qu'il regardait comme le principe de tous biens, est devenue dans l'état une source intarissable de violences, de désordres, de désastres, de calamités. Dès l'origine, la révolution n'a été pour la cour et les suppôts qu'un motif éternel de séduction, de captation, de corruption, de machinations, de piéges, d'attentats, d'assassinats, d'empoisonnements, de complots désastreux. Bientôt elle fut pour les intrigants une occasion perpétuelle d'hypocrisie, d'astuce, de menées, d'artifices, de vénalité, de bassesse et de crimes. Elle devint peu après pour les fonctionnaires publics, un sujet toujours nouveau de vexation et d'oppression. Elle n'a été pour le législateur lui-même qu'une occasion de prévarications, de fourberies, de friponneries, de perfidies, de tyrannies. Et déjà elle n'est plus pour les riches et les avares qu'une occasion

Digitized by Google

de gains illicites, de monopoles, d'accaparements, d'usure, de fraude, de spoliations; affreux brigandages qui ont ruiné le peuple et placé la classe innombrable des indigents entre la crainte de périr de faim et la nécessité de se vendre.

De tout temps, les hommes furent des tigres, les uns à l'égard des autres. Sous l'ancien régime, nous avions pour maîtres et le despote et ses agents et ses valets, qui nous dépouillaient et nous opprimaient à l'envi, mais la loi nous laissait la défense naturelle et nous permettait la plainte. Sous le nouveau régime, la loi qui devrait nous défendre, ne sert qu'à nous opprimer : nous n'avons plus de maîtres, mais nous gémissons sous la verge de fer de nos propres mandataires, nous sommes livrés sans défense à la merci de nos propres agents; et ce qui est le comble de l'horreur, ils nous accablent au nom de la justice, ils nous chargent de fers au nom de la liberté; ils nous empêchent de dévoiler les traîtres qui abusent de nos pouvoirs pour nous perdre; ils nous punissent de résister aux prévaricateurs qui abusent de nos forces pour nous opprimer; ils nous font un crime de la défense naturelle, ils nous interdisent tout murmure, ils nous défendent jusqu'à la plainte. Grâces aux institutions perfides de nos chargés de pouvoir, jamais nous n'eûmes autant de sujet de nous plaindre de nos anciens tyrans que nous en avons aujourd'hui de nous récrier contre la barbarie de nos propres délégués. Insensés que nous sommes! consumerons-nous donc la vie entière à nous garantir des atteintes de nos ennemis du dedans et du dehors, à nous défendre des attentats des fonctionnaires publics, et à gémir sous les coups de nos oppresseurs pour tomber enfin, épuisés de veilles, d'ennuis, de chagrins et de misère, après avoir souffert sous le prétendu régime de la liberté plus de maux cent fois que nous n'en avions à redouter sous celui du despotisme?

Ne craignons pas de le redire, nous sommes plus loin de la liberté que jamais : car non-seulement nous sommes esclaves, mais nous le sommes légalement, par une suite

Digitized by Google

de la perfidie de nos législateurs, devenus les complices du despotisme réhabilité.

C'est une folie que de s'obstiner plus longtemps à vouloir ressaisir un bien déjà trop loin de nous; le peuple est mort, et pour lui la liberté est perdue sans retour. Mais avant de quitter la partie, du fond du théâtre où nous sommes placés considérons encore quelques moments la scène, examinons le jeu des acteurs, les affections des spectateurs, et recherchons les principales causes qui se sont opposées parmi nous à l'établissement de la liberté, après que nous eûmes un instant terrassé le despotisme.

Jetez un coup d'œil sur le théâtre de l'État. Les décorations seules ont changé, mais ce sont toujours les mêmes acteurs, les mêmes masques, les mêmes intrigues, les mêmes ressorts : toujours un despote environné de suppôts, toujours des ministres vexateurs et oppresseurs; toujours un législateur unique; toujours des dépositaires de l'autorité infidèles et prévaricateurs; toujours des courtisans avides, rampants, oppresseurs et machinateurs; toujours de petits ambitieux, d'effrontés intrigants, de lâches hypocrites; toujours des hommes dévorés de la soif de l'or, et sourds à la voix du devoir, de l'honneur et de l'humanité,— poursuivent les faveurs de la fortune, au mépris de la justice et cherchent à s'emparer de tous les emplois aux dépens du mérite. Aujourd'hui les principaux acteurs sont derrière la toile; c'est là où ils machinent à leur aise avec ceux qui représentent sous nos yeux. La plupart de ceux-ci ont déjà disparu, de nouveaux acteurs se sont avancés sur la scène pour jouer les mêmes rôles; ils disparaîtront à leur tour; d'autres prendront leurs places, et seront remplacés de même, sans que rien ait changé dans le jeu de la machine politique, tant que le peuple ne sera ni assez clairvoyant pour déjouer les fourbes qui le trompent, ni assez courageux pour punir les scélérats qui l'ont trompé. Mais qu'attendre du peuple tant que nos mœurs ne seront pas changées ? Et quel remède contre la contagion invétérée qui a gagné tous les rangs ?

La première, la grande raison de l'impuissance de nos

Digitized by Google

efforts pour arriver à la liberté, est tirée de la nature même de la révolution.

Poussés au désespoir par l'excès de la tyrannie, les peuples ont tenté cent fois de rompre leurs fers.

Ils y parviennent toujours lorsque la nation entière se soulève contre le despotisme. Ce cas est extrêmement rare, mais rien n'est plus commun que de voir la nation partagée en deux partis qui se déclarent l'un pour et l'autre contre le despote.

Lorsque chacun de ces partis est composé de différentes classes de la société, celui qui se déclare contre le despotisme parvient assez facilement à l'écraser, parce qu'il réunit alors plus d'avantages pour l'attaquer, que celui qui le défend n'en a pour le maintenir. C'était le cas des Suisses, des Hollandais, des Anglais et des Américains.

Mais cela n'arrive jamais lorsque la plèbe, c'est-à-dire les classes inférieures de la nation, sont seules à lutter contre les classes élevées. Au moment de l'insurrection elle écrase bien d'abord tout par sa masse, mais quelque avantage qu'elle ait remporté, elle finit toujours par succomber : car se trouvant toujours dénuée de lumières, d'arts, de richesses, d'armes, de chefs, de plans d'opérations, elle est sans moyen de défense contre des conjurés pleins de finesse, d'astuce et d'artifices, contre des machinateurs éternels, qui ont à leur disposition richesses, armes, munitions, toutes les places de confiance, tous les moyens que donnent l'éducation, la politique, la fortune et l'autorité. C'est précisément le cas de la révolution française ; car il n'est pas vrai que la nation entière se soit soulevée contre le despote, puisqu'il est toujours resté entouré de ses suppôts, de la noblesse, du clergé, de la robe, de la finance, des capitalistes, des savants, des littérateurs et de leurs créatures. Si les hommes instruits, aisés et intrigants des classes inférieures, ont pris d'abord parti contre le despote, ça n'a été que pour se tourner contre le peuple, après s'être entouré de sa confiance et s'être servi de ses forces pour se mettre à la place des ordres privilégiés qu'ils ont proscrits. Ainsi la révolution n'a été faite et soutenue que par les dernières

Digitized by Google

classes de la société, par les ouvriers, les artisans, les détaillistes, les agriculteurs, par la plèbe, par ces infortunés que la richesse appelle impudemment la canaille, et que l'insolence romaine appelait ses prolétaires. Mais ce qu'on n'aurait jamais imaginé, c'est qu'elle s'est faite uniquement en faveur des petits propriétaires fonciers, des gens de lois, des suppôts de la chicane.

Le plan de la révolution a été manqué complétement. Puisqu'elle se faisait contre le despotisme, il fallait commencer par suspendre de toutes leurs fonctions le despote et ses agents, conférer le gouvernement à des mandataires du peuple, décréter qu'il y aurait interrègne tout le temps que la constitution ne serait point faite. Une fois achevée, on l'aurait présentée au prince, qu'on aurait déclaré déchu du trône, s'il avait refusé de jurer obéissance aux nouvelles lois et fidélité à la nation. Rien n'était si aisé aux représentants du peuple le lendemain de la prise de la Bastille. Mais pour cela, il fallait qu'ils eussent des vues et des vertus. Or, loin d'être hommes d'État, ils n'étaient presque tous que d'adroits fripons qui cherchaient à se vendre, de vils intrigants qui affichaient leur faux civisme pour se faire acheter à plus haut prix. Aussi ont-ils commencé par assurer les prérogatives de la couronne avant de statuer sur les droits du peuple. Ils ont fait plus, ils ont débuté par remettre au prince le pouvoir exécutif suprême, par le rendre l'arbitre du législateur, par le charger de l'exécution des lois, et par lui abandonner les clefs du trésor public, la gestion des biens nationaux, le commandement des flottes et des armées et la disposition de la force publique, pour lui assurer les moyens de s'opposer plus efficacement à l'établissement de la liberté, et de bouleverser plus facilement le nouvel ordre de choses.

Ce n'est pas tout, les représentants du peuple ont dépouillé, au nom de la nation, le clergé de ses biens, la noblesse de ses titres, la finance de ses places, les ordres privilégiés de leurs prérogatives, mais au lieu d'abattre ces suppôts du despotisme, en les déclarant inhabiles à tous les emplois, ils leur ont laissé mille moyens de se relever

Digitized by Google

avec lui : puis, contents de partager leur prééminence et de s'associer à leur fortune, ils se sont ligués avec eux en se vendant au despote.

Les premiers représentants du peuple doivent donc être considérés comme les arcs-boutants des contre-révolutionnaires, comme ses plus mortels ennemis.

Du moins, si le peuple avait connu ses droits, s'il avait su apprécier la conduite perfide de ses chargés de pouvoirs et sentir la nécessité d'arrêter au premier faux pas ses infidèles délégués, de réprimer vigoureusement les mauvais citoyens, de se défaire des traîtres, et de se réserver l'exercice en plein de la souveraineté dans la sanction des lois ; mais il n'a pas même songé aux moyens de n'être pas remis sous le joug. A lieu de s'armer complétement, il a souffert qu'une partie seule des citoyens le fût, puis il s'est abandonné à la foi de ses mandataires, et il a pris, avec les ennemis de la révolution, précisément le contre-pied de ce qu'il devait faire. Loin de les attaquer sans délai et de les accabler sans relâche, il s'est tenu lui-même sur la défensive, et par cette fausse mesure il a stupidement renoncé à tous ses avantages : car le pis qui puisse arriver à des machinateurs, c'est de ne pas toujours réussir; en échouant, ils ne perdent même que du temps; car à peine déjoués qu'ils recommencent sur nouveaux frais, quitte à mieux prendre leurs mesures que la première fois; or il est impossible d'être toujours sur ses gardes, et la moindre négligence devient souvent fatale. Jugez où doivent mener l'incurie et le sommeil léthargique du peuple.

Ceux qui prétendent nous rassurer sur notre situation déchirante attribuent nos malheurs *aux défauts des lumières du peuple*, et je le crois comme eux, pourvu qu'ils n'en fassent pas une cause exclusive. Puis pour nous animer de l'espoir qui repose au fond de leur cœur, ils ajoutent *qu'il est dans la nature des choses, que la marche de la raison soit lente et progressive*. Cela est vrai pour le petit nombre des hommes qui pensent, mais il n'est point de progrès, de raison et de lumières pour la masse du peuple, quoiqu'elle paraisse quelquefois renoncer à certains préjugés ou plutôt

Digitized by Google

en changer. Les artifices d'un machiavélisme adroit et profond lui échappent et lui échapperont toujours, elle manque et manquera toujours de sagacité pour découvrir les piéges de ses ennemis et les discussions politiques ont toujours été, sont et seront toujours au-dessus de sa portée.

Supposez en sa faveur le cours des circonstances les plus favorables, jamais elle ne sera en état d'analyser un décret, d'apercevoir ce qu'il a de captieux, d'en déduire les conséquences, d'en prévoir les suites et d'en présager les effets. S'il fallait ici un exemple touchant de cette triste vérité, je dirais qu'en dépit des discours éternels de nos sociétés patriotiques et de ce déluge d'écrits dont nous sommes inondés depuis trois ans, le peuple est plus éloigné de sentir ce qu'il lui convient de faire pour résister à ses oppresseurs qu'il ne l'était le premier jour de la révolution. Alors il s'abandonna à son instinct naturel, au simple bon sens qui lui avait fait trouver le vrai moyen de mettre à la raison ses implacables ennemis.

Dès lors, endoctriné par une foule de sophistes payés pour cacher sous le voile de l'ordre public les atteintes portées à sa souveraineté, pour couvrir du manteau de la justice les attentats contre ses droits, pour lui présenter comme moyens d'assurer la liberté les mesures prises pour la détruire; leurré par une foule d'endormeurs intéressés à lui cacher les dangers qui le menacent, à le repaître de fausses espérances, à lui recommander le calme et la paix; égaré par une foule de charlatans intéressés à vanter le faux patriotisme des fonctionnaires publics les plus infidèles, à prêter des intentions pures aux machinateurs les plus redoutables, à calomnier les meilleurs citoyens, à traiter de factieux les amis de la révolution, de séditieux les amis de la liberté, de brigands les ennemis de la tyrannie; à décrier la sagesse des mesures proposées pour assurer le triomphe de la justice, à faire passer pour des contes les complots tramés contre la patrie, à bercer le peuple d'illusions flatteuses; à cacher, sous l'image trompeuse du bonheur, le précipice où l'on cherche à l'entraîner; trompé par les fonctionnaires publics coalisés avec les traîtres et les

Digitized by Google

conspirateurs pour retenir son indignation, étouffer son ressentiment, brider son zèle, enchaîner son audace, en lui prêchant sans cesse la confiance dans ses magistrats, la soumission aux autorités constituées et le respect aux lois (1); enfin abusé par ses perfides représentants qui le berçaient de l'espoir de venger ses droits, d'assurer sa souveraineté, d'établir le règne de la liberté et de la justice, il s'est laissé prendre à tous les piéges. Le voilà enchaîné au nom des lois par le législateur et tyrannisé au nom de la justice par les dépositaires de l'autorité! le voilà constitutionnellement esclave! et aujourd'hui qu'il a renoncé à son bon sens naturel pour se laisser aller aux discours perfides de tant d'imposteurs, il est loin de regarder comme ses plus mortels ennemis, ses lâches mandataires vendus à la cour, ses infidèles délégués qui ont trafiqué de ses droits les plus sacrés, de ses intérêts les plus chers, et tous ces scélérats qui ont abusé de sa confiance pour l'immoler à ses anciens tyrans; il est loin de regarder comme la source de tous leurs maux ces décrets funestes qui lui ont enlevé la souveraineté, qui ont réuni entre les mains du monarque tous les pouvoirs, qui ont rendu illusoire la déclaration des droits, qui ont remis le peuple à la chaîne, et qui ont rivé ses fers. Il est loin de fouler aux pieds cette constitution monstrueuse pour le maintien de laquelle il va bêtement se faire égorger chez l'ennemi. Il est loin de sentir que l'unique moyen d'établir sa liberté et d'assurer son repos, était de se défaire sans pitié des traîtres à la patrie et de noyer dans leur sang les chefs des conspirateurs.

---

(1) C'est ce respect superstitieux pour les funestes décrets, ce serment téméraire de maintenir la Constitution qui a tout perdu; aujourd'hui que le peuple est esclave constitutionnellement on sent bien que l'aveugle soumission aux lois oppressives ne peut que river à jamais ses fers.
(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

(N° 672. — Du 14 juillet 1792.)

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE TOUTE EN PANTALONNADES.

Comment la liberté aurait-elle jamais pu s'établir parmi nous? A quelques scènes tragiques près, la révolution n'a été qu'un tissu de pantalonnades.

Quel tableau grotesque à présenter aux nations étrangères, dont nous prétendons exciter l'admiration, si j'avais le temps d'en rassembler tous les traits ! En voici quelques-uns qui s'offrent à ma mémoire; ils seraient plus que suffisants pour nous couvrir de confusion, si nous pouvions en sentir le ridicule.

Dans la nuit du 12 juillet 1789, on voyait la plèbe effrénée, de retour des Champs-Élysées, où elle avait porté en procession les bustes de Necker et d'Orléans, réunie à des soldats, se porter à la lueur des flambeaux aux guinguettes de la Courtille et des Porcherons; en revenir en dansant au son des tambours, se répandre dans le jardin du Palais-Royal, tomber de lassitude, et s'y vautrer dans la fange.

Le jour suivant, on la vit, chaude de vin, dévaliser les boutiques des fourbisseurs, s'y armer de tout ce qui tombait sous sa main, parcourir les rues en chantant, se porter au monastère de Saint-Lazare, jeter les meubles par les croisées, faire voltiger le duvet des lits éventrés, se revêtir de robes de moines, mener en procession un chariot de grains sur le siége duquel elle avait cloué un squelette en frac et en chapeaux rabattus; puis trébuchant d'ivresse, on la vit transporter les reliques du monastère dans l'église des Récollets et les déposer dévotement sur le grand autel.

Pendant les quatre premiers mois qui suivirent la prise de la Bastille, on voyait les bataillons bourgeois, tout fiers d'être en uniforme, singer l'air militaire, s'étudier à marcher avec grâce, se donner chaque jour en spectacle, ac-

Digitized by Google

compagnés de nymphes, vêtues de blanc, courir à la métropole, faire bénir leurs drapeaux, ou porter du pain bénit en procession, avec un appareil martial et au bruit d'une musique guerrière.

Trois semaines avant la première fête fédérative, on voyait tous les habitants de la capitale endimanchés, et confondus pêle-mêle, remuer la terre, traîner la brouette, insulter aux aristocrates par des chansons grivoises, puis danser en chantant le refrain chéri : Ça ira, ça ira.

Mais c'est dans le Sénat de la nation que se passent les parades les plus grotesques.

Depuis trois ans on y voit accourir de tous les coins du royaume des députations nombreuses, des citoyens qui viennent le féliciter sur ses immortels travaux; sur la sagesse des décrets qui les ont ruinés constitutionnellement; sur les douceurs de la liberté, dont ils ne jouissent point; sur la prospérité de l'État, en proie à la fois à tous les fléaux de la discorde, de la misère, de la disette, de l'anarchie et des dissensions civiles.

Sous l'Assemblée constituante, on a vu les bataillons parisiens, conduits par Motier, venir, dans les moments de crise alarmante, suspendre les délibérations les plus sérieuses pour défiler devant les pères conscrits, pour occuper des séances entières et insulter à la douleur publique en faisant exécuter par leurs fanfares des airs satiriques.

On y a vu les soldats de la patrie mis en jeu par ses ennemis y apporter en triomphe le buste de Desilles; deux orateurs prostitués à la cour, faire à l'envi le panégyrique de ce satellite royal comme d'un martyr de la liberté, et l'Assemblée vénale lui décerner la couronne civique, au bruit des acclamations du peuple.

On y a vu les pères conscrits les plus dévoués au despotisme, les Foucault, les Malouet, les Desprémenil, les Montlausier, les Maury, les Cazalès, prendre des pleureuses et

Digitized by Google

mener le deuil pendant trois jours sur la mort de Franklin, l'apôtre de la liberté.

Qui ne se rappelle la farce politique jouée par l'Assemblée constituante en terminant ses perfides travaux. Au milieu des troubles et des désordres qui désolaient plus que jamais le royaume, et les mains encore teintes du sang des patriotes qu'elle venait de faire égorger au Champ-de-Mars, pour pouvoir dénaturer à son gré la Constitution, ce honteux monument de servitude qu'elle a eu le front de nous donner pour un monument de sagesse et de gloire : « Nous avons des lois, disait-elle ironiquement, la révolution est achevée, il ne nous reste plus de sujets de discordes, le calme va renaître, bientôt un gouvernement régulier prendra la place de l'anarchie. Il ne s'agit plus que d'arracher le germe de tout ressentiment en étouffant toutes les haines par des embrassements fraternels : çà, Français, embrassons-nous, qu'un décret d'amnistie passe l'éponge sur les égarements de nos frères de Coblentz, et que des fêtes brillantes célèbrent la réconciliation de tous les membres de l'État, devenus les enfants de la même patrie.

« Oui, oui, s'écria le monarque qui venait de violer ses nombreux serments de maintenir la Constitution; citoyens, oubliez mes parjures, mes projets de fuite, mon équipée vers Montmédy; je serai loyal cette fois, parole de roi patriote! Voyez plutôt les belles illuminations que j'ai fait faire pour vous prouver mon patriotisme; et puis, comme j'entends que tous les infortunés de ma capitale prennent part à la fête, je leur fais don de 50,000 livres pour se divertir et boire à ma santé. »

On sait trop quelles ont été les suites de cette amnistie, de ces précieux liens de fraternité, de ces nouveaux serments de loyauté!

Les pantalonnades jouées dans le Sénat de la nation sont offertes chaque jour à l'admiration du peuple dans les papiers publics. Citons-en quelques exemples. Voici comment le n° 23 du *Courrier des frontières* rend compte

Digitized by Google

de la manière favorable dont les pères conscrits ont entendu le discours prononcé le 11 mai 1792 par le sieur Servant, ministre de la guerre :

« Le maréchal Luckner est à Paris ; il a quitté quelques moments une armée, dont il est adoré, pour voler au poste où le désir du roi l'appelait. Mais il a cru qu'il était une mesure plus urgente; il a proposé d'aller à Valenciennes, pour exhorter le maréchal Rochambeau; (VIVEMENT APPLAUDI.) tous les officiers, tous les soldats (APPLAUDI) à une confiance mutuelle; et de servir sous le maréchal de Rochambeau, comme aide de camp (APPLAUDI), jusqu'à ce que l'ordre étant rétabli, il puisse rejoindre son armée; il vient de dire au roi que ses soldats étaient doux comme des moutons. (APPLAUDI.)

« Les ministres du roi ont proposé à Sa Majesté d'adopter cette mesure. (APPLAUDI.) C'est ainsi qu'ils répondront à toutes les calomnies; c'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils sacrifient toutes les affections personnelles au salut de la France. (APPLAUDI.) Le maréchal Luckner a demandé à choisir M. Valence comme aide de camp. (VIVEMENT APPLAUDI.)

« *M. Dumas :* Je demande que le président soit chargé d'écrire au maréchal... (APPLAUDI dans la plus grande partie de l'Assemblée) au maréchal Luckner... (APPLAUDI PARTOUT) que l'Assemblée nationale le remercie... (APPLAUDI ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.) »

On vient de voir l'usage que les pères conscrits font des applaudissements pour provoquer ceux des tribunes et en imposer au peuple sur l'opinion publique. Mais les applaudissements des tribunes ne sont pas toujours de leur goût; ils les étouffent lorsqu'ils sont vraiment l'expression du vœu public ; en voici la preuve :

Le 23 de mai 1792, jour qu'avaient pris les sieurs Gensonné et Brissot pour dénoncer le comité autrichien, à l'instant où ils se présentent à la tribune, le sieur Boistard y paraît pour demander « que les excellents citoyens des tribunes s'abstiennent de tout signe d'approbation ou d'improbation; » demande fortement appuyée par ces

Digitized by Google

mêmes pères conscrits qui venaient quelques jours avant de faire le métier de bateleurs. Aussitôt, pour empêcher l'opinion publique de se manifester, le président fait lecture du décret qui commande le plus profond silence pendant les discussions du Corps législatif, décret que les pères conscrits ont été les premiers à violer peu de jours après, en voyant les badauds venir les féliciter d'avoir envoyé le sieur Brissac faire quarantaine et jouer la comédie au lazaret d'Orléans.

« Dans la séance du 13 mai 1792, dit le journal du soir d'Ét. Feuillant, les citoyens et les citoyennes des villages de Boulogne, d'Auteuil, de Passy, qui apportent des dons, demandent la permission de traverser la salle. (ADMIS A L'INSTANT, S'ÉCRIE-T-ON DE TOUTES PARTS.)

« Ils entrent; la marche s'ouvre par une colonne de grenadiers d'une belle venue, à la démarche assurée, bien mesurée. Viennent ensuite des citoyens, des citoyennes dans l'ordre d'une fête paisible. Le vieillard à la marche pesante ajoute au poids de ses ans celui de ses armes. Il s'appuie sur le plus jeune de ses fils.

« Les mères sont entourées de leurs filles; les jeunes gens les suivent; la marche est terminée par MM. les écoliers des trois paroisses; leurs instituteurs forment l'arrière-garde. (Et l'assemblée d'applaudir, et les spectateurs d'applaudir.) »

Dans la séance du 21 mai 1792, les discussions les plus sérieuses sur les dangers de l'État ont été interrompues par une digression sur la forme à donner à l'acte d'accusation contre l'AMI DU PEUPLE et par l'admission des élèves de l'école de dessin. « Ils ont défilé, dit le journal du soir d'Hébert, devant l'Assemblée, précédés d'un corps de musique qui a joué l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Ces jeunes citoyens, au nombre de deux ou trois cents, portaient une bannière aux couleurs nationales, sur laquelle était la devise : *Vivre libre ou mourir.* Au

Digitized by Google

milieu de cet intéressant cortége, le bonnet de la liberté était élevé sur une pique.

« L'instituteur a prononcé un discours qui a été très-applaudi. Après quoi la salle a retenti de l'air *Ça ira*, et des applaudissements qui accompagnent toujours cet air fameux. »

« Dans la séance du 22 mai 1792, dit la même feuille, un cordonnier de la ville de Poitiers présente à l'Assemblée deux paires de boucles d'argent : *Celles-ci*, s'écrie-t-il aux grands applaudissements du Sénat, ont servi à tenir les tirants de mes souliers ; elles serviront à combattre les tyrans ligués contre notre liberté. »

(10 août 1792. Placard.)

L'AMI DU PEUPLE AUX FRANÇAIS PATRIOTES (1).

Mes chers compatriotes, un homme qui s'est fait long-temps anathème pour vous s'échappe aujourd'hui de sa retraite souterraine pour tâcher de fixer la victoire dans vos mains.

Jaloux de vous prouver qu'il n'est pas indigne de votre confiance, permettez-lui de vous rappeler qu'il est encore sous le glaive de la tyrannie pour vous avoir dévoilé les affreuses machinations de vos atroces ennemis.

Il vous a prédit que vos armées seraient conduites à la boucherie par leurs perfides généraux, et trois honteuses défaites ont signalé l'ouverture de la campagne ; il vous a

---

(1) Le dernier numéro de l'*Ami du Peuple* avait paru le 7. On a pu voir que Marat ne s'attendait pas à la révolution qui allait éclater. Il était toujours obligé de se cacher et ne pouvait se rendre compte de la situation. La journée du 10 août le surprit. « Mais s'il n'a pas donné le signal de la bataille, dit M. Bougeart, il n'en veille pas moins dans le combat ; car pendant que grondent le canon des sections et les fusillades des défenseurs du château, il rédige à la hâte ce fameux placard, dont les feuilles sont affichées au bruit des dernières décharges. »

Digitized by Google

prédit que les barrières du royaume seraient livrées à l'ennemi, et déjà l'ennemi s'est emparé pour la seconde fois de la ville de Bavay; il vous a prédit que la majorité pourrie de l'Assemblée nationale trahirait éternellement la patrie, et la perfidie de ses deux derniers décrets, en mettant le comble à l'indignation publique, a enfin amené les cruels mais trop nécessaires événements de ce jour.

Il vous a prédit que vous seriez éternellement vendus par vos infidèles agents, les fonctionnaires, jusqu'à ce que vous fassiez couler le sang pour sauver la patrie, et vous venez de mettre le sceau à cette triste vérité.

Mes chers concitoyens, croyez-en un homme qui connaît toutes les intrigues des complots, et qui depuis trois années n'a jamais cessé un instant de veiller à votre salut.

La glorieuse journée du 10 août 92 peut être décisive pour le triomphe de la liberté si vous savez profiter de vos avantages. Un grand nombre des satellites du despote a mordu la poussière, vos implacables ennemis paraissent consternés, mais ils ne tarderont pas à revenir de leurs transes et à se relever plus terribles que jamais. Souvenez-vous de la procédure du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre. Tremblez de vous laisser aller à la voix d'une fausse pitié. Après avoir versé votre sang pour tirer la patrie de l'abîme, tremblez de devenir les victimes de leurs sourdes menées; tremblez de vous voir arrachés de vos couches, dans les ténèbres de la nuit, par une soldatesque féroce, et d'être jetés dans des cachots où vous serez abandonnés à votre désespoir jusqu'à ce qu'ils vous fassent périr sur l'échafaud.

Redoutez la réaction, je vous le répète; vos ennemis ne vous épargneront pas si le dé leur revient. Ainsi point de quartier. Vous êtes perdus sans retour si vous ne vous hâtez d'abattre les membres pourris de la municipalité, du département, tous les juges de paix antipatriotes et les membres les plus gangrenés de l'Assemblée nationale; je dis de l'Assemblée nationale: eh! par quel préjugé, par quel fatal respect seraient-ils épargnés. On ne cesse de vous dire que toute mauvaise qu'elle est, il faut se rallier autour d'elle; c'est

Digitized by Google

prétendre qu'il faut se rassembler sur la mine ouverte sous vos pas et remettre le soin de vos destinées à des scélérats déterminés à consommer votre ruine. Considérez que l'Assemblée est votre plus redoutable ennemie; tant qu'elle sera sur pied, elle travaillera à vous perdre, et aussi longtemps que vous aurez les armes à la main, elle cherchera à vous flatter et à vous endormir par de fausses promesses. Elle machinera sourdement pour enchaîner vos efforts, et lorsqu'elle en sera venue à bout, elle vous livrera au glaive des satellites soudoyés; souvenez-vous du Champ-de-Mars.

Personne plus que moi n'abhorre l'effusion du sang; mais pour empêcher qu'on le fasse verser à flots, je vous presse d'en verser quelques gouttes. Pour accorder les devoirs de l'humanité avec le soin de la sûreté publique, je vous propose donc de décimer les membres contre-révolutionnaires de la municipalité, des juges de paix, des départements et de l'Assemblée nationale. Si vous reculez, songez que le sang versé dans ce jour le sera en pure perte, et que vous n'aurez rien fait pour la liberté.

Mais, sur toutes choses, tenez le roi, sa femme et son fils en otage, et, jusqu'à ce que son jugement définitif soit prononcé, qu'il soit montré chaque jour quatre fois au peuple. Et comme il dépend de lui d'éloigner pour toujours nos ennemis, déclarez-lui que si, sous quinze jours, les Autrichiens et les Prussiens ne sont pas à vingt lieues des frontières pour n'y plus reparaître, sa tête roulera à ses pieds. Exigez de lui qu'il trace de sa main ce terrible jugement et qu'il le fasse passer à ses complices couronnés; c'est à lui à vous débarrasser d'eux.

Emparez-vous aussi des ex-ministres et tenez-les aux fers.

Que tous les membres contre-révolutionnaires de l'état-major parisien soient suppliciés, tous les officiers antipatriotes expulsés des bataillons; désarmez les bataillons pourris de Saint-Roch, des Filles-Saint-Thomas, de Notre-Dame, de Saint-Jean-en-Grève, des Enfants-Rouges; que tous les braves patriotes soient armés et abondamment pourvus de munitions.

Digitized by Google

Enfin faites rapporter le décret qui innocente le perfide Motier; exigez la convocation d'une convention pour juger le roi et réformer la Constitution, et surtout que ses membres ne soient pas nommés par un corps électoral, mais par les assemblées primaires.

Faites décréter le renvoi immédiat de tous les régiments étrangers et Suisses qui se sont montrés ennemis de la révolution.

Enfin, faites mettre à prix par l'Assemblée la tête de vos atroces oppresseurs, les Capets fugitifs, traîtres et rebelles.

Tremblez, tremblez de laisser échapper une occasion unique, que le génie tutélaire de la France vous a ménagée pour sortir de l'abîme et assurer votre liberté.

(N° 678. — Du 16 août 1792.) (1)

LE PEUPLE ABUSÉ PAR SES REPRÉSENTANTS

ou les nouvelles trahisons des pères conscrits depuis la prise du château des Tuileries.

Depuis la prise du château des Tuileries, presque tous les votes du Corps législatif sont de nouveaux artifices, de nouvelles perfidies.

(Marat reproche particulièrement aux députés le décret de convocation de la Convention, par lequel ils avaient décidé que les élections auraient lieu à deux degrés :)

S'il n'est pas arrêté que l'élection des députés se fera par le peuple en corps, et s'il n'est pas statué que non-seulement tout membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée actuelle, mais tout citoyen ayant appartenu à quelque ordre ci-devant privilégié ou ayant tenu quelque emploi à la Cour, sera inadmissible à la Convention nationale, c'en est fait du salut de la patrie.

(Marat engage la commune improvisée, dans la nuit du

---

(1) Le n° 677 avait paru le 5 août.

Digitized by Google

9 au 10 août, à ne pas déposer ses fonctiens et à veiller aux droits du peuple :)

O vous, dignes compatriotes des sections de Paris, vrais représentants du peuple, gardez-vous des piéges que vous tendent ces infidèles députés; gardez-vous de leurs séductions; c'est à votre civisme éclairé et courageux que la capitale doit en partie le succès de ses habitants et que la patrie devra son triomphe. Restez en place pour votre repos, pour votre gloire, pour le salut de l'empire. Ne quittez le timon de l'autorité publique, remis en vos mains, qu'après que la Convention nationale vous aura débarrassés du despote et de sa race indigne; qu'après qu'elle aura réformé les vices monstrueux de la Constitution, source éternelle d'anarchie et de désastres; qu'après qu'elle aura assuré la liberté publique sur ses bases inébranlables. Mais pour cela faites révoquer le funeste décret d'élection des députés appelés à la composer. Eclairez le peuple, convoquez toutes les sections à ce sujet; qu'il déploie sa puissance et qu'il fasse descendre dans la tombe les scélérats qui osent machiner de nouveau et s'opposer à son bonheur.

(N° 679. — Du 13 août 1792.)

MESURES A PRENDRE SANS DÉLAI POUR ASSURER LA LIBERTÉ PUBLIQUE.

Nécessité de sentir enfin le prix d'un moment.

Mettre à prix par un décret les têtes des Capets fugitifs, traîtres et rebelles, SIX MILLIONS SUR CHACUNE, serait le vrai moyen de s'assurer de ces conspirateurs, de faire déserter les régiments ennemis avec armes et bagages, de mettre fin à toute guerre étrangère, d'épargner la dilapidation des biens nationaux, et d'éviter l'effusion du sang des patriotes (1). Rien de plus efficace que cette mesure pour rendre

(1) Trente millions une fois payés en épargneraient à la nation sept à

Digitized by Google

à l'État la liberté, la paix et le bonheur : il y a deux ans que je la propose, tout homme sensé doit en sentir la justesse ; c'est pour cela même que l'Assemblée l'a constamment repoussée. Le moment est venu de la faire enfin décréter. Sollicitez-la à grands cris, amis de la patrie, et soyez sûrs que ce ne sera pas sans succès ; car aujourd'hui vos représentants vont quand on les pousse.

Une autre mesure non moins urgente est de décréter l'ouverture des arsenaux pour armer sans délai les citoyens amis de la révolution. C'est au ministre de la guerre à solliciter un décret à ce sujet ; nous verrons bientôt s'il est vraiment patriote ; car dans un mois il ne doit pas y avoir dans le royaume un seul garde national qui ne soit armé.

C'est à la commune à faire armer immédiatement tous les bons citoyens de la capitale, et à les faire exercer au maniement des armes pour mettre Paris en état de défense contre les coups de désespoir des ennemis, s'ils étaient assez osés pour jouer leur reste.

C'est à elle aussi à pousser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, et à prévenir qu'on n'arrache au glaive de la justice l'état-major des Suisses, sous prétexte du danger de se brouiller avec les douze cantons, si l'on refusait de leur remettre ces prisonniers.....

La patrie vient d'être retirée de l'abîme par l'effusion du sang des ennemis de la révolution, moyen que je n'ai cessé d'indiquer comme le seul efficace. Si le glaive de la justice frappe enfin les machinateurs et les prévaricateurs, on ne m'entendra plus parler d'exécutions populaires, cruelle ressource que la loi de la nécessité peut seule commander à un peuple réduit au désespoir, et que le sommeil des lois justifie toujours (1).

Les commissaires de la commune ont déjà mis en pra-

---

huit cents qui seront dilapidés en frais de guerre ; ils épargneraient la mort à cinq cent mille braves citoyens, des années de souffrance et de désastre au peuple, et ils avanceraient d'autant le règne de la justice et de la liberté. (*Note de Marat.*)

(1) Si par ces paroles Marat fait pressentir les massacres de septembre,

Digitized by Google

tique plusieurs mesures que j'ai recommandées comme indispensables au triomphe de la liberté : telles la tenue en otage de la famille Capet, la suppression des papiers contre-révolutionnaires, la poursuite rigoureuse des ennemis publics, la proscription des accapareurs, des marchands d'argent, et ils se sont signalés par plusieurs autres beaux traits de civisme. Ils marchent à merveille. S'ils continuent avec la même énergie jusqu'à ce que la Constitution soit réformée par la Convention nationale, si les ministres se montrent tous patriotes, et si le peuple les surveille avec sollicitude, je regarderai le salut public comme assuré, je dormirai sur les deux oreilles, et je ne reprendrai la plume que pour travailler à la refonte de la Constitution. Et de fait quel autre tâche me resterait-il à remplir ? Je faisais la guerre aux mandataires infidèles du peuple, aux traîtres à la patrie, aux fonctionnaires prévaricateurs, aux machinateurs, aux fripons de tous les genres ; mais les scélérats se cachent pour ne plus se montrer ou pour se montrer citoyens paisibles et soumis aux lois. C'est tout ce que je pouvais désirer.

(N° 680.— Du 19 août 1792.)

LES INFAMES PÈRES CONSCRITS TRAHISSENT LE PEUPLE

En cherchant à faire traîner le jugement des traîtres jusqu'à l'arrivée de Motier, qui marche sur Paris avec son armée pour égorger les patriotes. Manière de déjouer leurs machinations.

...Quel est le devoir du peuple? Il n'a que deux partis à prendre. Le premier est de presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, d'envelopper les tribunaux criminels et l'Assemblée ; et, si les traîtres sont blanchis, de les massacrer sans balancer avec le nouveau tribunal et les scélé-

---

il indique aussi le moyen de les prévenir. C'est dans la même pensée que Danton disait éloquemment à l'Assemblée législative : « Que la justice des tribunaux commence, la justice du peuple cessera. »

Digitized by Google

rats faiseurs du perfide décret. Le dernier parti, qui est le plus sûr et le plus sage, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les officiers suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie de vouloir faire leur procès! Il est tout fait : vous les avez pris les armes à la main contre la patrie, vous avez massacré les soldats, pourquoi épargneriez-vous leurs officiers, incomparablement plus coupables? La sottise a été d'avoir écouté les endormeurs qui ont conseillé d'en faire des prisonniers de guerre. Ce sont des traîtres qu'il fallait immoler sur-le-champ, car ils ne pouvaient jamais être être considérés sous un autre point de vue...

Debout, Français, qui voulez vivre libres! debout! debout! Et que le sang des traîtres recommence à couler! C'est le seul moyen de sauver la patrie.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE.

Marat avait *prévu* les massacres de septembre, il ne les avait pas *provoqués*. Mais il en devint un des principaux exécuteurs, et il en assuma ouvertement la responsabilité.

Ce n'est pas la place ici d'apprécier ce terrible événement. Nous n'écrivons pas l'histoire, nous nous contentons d'en recueillir les documents pour le public.

Dans le n° 12 du *Journal de la République* (du 12 octobre), Marat rapporte comment la veille, à la tribune de la Convention, *il a rétabli la vérité* sur les massacres de septembre.

Voici ce morceau :

. . . . . .

L'événement désastreux des 2 et 3 septembre, que des perfides et stipendiés attribuent à la municipalité, ont été uniquement provoqués par le déni de justice du tribunal

Digitized by Google

criminel qui a blanchi le conspirateur Montmorin, par la protection qu'il annonçait ainsi à tous les autres conspirateurs, par l'indignation du peuple qui a craint de se voir esclave de tous les traîtres qui ont si longtemps causé ses désastres et ses malheurs.

On prétend que ce sont des brigands qui ont massacré les traîtres et les scélérats détenus dans les prisons.

Si cela était, Pétion serait criminel d'avoir laissé paisiblement des brigands consommer leurs forfaits pendant deux jours consécutifs dans toutes les prisons de Paris : sa coupable inaction serait le plus affreux des crimes, et il mériterait de perdre la tête pour n'avoir pas mis sur pied toute la force armée pour s'y opposer. — Il vous dira, sans doute, pour se disculper, que la force armée n'a pas voulu obéir, et que tout Paris était à l'expédition, et c'est un fait : convenez donc que c'est une imposture que d'avoir rejeté sur des brigands cette opération malheureusement trop nécessaire. C'est donc parce que les conspirateurs étaient soustraits au glaive de la justice qu'ils sont tombés sous la hache du peuple. En faut-il davantage pour repousser l'insinuation perfide de rejeter ces exécutions populaires sur le comité de surveillance de la mairie. Mais sa justification ne finit pas là ; on va voir ce que les principaux membres de ce comité ont fait pour empêcher qu'aucun innocent, aucun débiteur, aucun coupable de petits délits ne fut enveloppé dans les dangers dont étaient menacés les grands scélérats.

Je me trouvais au comité de surveillance lorsqu'on y annonça que le peuple venait d'arracher des mains de la garde, et de mettre à mort, plusieurs prêtres réfractaires, prévenus de machinations, envoyés à la Force par le comité et que le peuple menaçait de se porter aux prisons. A cette nouvelle, Panis et moi, nous nous écriâmes, comme par inspiration : — Sauvons les pauvres débiteurs, les prisonniers pour rixe et les petits délinquants !

Le comité donna l'ordre sur-le-champ à différents geôliers de les séparer des grands malfaiteurs et des traîtres contre-révolutionnaires, afin que le peuple ne fût pas exposé à

Digitized by Google

immoler quelque innocent. La séparation était faite lorsque les prisons furent forcées; mais la précaution se trouva inutile, par l'attention qu'eut le juge du peuple, qui faisait les fonctions de tribun dans cette expédition, de vérifier les écroux, et de relâcher tous ceux qu'avait fait séparer le comité de surveillance. Attention que n'aurait pas eu le despote s'il eût triomphé le 10 août. Voilà des faits à opposer à la calomnie qui a dénaturé le récit des événements des 2 et 3 septembre.

Nous nous permettons de faire quelques observations de fait, que justifie l'importance du cas.

Il est bien certain que les Girondins qui occupaient le pouvoir ne firent pas ce qu'ils devaient faire pour empêcher ces événements contre lesquels ils devaient se prononcer vivement plus tard, — trop tard. Marat le dit avec raison : Si Pétion ne reconnut pas la justice de cette épouvantable exécution, *sa coupable inaction serait le plus affreux des crimes, et il mériterait de perdre la tête pour n'avoir pas mis sur pied toute la force armée pour s'y opposer.*

Voilà pourquoi les accusations tardives des Girondins étaient souverainement impolitiques; elles tournaient à leur propre confusion, à leur propre condamnation. Marat et les auteurs des massacres étaient *égarés;* eux, qui ne les ont pas empêchés, étaient les vrais *coupables.* Et il faut remarquer que Marat n'accuse pas Pétion, il le disculpe au contraire.

Nous croyons devoir rapporter ici ce que disait le ministre de la justice, Garat, à la Convention, le 22 octobre 1792 :

« Le cri de l'humanité indignée et gémissante a « sans doute déjà prononcé sur les événements des 2 « et 3 septembre le jugement qui sera répété par « toutes les nations et par tous les siècles ; mais, je le « crois, c'est presque un crime envers la nation fran-

Digitized by Google

« çaise de penser que ces événements n'appartiennent « pas à l'insurrection.

« Et d'abord comment le mouvement terrible que le « peuple de Paris avait dû prendre pour briser les « nouveaux fers qu'on nous préparait avec tant d'art, « comment ce mouvement aurait-il pu être arrêté dans « le court espace de quelques jours? La tempête qui « devait épurer l'atmosphère de la France avait sou- « levé toutes les passions à de trop grandes profon- « deurs pour que le calme pût sitôt renaître. Si ces « affreux événements n'ont pas été les produits de l'in- « surrection, comment donc n'ont-ils pas été préve- « nus, comment n'ont-ils pas été arrêtés, comment ne « sont-ils pas déjà punis, comment tant de sang au- « rait-il coulé sous d'autres glaives que ceux de la « justice sans que les législateurs, sans que les ma- « gistrats du peuple, sans que tout le peuple lui- « même n'eût porté toutes les forces publiques aux « lieux de ces sanglantes scènes? Citoyens législa- « teurs, il n'arrivera jamais à celui que vous n'avez « pas jugé indigne du ministère de la justice de dire « que ceux-là ne sont pas innocents qui n'ont pas en- « core été condamnés au nom des lois; — mais pour « la gloire de la nation française et de la République « qu'elle vient d'instituer, mais pour l'honneur de « l'humanité, je dois observer, recueillir et marquer « toutes les circonstances qui rejettent ces événements « sur l'insurrection, et par conséquent sur les enne- « mis de la liberté qui l'ont rendue nécessaire. Les « glaives ne se promenaient pas entièrement au hasard, « et les victimes les plus connues attestent qu'on « cherchait ceux qui avaient voulu frapper eux-mêmes « d'un coup mortel la liberté et les lois d'une grande « nation; ce trait, et c'est celui qui domine, est celui

Digitized by Google

« qui imprime leur vrai caractère à ces journées de « sang, qui ont été des prolongations des combats de « la liberté avec le despotisme. »

C'est là, croyons-nous, la véritable explication des massacres de septembre.

La circulaire adressée, le soir du 3 septembre par les administrateurs de la commune aux départements, et qui porte la signature de Marat, doit trouver sa place ici :

Frères et amis,

Un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le 8 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'Assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé ! Dès lors de nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence; ils éclataient au moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme. A cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que les départements auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Digitized by Google

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se mettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'État, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent vers la capitale.

La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi, et sans doute la nation entière, après la longue suite des trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.

Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du Comité de salut public et les administrateurs adjoints réunis: P.-S. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat (l'Ami du Peuple), Deforgues, Leclerc, Duffort, Colly, constitués par la commune et séants à la mairie. A Paris, le 3 septembre 1792.

N. B. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement.

Digitized by Google

MARAT ÉLU DÉPUTÉ A LA CONVENTION. — DERNIERS NUMÉROS DE L'AMI DU PEUPLE.

L'*Ami du peuple* ne paraissait plus qu'à intervalles irréguliers. Absorbé par les événements, Marat n'avait plus le temps d'écrire son journal. Du 21 août au 13 septembre, aucun numéro de l'*Ami du peuple* ne parut.

Dans l'intervalle, Marat avait été élu député de Paris à la Convention; le *Moniteur* du 11 septembre annonce sa nomination. M. Bougeart cite le passage suivant d'un placard « devenu très-rare, » qui pouvait passer pour sa profession de foi : — « Je finirai en vous rappelant l'ami du peuple. Vous connaissez ce qu'il a fait pour la patrie; peut-être ignorez-vous ce qu'il fera encore pour votre bonheur; la gloire d'être le premier martyr de la liberté lui suffit; tant pis pour vous si vous l'oubliez. »

Le n° 681, du 13 septembre, est rempli par un réquisitoire contre Adrien Duport, « le père constituant, « hypocrite, traître, conspirateur, aujourd'hui en état « d'arrestation, pour être jugé au tribunal du peu- « ple. »

(N° 683. — Du 19 septembre 1792.)

Piége redoutable. — Le projet des membres gangrenés de la législature actuelle, est de placer la Convention nationale dans la salle du manége des Tuileries, dont les tribunes ne contiennent que trois cents spectateurs, et qui se trouveraient toujours remplies de trois cents mouchards des pères conscrits contre-révolutionnaires et des ministres corrompus.

Il importe que la Convention nationale soit sans cesse

Digitized by Google

sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider si elle oublie ses devoirs. Ainsi pour la maintenir dans le chemin de la liberté, il faut indispensablement une salle dont les tribunes contiennent quatre mille spectateurs. Cette salle devrait déjà être faite, et je demande qu'on y travaille sans relâche (1). »

Un mot à la femme Roland. — Vous êtes priée de ne plus dilapider les trésors de la nation à soudoyer deux cents mouchards pour arracher les affiches de l'Ami du Peuple. Citoyens, vous êtes requis, au nom de la patrie, de corriger ces mouchards s'ils ont l'audace de reparaître.

Roland n'est qu'un frère coupe-choux, que sa femme mène par l'oreille; c'est elle qui est le ministre de l'intérieur sous la main de son directeur, l'illuminé Lanthenas, agent secret de la faction Guadet-Brissot.

(N° 684. — Du 20 septembre 1792.)

*Observations de l'*Ami du peuple *aux Parisiens.* — « La journée du 10 août paraissait avoir coupé les fils de toutes les trames des ennemis de la révolution. Faute d'avoir porté le fer assez avant dans le vif, et d'avoir mis les chefs des conspirateurs hors d'état de les renouer, nous nous trouvons aujourd'hui environnés des mêmes machinateurs et menacés des mêmes périls. »

(N° 685. — Du 21 septembre 1792.)

Marat, l'ami du peuple, à maître Jérôme Pétion. — Marat

---

(1) Dans le numéro précédent (N° 682. — Du 15 septembre) Marat avait insisté sur « la nécessité indispensable de faire siéger la Convention dans un vaste local, *sans garde quelconque*, de manière à ce « que les députés soient sans cesse sous la main du peuple et n'aient « jamais d'autre sauvegarde que leur civisme et leur vertu. »

Digitized by Google

débute ainsi : « Quelques sages, surpris de vous voir toujours si bien frisé dans ces temps d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal dont tous les moments appartiennent au peuple. »

Pétion était encore populaire. Marat lui reproche surtout ses liaisons dangereuses avec les Girondins.

Il termine ainsi : « Le maire de Paris est mal entouré, voilà la source de sa conduite bizarre, incertaine, pusillanime, voilà le principe de sa funeste sécurité.

« Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes; ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance ont fait longtemps notre malheur, ils finiraient par nous perdre. Les brissotins te mènent par le nez, ils te tiennent le bandeau sur les yeux. Si l'ami du peuple ne se hâte de l'arracher, ils finiront par te faire demander la contre-révolution. »

Ce numéro, qui est le dernier de l'*Ami du peuple*, se termine ainsi :

« Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances, toutes les basse de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants. Vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'État. O peuple babillard, si tu savais agir ! »

Digitized by Google

LE JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A partir de la réunion de la Convention, Marat commence une nouvelle série : le *Journal de la République française*, avec cette épigraphe qui indique la base du gouvernement républicain : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis :* que la richesse ne soit plus le partage exclusif des privilégiés, qu'elle revienne à ceux qu'on appelait jusqu'ici les misérables (1).

(N° 1. — Du 25 septembre 1792.)

APERÇU DE LA CONVENTION NATIONALE.

Les députés à la Convention nationale se sont réunis le 21 de ce mois, au nombre de trois cents onze, dans l'une des salles du château des Tuileries. Après avoir appelé au fauteuil le plus ancien d'âge, et les deux plus jeunes au bureau, on a procédé à l'appel nominal des députés de tous les départements ; cela fait, l'Assemblée a pris le parti aussi sage qu'expéditif de vérifier en commun les pouvoirs des délégués en constatant les signatures des extraits des procès-verbaux des corps électoraux ; puis elle s'est constituée Convention nationale, seule représentant du peuple français.

(1) L'*Ami du peuple* avait paru avec cette épigraphe qui avait été la devise de Jean-Jacques Rousseau : *Vitam impendere vero!* Meurs, s'il le faut, mais dis la vérité. Emblème fidèle des persécutions que Marat avait courageusement affrontées et soutenues.

Digitized by Google

Ensuite elle a passé à la formation du bureau, et elle a nommé président Pétion, maire de Paris, et Camus, Condorcet, Brissot, Rabaud, Lasource et Vergniaud, secrétaires. Les penseurs qui sont au fait des intrigues de la faction Guadet-Brissot ne seront pas surpris de la voir portée d'emblée au bureau, dont la redoutable influence est bien connue. Quant aux lecteurs moins instruits, je les renvoie aux lettres dont Guadet, Brissot, Vergniaud et Lasource ont inondé les départements, pour capter les corps électoraux en faveur de Condorcet et Sieyès, qui ne pouvaient espérer d'être nommés par celui de Paris, dont ils sont trop bien connus. On n'a pas oublié que c'est à cette faction si longtemps prostituée à Motier que nous devons la guerre avec les puissances liguées, la fatale sécurité où elle nous a entretenus par l'étalage imposteur des forces que nous n'avions point, l'aveugle confiance que nous avions en nos généraux perfides, et les malheurs qui en ont été la suite inévitable. J'abandonne mes lecteurs à leurs réflexions. Qu'ils n'aillent pas cependant en conclure que la grande majorité de la Convention nationale soit mal composée; je la crois excellente, malgré ce début; elle a pu sans doute être d'abord entraînée par des intrigants; mais elle ne tardera pas à ouvrir les yeux et elle marchera désormais d'un pas ferme dans le chemin de la liberté, lorsqu'il sera question de consacrer les droits du peuple, d'établir l'empire de la justice et de sauver la patrie.

NOUVELLE MARCHE DE L'AUTEUR.

Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertume; mon plus cruel chagrin n'était pas d'être en butte aux assassins, c'était de voir une foule de patriotes sincères, mais crédules, se laisser aller aux perfides insinuations, aux atroces calomnies des ennemis de la liberté sur la pureté de mes intentions, et s'opposer eux-mêmes au bien que je pouvais

Digitized by Google

faire. Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis; des milliers d'écrits répandus dans la capitale et les départements propageaient ces impostures; elles se sont évanouies en me voyant attaquer également tous les partis antipopulaires; car le peuple dont j'ai toujours défendu la cause aux dépens de ma vie, ne soudoie jamais ses défenseurs.

Cette arme meurtrière, je l'ai brisée entre les mains de mes calomniateurs; mais ils n'ont cessé de m'accuser de vénalité que pour m'accuser de fureur; les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres se sont réunis pour me peindre comme *un fou atrabilaire :* invective dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat social*. Trois cents prédictions sur les principaux événements de la révolution justifiées par le fait m'ont vengé de ces injures; les défaites de Tournay, de Mons, de Courtrai; le massacre de Dillon, de ....., de Sémonville; l'émigration de presque tous les officiers de ligne; les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons; la destitution successive de Motier, de Luckner, de Montesquiou ont mis le sceau à mes tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

Que restait-il à faire aux ennemis de la patrie pour m'ôter la confiance de mes concitoyens? Me prêter des vues ambitieuses en dénaturant mes opinions sur la nécessité d'un tribun militaire, d'un dictateur ou d'un triumvirat, pour punir les machinations projetées par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux jusqu'ici leurs complices; ou plutôt comme le prête-nom d'une faction ambitieuse composée des patriotes les plus chauds de l'empire. Imputations absurdes! Ces opinions me sont personnelles, et c'est un reproche que j'ai souvent fait aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions sent l'indispensable nécessité; mesure qui pourrait être prise sans inconvénients, en limitant sa durée à quelques jours et en bornant la mission des préposés à la punition prévôtale des

Digitized by Google

machinateurs, car personne au monde n'est plus révolté que moi de l'établissement d'une autorité arbitraire, confiée aux mains, même les plus pures, pour un terme de quelque durée. Au demeurant, c'est par civisme, par philanthropie, par humanité que j'ai cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'empire. Que n'a-t-elle été prise à temps, cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés, cent mille patriotes ne seraient pas menacés de l'être, nos campagnes ne seraient pas remplies de veuves et d'orphelins réduits au désespoir, la disette et la misère n'auraient pas désolé l'État quatre années consécutives, il ne serait ni bouleversé par les factions, ni déchiré par des hordes barbares d'ennemis, après l'avoir été si long temps par ses enfants dénaturés.

Quant aux vues ambitieuses qu'on me prête, voici mon unique réponse : je ne veux ni emplois, ni pensions. Si j'ai accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Ma seule ambition est de concourir à sauver le peuple : qu'il soit libre et heureux, tous mes vœux sont remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie ; mais leurs suppôts ne sont pas abattus : les intrigants et les ambitieux, les traîtres, les machinateurs sont encore à tramer contre la patrie, la liberté a encore des nuées d'ennemis. Pour la faire triompher, il faut découvrir leurs projets, dévoiler leurs complots, déjouer leurs intrigues, il faut les démasquer et les réprimer dans nos camps, dans nos sections, nos municipalités, nos directoires, nos tribunaux, dans la Convention nationale elle-même. Comment y parvenir, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts? Ils pensent que l'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire. Soit : je suis prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple : je dois marcher avec eux. Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon être : je t'immole aujourd'hui

Digitized by Google

mes préventions, mon ressentiment, mes haines : à la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon sein les mouvements d'indignation qui s'y élèveront; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit des massacres des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires : divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu : jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera chez moi aux mesures que prescrit la sagesse; fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute.

Le journal de l'*Ami du peuple* est trop connu pour que je donne ici un prospectus détaillé de la feuille qui le remplace : dévoiler les complots, démasquer les traîtres, défendre les droits du peuple, rendre compte des travaux de la Convention, suivre sa marche, rappeler aux principes ses membres qui s'en écarteront, et consacrer mes lumières à la nouvelle Constitution qui sera donnée à la France : tel est l'objet de ce journal.

(N°ˢ 4 et 5. — Des 28 et 29 septembre 1792.)

DISCOURS DE L'AMI DU PEUPLE, PRONONCÉ LE 25 SEPTEMBRE A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Complot de le faire égorger par des brigands.

Les esprits à la Convention nationale étaient vivement montés contre Marat. Vainement avait-il déclaré son intention d'entrer dans une nouvelle voie; vainement avait-il fait une déclaration solennelle : « Amour sacré

Digitized by Google

« de la patrie, je t'immole mes préventions, mon res-
« sentiment, mes haines. »

La Convention nationale avait inauguré ses séances le 20 septembre. Dès le 24, Kersaint, désignant Marat, était venu dire à la tribune : « Il est temps d'élever « des échafauds pour les assassins, il est temps d'en « élever pour ceux qui provoquent à l'assassinat. » Cette notion avait été appuyée avec énergie par Vergniaud, et l'Assemblée rendait un décret pour qu'une loi fût présentée contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat.

Le lendemain, 25 septembre, nouvel assaut plus direct. Merlin et Lasource dénoncent « les hommes assez « pervers pour demander le triumvirat ou la dicta-« ture. » Barbaroux précise l'accusation contre Marat. Marat rend compte lui-même dans son journal de cet orage et de sa réponse :

Une foule de dénonciateurs, parmi lesquels étaient Cambon, Goupilleau, Rebecqui, m'environnaient avec des gestes menaçants : ils me poussaient, me coudoyaient, me mettaient le poing sous le nez pour m'écarter de la tribune. Boileau s'y élance ; l'instant paraissait favorable pour consommer l'atroce projet de la faction féroce ; et là, un numéro de l'*Ami du Peuple* à la main, dont il tait la date, il en déclame le dernier article. C'est celui qui finit par ces mots : « O peuple babillard, si tu savais agir ! »

A cette lecture, l'Assemblée est jetée dans un désordre effroyable ; de tous les coins s'élèvent des gestes de fureur, de tous les coins me sont adressés des gestes menaçants : A la guillotine ! à la guillotine ! vocifèrent à l'envi les conjurés brissotins. Les moins emportés croient faire preuve de modération en se bornant à un décret d'accusation ; la plupart des députés purs, entraînés par ce torrent de la cabale, joignent leurs voix à celles de mes persécuteurs, et les plus furieux se précipitent vers la tribune pour presser

Digitized by Google

Cambon de conclure à la demande du décret homicide. C'est au milieu de ces soulèvements effroyables que je me présente à la tribune. Hommes bons et justes, qui connaissez le cœur de l'Ami du Peuple, les motifs qui ont toujours conduit sa plume, la pureté de son dévouement à la patrie, vous trembliez de voir l'innocence immolée à la fureur d'une bandes d'hommes barbares... Rassurez-vous. Calme au milieu d'eux, fort de sa conscience, se reposant sur la justice de sa cause, sur son courage indomptable, sur la justice de la majorité des membres de la Convention, sur le sens droit des tribunes, sur le pouvoir irrésistible de la vérité, il bravait en souriant les clameurs forcenées de ses ennemis, bien assuré de les couvrir de confusion et de sortir victorieux de cette lutte périlleuse.

« Messieurs,

« J'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis personnels. (Ici les trois quarts de l'Assemblée se lèvent, en criant : *Nous le somme tous, oui, tous.*) J'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis personnels, je les rappelle à la pudeur; ce n'est point avec des clameurs, des menaces, des outrages que l'on prouve à un homme inculpé qu'il est coupable, ce n'est point en criant haro sur un défenseur du peuple qu'on peut lui démontrer qu'il est criminel.

« Je rends grâce à la main cachée qui a jeté au milieu de vous un vain fantôme pour effrayer les hommes timides, diviser les bons citoyens, et mettre en défaveur la députation de Paris. Je rends grâce à mes persécuteurs de m'avoir fourni une occasion de vous ouvrir mon âme tout entière.

On accuse certains membres de la députation de Paris d'aspirer à la dictature, au triumvirat, au tribunat; cette inculpation absurde ne peut trouver des partisans que parce que je fais partie de cette députation : eh bien ! messieurs, je dois à la justice de déclarer que mes collègues, notamment Danton et Robespierre, ont constamment repoussé toute idée de dictature, de triumvirat et de tribunat, lorsque

Digitized by Google

je la mettais en avant; j'ai même eu à rompre à ce sujet plusieurs lances avec eux.

« Je crois être le premier écrivain politique, et peut-être le seul en France depuis la Révolution, qui ait proposé un dictateur, un tribun militaire, des triumvirs, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. Si cette opinion est répréhensible, je suis seul coupable ; si elle est criminelle, c'est sur ma tête seule que j'appelle les vengeances de la nation. Je m'offre donc moi-même comme une victime dévouée; mais avant de me condamner, daignez m'entendre. Mes opinions sur le triumvirat et le tribunat sont consignées dans des écrits signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis près de trois ans, et c'est aujourd'hui qu'on entreprend de les métamorphoser en crimes de lèse-nation.

« Hé quoi ! des opinions avouées hautement et soumises à l'examen des lecteurs, peuvent-elles donc être regardées comme des délits? Non sans doute; fussent-elles fausses, elles ne seraient jamais que de simples erreurs; fussent-elles extravagantes, leur auteur ne passerait jamais que pour un aveugle et un insensé. C'est dans les ténèbres que se cachent les traîtres, que se trament les complots, et jamais machinateur ne prêcha sa doctrine sur les toits. J'ai soumis mes opinions à l'examen du public; si elles sont dangereuses, c'est en les combattant par des raisons solides, et non en me vouant à l'anathème, que mes ennemis devaient les proscrire; c'est en les réfutant, et non en levant sur ma tête le glaive de la tyrannie, qu'ils devaient en détruire la funeste influence.

« Au demeurant, messieurs, que me reprochez-vous? Lorsque les trahisons éternelles d'une cour perfide et de ses créatures, lorsque les complots sans cesse renaissants des ennemis de la Révolution, lorsque les trames sanguinaires des suppôts du despotisme menaçaient d'anéantir la liberté; lorsque les infidèles représentants du peuple, les iniques dépositaires de l'autorité, les indignes ministres des lois, conjurés avec un prince atroce, conduisaient la patrie sur les bords de l'abîme; lorsque les législateurs vendus, pros-

Digitized by Google

tituant leur ministère auguste à faire des lois tyranniques, enchaînaient le peuple pour l'égorger; lorsque les fonctionnaires publics n'étaient occupés qu'à favoriser les traîtres; lorsque les magistrats couvraient de l'égide sacrée de la justice les ennemis de l'État, tandis qu'ils égorgeaient avec le glaive de la tyrannie les amis de la patrie, les défenseurs de la liberté; lorsque par les attentats concertés de ces scélérats, la patrie était prête à périr, qui de vous, messieurs, eût osé me faire un crime d'avoir, dans les transes de mon désespoir, appelé sur leurs têtes criminelles la hache des vengeances populaires? Qui de vous osera me faire un crime d'avoir recommandé le seul moyen de salut public qui nous fût laissé?

« Le peuple, sans obéir à ma voix, a eu le bon sens de sentir que c'était effectivement là toute sa ressource, il l'a employée plusieurs fois pour s'empêcher de périr. Ce sont les scènes sanglantes des 14 juillet, 6 octobre, 10 août, 2 septembre qui ont sauvé la France: que n'ont-elles été dirigées par des mains habiles! Redoutant moi-même ces terribles mouvements d'une multitude effrénée, désolé de voir la hache frapper indistinctement tous les coupables et confondre le petits délinquants avec les grands scélérats; désirant la diriger sur la seule tête des principaux contre-révolutionnaires, j'ai cherché à soumettre ces mouvements terribles et désordonnés à la sagesse d'un chef, à la fois patriote intègre et homme d'État, qui aurait recherché et mis à mort les principaux conspirateurs, pour couper d'un seul coup le fil à toutes les machinations, épargner le sang, ramener le calme et cimenter la liberté. Suivez mes écrits, c'est dans cette vue que j'ai demandé que le peuple se nommât un dictateur, un tribun militaire. Pour prévenir les abus et les dangers d'une pareille mission, j'ai recommandé qu'elle fût restreinte au pouvoir de punir capitalement les chefs des machinateurs, que la durée en fût limitée à quelques jours, et que le citoyen jugé digne de la remplir fût enchaîné par le pied à un boulet afin qu'il fut lui-même à chaque instant sous la main du peuple, au cas qu'il vînt à oublier ses devoirs.

Digitized by Google

« Si cette mesure salutaire eût été employée immédiatement après la prise de la Bastille, que de désastres eussent été prévenus! Si on eût alors fait tomber cinq cent têtes traîtresses, cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés, cent mille patriotes ne seraient pas menacés de l'être, l'État n'eût pas été si longtemps déchiré par des factions, bouleversé par des séditions, livré aux troubles, à l'anarchie, à la misère, à la famine, à la guerre civile; il n'eût pas été menacé de devenir la proie des hordes barbares de tant de despotes ligués.

« Les penseurs, messieurs, sentiront toute la justesse de cette mesure Si sur cet article vous n'êtes pas à ma hauteur, tant pis pour vous, des flots de sang vous feront un jour sentir votre erreur et vous déplorerez avec amertume votre fatale sécurité.

« Souffrez que je vous dise un mot de moi : on a eu l'impudeur de m'accuser de vues ambitieuses. Je ne m'abaisserai pas à repousser cette ridicule inculpation. Que ceux qui seraient encore tentés de le faire, jettent les yeux sur ma conduite publique. Si j'avais voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or et je suis dans la pauvreté; je n'ai jamais demandé ni pensions ni emplois; pour mieux servir la patrie, j'ai bravé la misère, les dangers, les souffrances; j'ai été poursuivi chaque jour par des légions d'assassins; pendant trois ans je me suis condamné à une vie souterraine, et j'ai plaidé la cause de la liberté, ma tête sur le billot. Parlez, lâches calomniateurs, est-ce là la conduite d'un ambitieux!

« Cessons, messieurs, de consumer un temps précieux en vaines altercations, en débats scandaleux. Craignons de donner de la consistance à des bruits absurdes, adroitement répandus par les ennemis de la patrie, dans la vue de retarder le grand œuvre de la Constitution; et pour les mettre eux-mêmes à une épreuve pénible, souffrez que je vous presse de consacrer incessamment la déclaration des droits, de poser les bases sacrées d'un gouvernement juste et libre, qui doit faire les destinées de la France, cimenter

Digitized by Google

la liberté et assurer le bonheur du peuple, pour lequel je suis prêt à chaque instant de donner ma vie. »

C'est ici que doit être placée la dénonciation du dernier numéro de l'*Ami du peuple*. C'était le coup de massue que m'avaient réservé mes ennemis : je cédai donc la place à Boileau jusqu'à ce qu'il eût achevé de commenter perfidement ce paragraphe. Je la cédai aussi à Vergniaud, qui vint accroître le nombre de mes dénonciateurs et qui eut la lâcheté de me reprocher les décrets de prise de corps et d'accusation dont m'ont frappé les ennemis de la chose publique, dans les jours de leur triomphe, lâcheté que Tallien releva avec énergie.

L'orage n'avait paru s'apaiser un moment que pour gronder avec plus de force sur ma tête. Voici ma défense :

« On vient de me reprocher comme titre de réprobation, des décrets de prise de corps lancés contre moi par les suppôts du despotisme, des décrets d'accusation provoqués à cette tribune par les représentants du peuple prostitués à la cour; ce sont des brevets d'honneur dont je suis fier; quant à ceux qui ne sauraient pas les apprécier, j'observe que le peuple en m'appelant ici à défendre ses intérêts et ses droits, a annulé ces décrets arbitraires, a jugé ma cause et m'a déclaré pur.

« On vient de m'accuser comme un perfide, un traître et un machinateur, le n° 685 de l'*Ami du peuple* à la main, et cela en donnant pour preuve de la délation le dernier article perfidement commenté. On vous a dit que je voulais bouleverser l'État, le jeter dans le trouble et la confusion en faisant égorger la Convention nationale. Ce perfide commentaire ne peut avoir d'autre but que d'égarer la Convention et de la soulever contre moi. Qui sont les auteurs de ce complot atroce? Des hommes pervers que j'ai longtemps dénoncés comme les plus mortels ennemis de la patrie, les membres de la faction Brissot; les voilà devant moi! (ils ricanaient à l'instant même au bruit des cris forcenés de leurs acolytes) qu'ils osent me fixer maintenant!

« Mon délateur a produit contre moi un numéro de l'*Ami*

Digitized by Google

du Peuple, imprimé sur l'affiche à Pétion, il y a dix jours. Quand cet article ne serait pas l'exposé simple de mes craintes et de mes opinions, toujours serait-il vrai que je n'y juge de la composition de l'assemblée que d'après la nomination alarmante d'un grand nombre de députés infidèles des deux législatures, puisqu'elle n'était point encore constituée. Voyez, messieurs, le jugement que j'en porte aujourd'hui après l'avoir vue à l'œuvre : il est contenu dans un nouveau journal que je viens de publier sous le titre de : *Journal de la République Françoise.* »

Un membre passe un exemplaire, et un autre membre en fait la lecture. Elle a suffi pour détruire pleinement les impressions terribles que mes délateurs étaient parvenus à donner contre moi.

Je reprends la parole en ces mots :

« Souffrez, messieurs, que je vous rappelle à vous-mêmes, après les accès de fureur auxquels vous venez de vous livrer à mon égard. Quoi, si par la négligence de mon imprimeur, ma feuille de ce jour n'eût point paru, vous m'auriez donc livré au glaive de la tyrannie ! Mais non, je n'aurais point péri en lâche ; n'en doutez pas, si le fatal décret eût été lancé, je me serais soustrait à la rage de mes persécuteurs, en me brûlant la cervelle sous vos yeux (ici le pistolet était appuyé sur mon front).

« On vous a demandé un décret contre ceux qui proposeront la dictature, le tribunat, ou le triumvirat ; c'est une fausse démarche dans laquelle on voudrait vous engager. Cette ressource de salut public dépend en dernière analyse du peuple seul. S'il la juge jamais nécessaire, il la prendra malgré votre décret comme il en a pris de plus terribles encore malgré les décrets de l'Assemblée constituante, et vous n'auriez fait que compromettre sans fruit comme sans besoin votre autorité. »

Vergniaud est revenu à la charge, il a été hué. Boileau, Cambon, Goupilleau, Rebecqui, etc., voulaient suivre son

Digitized by Google

exemple; l'assemblée leur a fermé la bouche en passant à l'ordre du jour (1).

(N° 20. — Du 14 octobre 1792.)

FAUSSE MARCHE DE LA CONVENTION.

C'est un grand problème à résoudre et dont un profond politique peut seul donner la solution, que celui de déter-

---

(1) Fabre d'Églantine, dans son *Portrait de Marat*, apprécie en ces termes Marat comme orateur, et rapporte l'impression qu'il produisit dans cette fameuse séance :

« Mais ce Marat, faible par son cœur, si nous le considérons sous le rapport de son esprit et de son âme, nous verrons un homme d'une tête forte, d'un courage invincible, d'une fermeté inébranlable. Jamais je ne l'ai vu, dans les orages même les plus violents, sans une présence d'esprit rare et constante dans ses desseins, dans leur exécution, dans ses opinions, dans sa haine patriotique, rien ne le faisait dévier, rien ne le faisait fléchir. Ce n'était pas opiniâtrément, car il savait écouter la raison et savait la louer dans autrui quand elle surpassait la sienne, et cela d'un air tellement simple, que tel en faisait honneur plutôt à sa propre supériorité qu'à sa candeur. Dans le danger, dans les attaques immédiates et les plus épineuses, dans les persécutions les plus violentes, son courage et son intrépidité furent dignes d'admiration; nul revers ne l'abattait, nulle considération ne le dominait. On en trouvera la preuve spéciale dans la manière dont il soutint à la Convention l'attaque terrible et combinée de toute l'aristocratie de France dans la personne de ses ennemis présents; dans la victoire éclatante qu'il remporta, lui seul, sur eux tous, par l'intrépidité de son maintien et la force de sa logique; dans la terreur qu'il leur renvoya dans l'âme, le mépris à la bouche et le pistolet à la main.....

« Il avait plus que de la bonhomie : l'une des bases de son caractère était cette pudeur ineffaçable qu'engendrent et nourrissent toujours, dans une âme honnête, la simplicité, l'amour du vrai, le sentiment du beau et du bon; aussi rien ne l'indignait plus que l'impudence. L'aspect de l'effronterie unie à la dissimulation, tantôt lui donnait des accès convulsifs, tantôt lui donnait dans le discours et jusque dans l'attitude une dignité mâle, une fierté grave, sous lesquelles sa petite stature disparaissait. *Je vous rappelle à la pudeur,* était alors sa locution favorite, et quoiqu'il ait eu souvent besoin d'en user, l'expression qu'il y mettait en était si fortement sentie, qu'elle ne parut jamais parasite dans sa bouche. »

Digitized by Google

miner la manière dont les Français sortiront de l'anarchie dans laquelle ils s' enfoncent chaque fois de plus en plus. Les bonnes gens répondront par la Convention nationale. Je le désire de toute mon âme; mais il est aisé de prévoir que ce n'est pas en suivant la marche qu'elle paraît avoir adoptée. Elle veut le bien, s'écrie-t-on. Je le sais : mais il ne suffit pas de le vouloir pour le faire, si l'on ignore la manière de l'opérer. Or, à cet égard, elle n'a point de plan d'opérations, et elle se laisse entièrement influencer par la cabale de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, à la tête de laquelle se trouve la clique de la Gironde et des Bouches-du-Rhône (1).

Parmi les conjurés de ces deux assemblées, les uns regrettant leur ancienne puissance, s'agitent pour ne pas voir anéantir leur ouvrage, les autres, déplorant la perte de leur popularité, s'efforcent d'entraîner la Convention nationale hors des murs de Paris où ils sont si bien connus ; tandis que les meneurs de la clique de la Gironde et des Bouches-du-Rhône cabalent jour et nuit pour déchirer l'État, fonder une république fédérative, établir l'aristocratie sur les ruines de la royauté, s'emparer des premières places dans leurs villes respectives, concentrer dans leur famille toute l'autorité, faire fleurir les lieux qui les ont vus naître, et se faire préconiser comme les restaurateurs de leur patrie.

Ces desseins ambitieux, conçus de longue main sur l'oreiller, ont été concertés dans des conciliabules secrets, même avant la convocation de l'Assemblée conventionnelle. Pour en assurer l'exécution, il fallait avant tout se coaliser avec le pouvoir exécutif, qui tient entre ses mains tous les ressorts de l'État : ils l'ont composé à leur gré dans la jour-

(1) L'âme de cette clique est le pédant Buzot, le formaliste Lacroix, l'irascible Guadet, le perfide Brissot, le double Gensonné, le tartufe Rabaut. Je ne dirai rien du frère coupe-choux Gorsas et de Michel-Morin Barbaroux; je ne parlerai pas ici de Condorcet, on le dit retiré de la bande qu'il méprise, de même qu'Antoine et Bazire.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

née du 10, en y rappelant trois de leurs créatures, et en y portant deux de leurs suppôts auxquels ils ont accolé un homme qui a pour lui la faveur du peuple. Il fallait ensuite travailler à perdre de réputation les Parisiens aux yeux de leurs frères de tous les départements. La calomnie, couverte du voile de la haine, de l'oppression et de l'injustice, arme ordinaire des fripons publics, a volé de la tribune de l'Assemblée législative et des bureaux de Roland, dans tous les points de l'empire, pour peindre la commune de Paris comme une horde de cannibales, au sujet des événements désastreux des 2 et 3 septembre.

Mais c'était contre la municipalité et son comité de surveillance qu'étaient dirigés les traits les plus empoisonnés. Dans des libelles répandus avec profusion et des placards affichés dans toutes les municipalités, avant de les publier dans Paris, on peignait les municipaux du 10 qui ont sauvé la France, comme des usurpateurs qui s'étaient emparés de tous les pouvoirs, et dont l'autorité arbitraire répandait autour d'eux l'épouvante et la consternation. Cent suppôts des conspirateurs mis en jeu par des mains inconnues réclament contre de prétendues arrestations illégales, de prétendues vexations, de prétendus attentats. Guadet, Vergniaud, Lasource, Lacroix, font retentir les voûtes du Corps législatif de leurs dénonciations mensongères, en demandant la destitution des municipaux et le rétablissement de leurs devanciers contre-révolutionnaires. Chaque jour Roland vient vociférer les mêmes faussetés en sollicitant la même destitution. Brissot, Condorcet, Gorsas, Dulaure, Feuillant, Perlet et tous les autres folliculaires répandent à l'envi ces impostures dans tout l'empire A ces impostures en succèdent de nouvelles.

Des ordres secrets de Roland avaient fait arrêter dans plusieurs départements les commissions de la municipalité parisienne. Bientôt des dénonciations officieuses arrivent de différents corps administratifs, pour les dénoncer comme des oppresseurs, des voleurs et des assassins. Le moment paraissait favorable pour perdre la députation de Paris. La clique Brissotine l'attaque au sein même de la Convention,

Digitized by Google

en l'accusant d'aspirer au triumvirat, au tribunat, à la dictature. Ce complot est à peine déjoué par l'*Ami du peuple*, que la clique forme celui d'écraser le Comité de surveillance sous le poids d'inculpations atroces. Elle l'accuse de dilapidations, d'emprisonnements arbitraires, de calomnies contre le Corps législatif. Les suppôts de la Commission des vingt-quatre entassent impostures sur impostures dans de faux rapports. La vérité se fait jour, et la cabale, poussée dans ses derniers retranchements, et réduite à répandre l'alarme par le projet désastreux d'environner la Convention d'une force armée, d'une garde prétorienne suivant l'usage des tyrans, pour exciter des désordres occasionnés par les factieux conjurés avec elle, causer des inquiétudes aux députés purs, mais faibles, sur leur sûreté personnelle, crier au bouleversement de l'État, soulever les départements contre Paris, se ménager à eux-mêmes un prétexte de fuir ses murs et d'entraîner la Convention nationale dans leur fuite. Événement fatal qu'ils ne cessent de provoquer pour fonder la république fédérative; événement désastreux que les Parisiens préviendront par leur modération, leur retenue, leur sagesse. C'est l'*Ami du peuple*, toujours dépeint par les traîtres comme un boute-feu, qui les y invite au nom du salut public. Encore quelques jours et la clique infernale sera complétement démasquée; bientôt la Convention nationale ouvrira les yeux, et c'est alors seulement qu'elle pourra travailler à sauver la république.

(N° 38. — Du 2 novembre 1792.)

ADRESSE DE MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A SES COMMETTANTS.

Frères et amis, c'est d'un souterrain que je vous adresse mes réclamations. Le devoir de conserver, pour la défense de la patrie, des jours qui me sont enfin devenus à charge, peut seul me déterminer à m'enterrer de nouveau tout vivant pour me soustraire au poignard des lâches assassins

Digitized by Google

qui me poursuivent sans relâche. L'auriez-vous imaginé? Dans ces jours prétendus de triomphe et de gloire, un de vos députés est outragé par nombre de ses collègues, au sein même du Sénat, pour avoir dévoilé les complots tramés contre le salut public. Eh quoi! pour se garantir des noirs attentats d'une horde de factieux qui en veulent à sa vie, un représentant de la nation sera-t-il donc réduit à demander vainement secours à ses concitoyens, à chercher un asile dans un sombre caveau pour se mettre à couvert du fer des brigands qui souillaient un corps de militaires égarés par des chefs perfides, tandis que sa maison est menacée des flammes par une foule de ces militaires pris de vin.

Qui de vous se serait attendu que des gardes nationaux, aux ordres de cette faction atroce, eussent provoqué par d'horribles placards, le peuple entier à égorger l'un de ses plus fidèles défenseurs, accusé par la calomnie comme agitateur et dénigré par des scélérats pour des opinions dont la multitude prévenue n'est pas en état d'apprécier la justice. Mais quoi, si l'Assemblée constituante a eu la confiance d'entendre d'un bout à l'autre un affreux système de contre-révolution débité du haut de la tribune par Depresménil, la Convention nationale, qui a consacré la liberté illimitée des opinions, me fera un crime de quelques maximes politiques dont l'adoption populaire a tant de fois sauvé la patrie. La force publique s'est déployée nombre de fois pour protéger Maury, Cazalès et Malouet, ces ennemis déclarés de la liberté, contre l'indignation publique; laissera-t-elle l'Ami du peuple toujours exposé sans défense au poignard des assassins soudoyés que la perfidie rassemble aux portes mêmes de la Convention? Quel vacarme l'assemblée n'aurait-elle pas fait si de pareils outrages eussent été dirigés contre quelques-uns de ses membres dévoués au cabinet ministériel, au tartufe Roland (1)!

(1) Le bonhomme Roland, pour un bigot, paraît si familier avec le mensonge qu'il n'en rougit plus, pas même des plus puants.

(*Note de Marat.*)

Digitized by Google

Tous ses artifices néanmoins, pour en imposer au peuple, ne serviront à rien; la vérité percera malgré lui, et ses efforts pour la tenir captive n'auront servi qu'à mieux le démasquer.

Voilà une légère esquisse des basses menées, des trames sourdes et des noirs complots des scélérats conjurés contre la patrie et ses défenseurs. Je dois la vérité à mes commettants, je la leur dirai tout entière; c'est pour mieux y parvenir que j'ai cherché un asile loin des atteintes des coupe-jarrets soudoyés.

En attendant, qu'ils sachent qu'il est impossible de déjouer les traîtres et de sortir de l'affreuse position où nous nous trouvons,—s'ils ne se hâtent de donner du pied au cul des ministres actuels, de les remplacer par de vrais patriotes et de faire rendre gorge à Roland de tous les effets précieux qu'il a retirés sans procès-verbal, et qui paraissent s'être fondus dans ses mains pour composer la liste du conciliabule de la faction fédérative (1).

---

(1) Il faut mentionner à sa date (15 octobre 1792) la fameuse visite de Marat à Dumouriez chez Talma. Marat avait rappelé à diverses reprises qu'il fallait surveiller les généraux. Il ne partageait pas l'enthousiasme aveugle des républicains pour Dumouriez, qui venait d'arriver à Paris. Le général venait de transférer dans une forteresse deux bataillons parisiens accusés d'avoir massacré à Rethel quatre soldats prussiens. Marat vit dans cette mesure un symptôme de la haine de Dumouriez contre les patriotes. — Je veux avoir le cœur net de cette affaire, dit-il, et tant que j'aurai la tête sur les épaules, on n'égorgera pas le peuple impunément.— Il se rend chez Dumouriez pour lui demander compte de cet acte, et comme Dumouriez assistait, ce soir-là, à une fête chez Talma, Marat va l'y rejoindre. Il fait son entrée brusquement, sans avoir pris le temps de faire sa toilette, au milieu de la fête brillante. Il va droit à Dumouriez, et mesurant d'un regard intrépide le général vainqueur : — « C'est à vous que j'ai affaire, » dit-il. Dumouriez tourne lestement les talons avec un geste d'insolence militaire. Marat le saisit par la manche et l'entraîne dans un coin du salon. Il échange avec le général diverses interpellations. — Vous approuvez donc l'indiscipline des soldats, dit Dumouriez. — Non, répond Marat, mais je hais la trahison des chefs. Et il s'en va comme il est venu, jetant partout sur son passage un malaise facile à comprendre. Dans l'antichambre, il se trouve en face de plusieurs soldats le sabre sur

Digitized by Google

(N° 39. — Du 7 novembre 1792.)

Des citoyens irréfléchis ou perfides ont osé me faire un crime de m'être rejeté dans mon souterrain pour échapper au poignard des nuées d'assassins soudoyés, et au fer d'une multitude de soldats égarés que soulevaient contre moi leurs chefs contre-révolutionnaires. Qu'eussent donc fait à ma place ces plaisants censeurs, s'ils eussent été

---

l'épaule. — Votre maître, dit-il avec un sourire de dédain, redoute plus le bout de ma plume que je ne crains la pointe de vos sabres.

Marat avait voulu dénoncer le fait à la Convention, mais ses adversaires étouffaient sa voix. Ils se croyaient tout permis contre lui. Boileau pouvait, sans être rappelé à l'ordre, proposer ce qui suit : « Je demande « que quand Marat parlera à cette tribune, elle soit à l'instant purifiée. » (*Moniteur* du 18 octobre).— Le 6 octobre, Marat étant monté à la tribune, une voix s'écrie : — « Votez la fermeture. Marat ne vaut pas l'argent qu'il « coûte à la nation. — Lidon : Puisque le corps électoral de Paris a pro- « noncé contre nous le supplice d'entendre un Marat, je demande le si- « lence. — Cambon : Puisqu'il est juste d'entendre le crime aussi bien que « la vertu, je demande que, sans perdre de temps, Marat soit entendu.»

Dans ces circonstances, on avait excité des soldats et des gardes nationaux pour assassiner Marat. Après avoir parcouru les rues de Paris en chantant :

La tête de Marat, Robespierre et Danton,
Et de tous ceux qui les défendront,
O gué !

ils étaient venus mettre un véritable siége devant la maison de Marat, rue des Cordeliers. La fureur fut si violente que Marat dut suspendre son journal pendant quelques jours. A l'Assemblée, la fureur n'était pas moins grande, il ne pouvait obtenir la parole ; sa voix était immédiatement couverte de huées ; s'il eût persisté, il eût compromis les questions les plus importantes ; aussi écrivit-il, le 26 novembre : « Je le répète, je suis réduit à la nécessité de m'abstenir de monter à la tribune pour proposer mes vues, parce qu'il suffirait aux meilleures de venir de moi pour être rejetées. J'ai cherché deux fois à les faire présenter par mes collègues les plus éclairés et les plus purs, mais elles ont été si mal développées qu'elles n'ont point produit d'effet. Il ne me reste donc à ne me présenter que dans les grandes occasions pour déjouer les complots désastreux de la faction criminelle et défendre les droits du peuple. Pour cela, j'ai le grand scandale, c'est-à-dire la vérité toute nue ; or on ne doit pas douter qu'à cet égard je ne sois toujours à mon poste. »

Digitized by Google

poursuivis aux portes du Sénat par les pelotons qui en cernaient l'enceinte? S'ils eussent été insultés dans leurs maisons par cinq à six cents forcenés qui menaçaient d'y mettre le feu? S'ils eussent été dévoués à périr par la multitude de scélérats qui provoquaient le peuple à me massacrer? S'ils eussent vu les orgies d'une soldatesque féroce demandant leur tête à grands cris?...

Je ne doute pas de leur héroïsme; mais je les invite à se montrer comme moi dans les grandes occasions où le sacrifice de la vie n'est pas en pure perte, et à venir faire mon rôle à la Convention. Lorsque ma mort pourra cimenter la liberté et assurer le bonheur du peuple, je leur permets d'insulter à mon courage s'ils me voient pâlir. Mais lorsqu'elle n'aurait fait qu'assurer le triomphe des ennemis publics, quel homme sensé osera me reprocher d'avoir conservé des jours qui peuvent être encore utiles à la patrie?

. . . . . .

Je ne puis être attaqué que comme écrivain politique par mes accusateurs. Reste à savoir dans quel pays libre et à quel tribunal éclairé pourrait être traité en agitateur et en perturbateur du repos public, un homme dont le salut du peuple fut toujours la loi suprême; un homme qui, pour défendre la liberté, crut ne devoir jamais cesser d'appeler la surveillance du citoyen sur les fonctionnaires publics, un homme qui ne dénonça jamais les infidèles dépositaires de la puissance que sur les réclamations dûment signées des opprimés; un homme qui ne répandit jamais l'alarme sur des complots trop réels que d'après des indices incontestables; un homme qui, poursuivant avec intrépidité les prévaricateurs, les machinateurs et les traîtres, se fit toujours une loi de respecter la vérité à l'égard de ses plus mortels ennemis; un homme qui, sans acception de personnes, rendrait justice même au diable, et qui s'empressa toujours de se rétracter toutes les fois qu'il craignit avoir été induit en erreur.....

Quant aux machinations contre la liberté publique, je m'en suis tenu aux indices notoires qui suffisaient pour

Digitized by Google

les constater aux yeux d'un politique exercé; seul genre de preuve que l'on puisse exiger raisonnablement pour éventer des complots dont il ne reste aucune trace, car les machinateurs ne transigent pas entre eux par des actes passés devant notaire. Attendre à les dénoncer qu'on ait des preuves juridiques, c'est laisser aux traîtres le temps d'en assurer le succès; ces preuves ne s'acquièrent presque jamais qu'après que le complot est couronné et qu'il n'est plus temps de s'y opposer. Exiger des preuves juridiques du dénonciateur de quelque trahison, c'est donc compromettre le salut public, et il n'y a que les traîtres qui veulent se ménager l'impunité ou les moyens d'échapper, qui pussent en faire un prétexte et prêcher cette funeste doctrine.

Je ne sais quelle étrange idée mes accusateurs se font des droits et des devoirs du citoyen. Ignorent-ils qu'en tout pays, c'est un délit irrémissible que de taire le moindre mot qui peut tendre à éventer des machinations contre la sûreté de l'État?

. . . . . .

Représentants du peuple, vous vous dites républicains? Apprenez-donc à en remplir les fonctions.

Comme mandataires de la nation, vous êtes les surveillants-nés de la sûreté publique; à vous seuls appartient de connaître de tout ce qui peut y porter atteinte. Le salut du peuple étant la loi suprême de l'État, la porte doit être ouverte à toute dénonciation contre les machinateurs, les prévaricateurs et les traîtres. C'est au tribunal d'État que doivent être traduits les criminels de lèse-nation; mais c'est au seul tribunal du public que peut être traduit l'accusateur injuste, et le mépris doit seul être la peine du calomniateur. Je sais qu'il paraîtra cruel à l'homme de bien d'être calomnié, et que la loi d'État qui l'expose ainsi à la calomnie doit lui paraître bien dure, lorsqu'il n'a pas assez de vertu pour sentir que tout intérêt particulier doit se taire devant l'intérêt général. Sans la crainte des dénonciations, ce frein salutaire qui retient dans le devoir les fonctionnaires publics, et sans l'extrême liberté de déjouer

Digitized by Google

les complots contre la patrie en les dévoilant, c'est en vain que vous prétendriez sauver le peuple des attentats de cette immensité de scélérats qui machinent sa perte.

(N° 40. — Du 8 novembre 1792.)

Comme je n'ai cessé de poursuivre à outrance les ennemis de la liberté, mon lot fut toujours d'être persécuté avec fureur. Je dois le dire sans détour. Les meneurs de la clique atroce qui s'acharnent aujourd'hui à ma perte, à quelques nouveaux venus près, sont ces mêmes hommes que j'ai tant de fois dénoncés comme d'infidèles mandataires du peuple; ces mêmes hommes qui, sous le masque du patriotisme, ont si longtemps sacrifié à une cour scélérate les droits et les intérêts de la nation. Dans le nombre sont les Rabaut, les Buzot, les Camus, les Sieyès, les Brissot, les Vergniaud, les Lasource, les Guadet, les Gensonné, les Kersaint, les Cambon, les Barbaroux, les Biroteau, les Rebecqui; intrigants barbares et cupides, dont les uns, à la faveur d'un massacre concerté à loisir, ont laissé dénaturer la Constitution pour rétablir le despote dans sa toute-puissance, et dont les autres, à la faveur d'un nouveau massacre encore plus affreux, allaient fuir de nos murs pour s'installer à Rouen et y décréter la contre-révolution.

Toutes les menées ténébreuses employées contre moi par les scélérats prostitués au despotisme avant la journée du 10, ont été renouvelées par les meneurs de la clique déhontée qui souille la Convention, qui s'efforce de m'en faire exclure, de me faire périr par le fer des assassins, et, qui pis est, d'égarer le peuple et de m'en faire massacrer. . . . . .

Le grand cheval de bataille de mes détracteurs est de me peindre comme un homme sanguinaire qui est sans cesse à prêcher le meurtre et l'assassinat. Mais je les défie de faire voir autre chose dans mes écrits, si ce

Digitized by Google

n'est que j'ai démontré la nécessité d'abattre quelques centaines de têtes criminelles pour conserver trois cent mille têtes innocentes, de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter d'en verser de très-pur, c'est-à-dire d'écraser les principaux contre-révolutionnaires pour sauver la patrie; encore n'ai je conseillé les exécutions populaires que dans les accès de désespoir où me jetait la douleur de voir les lois protéger les traîtres et les conspirateurs échapper au glaive de la justice. Or j'invite mes détracteurs à soumettre ces conseils à un tribunal de sages, et, si je n'ai pas mérité son approbation, je consens à passer pour un cannibale. Oui, c'est le plus pur amour de l'humanité, le plus saint respect pour la justice qui m'a fait renoncer quelques moments à la modération philosophique, pour crier haro sur nos implacables ennemis. Cœurs sensibles et justes, c'est à vous que j'en appelle contre ces hommes de glace qui verraient périr le genre humain sans s'émouvoir, sans sortir des gonds : les transports de fureur que vous éprouvez à la vue d'une nation entière entraînée dans l'abîme par une poignée de scélérats est mon apologie; et le salut public qu'ont toujours assuré ces expéditions populaires sera la seule réponse que j'opposerai à la calomnie. . . . . .

Mes persécuteurs me reprochent d'être *un homme abominable, aux côtés duquel on ne peut prendre place sans être déshonoré; un homme que la terre a tort de nourrir, et le soleil d'éclairer; un homme qui est un reproche continuel à la nature, et dont le nom seul est une injure.*

Je n'entends rien à ce galimatias mystique, mais il paraîtra plaisant sans doute que ceux qui m'adressent ce reproche soient tous connus pour des intrigants sans mœurs, des libertins crapuleux, des hommes perfides, parmi lesquels se trouvent des escrocs et des assassins; ce dont il ne sera pas difficile de leur fournir la preuve, et ce que je ferai un jour.

Digitized by Google

(N° 46. — Du 16 novembre 1792.)

PORTRAIT D'UN DÉNONCIATEUR PATRIOTE OU CENSEUR POPULAIRE.

Ses fonctions consistent à veiller sans cesse pour le salut du peuple contre les ennemis publics; fonctions sublimes qui exigent un dévouement sans bornes à la patrie, et le concours de toutes les vertus qui élèvent l'humanité. Avant tout il doit être pur dans ses mœurs et irréprochable dans sa conduite; autrement de quel front censurerait-il dans les autres les actes qui le flétriraient lui-même.

Il a besoin d'une impartialité à toute épreuve pour attaquer sans acception de personnes, les fonctionnaires publics qui négligent leurs devoirs, les administrateurs infidèles, les juges infidèles, les juges prévaricateurs, les ministres des lois qui les font servir à opprimer l'innocence ou à protéger le crime, les dépositaires de l'autorité qui malversent, et les traîtres qui machinent la perte de l'État.

Il doit renoncer aux plaisirs, aux douceurs, au repos de la vie, pour sacrifier ses veilles à la recherche des injustices et des attentats, des trames et des complots, des machinations et des trahisons qui compromettent la tranquillité, la liberté et la sûreté publique.

Il lui faut un courage indomptable pour braver le ressentiment, la haine et les vengeances des hommes puissants qu'il dénonce; pour mépriser les injures, les calomnies, les menaces, les dangers accumulés sur sa tête par les scélérats qu'il couvre d'opprobre ou qu'il dévoue à la vindicte publique.

Enfin il doit porter l'abnégation de lui-même jusqu'à l'héroïsme, pour immoler son être tout entier au bonheur public; passer ses jours dans les privations, les humiliations, les chagrins, les larmes; vivre au milieu des piéges et des embûches, avoir sans cesse sous les yeux l'image de la mort, se résoudre à verser son sang goutte à goutte, s'exposer à périr ignominieusement sur l'échafaud pour le

Digitized by Google

salut d'un peuple ignorant ou égaré, qui trop souvent le dédaigne, qui l'outrage quelquefois, et dont il est presque toujours méconnu.

Ces pénibles et dangereux devoirs, je les ai remplis trois années entières, avec tout le zèle que le ciel a mis dans mon âme, sans jamais calculer mes intérêts les plus chers, sans jamais reculer à la vue des dangers qui m'environnaient, sans jamais être retenu par la crainte des supplices qui m'étaient réservés, fort du témoignage de ma conscience, fier de la cause glorieuse que j'avais à soutenir, et me consolant des amertunes dont j'étais abreuvé, par le sentiment du bien que je m'efforçais de faire. Si mes efforts pour sauver la patrie ont été quelquefois alliés aux saillies d'une imagination alarmée, aux élans d'un cœur livré au désespoir, plaignez la faiblesse de l'humanité, mais n'outragez pas la vertu pour mettre le vice à son aise.

Quelque accablant que fût un pareil genre de vie, j'aurais encore trouvé dans mon zèle des motifs assez puissants pour en soutenir le cruel fardeau, si la crainte de blesser la justice, en devenant la dupe des fripons, ne m'avait enfin décidé à l'abandonner, et peut-être pour toujours ; car ce n'est pas d'aujourd'hui que les ennemis de la patrie me tendent des piéges en m'adressant mille dénonciations mensongères, couvertes du voile du civisme : dénonciations captieuses où beaucoup de faux est mêlé à un peu de vrai, et où des circonstances controuvées se trouvent liées à des circonstances notoires. — Piége qu'il ne m'est pas possible d'éviter, depuis la perte que je viens de faire d'un ami aussi actif qu'intelligent dont je me servais pour constater la vérité des faits.

Ne pouvant me résoudre à devenir l'écho des calomnies inventées par des fripons contre les fonctionnaires publics suspects, infidèles ou machinateurs, je me vois réduit à la nécessité d'enrayer. — Assez et trop longtemps j'ai exposé mon repos et ma vie pour sauver le peuple, en faisant la guerre à ses implacables ennemis ; je renonce à ce douloureux devoir. Il est juste que quelque autre prenne enfin ma place.

Digitized by Google

Voici ce qui vient de m'arriver : Le lecteur qui m'a calomnié tant de fois sans me connaître, jugera par ce trait de mon respect pour la vérité.

Parmi les dénonciations absurdes qui m'étaient adressées contre Roland, il s'en trouvait une qui m'informait que ce ministre machinateur avait été traduit devant le tribunal criminel pour y rendre compte des diamants volés de la couronne, recouvrés par des commissaires de la section Henri IV, et remis dans ses mains sans procès-verbal, lesquels se trouvaient avoir été changés pour d'autres de très-petite valeur; rapport dont la vérité m'avait été certifiée, et dont quelques circonstances s'étaient passées sous mes yeux. J'en fis donc usage, en adoucissant néanmoins les traits. Les renseignements que j'avais fait prendre de quelques membres du tribunal m'ayant prouvé que j'avais été induit en erreur, et ne voulant pas blesser la vérité, pas même à l'égard d'un Roland, j'ai jeté l'édition entière au feu; c'est la raison pour laquelle mon journal n'a pas paru dimanche dernier. Il m'en reste quelques exemplaires que j'ai conservés pour justifier ce que j'avance (1).

---

(1) Ce trait n'est-il pas la démonstration la plus éclatante de la sincérité de Marat? Sans doute Marat a l'humeur sombre, et sa défiance, poussée à l'excès, accueille souvent trop facilement des rumeurs calomnieuses. Mais sa bonne foi est si entière, que plutôt que de se faire l'écho d'un bruit qu'il a lieu de croire erroné, il sacrifie son numéro. Et cependant Roland est son ennemi mortel! Cette délicatesse scrupuleuse, qui est une vertu révolutionnaire, nous transporte dans un milieu moral beaucoup plus élevé que celui des jésuites, avec leur devise : *Calomniez, il en restera toujours quelque chose,* que quelques Pères de l'Église libérale et même démocratique se sont trop facilement assimilée. Est-ce que toutes les armes n'étaient pas bonnes contre Marat? Combien de fois n'a-t-il pas été calomnié sciemment? Toutes ces injustices l'irritent, mais elles ne lui paraissent pas autoriser de sa part l'emploi des mêmes moyens. Il est implacable, mais toujours rigoureusement juste et scrupuleusement vrai.

Digitized by Google

(N° 65. — Du 4 décembre 1792.)

OPINION DE MARAT, L'AMI DU PEUPLE ET DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE,

Sur le jugement de l'ex-monarque.

Les crimes de Louis XVI ne sont malheureusement que trop réels, ils sont constants, ils sont notoires.

Mettre en question si la nation a le droit de juger et de punir du dernier supplice un fonctionnaire public élevé au premier rang, lorsqu'il s'est couvert du masque de l'hypocrisie, pour machiner contre elle avec plus de sécurité; lorsqu'il a fait servir à opprimer ses compatriotes l'autorité qui lui a été remise pour les protéger; lorsqu'il a fait des lois un instrument de fureur pour écraser les amis de la liberté, pour soudoyer leurs propres ennemis; lorsqu'il leur a enlevé leurs subsistances pour approvisionner les hordes barbares qui venaient les massacrer; lorsqu'il a formé des compagnies d'accapareurs, d'ouvriers de famine pour tarir les sources de l'abondance, faire périr le peuple de misère et de faim; lorsqu'il s'est déclaré le chef des traîtres et des conspirateurs; lorsqu'il a tourné contre la nation les armes qu'elle lui avait remises pour la défendre; lorsqu'il a tramé le complot de faire massacrer les défenseurs de la liberté pour remettre le peuple à la chaîne; c'est insulter à la raison, outrager la justice, révolter la nature. Mettre en question si un despote souillé de tous les crimes, un monstre encore tout couvert du sang des amis de la liberté qu'il a fait égorger, peut être amené en jugement et puni du dernier supplice, c'est se jouer de l'humanité, c'est renoncer à toute pudeur.

Votre comité de législation a fait voir par une série de raisons tirées du droit naturel, du droit des gens, du droit civil, que Louis Capet doit être amené en jugement. Cette marche était nécessaire pour l'instruction du peuple, car il importe de conduire à la conviction, par des routes différentes et analogues à la trempe des esprits, tous les membres de la République. A l'égard des représentants du sou-

Digitized by Google

verain, ils ne peuvent envisager la question que par son côté politique.

Parmi les orateurs qui m'ont précédé à la tribune, ceux qui l'ont envisagée sous ce point de vue, remontant à un prétendu contrat primitif et arguant de la réciprocité des conditions stipulées entre le peuple et les princes, en ont inféré que Louis Capet, ayant rompu ce contrat par ses crimes, est déchu de la royauté, et ne peut plus être considéré que comme simple citoyen. Une nation qui délègue ses pouvoirs à ses mandataires, ne stipule point avec eux, elle leur commet telles ou telles fonctions, pour l'intérêt commun; fonctions qu'ils sont bien quelquefois les maîtres de refuser, mais qu'elle peut toujours leur retirer sans leur consentement, et dont ils lui doivent toujours compte. Ainsi, de quelque éclat qu'elles soient environnées, elles ne doivent jamais être considérées que comme une corvée honorable. Telles sont, messieurs, les vrais rapports qui existent entre un souverain et ses agents . . . . . .

Venons au fait. Après 13 siècles de servitude et de tyrannie, le despotisme était abattu pour toujours si la nation trop longtemps courbée sous le joug avait pu prendre une attitude imposante et soutenir avec vigueur la résolution magnanime de rentrer dans ses droits. Il était abattu pour toujours, si les mandataires du peuple avaient eu le courage de profiter de la consternation du despote et de ses suppôts, de le précipiter du trône et de rétablir la liberté.

Mais, ô douleur! ces lâches mandataires qui, pour rester en place, avaient d'abord témoigné de la résistance aux ordres du tyran, ne se virent pas plutôt appuyés des citoyens armés qu'ils entrèrent en composition avec la Cour, et ne déployèrent plus d'énergie qu'autant qu'il en fallait pour se faire acheter : aussi ne tardèrent-ils pas à trafiquer honteusement des intérêts et des droits sacrés du peuple, quelques-uns même avaient eu la criminelle audace de lui attribuer le privilége de disposer des provinces et d'en vendre les habitants comme un troupeau de moutons.

Je passe sous silence cette longue suite de décrets cap-

Digitized by Google

tieux, injustes, vexatoires, oppressifs, tyranniques qu'une majorité lâche et perfide qui semblait n'avoir d'autre but que de cimenter le despotisme sous prétexte de régénérer l'empire, escamotait de temps en temps à une minorité irréfléchie et timide : décrets funestes qui ont déshonoré l'Assemblée constituante et souillé la Constitution ; décrets atroces contre lesquels je me suis élevé tant de fois avec l'amertume qu'inspirait une saine indignation.

Qui ignore avec quelle astuce les infidèles délégués du peuple ont entassé mille sophismes pour rendre le prince sacré et inviolable, pour l'investir du pouvoir exécutif suprême, lui conférer la nomination aux principaux emplois, le rendre l'arbitre du législateur, l'élever au-dessus des lois, remettre dans ses mains les clefs du trésor national, la gestion de la fortune publique, la disposition des forces de terre et de mer et les destinées de l'État, jusqu'au moment où ces sénateurs déhontés jetant le masque et ne connaissant plus de frein, entreprirent à l'aide d'un massacre concerté, de tourner contre le peuple la force publique qu'ils avaient égarée et enchaînée dans le dessein de le faire massacrer ou de lui forger de nouveaux fers. C'est alors que ces prétendus représentants du souverain, à genoux devant un simple agent public, substituèrent à son titre de premier fonctionnaire celui de représentant né de la nation, l'investirent de l'autorité suprême, remirent tous les pouvoirs dans ses mains, et lui ménagèrent mille moyens de machiner impunément la ruine de la nation, d'anéantir de vive force la liberté, et s'il le fallait de fuir pour se mettre à la tête des armées ennemies après n'avoir porté contre lui d'autre peine que la présomption d'avoir abdiqué la couronne, peine qu'il pouvait toujours éluder par une simple négation. Et c'est de cette Constitution monstrueuse qui fera à jamais l'opprobre de ses auteurs et qui passerait aux yeux des sages pour un monument de stupidité ou de démence, si elle n'était un monument de vénalité et de scélératesse ; c'est cette horrible Constitution dont on ose faire un boulevard à Louis Capet contre la nation qu'il a trahie et dont il a tant de fois machiné la perte, après en avoir si

Digitized by Google

longtemps fait le malheur. . . . . .

Ridicules sophistes qui avez entrepris de couvrir du bouclier de l'inviolabilité l'ex-monarque, traître, parjure et assassin, quel que soit votre aveuglement, il n'ira pas sans doute jusqu'à soutenir qu'en rendant Louis Capet inviolable, le législateur lui ait conféré le privilége de dilapider impunément la fortune publique, de corrompre les fonctionnaires publics, les représentants du peuple, les ministres des lois; de soudoyer des légions d'espions, de brigands, d'assassins; de faire passer aux ennemis de l'État, les subsistances, l'or, les munitions et les armes destinées aux défenseurs de la liberté; de conspirer sans danger la ruine de la patrie et de lui ménager les moyens de la consommer avec impunité, pour le laisser ensuite jouir paisiblement du fruit de ses forfaits.

Mais quand le législateur en aurait eu le dessein, en avait-il le droit? Tel est pourtant celui que, sans vous en douter vous réclamez en faveur du despote, en invoquant l'inviolabilité pour l'arracher à son jugement. . . . .

Ainsi la Constitution, toute monstrueuse qu'elle est, contient encore des dispositions assez précises pour faire le procès à l'ex-monarque et le condamner au dernier supplice.

..... Reste à répondre à une dernière question. Comment l'ex-monarque doit-il être jugé? Avec appareil et sévérité. Ici j'entends les cris des suppôts du royalisme. « Il n'est déjà que trop puni, disent-ils, par le supplice cruel de vivre au milieu d'une nation libre, dont il était le chef et dont il est devenu l'opprobre : qu'il vive donc pour sentir à chaque instant l'amertume du désespoir. »

Si la Constitution était faite et la liberté consolidée, si les plaies de l'État était fermées, si la paix régnait au milieu de nous; si l'abondance, courant par ses différents canaux, avait recommencé à vivifier l'empire; si la nation pouvait enfin se reposer à l'ombre de sages lois et se promettre des jours heureux, peut-être pourrions-nous ne nous souvenir du fléau de la royauté que comme d'un rêve douloureux; peut-être pourrions-nous abandonner le tyran à ses regrets

Digitized by Google

et à ses remords, en reconnaissance des maux qu'il nous a faits, ou plutôt de la liberté qui sera la suite de ses attentats. Mais, messieurs, si vous pouviez jamais ouvrir l'oreille aux sophismes de ceux qui s'efforcent de lui conserver ses jours, en suspendant sur sa tête le glaive des lois, le soin d'assurer le salut public devrait seul vous faire repousser toute peine qui ne serait pas capitale; car tant que Louis Capet respirera et qu'un événement imprévu pourra le remettre en liberté, il sera l'objet des tentatives de tous les ennemis de la Révolution; et si sa prison ne devient pas le foyer de leurs éternels complots, elle deviendra sans cesse leur point de ralliement. Ainsi point de liberté, point de sûreté, point de paix, point de repos pour les Français, point d'espoir d'être affranchis par les autres peuples, tant que la tête du tyran ne sera pas abattue.

Ainsi donc, loin de nous les fausses idées de clémence et de générosité dont on cherche à flatter la vanité nationale. Et comment pourrions-nous prêter l'oreille à ces lâches séductions sans encourir le blâme de la nation entière, sans attirer sur la tête de nos concitoyens tous les malheurs qui seraient la suite des vengeances de Louis Capet, si nous lui laissions la possibilité de tramer de nouveau? Pardonner ne serait donc pas simplement lâcheté, mais trahison, mais perfidie, mais scélératesse.

Du parti que nous prendrons, messieurs, dépend le salut du peuple, l'établissement de la République.

Je conclus à ce que l'ex-monarque soit promptement jugé et que sa punition soit capitale (1).

---

(1) Pour Marat, le jugement de Louis XVI ne devait pas être une mesure de vengeance révolutionnaire, mais un grand acte de politique, et aussi un grand acte de justice. Il disait, le 7 décembre, à la Convention : « On a cherché à jeter les patriotes de cette Assemblée dans des mesures inconsidérées en demandant qu'ils votassent par acclamation la mort du tyran. Eh bien! moi, je les appelle au plus grand calme; c'est avec sagesse qu'il faut prononcer. (Un mouvement d'étonnement paraît saisir l'assemblée. On applaudit. Marat rehausse la voix.) Oui, ne préparons pas aux ennemis de la liberté des calomnies atroces qu'ils feraient pleuvoir sur nous, si nous nous livrions au seul sentiment de notre force et de notre indigna-

Digitized by Google

(N° 76. — Du 17 décembre 1792.)

ADRESSE DE MARAT A SES COMMETTANTS.

Il dénonce la faction girondine.

Oui, il existe au sein de la Convention nationale une faction non moins nombreuse que criminelle, étrangère à la patrie, ennemie de toute égalité, de toute liberté, de toute justice, en proie à l'égoïsme, à la cupidité, à l'avarice, livrée à des desseins ambitieux, et recherchant jour et nuit les moyens criminels de s'emparer de l'autorité suprême, qu'elle partage déjà avec les traîtres qu'elle maintient à la tête de nos armées et le caffard qu'elle a porté au ministère de l'intérieur.

Quelque nombreuse qu'elle soit, elle ne parviendrait néanmoins jamais à consommer ses projets criminels, sans les rubriques de la tactique qu'elle met en œuvre avec tant d'effronterie.....

Leur grand point est l'art d'empêcher les orateurs patriotes d'avoir la parole.

A ceux de la clique, il suffit d'un signe de tête pour l'obtenir. A ceux du parti patriotique, il faut toujours qu'elle soit plus ou moins vivement réclamée, suivant qu'ils ont plus ou moins de lumières et de popularité. Ont-ils des talents et de l'énergie? ils ne l'obtiennent qu'après l'avoir longtemps disputée en vain.

Que dirai-je de moi qui ne peux presque jamais l'obtenir qu'après un combat de plusieurs heures, et qui souvent suis forcé de me retirer sans l'avoir obtenue?

---

tion. Pour connaître les traîtres, car il y en a dans cette assemblée (Indignation. Nommez-les!), pour les connaître avec certitude, je vous propose un moyen infaillible : c'est que la mort du tyran soit votée par appel nominal, et que cet appel soit publié. (Applaudissements.) » Marat retourne à sa place au milieu des bruyantes acclamations des tribunes. (*Moniteur* du 8 décembre 1792.)

Marat avait raison : il fallait que tous les députés fussent responsables, et que ceux qui voudraient plus tard désavouer l'exécution du roi ne pussent pas mettre leur lâcheté sur le compte de l'entraînement ou de la surprise.

Digitized by Google

Pour me l'ôter, les meneurs de la clique emploient mille artifices. Les uns reviennent à la tribune sous prétexte d'un développement d'un article additionnel; les autres croisent l'objet de la discussion; ceux-ci coupent court en demandant un ajournement ou la question préalable; ceux-là abandonnent leur motion, préférant cette fois n'avoir rien fait que d'exposer la clique aux dangers dangers d'être démasquée; car ils savent très-bien que je ne me présente guère à la tribune que pour les déjouer ou les mettre à nu. Lorsque tout cela est inutile, le président ferme la discussion, ou bien il envoie vite quelque secrétaire interrompre la délibération par la lecture de quelque nouvelle importante venue des armées, ou de quelque prétendue lettre urgente. C'est ce qui m'est arrivé aujourd'hui....

J'ai cherché à éclairer la marche de l'Assemblée, à la simplifier, à la rendre ferme et sage : je lui devais le tribut de mes réflexions. Longtemps j'ai été empêché de le lui présenter, par le manége de son président (1); enfin, égarée sur mon compte par ce jongleur, elle a repoussé l'hommage de mes lumières.....

C'est ici le lieu de s'élever avec force contre l'affreux despotisme que le bureau exerce sur les députés patriotes en refusant la parole à ceux qui ne sont pas de la clique de Roland.

Un député est une sentinelle du peuple; en tout temps soldat de la patrie, il en devient un général lorsqu'il a des vues et des talents. Ses armes sont la parole, et la tribune est son champ de bataille. Le condamner au silence, c'est donc le condamner à ne pas défendre le peuple; et aujourd'hui que la Convention nationale est menée par une poignée d'intrigants cupides, dévoués à un ministre ambitieux, refuser la parole aux députés patriotes, c'est assurer les succès des traîtres et opérer la contre-révolution; car elle est faite dès l'instant où ils ne peuvent plus parler.

Qu'on ne se flatte pas que je la verrai arriver en silence et que j'abandonnerai lâchement la défense de la patrie.

(1) Frémont.

Digitized by Google

Dégagé de tout préjugé, ne respectant que la justice, n fléchissant que sous les lois de l'éternelle raison, on m verra fouler aux pieds les décrets tyranniques pour récla mer contre les scélérats qui les auront surpris, et ne m'ar rêter que lorsque j'en aurai provoqué la réforme, le salut du peuple étant ma loi suprême.

Parler de paix avec les ennemis de la révolution qui siégent dans le Sénat, c'est folie ou stupidité; les scélérats ne cherchent qu'à nous tromper, et si jamais ils suivent le bon chemin, c'est lorsqu'ils y seront poussés par la crainte des vengeances populaires, c'est lorsqu'ils y seront maintenus par la terreur....

En attendant, le meilleur moyen d'établir la liberté de parole, c'est de ne nommer président et secrétaires que des patriotes.

(N° 82. — Du 23 décembre 1792.)

MALESHERBES.

Malesherbes a montré du caractère en s'offrant pour défendre le despote détrôné; et il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target qui a l'audace de s'appeler républicain, et qui abandonne lâchement son maître après avoir si longtemps rampé à ses pieds et s'être enrichi de ses profusions. J'aime le courage, même dans un malfaiteur; et je préfère cent fois l'audacieux brigand à l'hypocrite qui se cache pour machiner dans les ténèbres. L'un est aussi bien plus dangereux que l'autre. Un hardi oppresseur appelle les opprimés contre lui; un traître ne leur laisse voir leur perte que lorsqu'ils sont écrasés (1).

---

(1) Voilà encore une note qui est un témoignage remarquable de la sincérité et de l'esprit de justice qui ne cessent d'animer Marat. Marat rendait ainsi hommage à l'attitude de Louis XVI devant ses juges : « Il s'est comporté à la barre avec décence..... Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent ! »

Digitized by Google

(N° 95. — Du 11 janvier 1793.)

SECOND DISCOURS DE MARAT, L'AMI DU PEUPLE, SUR LA DÉFENSE DE LOUIS XVI.

Je me présente à cette tribune, moins pour fixer les idées de la Convention sur les crimes de Louis XVI, le supplice qu'ils méritent et le droit qu'elle a de le lui infliger sans appel que pour retracer à la Convention les inconvénients de la marche qu'on lui a fait prendre dans ce grand procès et les dangers de la marche qu'on s'obstine à lui faire suivre, ou plutôt pour déchirer le voile et dénoncer aux fidèles représentants du peuple une horrible machination qui allumerait bientôt parmi nous les torches de la guerre civile, s'ils ne se faisaient un devoir sacré d'arracher le masque aux machinateurs, de les montrer au doigt, d'imprimer sur leur front le cachet de l'opprobre.

Et quels sont donc les hommes qui ont osé tramer cet affreux complot au sein même de cette assemblée? Ce sont ces lâches intrigants qui promènent dans tous les points de la République le souffle empoisonné de la calomnie contre les meilleurs citoyens. Ce sont ces fourbes séditieux qui crient continuellement haro sur les apôtres de la liberté qu'ils traitent eux-mêmes d'agitateurs. Ce sont ces vils scélérats qui provoquent journellement des décrets d'accusation contre les défenseurs de la liberté, assez courageux pour les démasquer aux yeux de la nation. Ce sont ces hypocrites féroces qui traitent sans cesse d'incendiaires les écrivains politiques qui ne craignent pas d'appeler sur la tête des traîtres les vengeances nationales. Vous les avez, messieurs, vus chaque jour à l'œuvre au milieu de vous. Eh! qui pourrait les méconnaître encore, à leur marche concertée, à leur basses menées, à leurs lâches intrigues, à leurs noires manœuvres, à leurs liaisons avec les ministres, à leurs profusions indiscrètes, à l'opulence où ils nagent au milieu de la misère publique? Les perfides tremblent d'être démasqués. Avec quelle astuce ils se sont empressés d'étouffer la voix du peuple dans l'importante discus-

Digitized by Google

sion qui nous occupe, pour empêcher que le torrent de l'indignation publique, se tournant contre eux, ne leur fît perdre en un instant le fruit de leur longues machinations. Et c'est vous, messieurs, qui, sans y songer, favorisez le succès de leur perfidie en imposant silence aux tribunes par un décret attentatoire à la liberté des opinions; décret qu'ils ne manquent jamais de provoquer dans les discussions où ils redoutent la défaveur, et qu'ils sont les premiers à violer dans les discussions où ils savent en imposer par des applaudissements mendiés.

Loin de moi le projet odieux de blesser les convenances et d'offenser de gaieté de cœur les méchants mêmes; mais je ne trahirai pas mon devoir; serez-vous moins fidèles au vôtre? Non, messieurs, j'aurai donc le courage, pour le salut public, d'articuler ici de dures vérités, et vous aurez celui de les entendre. Je dois le dire sans détours, c'est un grand malheur à mes yeux que le 10 août le peuple n'ait pas précipité dans la même fosse le tyran et ses satellites. Par cet acte de justice éclatant, il n'eût pas simplement prévenu l'état de perplexité où les suppôts de la royauté s'efforcent de jeter la Convention; mais les embarras, les troubles, les désordres, les discussions, les désastres où ils cherchent à plonger la nation, pour assurer l'impunité du tyran : je dirai même la guerre civile et la dissolution de l'empire, qui seraient bientôt la suite infaillible de leurs manœuvres ténébreuses.

(N° 101. — Du 18 janvier 1793.)

OPINION DE MARAT SUR L'APPEL AU PEUPLE.

Je rends hommage à la souveraineté du peuple, moi le premier des écrivains politiques qui ait si souvent rappelé au devoir l'Assemblée constituante, en lui démontrant que, sans la sanction du peuple, sa souveraineté n'était qu'une illusion. Mais il n'est qu'un seul cas où le peuple puisse exercer cet acte de souveraineté : c'est en l'appliquant à la

Digitized by Google

déclaration des droits, et le vrai moyen d'empêcher les mandataires d'y jamais porter atteinte, c'est de terminer cette déclaration en décrétant solennellement que tout décret qui y porterait la moindre atteinte est de toute nullité illicite, et qu'il est permis de s'opposer à son exécution, même à main armée, article toujours omis, toujours repoussé par le législateur. Soumettre à la sanction du peuple chaque décret est chose impossible; y soumettre les principaux est chose impraticable: ce serait arracher le marchand, l'artisan, le manœuvre, l'agriculteur, à leurs opérations journalières pour les métamorphoser en législateurs, ce serait renverser tous les rapports, bouleverser l'État, le dissoudre et en faire un désert.

Soumettre à la ratification du peuple un jugement rendu sur des raisons d'État, toujours hors de sa portée, est non-seulement un trait d'imbécillité, mais de démence. Il n'a pu être imaginé que par les complices du tyran, réduits pour couvrir leurs crimes et l'arracher au supplice, à livrer l'État aux horreurs de la guerre civile. Mon devoir est de m'opposer de toutes mes forces à l'exécution de ce projet désastreux: en conséquence je dis : *Non* (1).

(N° 104. — Du 21 janvier 1793.)

DISCOURS DE MARAT SUR LE SURSIS.

A la reprise de la discussion sur le sursis, je me présentai à la tribune pour une motion d'ordre:

« Messieurs, c'est avec une vive douleur et une indignation profonde, que j'entends agiter dans le Sénat de la na-

---

(1) Marat avait réfuté par anticipation la thèse des partisans de l'appel au peuple, en supposant une lettre ainsi conçue (n° 79 du 18 décembre 1792) : « Messieurs, je ne suis qu'un pauvre voleur de mouchoirs, cela est vrai, car je n'ai l'honneur d'être ni conspirateur ni assassin couronné; mais enfin je suis un homme comme un autre, et l'égal en droit de tous les Capets possibles. On parle de m'envoyer aux galères de Toulon, et,

Digitized by Google

tion une question qui n'aurait jamais dû être proposée. Louis XVI a été condamné par vous à la mort, je ne dirai pas à une grande majorité, mais à l'unanimité; car les voix de ceux qui ont voté, comme législateurs, la reclusion, ne doivent pas être comptées dans une assemblée de juges. D'après la loi, la sagesse et l'intérêt national, la sentence devait donc être exécutée sans délai. Quelle est donc la discussion nouvelle qui s'est engagée parmi vous, sinon le conflit scandaleux d'une minorité factieuse contre la majorité la mieux prononcée ? Une minorité factieuse ! je me trompe, c'est la lutte honteuse d'une poignée de furieux, de révoltés contre votre décret qui condamne le tyran à la mort. Examinez la troupe de ces audacieux; qu'y verrez-vous : un Chambon, ex-trésorier de France, désolé d'avoir..... »

Ici le président s'est écrié que j'étais hors de la question, et que toute personnalité était défendue. « A l'ordre avec censure, » vociféraient les royalistes. « Je brave la censure, ai-je repris avec force, toutes les fois qu'il s'agit du salut de la patrie. » A l'Abbaye ! à l'Abbaye ! crient avec fureur ces ennemis de la liberté. J'en ai été quitte pour demander du silence, reprendre le fil de mon discours, en me restreignant aux généralités.

« Examinez ces audacieux, vous y verrez à leur tête de ces intrigants qui se sont attachés au char du ministre tout-puissant, après avoir capitulé avec le monarque un peu avant le 10 août. Vous y verrez des ex-nobles, des ex-financiers, des maltôtiers, des agioteurs, des suppôts de la chicane qui, depuis quatre mois, calomniaient le patriotisme en se couvrant de son masque, qui se targuaient d'être républicains en servant le royalisme, des complices du tyran qui tremblent d'être reconnus pour des traîtres. Le

---

comme le plus grand crime est de porter atteinte à l'exercice des droits de la souveraineté du peuple, j'entends bien, pour ma part, ne jamais l'en frustrer. Je vous prie donc de bien peser la question suivante : N'est-il pas incontestable que le peuple, comme souverain, a le droit de me faire grâce, supposé que je sois digne des galères ? »

Digitized by Google

sursis qu'ils demandent n'est donc qu'une simple détention en attendant les événements désastreux qu'ils préparent. Cette mesure a été rejetée, il est insensé de la reproduire. Messieurs, vous avez décrété la République, mais la République n'est qu'un château de cartes, jusqu'à ce que la tête du tyran tombe sous le glaive de la loi.

« Je demande l'ordre du jour : je voulais dire la question préalable et l'exécution, dans les vingt-quatre heures, du jugement que vous avez rendu. »

(N° 105. — Du 23 janvier 1793.)

SUR LE SUPPLICE DE LOUIS XVI.

La tête du tyran vient de tomber sous le glaive de la loi; le même coup a renversé les fondements de la monarchie parmi nous; je crois enfin à la République (1).

Qu'elles étaient vaines les craintes que les suppôts du despote détrôné cherchaient à nous inspirer sur les suites de sa mort, dans la vue de l'arracher au supplice! Les précautions prises pour maintenir la tranquillité étaient imposantes, sans doute; la prudence les avait dictées; mais elles se sont trouvées tout au moins superflues : on pouvait s'en fier à l'indignation publique; depuis le Temple jusqu'à l'échafaud, pas une voix qui ait crié grâce; pendant le supplice, pas une qui se soit levée en faveur de l'homme qui naguère faisait les destinées de la France; un profond silence régnait tout autour de lui, et lorsque sa tête a été montrée au peuple, de toutes part se sont élevés des cris de : *Vive la nation! vive la République!*

Le reste de la journée a été parfaitement calme; pour la première fois depuis la fédération, le peuple paraissait

---

(1) Marat écrivait le 19 novembre 1792 (n° 50) : « Je ne croirai à la République, que lorsque la tête de Louis XVI ne sera plus sur ses épaules. »

Digitized by Google

animé d'une joie sereine; on eût dit qu'il venait d'assister à une fête religieuse; délivrés du poids de l'oppression qui a si longtemps pesé sur eux, et pénétrés du sentiment de la fraternité, tous les cœurs se livraient à l'espoir d'un avenir plus heureux.

Cette douce satisfaction n'a été troublée que par le chagrin qu'a causé l'horrible attentat commis sur la personne d'un représentant de la nation (1), assassiné la veille par un ancien garde du corps pour avoir voté la mort du tyran.

Le supplice de Louis XVI est un de ces événements mémorables qui font époque dans l'histoire des nations; il aura une influence prodigieuse sur le sort des despotes de l'Europe et sur celui des peuples qui n'ont pas encore rompu leurs fers.

En prononçant la mort du tyran des Français, la Convention nationale s'est montrée bien grande, sans doute; mais c'était le vœu de la nation, et la manière dont le peuple a vu la punition de son ancien maître, l'a élevé bien au-dessus de ses représentants; car, n'en doutez pas, les mêmes sentiments qui ont animé les citoyens de Paris, et les fédérés animent les citoyens de tous les départements.

Le supplice de Louis XVI, loin de troubler la paix de l'État, ne servira qu'à l'affermir, non-seulement en contenant par la terreur les ennemis du dedans, mais les ennemis du dehors. Il donnera aussi à la nation une énergie et une force nouvelles pour repousser les hordes féroces de satellites étrangers qui oseront porter les armes contre elle; car il n'y a plus moyen de reculer, et telle est la position où nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut vaincre ou périr, vérité palpable que Cambon a rendu par une image sublime, lorsqu'il disait à la tribune avant-hier matin : *Nous venons enfin d'aborder dans l'île de la liberté et nous avons brûlé le vaisseau qui nous y a conduits.*

---

(1) Le Pelletier Saint-Fargeau.

Digitized by Google

L'ATTITUDE DE MARAT.

Dans le n° 107, du 26 janvier, Marat tirait l'importante conséquence politique de l'acte du 21 janvier :

Lundi dernier, jour à jamais mémorable dans les fastes de notre République naissante, toutes les têtes couronnées de la terre ont été dégradées par les Français en la personne de Louis XVI. Adieu donc l'éclat des trônes, le prestige des grandeurs mondaines! Adieu tout respect humain pour les autorités constituées elles-mêmes, quand elles affectent quelques tendances à s'élever au-dessus du commun niveau! Matière à réflexion pour les ambitieux.

Et faisant un retour sur les projets de dictature qu'on lui a prêtés, il ajoute avec une raillerie incisive :

Je charge par ces présentes mes lieutenants généraux d'ouvrir un emprunt de 45 livres pour payer ma maison politique, diplomatique, civile et militaire... Je me propose d'employer ladite somme à me donner une paire de bottes, car aussi bien les miennes commencent à être à jour.

Bien loin de chercher à fortifier *son parti*, comme on dit, Marat réprouvait au contraire tout ce qui eût pu donner à sa politique un caractère autoritaire.

Il écrivait dans son n° 80, du 21 décembre 1792 :

Il y a quelques jours je fus abordé par quelques Marseillais qui me dirent : Marat, votre parti grossit tous les jours, nous en sommes. Je leur répondis : Camarades, je n'ai point de parti, je n'en veux point. Soyez libres et heureux, voilà tout ce que je demande. Quant à moi, mes concitoyens payeront de leur estime mes efforts constants pour sauver la patrie, je ne désire rien de plus.

Après le 21 janvier, Marat, pendant quelques jours,

Digitized by Google

prend à tâche d'adoucir son ton ordinaire; il avait espéré que les discussions intestines qui jusqu'alors avaient divisé la Convention, s'éteindraient devant la tombe de Lepelletier. Mais il écrivait dans son n° 109, du 28 janvier :

Vaine attente! Le soir même de l'inhumation de la victime, elles éclataient avec fureur à propos de la nomination d'un nouveau président... J'aurais fort désiré pouvoir déposer le fouet de la censure, mais il est plus de saison que jamais... Vouloir que les ennemis de la Révolution par sentiments, par principes, par intérêts, se sacrifient de bonne foi à la patrie, c'est prétendre la chose impossible; car les hommes ne changent pas de cœur, comme le serpent change de peau... Il ne s'agit donc plus de vivre en paix avec eux, mais de leur déclarer une guerre éternelle.

Pour montrer combien Marat s'identifiait lui-même à la cause du peuple, on peut citer ce passage de son n° 113, du 3 février :

On ne peut que rendre justice à l'énergie qu'a déployée Cambon depuis quelque temps. Le voilà *maratisé* (il est bien entendu que c'est sous le rapport des principes), me disent mes collègues de la Montagne. Tant mieux pour lui! Le public, témoin de ses efforts, le comble déjà d'éloges, et l'épithète de *maratiste*, dont la faction Roland avait fait une injure, deviendra un titre d'honneur; car il est impossible sans être maratiste d'être patriote à l'épreuve, vrai défenseur du peuple, martyr de la liberté!

(N° 126. — Du 18 février 1793.)

SUR LA NOUVELLE CONSTITUTION.

Dans la séance du 15, s'est présenté à la tribune le rap-

Digitized by Google

porteur du comité constitutif, accompagné de plusieurs membres de ce comité. Le président annonce la lecture de la Constitution ; à ces mots faits pour réveiller les idées les plus imposantes, se manifestent de toutes parts des signes de curiosité, suivis à l'instant même du plus profond silence. Un discours préliminaire a servi de préambule, et quoique entièrement dans le genre polémique et débité du ton nasillard de Condorcet, il a été écouté jusqu'au bout avec la plus grande attention.

Dans ce discours, l'auteur passe en revue différentes opinions accréditées sur divers points de politique, particulièrement sur la forme à donner au sénat national ; il se décide pour une seule chambre. Puis il rend hommage à l'opinion publique qui a consacré la fonction des lois par le peuple et il développe au long les diverses précautions à prendre pour enchaîner les assemblées primaires, sous prétexte de n'y laisser régner le désordre et de prévenir qu'elles ne se livrent à l'insurrection. Considérée sous son vrai jour, cette dissertation est le prisme à travers lequel le comité cherchait à faire voir son travail, c'est-à-dire la Constitution.

Elle a été lue par Gensonné, que son ton nasal a fait appeler le canard de la Gironde, de tous les lecteurs le moins propre à faire illusion.

A la tête de la Constitution est la déclaration des droits naturels, civils et politiques ; travail indigeste, sans base et sans analyse, où tous les rapports sont confondus et où perce à chaque ligne la crasse ignorance d'un praticien.

La formation du Corps législatif n'offre qu'un fatras de petits articles réglementaires sur l'élection de ses membres, leur manière de voter et la police de leurs assemblées ; c'est un chef-d'œuvre de puérilité.

La formation du conseil exécutif est à la nomination des assemblées primaires ; sa suprématie sur toutes les autorités constituées et son indépendance en quelque sorte du Corps législatif, en font un corps redoutable que les noms seuls distinguent de l'ancien pouvoir exécutif ; car le président du conseil est un monarque en personne sous la dé-

Digitized by Google

nomination de citoyen ministre. On a dit plaisamment que cette partie de la Constitution est un habit taillé pour Roland, et elle fait aujourd'hui une mauvaise figure, depuis que le règne de cet intrigant cafard est fini. Toujours est-il certain qu'au moyen des postes qui sont sous sa main, de 800,000 livres qu'il a dilapidées pour égarer la nation, il avait tout préparé pour se faire nommer par le peuple qu'il aurait pu conduire, dominer en maître et conduire au diable comme il aurait voulu.

Dans ce plan, les corps administratifs et les tribunaux ont des fonctions assez étendues; mais ce sont les assemblées primaires qui jouent le grand rôle, car elles sont sans cesse en mouvement pour la moindre chose, de sorte que les auteurs du plan de Constitution ne laissent point d'autre occupation aux citoyens que celle de s'assembler et de délibérer. On peut voir un échantillon de cette manie dans la manière dont ils les mettent en l'air d'un bout à l'autre de l'État, pour exercer le droit de censure sur les actes du Corps législatif. Qui croirait que pour faire proposer une nouvelle loi, ou rappeler une ancienne, ce que peut faire si aisément un simple député, ils tiennent cinq millions d'hommes sur pied pendant six semaines? C'est un trait de folie qui mérite aux législateurs constitutifs une place aux petites maisons, avec d'autant plus de justice qu'ils ne permettent pas à leurs collègues de se tromper, car ils excluent du Sénat pour une session entière, les membres qui auront voté pour un décret qui serait rappelé.

Une chose digne de remarque dans le nouveau plan, c'est que le droit de pétition est anéanti, et qu'il n'y est nullement question de sociétés populaires; car tout ce qu'elles font si bien volontairement, elles le font faire obligatoirement aux assemblées primaires.

La nouvelle Constitution ne mérite pas d'être mieux analysée; je m'en tiendrai donc à cet aperçu : j'observerai seulement que ces vices monstrueux qui la déparent ont fait mettre en question si les membres de la faction criminelle qui l'ont rédigée ont eu dessein de jeter la nation

Digitized by Google

dans le découragement, en lui présentant cet essai informe au lieu du travail précieux qui devait couronner ses espérances. Mais il est plus simple de dire que les fripons ont travaillé pour eux-mêmes. Leur sottise est d'avoir pu croire que leurs opérations ne seraient pas réduites à leur juste valeur.

Ils ne pouvaient mieux servir la chose publique que par cet essai monstrueux; ils l'auraient perdue par un ouvrage médiocre, qui peut-être aurait passé. Le leur a indigné, et c'est pour les faire connaître par leurs œuvres que les patriotes ont demandé l'impression de ce chef-d'œuvre et l'envoi dans toute la République.

Au demeurant, c'est de la Montagne que sortira la Constitution, et malgré cet essai puéril et perfide, l'attente du peuple ne sera pas trompée.

(N° 132. — Du 24 février 1793.)

NOUVEAU TOUR DE TACTIQUE EMPLOYÉ PAR L'AMI DU PEUPLE.

Dans les moments critiques, on sert sa patrie comme on peut : les députés du peuple eux-mêmes sont quelquefois forcés de la servir du bec et des ongles; les patriotes de la Convention ont été réduits plus d'une fois à cette dure extrémité contre leurs indignes collègues.

Le jour de la seconde comparution de Louis Capet à la barre, les membres de la Montagne furent réduits à colleter les suppôts du tyran, qui étaient venus les insulter et les menacer. Le jour où l'on agita la question de juger Louis Capet, Lacroix et d'autres patriotes furent réduits à colleter les royalistes qui les outrageaient grossièrement. Le jour de l'apothéose de Pelletier, le patriote Legendre fut réduit à repousser manuellement l'aristocrate qui était venu l'insulter à la tribune. Enfin l'ami du peuple fut réduit jeudi dernier à employer le même expédient contre l'aristocrate

Digitized by Google

Génissieux; non pour repousser quelque insulte personnelle, mais comme l'unique moyen de prévenir le rapport d'un article capital du décret sur la nomination aux grades militaires; rapport qui aurait longtemps empêché l'organisation de l'armée, et qui nous aurait exposés aux entreprises de nos ennemis avant d'être en mesure pour les recevoir comme il faut.

Voici le fait, que j'aurais passé sous silence s'il n'importait de l'opposer aux libellistes à gages qui s'empresseraient de le dénaturer.

La Montagne se trouvant dégarnie, sur la fin de la séance du 21 de ce mois, les hommes d'État tous ennemis déclarés de la patrie, et la plupart en pleine contre-révolution, ne voyant pas d'autre espoir de salut que de nous enlever tous nos moyens de défense, se rallièrent pour faire rapporter le décret sur l'avancement militaire, ou plutôt l'article de ce décret qui est relatif à la nomination des officiers par les soldats, dans la vue d'asservir éternellement les subalternes à leurs chefs presque tous contre-révolutionnaires comme leurs patrons conventionnels. Les patriotes de la Montagne, craignant de se voir enlever un décret aussi salutaire, et ne voyant d'autre ressource que d'en demander le renvoi au comité militaire, où il aurait été retenu le plus longtemps possible, et peut-être assez longtemps pour compromettre la chose publique, je me déterminai à demander au président, au nom du salut du peuple, de lever la séance; il repoussa cette mesure, et je crus devoir me charger de son exécution : j'allais donc m'emparer de la tribune après avoir demandé la parole, l'aristocrate Génissieux vint me la disputer, je le priai de se retirer, il refusa; on dit que je lui ai apostrophé deux arguments manuels, il faut bien le croire, puisqu'on l'affirme; le fait est que je voulais empêcher l'Assemblée de pouvoir délibérer; elle fut complétement en désordre. Le vacarme affreux que faisaient dans la salle les contre-révolutionnaires qui criaient en chœur : *à l'abbaye, à la barre, à la guillotine,* appela tous les patriotes qui étaient dans les couloirs et dans les comités; la Montagne se regarnit, les esprits s'é-

Digitized by Google

taient électrisés par cet intermède. Cependant le patriote Prieur développa avec énergie d'excellentes raisons à la tribune; le décret fut maintenu en son entier, et les infidèles députés se retirèrent avec confusion. Ce trait nouveau de tactique n'est pas philosophique, je le sais; mais il est très-patriotique, et j'ose croire qu'il n'a pas été sans succès. Il m'a valu d'être rappelé à l'ordre avec censure; j'avais encouru la peine aux yeux de ceux qui ignoraient mes motifs; quelque sévère qu'elle eût été, je l'aurais soufferte avec plaisir, content d'avoir payé ce nouveau tribut à la patrie. Nos braves sans-culottes vont se battre pour nous sur nos frontières; c'est donc pour eux que je me serai battu à la tribune.

LE PUBLICISTE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Dans la séance de la Convention du 9 mars, Lacroix avait fait la motion suivante, évidemment dirigée contre Marat : « Je vois avec peine que les représentants du peuple qui sont envoyés ici pour faire de bonnes lois, pour s'y occuper des intérêts du peuple, s'amusent à faire des journaux, à gangrener l'esprit des départements, à critiquer avec trop d'amertume les opinions de la Convention, qui ne sont pas les leurs. » En conséquence Lacroix propose que tout député soit tenu d'opter entre la qualité de *folliculaire* et celle de représentant, et l'Assemblée décide que les membres de la Convention qui font *des journaux* devront choisir entre l'une ou l'autre fonction.

Par suite de ce décret, le 14 mars 1790, le *Journal de la République* changea de titre et prit celui de *Publiciste de la République française, ou Observations aux Français, par Marat l'ami du peuple, député à la Convention.* Au reste la même épigraphe était conservée et le numéro d'ordre maintenu; par ce simple

Digitized by Google

changement le rédacteur échappait à la loi qui ne pouvait empêcher qu'un député publiât ses observations.

Au premier numéro du *Publiciste*, 144e de la série, Marat écrivait en note :

Moi-même je me suis élevé une fois dans l'*Ami du peuple* contre ces indignes députés qui passent leur vie à rédiger des séances pour vendre leurs manuscrits aux journalistes; mais les députés pleins de zèle, qui remplissent leurs devoirs avec exactitude, qui consacrent une partie de leur temps à éclairer le peuple par leurs écrits, doivent-ils être confondus avec ces vils mercenaires? Et devais-je être confondu avec eux, moi qui ai toujours consacré ma plume gratuitement au public; moi dont les écrits n'ont d'autre but que de dévoiler les complots contre la liberté, de démasquer les traîtres, de défendre les opprimés et de proposer des vues utiles; moi qui prends sur mon sommeil le temps de jeter sur le papier mes idées; moi qui ne m'accorde que le simple nécessaire, qui partage mon pain avec le pauvre et qui n'ai que des dettes pour fruit de mes travaux. Quoi qu'il en soit, le décret, porté par Lacroix et enlevé dans le tumulte aux patriotes, est rendu. Je ne veux pas donner l'exemple de la désobéissance, quelque irréfléchi que le décret me paraisse. Je supprime donc de ma feuille le titre *Journal*, et par cette suppression la Convention sentira peut-être qu'elle doit revenir sur un décret dérisoire qui ne servira qu'à faire douter de sa sagesse, s'il ne compromet pas son autorité; car elle n'a pas plus le droit d'enlever aux mandataires du peuple leur plume, que leur qualité de député.

Digitized by Google

(N° 161. — Du 5 avril 1793.)

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

Cessons de nous le dissimuler, toutes les mesures prises jusqu'à ce jour pour sauver la chose publique et faire triompher la liberté, ont été si mal combinées, si peu réfléchies, qu'elles ont l'air d'avoir été concertées dans le tumulte des passions. Qui ignore que le secret et l'activité sont indispensables pour assurer le succès des opérations du gouvernement? Et c'est sous les yeux du public et au milieu des discussions bruyantes que vous arrêtez des mesures de sûreté contre les ennemis de la patrie, et c'est aux suppôts de nos oppresseurs que vous en confiez l'exécution! — Oui, je le déclare avec douleur, la majeure partie des membres de cette assemblée, avec des intentions pures, n'ont pas les premières notions de la politique, pas les premiers éléments de l'art de gouverner.

Dans la crise où nous nous trouvons, nous ne devons songer qu'à sauver la liberté, qu'à nous défendre nous-mêmes contre les ennemis du dedans et du dehors.

Une grande mesure préalable doit être prise, sans laquelle tous nos moyens de défense seront sans succès : c'est d'organiser sur-le-champ un comité de sûreté générale et un comité de défense générale, composés chacun de douze membres pris parmi les patriotes les plus purs qui jouissent le plus de la confiance publique. — Ils seront autorisés à prendre à huis clos, l'un toutes les mesures de sûreté contre les ennemis cachés du dedans, jusqu'à l'arrestation des personnes et la saisie des papiers; l'autre à concerter tous les moyens de défense contre les ennemis armés du dedans et du dehors. L'un et l'autre seront chargés de s'assurer de tous les parents, femmes et enfants des émigrés, des rebelles, des généraux, des officiers suspects ou traîtres ; ces personnes seront gardées en otage et entretenues à leurs frais dans des maisons d'arrêt. Les membres de ces comités seront responsables, sur leur

Digitized by Google

tête, de la loyauté de leur conduite ; et pour se montrer dignes de la confiance du peuple, ils se soumettront eux-mêmes à être gardés à vue.

(N° 169. — Du 16 avril 1793.)

LETTRE DE MARAT A LA CONVENTION.

Représentants du peuple,

Il est des faits que l'on ne peut trop souvent remettre sous les yeux de la nation : de ce nombre sont ceux qui constatent les trahisons des meneurs et des suppôts de la faction des hommes d'État. Il est notoire que ce Dumouriez qui vient de lever l'étendard de la révolte contre la patrie, pour lui donner un maître et anéantir la liberté, a pour complices, au sein même de la Convention, ces scélérats qu'il appelle la saine majorité de l'Assemblée nationale. Dans sa lettre menaçante adressée au président, par l'organe du ministre de la guerre, lettre dont on a donné lecture à la tribune et dont on aurait dû décréter l'insertion au *Bulletin*, afin que toute la France pût connaître ses infidèles représentants, le traître Dumouriez annonce qu'il va marcher sur Paris pour appuyer, par la force des armes, cette faction scélérate, et pour réduire les patriotes de la Montagne, qu'il appelle des anarchistes, et les forcer par la terreur à n'oser soutenir la cause du peuple.

Atterrés de voir l'infâme Dumouriez les déclarer ses protégés et ses complices, à la face de l'univers, ils n'ont plus songé qu'à détourner l'attention publique de dessus leurs propres conspirations, malheureusement trop réelles, pour la fixer sur une conjuration imaginaire des patriotes de la Montagne qui auraient pour but de mettre Louis-Philippe d'Orléans sur le trône.

Convaincu que cette fable dont ils font si grand bruit n'a été inventée que pour donner le change au public sur le dessein criminel de Dumouriez, des meneurs de la Conven-

Digitized by Google

tion et des puissances ennemies, qui est de mettre la couronne sur la tête du fils de Louis Capet, et de constituer régent le ci-devant Monsieur ; indigné de la perfidie de ces lâches hypocrites, — j'ai cru devoir les forcer dans leur dernier retranchement, et les réduire à la cruelle nécessité de se déclarer eux-mêmes suppôts du royalisme.

C'est le but que je m'étais proposé jeudi dernier en demandant de décréter que Louis-Philippe d'Orléans serait traduit devant le tribunal révolutionnaire, et que la tête des Capets, émigrés et rebelles, serait mise à prix. Cette pierre de touche a produit son effet. A la vivacité avec laquelle les patriotes de la Montagne se sont prononcés à l'instant même, en demandant qu'on mît aux voix ces propositions, et à la violence avec laquelle les hommes d'État s'y sont opposés, on a vu clairement de quel côté sont les Capets fugitifs, les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les amis de la royauté.

Désespérés de s'être vus réduits de la sorte à se démasquer eux-mêmes, les meneurs et les suppôts de la faction royaliste se sont flattés de faire tomber mes propositions, et d'en imposer à la nation entière en me poursuivant comme un écrivain incendaire ; en conséquence ils se sont accrochés à une adresse énergique de la société des Jacobins présentée à ma signature comme président, et ils ont demandé un décret d'accusation contre moi pour avoir signé cet écrit patriotique, qui invite le peuple à prendre enfin les armes pour repousser les armées ennemies et les légions révoltées qui s'avancent contre nous pour nous remettre aux fers.

Au lieu de me justifier, j'ai continué à dévoiler le charlatanisme des meneurs de la faction et à les rappeler à la même épreuve.

Danton, qui m'a suivi à la tribune, a parfaitement développé et motivé la nécessité de ces mesures indispensables. J'avais jeté les hommes d'État dans l'abîme, il les y a tenus cloués le pied sur la gorge.

Mais ses propositions contre d'Orléans et les Capets conspirateurs ont été écartées comme les miennes, par les

Digitized by Google

hommes d'État qui ont refusé de les adopter; aimant mieux s'avouer aux yeux de la nation vils suppôts des Bourbons, que de s'exposer à la vengeance des parents du maître qu'ils voudraient nous donner. Ils se sont donc uniquement attachés à me poursuivre, et, n'osant pas me décréter d'accusation sans un rapport préalable, ils ont décidé que je serais envoyé en état d'arrestation à l'Abbaye. Eh quoi! Malus, d'Espagnac, Lamarie, ces infâmes dilapidateurs du bien des pauvres, ont été simplement détenus chez eux! Sillery lui-même, suspect de trahison, est simplement gardé à vue, et moi, le défenseur imperturbable de la patrie, l'âpotre et le martyr de la liberté, je serai incarcéré par nos ennemis comme un malfaiteur, pour me punir d'avoir dévoilé leurs machinations, de les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes complices d'un généralissime conspirateur qui machine pour rétablir la royauté. Non, il n'en sera rien, dussé-je périr cent fois : c'est le cas ou jamais de résister à l'oppression. Comme ils ont blessé tous les principes de la justice et de la liberté, par le décret honteux rendu contre moi; comme ils sont déterminés à consommer la contre-révolution et à rétablir le despotisme; comme rien au monde ne peut les rappeler au devoir; comme ils ont renoncé à toute pudeur; comme je suis leur accusateur primitif; comme ils sont grandement coupables et comme ils ont résolu de perdre tous les patriotes énergiques pour n'être pas perdus eux-mêmes, ils veulent, à quelque prix que ce soit, se débarrasser de moi, dont ils redoutent la surveillance sévère. S'ils réussissaient à consommer leurs projets criminels à mon égard, bientôt ils en viendraient à Robespierre, à Danton et à tous les députés patriotes qui ont fait preuve d'énergie.

D'accusateur je ne serais pas seul réduit au rôle d'accusé. Je n'entends pas me soustraire à l'examen de mes juges; mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis, des traîtres à la patrie. Ainsi tant que Salles qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention, et qui n'a cessé

Digitized by Google

d'avilir la Convention elle-même en la donnant pour complice du parti d'Orléans; tant que Barbaroux qui a donné l'ordre à un bataillon de Marseillais de s'emparer des avenues de la Convention pour faire passer l'appel au peuple; tant que Gensonné qui a entretenu une correspondance criminelle avec le traître Dumouriez; tant que Lasource qui a fait évader Valence et prévenir Dumouriez, des ordres donnés contre lui; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, qui étaient des conciliabules nocturnes des généraux conspirateurs et qui justifiaient encore Dumouriez, il y a quinze jours, au comité de défense générale, tant que ces perfides accusés par la voix publique comme traîtres à la patrie, n'auront pas été mis en état d'arrestation à l'Abbaye, je ne me constituerai point prisonnier pour déférer à l'acte arbitraire en forme de décret rendu contre moi par mes implacables ennemis, attentat qui n'a pour but que de porter le peuple indigné à m'ouvrir les portes de l'Abbaye et à les ouvrir en même temps aux machinateurs qui y sont détenus, aux généraux traîtres à la patrie, aux assassins d'Orléans qui ont massacré un député patriote, etc.—Avant d'appartenir à la Convention, j'appartiens à la patrie, je me dois au peuple dont je suis le défenseur; je vais donc me mettre à couvert de leurs atteintes, continuer à soutenir la cause de la liberté par mes écrits, démasquer les traîtres qui mènent la Convention jusqu'à ce que la nation ait ouvert les yeux sur leurs projets criminels, et qu'elle en ait fait justice. Déjà quarante-sept départements ont demandé la destitution des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran. — Un peu de patience encore, ils succomberont sous le poids de l'exécration publique. Je suis loin de vouloir dissoudre la Convention comme ils ne manqueront pas de m'en accuser, mais je veux la purger des traîtres qui s'efforcent d'anéantir la liberté et d'entraîner la patrie dans l'abîme (1).

---

(1) Voici l'adresse, lue à la tribune par Guadet, qui avait déterminé cette mise en accusation de Marat :

Digitized by Google

(N° 171. — Du 18 avril 1793.)

NOUVELLE LETTRE DE MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A LA CONVENTION NATIONALE DE FRANCE.

Fidèles représentants du peuple,
La faction des hommes d'État, cette horde criminelle que

« *La Société des Amis de la liberté de Paris, à leurs frères des départements.*

« Amis, nous sommes trahis. Aux armes! aux armes! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres de la République. Français, jamais votre liberté ne fut en plus grand péril; nos ennemis ont enfin mis le sceau à leurs noires perfidies, et pour la consommer, Dumouriez, leur complice, marche sur Paris. Les trahisons manifestes des généraux coalisés avec lui ne laissent pas à douter que ce plan de rébellion et cette insolente audace ne soient dirigés par la faction qui l'a maintenu, déifié ainsi que Lafayette, et qui nous a trompés jusqu'au moment décisif sur sa conduite. Les menées, les défaites et les attentats de ce traître, de cet impie, qui vient de faire mettre en état d'arrestation les quatre commissaires de la Convention, et qui prétend la dissoudre, sont enfin connus..... Mais, frères et amis, vos plus grands dangers sont au milieu de vous..... C'est dans le Sénat que des mains parricides déchirent vos entrailles! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale... Mais déjà l'indignation enflamme votre courageux civisme. Allons, républicains, armons-nous! »

Marat s'était élancé à la tribune pour répondre à la dénonciation de Guadet : — « Pourquoi ce vain batelage, et à quoi bon? On cherche à jeter au milieu de vous une conspiration chimérique afin d'étouffer une conspiration trop réelle. On ne peut plus la révoquer en doute : Dumouriez y a mis le sceau, en déclarant qu'il marchait sur Paris, pour faire triompher la faction, qu'il appelle la saine partie de l'Assemblée, contre les patriotes de la Montagne. »

Danton prit généreusement la défense de Marat. Mais l'Assemblée, sur les instances de Fonfrède, repousse l'ordre du jour et demande la mise en accusation de Marat. On devait laisser une dernière fois la parole à l'accusé. Il dit : — « L'écrit qui vous est dénoncé est signé de moi : j'ai été pendant sept ou huit minutes président de la Société des Jacobins; on m'a présenté un écrit portant la signature des secrétaires, et sans savoir ce qu'il contenait, j'ai mis ma signature pour attester qu'il était émané de la Société. *Quant aux principes qu'il contient, je les avoue.*

Digitized by Google

j'ai eu la faiblesse de ménager comme égarée et qui est profondément scélérate ; cette horde que le traître Du-

---

« De quoi s'agit-il maintenant ? Je suis accablé par les hommes dont je me suis porté l'accusateur. Ils demandent un décret d'accusation contre moi ; par la même raison, j'en demande un contre eux. Je ne récuse pas même ceux qui sont mes ennemis connus. Articulez les griefs que vous avez contre moi ; ceux que j'articule contre vous sont contenus dans mes écrits ; le public jugera. Quant à mes actions, je défie mon plus mortel ennemi de dire que mon nom ait jamais été compromis avec ceux des ennemis de la patrie, que je me sois jamais trouvé avec les conspirateurs et dans leurs conciliabules nocturnes. Ma correspondance a été entre les mains de mes ennemis, jamais ils n'y ont trouvé un mot qui pût me compromettre. Mais non ; ce qui les acharne contre moi, c'est mon extrême surveillance, c'est ma prévoyance, mon courage à les dénoncer. Ils veulent m'égorger pour se débarrasser d'un surveillant incommode. Eh bien ! je les attends à cette tribune... Mais je dois encore parler pour éviter de grands mouvements. — *Le président :* Vous faites injure aux habitants de Paris. — *Lacroix :* Qu'il soit mis sur-le-champ en accusation. — *Marat :* Pour éviter des malheurs ; je demande à être conduit aux Jacobins, sous la garde de deux gendarmes, pour prêcher la paix. — *Lacroix :* Je réitère ma proposition de mettre Marat en accusation et d'entendre demain un rapport du Comité. — *D'autres :* Qu'il soit retenu chez lui. — *D'autres :* A l'Abbaye ! »

L'Assemblée décrète que Marat sera mis en état d'arrestation provisoire à l'Abbaye, et que le lendemain le Comité de législation fera un rapport sur le décret d'accusation. (De violents murmures éclatent et se prolongent dans les tribunes.) — *Moniteur* du 16 avril.

Immédiatement après la séance, on avait voulu arrêter Marat ; il s'était refusé à suivre l'officier chargé de l'exécution de l'ordre d'arrestation ; les patriotes des tribunes l'avaient aussitôt entouré, décidés à empêcher qu'on l'arrête. On reconnut alors que, dans leur empressement, le président et le ministre de la justice avaient oublié de signer l'expédition du décret remise à l'officier. Elle était donc nulle. Marat eut ainsi le temps de se retirer en lieu sûr, et c'est de là qu'il adressa la lettre à la Convention que nous venons de citer.

C'était la Société des Jacobins tout entière qui était mise en accusation dans la personne de Marat ; on peut même dire qu'il payait pour elle. Sur son conseil, la Société résolut qu'on laisserait à Marat l'avantage de se justifier devant le tribunal révolutionnaire, mais que ses accusateurs, qui sont en même temps les accusateurs du peuple, seraient poursuivis sans relâche et par tous les moyens.

Dès le lendemain, 15 avril, le maire de Paris, Pache, apporte à la Convention une pétition au nom des sections pour demander l'accusation des vingt-deux Girondins. Ce fut le prélude du 31 mai. En mettant Marat en accusation, les Girondins, violant les premiers l'inviolabilité des re-

Digitized by Google

mouriez avoue pour ses complices; cette horde que j'ai forcée à se déclarer du parti des Capets, émigrés et rebelles, en refusant de mettre leurs têtes à prix, cette horde infâme qui me poursuit aujourd'hui pour me punir de l'avoir couverte d'opprobre aux yeux de la France indignée, m'a frappé d'un décret d'accusation, dimanche matin : quoiqu'elle se soit engagée, sur votre demande, à présenter dès le lendemain, l'acte énonciatif des chefs d'accusation qu'elle m'oppose, déjà quatre jours se sont écoulés sans que cet acte vous ait été présenté. Se flatterait-elle donc que je balance un instant de paraître devant le tribunal révolutionnaire pour ménager à mes ennemis le prétexte de me faire croire coupable? Qu'elle se détrompe : je paraîtrai, non comme un coupable mais comme un homme probe calomnié, toujours prêt à rendre compte de ses actions et à mettre sa conduite en évidence, pour confondre ses lâches délateurs. Je somme donc ici mes atroces ennemis qui composent le comité de législation de présenter cet acte dans le jour. Je sens trop combien ils sont embarrassés de le rédiger de manière à ne pas paraître de perfides calomniateurs ou d'imbéciles faussaires. Qu'ils s'en tirent comme ils le pourront, mais qu'ils accouchent! sous peine de devenir des objets de l'exécration publique et d'encourir la vengeance du peuple souverain : car je suis déterminé à m'adresser à lui pour obtenir enfin justice de tant de scélérats qui

---

présentants du peuple, ouvraient la brèche funeste par laquelle la Convention allait être décimée, et c'étaient eux qui seraient les premières victimes.

Le tort des Girondins était d'autant plus grand qu'un mois auparavant, Marat lui-même s'était opposé formellement à ce qu'on prît en considération une pétition qui demandait contre eux un décret d'accusation; le *Moniteur* du 15 mars rapporte ainsi ses paroles à la Convention : « Je demande que le pétitionnaire lise l'article de sa pétition où l'on demande les têtes de Gensonné, de Vergniaud et de Guadet, *crime atroce qui tend à la dissolution de la Convention et à la perte de la patrie.* (Applaudissements unanimes.) Moi-même, je me suis élevé dans les groupes contre ces assassins; je me suis transporté à la société populaire des Cordeliers, j'y ai prêché la paix, et j'ai confondu ces orateurs soudoyés par l'aristocratie qui voudraient porter les patriotes aux derniers excès. »

Digitized by Google

cherchent à m'égorger, afin de pouvoir, sans obstacle, livrer la France aux armées ennemies qui marchent contre nous pour rétablir la royauté et anéantir la liberté.

Quoique sous l'anathème de la horde royaliste, je n'en suis pas moins un fidèle représentant du peuple, un membre intact de la Convention, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par la nation, de travailler à la Constitution, et au salut public : je m'oppose formellement à ce qu'aucune discussion, soit ouverte sur aucun objet constitutionnel avant l'arrivée de nos commissaires patriotes qui ont été envoyés dans les départements. Ma grande raison, c'est que les hommes d'État forment actuellement la majorité de la Convention, et que ce n'est pas à ces complices de Dumouriez et à ces suppôts des Capets rebelles, à ces royalistes gangrenés, à ces traîtres, à ces conspirateurs, à ces contre-révolutionnaires, qu'il appartient de donner une Constitution à la France libre, aux amis de la patrie.

C'est par cette raison pareillement que je regarde le décret d'accusation lancé contre moi comme un acte de tyrannie, c'est par cette raison encore que je regarde tous les décrets de la Convention qui n'ont pas été proposés par le parti patriotique depuis le départ de nos commissaires, comme des actes nuls et de nul effet, à moins qu'ils ne tendent évidemment au bien public.

Et qu'on ne dise pas que je cherche à prêcher la désobéissance aux lois, et à dissoudre la Convention : je réponds que je ne veux, que réprimer des actes désastreux et purger le sénat des machinateurs qui le souillent; car des traîtres et des conspirateurs ne peuvent jamais représenter le peuple, ni statuer sur ses droits et ses intérêts.

Que la faction maudite des hommes d'État soit anéantie : la Convention, composée des seuls membres patriotes n'en sera pas moins la Convention nationale; les choses n'en iront que mieux; ils assureront la liberté, et sauveront la patrie, en attendant que les traîtres soient remplacés.

Déjà ils commencent à être démasqués dans les dé-

Digitized by Google

partements; que les journalistes royaux des loges, soient chassés, et que Clavières ne dispose plus des portes; l'opinion sera bientôt éclairée dans tous les points de la République, et bientôt ils seront partout en horreur.

(N° 179. — Du 27 avril 1793.)

EXTRAIT DE L'ACTE D'ACCUSATION CONTRE MARAT, DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation dans la séance du 13 de ce mois, sur les délits imputés à Marat, l'un de ses membres, l'a décrété d'accusation et a renvoyé au même comité pour rédiger et lui présenter l'acte d'accusation.

Voici les principaux passages de l'acte d'accusation :

« Il résulte de l'examen des différents numéros du journal de Marat et notamment des numéros ..... que celui-ci est prévenu d'avoir provoqué le meurtre et l'assassinat; d'avoir conseillé les exécutions populaires; d'avoir dit que dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à leurs malversations, qu'il fallait laisser les mesures répressives des lois, et que les seules efficaces étaient des mesures révolutionnaires; lesquelles mesures révolutionnaires ont été suivies, puisque le jour même où il prêchait le pillage, où son journal avait paru le matin, le pillage a eu lieu chez les épiciers de la ville de Paris, les 25 et 26 février; que ce délit est de nature à mériter la peine afflictive aux termes des art. ..... du Code pénal.

« Il résulte du même examen et des numéros ....., que Marat est prévenu d'avoir, dès avant, provoqué un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous le nom de tribun militaire, dictateur, triumvir; d'avoir, postérieurement au décret du 4 décembre 1792, prononçant la peine de mort contre quiconque provoquerait la royauté, dit, dans

Digitized by Google

son numéro 80, qu'il n'attendait rien de bon des législateurs de l'empire français, presque tous sans lumières, sans talents, sans judiciaire, sans vertu, sans civisme; que la Convention, dans laquelle le peuple a placé ses dernières espérances, ne saurait aller au but, composée comme elle l'est. D'avoir dit, par suite du numéro 80, dans le numéro 84, que la nation se voit forcée de renoncer à la démocratie pour se donner un chef, la Convention ne s'élevant pas à la hauteur de ses fonctions; que ce délit est de nature à mériter peine afflictive.

« Il résulte encore de l'examen des pièces que Marat est prévenu d'avoir avili la Convention, les autorités constituées, et d'avoir provoqué à la dissolution de la Convention: en disant qu'il existait au sein de la Convention une faction criminelle composée d'hommes vils et profondément scélérats, d'hommes atroces, s'efforçant d'allumer la guerre civile, et une faction étrangère à la patrie, ennemie de toute égalité et de toute liberté, composée d'hommes éhontés, assouvissant leurs passions criminelles, se gorgeant des dépouilles du peuple, et tyrannisant la nation au nom de la loi; en écrivant que cette faction, dite des royalistes, était celle des hommes d'État de l'appel au peuple, de la détention, ou des ennemis de la patrie et des contre-révolutionnaires; qu'ils s'étaient conjurés avec les perfides généraux, les directoires de districts et de départements, les membres des tribunaux, les aristocrates, les émigrés et les puissances étrangères; que les hommes d'État avaient perdu la confiance du peuple et qu'ils ne pouvaient plus y prétendre; que ces délits sont de nature à mériter peine afflictive, suivant le décret du 29 mars dernier, qui condamne à mort les provocateurs de la dissolution de la Convention.

« La Convention nationale accuse Marat, l'un de ses membres, devant le tribunal criminel extraordinaire, comme prévenu d'avoir provoqué: 1° le pillage et le meurtre; 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple; 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention: or-

Digitized by Google

donne qu'il sera conduit devant ce tribunal pour y être jugé conformément à la loi. »

(N°s 180 et 181. — Des 28 et 29 avril 1793.)

PROCÈS DE MARAT (1).

A dix heures j'ai paru devant mes juges. L'Ami du Peuple, prêt à s'asseoir sur la sellette, n'en était pas moins un homme probe, un citoyen intact, un patriote incorruptible aux yeux du peuple, aux yeux même de ses accusateurs qui l'avaient réduit à cette humiliation; mais un grand cœur ne s'étonne de rien et une âme vertueuse purifie tous les siéges.

J'étais debout sur la dernière marche du fauteuil. « Citoyens, me suis-je écrié, ce n'est pas un coupable qui paraît devant vous; c'est l'Ami du Peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté. Depuis si longtemps persécuté par les implacables ennemis de la patrie et poursuivi aujourd'hui par l'infâme faction des hommes d'État, il rend grâce à ses persécuteurs de l'occasion qu'ils lui fournissent de faire éclater son innocence et de les couvrir d'opprobre. »

Des applaudissements, répétés dans toutes les parties de la salle suivent mes dernières paroles.

Le président me demande mon nom, mes qualifications et le lieu de ma naissance; puis il me fait donner lecture de l'acte d'accusation; lecture faite par l'accusateur public, j'observe que cet acte d'accusation n'était qu'un acte d'imposture et de tyrannie auquel avait eu recours l'infâme faction des hommes d'État qui, d'accusés par moi, étaient devenus mes accusateurs pour donner le change au public

---

(1) L'audience dont suit le récit est du 24 avril; dans la soirée du 25, Marat s'était constitué prisonnier. Le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n°s 16, 17 et 18, contient un compte-rendu beaucoup plus détaillé des débats, mais il nous a paru qu'il rentrait dans notre plan, de publier ce résumé rédigé par Marat lui-même.

Digitized by Google

sur leurs propres machinations; qui m'avaient mis sous le glaive de la justice pour me faire croire coupable et en imposer à la nation qu'ils avaient si longtemps égarée sur mon compte, et qui cherchaient à consommer ma perte pour m'empêcher de les forcer de se reconnaître les partisans des Capets émigrés et rebelles, les suppôts du royalisme et les complices de Dumouriez.

Après la lecture des numéros dénoncés de mon journal, je m'adresse au public pour demander le plus grand silence :

« Citoyens, ma cause est la vôtre, c'est celle de la liberté; je vous recommande le calme le plus parfait, afin de ne pas ménager aux ennemis de la patrie qui me persécutent le prétexte de vous calomnier, en vous accusant d'avoir influencé la justice du tribunal; » demande que le président a fait de son côté en défendant toute marque d'approbation ou d'improbation.

Après quelques observations faites sur l'acte d'accusation, j'ai été interpellé par le président de répondre aux questions suivantes :

« Avez-vous jamais prêché le meurtre et le pillage? — « Cette imputation absurde m'a été faite par l'infâme faction des hommes d'État, qui en connaît elle-même comme moi toute la fausseté, toute l'atrocité. Alarmé des troubles épouvantables que causaient les accapareurs conjurés pour pousser le peuple au désespoir par la misère, et les désastres dont les malversations menaçaient l'État, j'ai ventilé les divers moyens propres à prévenir ces malheurs, et j'ai observé au législateur lui-même que dans tout pays où les droits du citoyen ne seraient pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, aurait bientôt mis fin à ces désordres: observant en même temps que cette mesure révolutionnaire n'allait ni à nos mœurs, ni à notre défaut de vues, ni à notre manque d'énergie.

« Au surplus, me faire un crime d'avoir proposé de bonne foi un moyen pratiqué en tout pays contre les accapareurs,

Digitized by Google

fut-il mauvais, c'était exercer une tyrannie révoltante sur la pensée, c'était étouffer jusqu'au désir de servir la patrie, ou plutôt c'était faire preuve de stupidité (1).

---

(1) Cette provocation au pillage avait été dénoncée à la Convention par Salles, dans la séance du 26 février. Voici les extraits du numéro 135 de l'*Ami du Peuple* du 25 février, qui peuvent nous édifier sur ce qu'il faut penser de l'accusation dirigée contre Marat à ce sujet et de sa défense. Paris, depuis quelque temps, était dans la plus vive inquiétude sur l'état des subsistances; tous les vivres de première nécessité avaient augmenté de prix; on accusait de cette hausse les accapareurs. Marat, fortifiant cette rumeur, accuse « les suppôts de l'ancien régime de redoubler de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité et la crainte de la famine. » Et, partant de là, il s'écrie : « En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants, prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère. » Mais afin que le peuple ne se méprît pas sur ce qu'il venait d'écrire, Marat ajoutait : « Les seules lois efficaces sont les mesures révolutionnaires; or je n'en connais aucune autre qui puisse s'adapter à nos faibles conceptions, si ce n'est d'investir le comité actuel de sûreté générale du pouvoir de rechercher les principaux accapareurs et de les livrer à un tribunal d'État, formé de cinq membres, pris parmi les hommes les plus intègres et les plus sincères, pour les juger comme des traîtres à la patrie. » Enfin, après s'être ainsi laissé aller au premier mouvement de son indignation, Marat s'élevant à des vues plus politiques, donne à sa pensée sa forme définitive : « *Je connais une autre mesure qui irait bien plus sûrement au but*, dit-il; ce serait que tous les citoyens favorisés de la fortune s'associent pour faire venir de l'étranger les denrées de première nécessité, les donner à prix coûtant, et faire tomber de la sorte celui auquel elles sont portées aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il fût ramené à une plus juste balance; mais l'exécution de ce plan suppose des vertus introuvables dans un pays où les fripons dominent et ne jouent le citoyen que pour mieux tromper les sots et dépouiller le peuple. »

Dans le numero 137, du 1er mars, Marat, s'efforçant de dégager froidement la cause des embarras de la situation et d'en indiquer le remède efficace, écrivait : « La cause du fléau qui nous désole est dans cette masse énorme d'assignats dont la valeur diminue toujours avec la multi-

Digitized by Google

« Avez-vous jamais eu le dessein de proposer le rétablissement d'un chef de l'État ? Répondu : Cette inculpation ne peut m'être faite sérieusement, à moi le plus mortel ennemi des tyrans, des despotes, des rois et des princes ; à moi le plus ardent frondeur de toute autorité arbitraire ; à moi qui depuis l'origine de la révolution ai sans cesse vengé la souveraineté populaire, ai sans cesse insisté sur la nécessité de limiter les pouvoirs de ses agents, ai sans cesse recommandé de rendre leur responsabilité effective, et de leur ôter tout moyen de malverser impunément. Loin d'avoir provoqué, dans les numéros dénoncés, le rétablissement d'un chef de l'état, il suffit de les lire pour voir que j'y déplore les malheurs qui ne peuvent manquer de résulter de l'insouciance de la patrie, de l'esprit d'égoïsme et de vertige, ou plutôt les malheurs ou la désunion des membres de la Convention, leurs dissensions éternelles, les desseins per-

---

plicité autant que par leur contrefaçon ; or leur diminution de valeur entraîne nécessairement l'augmentation du prix des denrées. Elles sont déjà parvenues à un prix exhorbitant ; bientôt elles seront portées à un prix si haut qu'il sera impossible aux classes indigentes d'y atteindre. Ces classes sont les deux tiers de la nation : attendez-vous donc à voir éclater les plus affreux désordres, et peut-être le renversement de tout gouvernement ; car le peuple affamé ne connaît pas de lois : la première de toutes est de chercher à vivre. Il y a trois ans que j'ai prévu tous ces désordres, et que n'ai-je pas fait pour m'opposer au système des assignats, et surtout des assignats de petite valeur ! Ce n'est pas par de petits expédients qu'on parviendra à remédier aux malheureuses suites de ce système, mais par une grande mesure : la seule efficace, celle que je proposais dans le temps, c'est d'anéantir la dette publique en payant sans délai les créanciers de l'État, chacun avec un bon national du montant de sa créance, et en recevant ce bon en payement des biens nationaux, au lieu de mettre en émission une énorme quantité de papier-monnaie forcé dont le moindre inconvénient est le discrédit qu'entraîne toujours le défaut de confiance qui en est inséparable. Cette mesure eût produit six grands biens à la fois : 1° on aurait diminué la masse des impôts de celle des intérêts de la dette publique ; 2° on aurait obvié à l'accaparement du numéraire, conséquemment à l'augmentation du prix des denrées ; 3° on aurait évité les frais énormes de fabrication et de gestion des assignats ; 4° on aurait empêché les spéculations des agioteurs du trésor national ; 5° on aurait prévenu la contrefaçon des assignats au dedans et au dehors ; 6° par là, enfin, on aurait accéléré la vente des biens nationaux. »

Digitized by Google

fides de la faction des hommes d'état, l'impunité dont elle paraissait investir les agioteurs, les monopoleurs, les accapeurs, les sangsues et les vampires publics, en un mot, la protection ouverte qu'elle semblait accorder aux traîtres et aux conspirateurs, ne pouvait manquer d'attirer sur l'état; et j'y déclare que si jamais l'excès de détresse et d'oppression auquel d'indignes législateurs auraient réduit le peuple, le forçaient de se donner un chef, d'Orléans que mes détracteurs m'accusaient personnellement de vouloir servir était le dernier des hommes sur lequel il faudrait jeter les yeux, et que je souffrirais plutôt le martyre que de lui donner ma voix.

« N'avez-vous jamais eu le dessein de provoquer l'avilissement et la dissolution de la Convention? Répondu : Je ne crois pas qu'il soit au pouvoir d'aucun écrivain d'avilir et de dissoudre la Convention. La Convention est seule arbitre de sa réputation. Quel calomniateur pourrait échapper aux suites cruelles de l'indignation publique, s'il attaquait un législateur qui se serait montré digne de la confiance et des respects du peuple? Or qui, plus que moi a gémi des scènes scandaleuses qui ont souvent éclaté au sein de la Convention? Qui plus que moi s'est efforcé de rappeler ses membres à la dignité de leurs fonctions? Qui plus que moi a cherché à lui ramener la confiance et à lui concilier les respects de la nation, en la pressant de ne s'occuper que des objets d'utilité publique, de travailler au soulagement du peuple, de prendre sans délai des mesures propres à réprimer les troubles et les désordres qui désolent l'État, des moyens de mettre la République en état de défense, de punir les traîtres d'écraser au plus tôt les ennemis du dedans et du dehors, de ramener la paix et l'abondance, et d'assurer le bonheur de la nation, par de sages lois. Mes lâches accusateurs savent cela comme moi; mais ils n'ont eu garde de rendre hommage à la vérité, ils voulaient ma perte, il fallait me calomnier. »

(On donne lecture d'un article du *Patriote français* racontant qu'un Anglais venu en France pour y trouver la liberté, se tue de désespoir en voyant que Marat a assas-

Digitized by Google

siné la liberté. Cet article plein de fausseté avait été inséré à la demande de Brissot qui l'avait écrit).

Ainsi Brissot est juridiquement convaincu d'avoir commis un faux, en substituant le nom de Marat à celui de Gorsas, pour rejetter sur le premier tout l'odieux dont le dernier mérite seul d'être chargé : faux dont les vues liberticides tendaient à rendre Marat en exécration, à le faire égorger par le glaive des lois.

Ce que fait très-bien bien valoir l'accusateur public, en résumant les chefs d'accusation portés contre Marat, et les réponses de Marat aux chefs d'accusation.

Cela fait, le président a posé les questions suivantes :

1° Est-il constant que l'accusé ait dans les numéros, dénoncé, provoqué le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'État, l'avilissement et la dissolution de la Convention?

2° L'accusé est-il réellement l'auteur des écrits énoncés?

3° Est-il constant qu'il ait commis la provocation des délits dont on l'accuse, dans des intentions perfides et contre-révolutionnaires?

Au bout de quarante-cinq minutes, les jurés après avoir motivé chacun leurs opinions (1), ont déclaré unanimement qu'il « n'était pas constant que l'accusé eût provoqué dans ses écrits, dénoncé, le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'État, l'avilissement et la dissolution de la Convention. »

J'ai été ramené au tribunal et le président a prononcé ce jugement sur la déclaration unanime du jury : Le tribunal acquitte Jean-Paul Marat de l'accusation intentée contre

---

(1) D'après le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, le citoyen Dumont, premier juré, motive son opinion en ces termes : « J'ai examiné avec soin les passages cités des journaux de Marat. Pour les mieux apprécier, je n'ai pas perdu de vue le caractère connu de l'accusé et le temps pendant lequel il a écrit. Je ne puis supposer d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires à l'intrépide défenseur des droits du peuple. Il est difficile de contenir sa juste indignation quand on voit son pays trahi de toutes parts, et je déclare que je n'ai rien trouvé dans les écrits de Marat qui me parût constater les délits dont il est accusé. »

Digitized by Google

lui, ordonne qu'il soit mis sur-le-champ en liberté.

A peine le tribunal m'eut-il acquitté honorablement, que la salle retentit des plus vifs applaudissements, qui furent répétés tour à tour dans les salles voisines, dans les vestibules et les cours du palais toutes remplies de zélés patriotes. Deux des plus chauds s'élancèrent vers le parquet pour me porter sur leurs épaules; je me refusai à leurs instances; mais il me fallut me retirer au fond de la salle, et céder à celles d'une multitude empressée à m'embrasser. Plusieurs couronnes civiques furent posées sur ma tête. Les officiers municipaux, les gardes nationaux, les canonniers, les gendarmes, les hussards qui m'entouraient, craignant que je fusse étouffé dans la presse, formèrent deux haies et me reçurent au milieu d'eux. Ils firent halte au haut du grand escalier pour que les citoyens pussent mieux me voir. Au dehors des cours, depuis le palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable de peuple qui criait à l'envi et sans relâche : « Vive la République, la liberté et Marat! » Des spectateurs sans nombre, aux croisées, répétaient les applaudissements; les plus aristocrates étaient forcés de suivre cet exemple. Plus de deux cent mille âmes bordaient les rues depuis le palais jusqu'à la Convention; sur les ponts et les marches des églises, ils formaient des amphithéâtres où hommes, femmes et enfants étaient entassés.

Le cortége qui m'accompagnait était immense. Parvenus près de la Convention, quelques officiers municipaux se détachent avec plusieurs gardes nationaux pour annoncer mon arrivée et demander la permission de défiler dans la salle. Lasource, qui présidait, veut lever la séance, les patriotes s'y opposent et les hommes d'Etat s'enfuient avec précipitation.

Le sapeur Rocher, qui était à la tête des gardes nationaux, paraît à la barre et prend la parole : — « Citoyen président, nous vous ramenons ce brave Marat; nous saurons confondre tous ses ennemis; je l'ai déjà défendu à Lyon, je le défendrai ici, et celui qui voudra avoir la tête de Marat aura aussi celle du sapeur. »

Digitized by Google

La permission de défiler est accordée. Aussitôt hommes, femmes, enfants, militaires, officiers municipaux entrent en foule, criant : « Vive la République ! vive la Montagne ! vive Marat ! » Je suis porté par les gardes nationaux qui m'environnent et déposé au milieu de la Montagne. Là je me hâte de me dépouiller des couronnes civiques dont le peuple avait chargé ma tête et que j'avais été forcé de garder. La salle retentit d'applaudissements. Après avoir été serré dans les bras de mes dignes collègues, je me présente à la tribune : « Législateurs, les témoignages de civisme et de joie qui éclatent dans cette enceinte sont un hommage rendu à la représentation nationale, à l'un de vos collègues dont les droits sacrés avaient été violés dans ma personne. J'ai été perfidement inculpé, un jugement solennel a fait triompher mon innocence; je vous rapporte un cœur pur, et je continuerai à défendre les droits de l'homme, du citoyen et du peuple avec toute l'énergie que le ciel m'a donnée. »

Les applaudissements redoublent, les cris de : Vive la République ! vive la Montagne ! vive Marat ! » recommencent, les chapeaux sont en l'air.

Après ces vives explosions de patriotisme, la voix de Danton se fait entendre : — « Ce doit être un beau spectacle pour tout bon Français de voir que les citoyens de Paris portent un tel respect à la Convention, le jour où un député revenu innocent a été réintégré dans son sein. La Convention nationale a pu applaudir à ce spectacle intéressant; elle l'a fait; mais je demande que le décret soit complétement rempli, que les citoyens qui ont ramené Marat défilent, que leur mission se remplisse et que nous reprenions nos travaux. »

Le décret s'exécute et la foule se retire paisiblement. On lit ensuite le jugement de Marat et l'insertion est ordonnée.

Digitized by Google

(N° 190. — Du 9 mai 1795.)

FACTION DES APPELANTS AU PEUPLE ET DES SUPPOTS DU ROYALISME, SOI-DISANTS HOMMES D'ÉTAT.

Elle est composée d'intendants brûle-sucre remplumés, de juges royaux et seigneuriaux, de procureurs fiscaux, de charlatans royaux, de robins et de calotins, de maltotiers, et de quelques valets et subalternes de la cour. C'est la lie et l'écume des départements. Quoique le meilleur de ces ennemis de la liberté ne vaille rien, il est cependant des nuances parmi eux et peut-être les meneurs seuls sont-ils dans le secret, c'est-à-dire traîtres à la patrie et complétement contre-révolutionnaires.

Dans la liste d'épurement présentée à la Convention par les sections de Paris, il en est un trop imbécile pour être mis au nombre des meneurs; c'est le docteur Lanthenas, il pouvait être un homme important aux yeux de la femme Roland; mais à ceux d'un homme sensé, il n'a été, il n'est et ne sera jamais qu'un idiot (1).

Cette liste aussi incomplète, la voici, revue, corrigée et augmentée par un connaisseur :

Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Pétion, Valazé, Louvet, Buzot, Lehardi, Barbaroux, Chambon, Pontécoulant, Salles, Biroteaux, Grangeneuve, Fauchet, Lanjuinais, Lasource, Gorsas, Lebruget, Lecomte, Serres, Lacaze, Baraillon, Duprat, Aubry, Kervélégan, Marec, Gomaire, Couppé de Kimper, Fermon, Rabaut Saint-Étienne, Lecointre, Puiraveau, Rouzet, Pénières, Lesage d'Eure-et-Loir, Vilette, Caritat dit Condorcet, Dusault,

---

(1) Dans le vote sur la mise en accusation de Marat, Lanthenas avait opiné en ces termes : « Je pense qu'il y a lieu à commettre des médecins pour examiner si Marat n'est pas réellement atteint de folie, de frénésie. Mais sur le décret dont il s'agit, il n'y a pas lieu, je dis non. » Marat lui renvoie l'insulte, mais, reconnaissant, il fit à plusieurs reprises, comme on le verra encore plus loin, tous ses efforts pour l'arracher à la proscription qui allait frapper les Girondins.

Digitized by Google

Bancal, Feraud, Caseneuve, Chasset, Boileau, Mazuyer, Mercier, Bailleul, Jarspanvillier, Duchastel, Sillery, Isnard, Melisset, Martineau, Roger, Lidon, Boissy-Danglas, Gamon, Saint-Prix, Saint-Martin, Azéma, Bernard, Saint-Afrique, Larivière, Vardon, Tolleau, Thibault, Marey jeune, Gauthier, Guymard le Récollet, Coutisson, Dumas, Olivier dit Gerente, Dubusck, Guermeur, Chazal fils, Estadin, Bergoin, Viennet, Castillon, Lebreton, Dubignon, Derazai, Gardien, Lorancot, Jarry, Sourrine, Vidalot, Delaunay jeune, Réveillère-Lépaux, Engerand, Laurence de Villedieu, Poulain, Enjubault, Mollevault, Villards, Servau, Duperret, Leclerc, Lemaignien, Poisson, Pinet, Albouys, Bonnet fils, Charrel, Dubignon.

(N° 209. — Du 6 juin 1793.)

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DU 31 MAI (1).

Le comité de salut public, quoique composé d'hommes instruits et bien intentionnés, avait très-mal jugé des mouvements populaires qui avaient eu lieu le 31 mai. La journée s'était passée sans orage, malgré que le tocsin eût sonné toute la nuit et que le peuple eût été tout le jour sous les armes.

La Convention avait été plus agitée que la veille. La faction des hommes d'État, tremblante, cherchait à se rassurer et à donner le change sur les causes de l'insurrection, et la journée entière avait été employée à entendre les autorités constituées appelées à la barre. Le ministre de l'in-

---

(1) Marat joua un rôle actif dans ces événements. Le 31 mai fut une manifestation légale. Les sections étaient venues demander à la Convention la dissolution de la commission des douze. Cette demande avait été appuyée par Marat, et l'Asssemblée y avait fait droit. Mais le lendemain les Girondins avaient obtenu que ce décret fût rapporté. C'est alors que la manifestation légale devint une insurrection, et ce fut encore Marat qui détermina l'action, comme il va le raconter lui-même.

Digitized by Google

térieur avait démontré jusqu'à conviction la fausseté du prétendu complot tramé contre les appelants; le maire avait fait voir que les auteurs du rassemblement de la force armée autour du Sénat étaient ces mêmes hommes d'État qui s'étaient si fort récriés contre cette mesure audacieuse; car elle était composée des bataillons de ces mêmes sections aristocratiques qui avaient dénoncé ce prétendu complot. Enfin le département avait prouvé que les mouvements populaires de la journée n'avaient d'autre cause que l'indignation excitée par les arrestations arbitraires de la commission des douze, les calomnies atroces répandues depuis si longtemps contre Paris, les vues horribles que laissait entrevoir le discours d'Isnard, les nouvelles trahisons de quelques généraux et la poursuite des desseins sinistres des meneurs de la faction.

Ces meneurs qui voudraient consommer leurs trahisons dans les ténèbres et qui ne redoutent rien tant au monde que l'insurrection du peuple, demandaient, par l'organe de Valazé, que le commandant provisoire de l'armée parisienne fut traduit à la barre et puni de mort pour avoir ordonné de tirer le canon d'alarme, proposition qui fut couverte de huées.

Plusieurs membres ouvrent divers avis. Thuriot, Jeambon Saint-André, Drouet et plusieurs autres renouvellent la demande que j'avais faite dans la matinée de supprimer la commission des douze, de classer tous les ordres émanés d'elle et de mettre en liberté les citoyens qu'elle avait incarcérés. Ces propositions sont décrétées. Ainsi s'en alla en fumée et en vain bruit l'insurrection d'une ville immense, mais le feu couvait sous la cendre.

La faction des hommes d'État pouvait se féliciter d'en avoir été quitte à si bon marché. L'impunité la rendit plus insolente; à la séance du lendemain, elle jeta les hauts cris traitant de crime la sainte insurrection de la veille; elle proposa de rechercher ceux qui avaient ordonné de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme, et, pour donner le change à la nation, elle fit rapporter le décret de suppres-

Digitized by Google

sion de la commission des douze, sous prétexte qu'il fallait préalablement qu'elle ait été entendue, et que le comité de salut public eût fait son rapport, comme s'il ne suffisait pas, pour destituer des fonctionnaires publics traîtres et machinateurs, de les avoir pris en flagrant délit et que le peuple se fut élevé contre eux.

On venait de lire une lettre de Roland où cet ex-ministre, tremblant de voir arriver enfin le moment de la justice, renouvelle ses instances pour obtenir la liberté de sortir de Paris; on venait aussi d'entendre le rapport des commissaires envoyés dans le département des Bouches-du-Rhône, par lequel les horreurs des aristocrates de Marseille, favorisés par Barbaroux, sont dévoilées, de même que les barbaries du tribunal de sang érigé par ces scélérats contre les patriotes, — lorsque Vergniaud propose d'enjoindre au comité de salut public de rendre compte séance tenante de la situation de Paris. Barrère se présente à la tribune. Après avoir esquissé le tableau de Paris, il donne lecture d'une proclamation tendant à détruire les mauvais effets que pourrait produire dans les départements le récit infidèle des événements de la veille. Vergniaud s'oppose à cette proclamation. Lasource en propose une perfide. La proclamation de Barrère, adoptée avec quelques légères modifications, porte l'éloge de l'attitude fière et calme qu'ont déployé les Parisiens, la déclaration qu'ils ont fedération le 14 juillet prochain.

Je m'approche de Barrère pour lui dire que ces mesures sont insuffisantes, que le calme dont il loue les Parisiens, n'est qu'un assoupissement momentané, que le seul moyen de rétablir la tranquillité à Paris, est la justice éclatante faite des traîtres à la Convention. Il repousse mes observations avec un souris moqueur : on connaît ses principes de modération et ses petits expédients, le moyen d'en être surpris !

Je sors pour porter diverses affaires importantes au Comité de sûreté générale, prévoyant trop qu'on ne prendrait aucune grande mesure à la Convention. De là je me rends chez un citoyen pour avoir des renseignements sur plu-

Digitized by Google

sieurs meneurs aristocratiques de la section de la Butte-des-Moulins. A mon retour, je trouve grand rassemblement dans la rue Saint-Nicaise, je suis reconnu et suivi par la foule. De toutes parts retentissent des réclamations contre le défaut d'énergie de la Montagne; de toutes parts on demande l'arrestation des députés traîtres et machinateurs; de toutes parts on crie : *Marat, sauvez-nous !* Arrivé place du Carrousel, j'y trouve une foule de citoyens en armes. La foule augmente et répète les mêmes cris. Je supplie la multitude de ne pas me suivre: j'entre dans le château des Tuileries, puis dans l'hôtel du Comité de sûreté générale pour me dérober à ses instances. Peine perdue; il fallut la traverser de nouveau pour me rendre au Comité de salut public qui était assemblé avec les ministres, le maire et quelques membres du département. Je rendis compte de ce qui venait de m'arriver, je représentai au Comité l'insuffisance des mesures présentées par Barrère, j'observai que les seules efficaces étaient l'arrestation des membres dénoncés et de la commission des douze.

Le Comité était à délibérer sur ces mêmes mesures; il m'invita à me rendre à la municipalité avec le maire, à l'effet de prévenir tout mouvement désordonné.

Le maire annonce l'objet de ma mission; je prends la parole en ces mots :

« Citoyens, le Comité de salut public est occupé de grandes mesures pour punir et réprimer les traîtres, restez levés, déployez vos forces, et ne posez les armes qu'après avoir obtenu une justice éclatante, qu'après avoir pourvu à votre sûreté. »

Le président, que je crois modéré, voulant m'engager à sanctionner ses conseils, me demande s'il n'est pas vrai qu'un peuple trahi et soulevé contre les traîtres, doit s'en rapporter uniquement à ses magistrats, et n'employer que les moyens prescrits par la loi pour se rendre justice? Je sentis le piége, et je répondis à son discours à peu près en ces termes :

« Lorsqu'un peuple libre a confié l'exercice de ses pouvoirs, le maintien de ses droits et de ses intérêts à des

Digitized by Google

mandataires choisis par lui, tandis qu'ils sont fidèles à leurs devoirs, il doit sans contredit s'en rapporter à eux, respecter leurs décrets, et les maintenir dans le paisible exercice de leurs fonctions. Mais lorsque ces mandataires abusent continuellement de sa confiance, lorsqu'ils trafiquent de ses droits, trahissent ses intérêts, qu'ils le dépouillent, le vexent, l'oppriment et qu'ils machinent sa perte, alors le peuple doit leur retirer ses pouvoirs, déployer sa force pour les faire rentrer dans le devoir, punir les traîtres et se sauver lui-même. Citoyens, vous n'avez plus de ressources que dans votre énergie, présentez à la Convention une adresse, pour demander la punition des députés infidèles de la nation; restez levés et ne posez les armes qu'après l'avoir obtenue. »

De là je passai au comité de salut public pour rendre compte de ma mission et je revins à la Convention.

Les autorités constituées vinrent renouveler la demande du décret d'accusation.

(Fermont accuse Marat d'avoir rédigé la pétition.)

Je ne pouvais garder le silence : ma réponse fut simple, en voici la substance : « Ayant été poursuivi moi-même par la faction qui excite le soulèvement du peuple, je m'abstiendrais de parler dans cette affaire si Fermont ne m'avait mis dans le cas de donner des explications sur ce qu'il vient d'avancer. J'ai demandé aux pétitionnaires pourquoi Dusault, vieillard radoteur, trop incapable d'être chef de parti, se trouvait désigné. On m'a répondu que c'était par une erreur qui devait être attribuée à Hassenfratz. Je leur ai témoigné mon étonnement au sujet de Lanthenas, pauvre d'esprit qui ne mérite pas que l'on songe à lui.

« Je n'ai pas été moins surpris d'entendre nommer Ducos, qui ne peut pas être regardé comme contre-révolutionnaire et à qui l'on ne peut reprocher que quelques opinions erronées dont on ne saurait faire un crime.

« Après avoir écarté ces trois membres sur qui l'indignation du peuple ne repose point, je crois devoir leur substituer trois noms voués à l'exécration publique, ceux de Fermont, de Chasset et de Valazé. — Au demeurant, ce n'est

Digitized by Google

pas pour avoir voté l'appel au peuple et la détention du tyran que l'on doit poursuivre les meneurs de la faction, les hommes d'État ; ce serait porter atteinte à la liberté des opinions sans laquelle il n'y a point de liberté publique ; c'est pour leur longue suite de machinations, c'est pour leur système de calomnie si longtemps dirigé contre les Parisiens, c'est pour leur complicité avec Dumouriez, c'est pour la protection marquée qu'ils ont accordée aux traîtres et aux conspirateurs, c'est pour les persécutions criantes qu'ils ont exercées contre les amis de la liberté. C'est sur ces griefs que je motive contre eux le décret d'accusation ; en attendant le rapport de votre comité de salut public, je demande leur arrestation provisoire. »

(L'Assemblée cède aux instances de Marat. On enjoint au comité de salut public de faire un rapport sur les moyens les plus efficaces pour sauver la France et un second rapport sur les députés dénoncés. Marat poursuit sa narration :)

Le peuple sentit qu'il devait se sauver lui-même, et les patriotes comprirent qu'ils devaient écraser leurs adversaires ou en être écrasés.

Le dimanche matin, tout paraissait calme dans Paris, les Tuileries étaient sans groupes.

(C'était cependant cette journée du 2 juin qui allait être décisive. Quand l'Assemblée est réunie, une députation de la commune vient dénoncer « pour la dernière fois » les factieux de la Convention et lui demander de les décréter immédiatement d'arrestation. Au lieu d'accéder à cette invitation qui allait devenir un ordre, l'Assemblée engage tous les membres qui ont été des sujets de discorde à donner leur démission. Marat s'élance à la tribune et déclare qu'il offre sa démission, si l'on accède à l'arrestation des membres dénoncés. A ce moment, on annonce que la salle est entourée de citoyens qui empêchent les députés de sortir. On vérifie le fait. Plusieurs membres déclarent qu'ils ne peuvent délibérer au milieu des poignards. Le trouble augmente. On propose au président de sortir à la tête de la Convention. Rendons la parole à Marat :)

Digitized by Google

Il (le président) descend du fauteuil, presque tous les membres le suivent; il se précipite à la porte de bronze; à l'instant la garde ouvre le passage. Au lieu de revenir sur ses pas et de constater la fausseté des clameurs, il conduit la Convention en procession dans les cours et dans le jardin. J'étais resté à mon poste avec une trentaine de Montagnards. Les tribunes, impatientes de ne pas voir revenir l'Assemblée, murmuraient hautement; je les apaisai. Je vole après la Convention. Je la trouve au pont Tournant, je la presse de revenir à son poste; elle s'y rend et reprend ses fonctions. La proposition est rouverte sur le décret d'accusation; il passe à une grande majorité, et le peuple se retire paisiblement.

Ainsi s'est passée, sans effusion de sang, sans outrage, sans insulte, sans désordre, une journée d'alarmes, au milieu de cent mille citoyens armés, provoqués par six mois de machinations et d'attentats, et calomniés d'une manière atroce par leurs lâches oppresseurs (1).

(N° 268. — Du 5 juin 1795.)

LETTRE DE MARAT A LA CONVENTION.

Impatient d'ouvrir les yeux de la nation abusée sur mon compte par tant de libellistes à gages, ne voulant plus être

---

(1) Il est bien entendu que nous faisons toutes nos réserves, et sur les journées des 31 mai et 2 juin, et sur les Girondins, contre lesquels elles furent dirigées. Ces divisions funestes perdirent la Révolution. La véritable tradition de la Révolution n'est représentée ni par Marat, ni par les Girondins, ni par Robespierre, ni par Danton, etc., mais par tous ensemble. Avec les nuances profondes qui les divisent, ils avaient tous leur rôle utile. C'est cette idée qui a inspiré la présente publication. Ces réserves faites sur les principes, il est certain, sur la question de personnes, que les torts furent réciproques, et ce ne fut pas Marat qui eut les premiers. Il faut lui tenir compte aussi de la digne et généreuse résolution qu'il prit à la suite de ces événements, et dont il fait part à la Convention dans la lettre qui va suivre.

Digitized by Google

regardé comme un sujet de discorde et prêt à tout sacrifier au retour de la paix, je renonce à l'exercice de mes fonctions de député jusque après le jugement des représentants accusés. Puissent les scènes scandaleuses qui ont affligé si souvent le public ne plus se renouveler au sein de la Convention! Puissent tous ses membres immoler leurs passions à leur devoir, et marcher à grands pas vers le but glorieux de leur mission! Puissent mes collègues de la Montagne faire voir à la nation entière que, s'ils n'ont pas encore rempli son attente, c'est que des méchants s'opposaient leurs efforts! Puissent-ils prendre enfin de grandes mesures pour écraser les ennemis du dehors, terrasser les ennemis du dedans, faire cesser les malheurs qui désolent la patrie, y ramener la paix et l'abondance, affermir la liberté par de sages lois, établir le règne de la justice, faire fleurir l'État, et cimenter le bonheur des Français!

(N° 211. — Du 8 juin 1793.)

CAUSES DE L'AVORTEMENT DE LA RÉVOLUTION.

On ne peut plus le dissimuler, toutes les mesures prises jusqu'à ce jour par les Assemblées constituante, législative et conventionnelle, pour établir la liberté et consolider la révolution, ont été irréfléchies, vaines et illusoires, si tant est qu'elles fussent de bonne foi. La plupart paraissent même avoir eu pour objet de multiplier les abus, de perpétuer l'oppression, d'amener l'anarchie, la disette, la misère, la famine, de fatiguer le peuple de son indépendance, de lui rendre la liberté à charge, de lui faire détester la révolution par l'excès des désordres, de l'épuiser de veilles, de fatigues, de besoins, d'inanition; de le réduire par la faim au désespoir, et de le ramener à la servitude par la guerre civile. Tel est l'état où étaient les choses il y a près de quatre ans; telles elles sont aujourd'hui; tel est l'état où elles seront encore, jusqu'à ce qu'il plaise au ciel de dé-

Digitized by Google

pouiller les sots de la démangeaison de se produire, d'ôter au peuple sa fatale sécurité, et de lui donner l'esprit de discernement, le courage de mettre fin à ses maux et la tenue dans ses résolutions.

Chez tout peuple qui n'est pas tourmenté par la manie de faire de l'esprit et la fureur des distinctions, il n'est pas un homme sensé qui n'eût senti qu'aucune révolution ne peut se consolider sans qu'un parti ait écrasé l'autre; il était réservé aux Français de prétendre renverser toutes urs institutions politiques, pour établir un nouvel ordre de choses par la seule force de la philosophie : comme si les passions les plus impérieuses étaient soumises à la voix de la raison. La Révolution s'était faite contre le despotisme du prince, de ses courtisans et les ordres privilégiés; il était donc tout simple, tandis que le peuple était levé, qu'il commençât par écraser ces suppôts du despotisme. Qui croirait que loin de prendre contre eux la plus légère précaution, il leur a laissé la conduite d'une insurrection dirigée contre eux? Qui croirait que loin d'exclure de tout emploi ces suppôts de l'ancien régime, il les a appelés à l'organisation du nouveau! Cependant rien n'est plus vrai! dès les premiers jours de la Révolution, il leur a permis de se travestir sous le costume bourgeois, d'assister à toutes ses assemblées, d'afficher l'amour de la liberté, de parler égalité et de prendre part à toutes ses délibérations. Que dis-je?

Trompé par leurs fausses marques de civisme, il les a mis lui-même à la tête de ses conseils, de ses administrations, de ses bataillons, de ses armées. Ce n'est qu'après avoir été cent fois la dupe de leurs perfidies et la victime de leurs trahisons qu'il a compris que les agents de l'ancien régime ne pouvaient être les agents du nouveau; que les nobles, les robins et les calottins seraient toujours les suppôts du royalisme, et qu'il a enfin demandé qu'ils fussent exclus de tous les emplois : ce que ses représentants infidèles se sont toujours gardés de décréter. Aujourd'hui encore, d'infâmes courtisans sont à la tête des armées de la République, d'anciens valets commandent les soldats de la

Digitized by Google

liberté, d'anciens concussionnaires de l'Etat conduisent nos administrations, des suppôts de la chicane forment nos tribunaux, des créatures de la cour siégent dans le Sénat. Ce sont ces ennemis déclarés de la Révolution, coalisés avec les prêtres, les capitalistes, les financiers, les agioteurs, les gros propriétaires, les marchands de luxe, les intrigants de toute espèce, la valetaille et les coupe-jarrets qui ne cessent depuis longtemps de tramer contre la patrie et de machiner la perte de ses enfants.

En attendant que les amis de la liberté dans la République entière prennent enfin contre les ennemis de la patrie, contre les traîtres et les conspirateurs le parti rigoureux que commande le soin du salut public, il importe que tous les bons citoyens se réunissent contre eux.

C'est à ceux de Paris à donner l'exemple; j'invite donc toutes les sections à se réunir demain au Champ-de-Mars pour y faire entre elles et avec la Montagne, une sainte fédération de jurer entre eux de maintenir la République une et indivisible; de ne jamais se séparer de leurs frères des départements, de défendre la liberté jusqu'au dernier soupir.

(N° 224. — Du 23 juin 1793.)

MOYEN DE PARER AUX DANGERS ET DE REMÉDIER AUX MALHEURS DE LA PATRIE.

. . . . . .

La patrie est en proie à la fois aux horreurs de la guerre extérieure, aux horreurs de la guerre civile, aux désastres de la misère et à la crainte de la famine : elle ne succombera point sous le poids de ses maux; ses ressources sont immenses, si l'on sait les employer.

Dans l'état actuel des choses le danger le plus imminent est celui de voir de nouveaux départements, entraînés par l'exemple de ceux de l'Eure, du Calvados et du Jura, c'est-à-dire de voir les ennemis de la liberté y élever l'étendard

Digitized by Google

de la révolte contre la Convention. Prendre des mesures vigoureuses contre les directoires rebelles, comme l'a fait la Convention, éclairer tous les citoyens par un historique bien fait sur les causes de la dernière insurrection de Paris, et présenter à la République entière le nouveau projet de Constitution, sont les moyens les plus efficaces pour prévenir ce malheur et rallier tous les enfants de la patrie autour de ses autels.

Les dangers les plus redoutables qui menacent la patrie, nous viennent ensuite de la guerre civile qui a éclaté dans quelques départements. Pour réduire enfin d'un seul coup tous les contre-révolutionnaires révoltés, le seul moyen efficace est de rappeler les légions infidèles, envoyées contre les rebelles, après en avoir arrêté les chefs, de destituer les généraux suspects et de requérir tous les citoyens de huit ou dix départements contigus de s'armer de fourches, de faux, de piques, de fusils, de sabres, de prendre avec eux des vivres pour huit jours, de se joindre aux troupes envoyées contre les rebelles, de tomber dessus à la fois et de les écraser sans merci, comme ont fait les braves sans-culottes du Cantal.

Les biens des principaux rebelles doivent être offerts en récompense et partagés entre tous ceux qui auront concouru à cette salutaire expédition.

La rebellion une fois étouffée au dedans, la guerre du dehors ne sera plus qu'un jeu ; les puissances conjurées n'ayant plus d'appui au sein de l'Etat, prendront le parti de demander elles-mêmes la paix.

En attendant, il faut se mettre en état de les pousser avec vigueur.

Placer le département de la guerre dans des mains habiles et sûres, destituer les généraux sur lesquels on ne saurait faire fonds, réprimer ceux qui visent à l'indépendance, et s'en tenir au système défensif, sont des mesures indispensables.

Une triste expérience a prouvé que le ministère de la guerre était trop pesant pour les épaules d'un seul homme, quels que soient ses talents et son désir de bien

Digitized by Google

faire, aujourd'hui surtout que la République a onze armées sur pied, et que les simples signatures emportent huit heures.

On a donc été forcé de songer à diviser le ministère entre plusieurs ministres, en donnant à chacun le soin d'une armée ou de former un conseil d'administration. Le second mode ne diffère du premier que par le nom, car pour ne pas s'entraver et ne pas se croiser réciproquement, ces ministres seraient bien forcés de concerter leurs opérations, comme les membres du conseil administratif. C'est donc là le seul parti à prendre, si l'on veut que la machine marche. La difficulté est de trouver des sujets éclairés, actifs et probres, aujourd'hui que le despotisme a corrompu tous les hommes de talent qui ont voulu se vendre.

Quant à la réforme des généraux, elle est plus facile; car les nobles, leurs créatures, et leurs valets qui sont à la tête de nos armées, quoi qu'on en dise, sont les plus ignorants de nos officiers généraux.

Au milieu des malheurs qui affligent la patrie, l'un des dangers qui la menacent le plus dans ce moment, et dont les suites seraient irréparables, c'est le désespoir où la rapacité des accapareurs et la cupidité des marchands vont pousser le peuple qui sera bientôt dans l'impossibilité d'atteindre le prix exorbitant des denrées de première nécessité, si la Convention ne prend pas sans délai des mesures efficaces pour le faire baisser. Qu'a-t-il gagné à la Révolution? dira-t-il alors en frémissant; mieux valait le despotisme avec tous ses abus.

Pour précipiter le retour de l'ancien régime, il suffira peut-être que quelque adroit fripon lui présente le tarif comparé des denrées sous le despotisme et sous la République.

Ces mesures mêmes ne suffiraient pas pour rétablir l'ordre et cimenter la Révolution si, renonçant enfin à ces fausses maximes de liberté illimitée des opinions et de la presse, on ne sévit encore contre les scélérats qui servent de leur voix et de leur plume la cause des contre-révolutionnaires. Si la liberté des opinions doit être illimitée,

Digitized by Google

c'est pour servir la patrie et non pour la perdre. Tout doit être licite pour faire le bien, et rien ne doit être licite pour faire le mal : il faut que le parti patriotique écrase la faction ennemie ou qu'il en soit écrasé. Ainsi point de quartier aux libellistes à gages qui calomnient la Révolution, qui diffament les opérations des autorités constituées fidèles à la patrie, qui pervertissent l'esprit public! que leurs presses soient brisées, et qu'ils soient renfermés dans des maisons de correction.

Par la même raison, que les postes soient inspectées et qu'on ne permette à aucun écrit dangereux de circuler.

Nous avons été jusqu'ici à cet égard dans des principes funestes, et notre police a été celle des habitants des Petites-Maisons. Dans quel pays du monde le téméraire qui trouble l'ordre établi n'est-il pas réprimé et puni, et pourquoi ne ferions-nous pas, pour établir le règne de la justice, ce que les despotes font pour le détruire?

Depuis quatre ans que nous parlons liberté, nous n'en avons pas encore les premières notions. Apprenez-donc, dissertateurs impitoyables, qu'elle n'est faite ni pour les fous, ni pour les furieux, ni pour les méchants, mais pour les hommes de bien qui n'en veulent pas abuser. Autant vaudrait la réclamer pour des brigands tapis dans un bois, que pour les ennemis de la patrie guindés à une tribune ou assis dans une toge. Il n'y a que des imbéciles et des traîtres qui puissent nier ces vérités.

(N° 233. — Du 4 juillet 1793.)

PORTRAIT DE JACQUES ROUX,

Boute-feu de la section des Gravilliers et de la Société des Cordeliers, chassé de ces assemblées populaires, ce même que ses confrères Varlet et Leclerc, ses complices.

Le plus cruel des fléaux que nous ayons à combattre pour faire triompher la liberté, ce n'est pas les aristocrates, les royalistes, les contre-révolutionnaires, mais les faux

Digitized by Google

patriotes exaltés qui se prévalent de leur masque de civisme pour égarer les bons citoyens et les jeter dans des démarches violentes, hasardées, téméraires et désastreuses.

Ces intrigants ne se contentent pas d'être les *factotum* de leurs sections respectives; ils s'agitent du matin au soir pour s'introduire dans toutes les sociétés populaires, les influencer et en devenir les grands faiseurs.

Tels sont les trois individus bruyants qui s'étaient emparés de la section des Gravilliers, de la Société fraternelle, de celle des Cordeliers : je veux parler du petit Leclerc, de Varlet et de l'abbé Renaudi, soi-disant Jacques Roux.

Varlet peut n'être qu'un intrigant sans cervelle, mais le petit Leclerc paraît un fripon très-adroit. Je l'ai vu, dans la même semaine, changer trois fois de costume pour se travestir et mieux en imposer. On assure qu'avant de venir planter le piquet à Paris pour égarer les sociétés populaires, il a fait quelques mois de noviciat à Coblentz, et qu'il est un des principaux auteurs des désordres qui ont éclaté à Lyon depuis plusieurs mois.

Quant à l'abbé Renaudi, je puis en parler pertinemment; j'ai gardé longtemps le silence à son égard, parce qu'il passait pour patriote, qu'il s'est tenu souvent dans le bon chemin, et qu'il est dans mes principes de jeter un voile officieux sur les fautes des patriotes ; j'ajouterai qu'ayant passé quelques jours dans son appartement lorsque j'étais persécuté avec le plus d'acharnement par les Lafayette, quoiqu'il ne m'eût offert une retraite momentanée que pour se vanter de m'avoir eu chez lui, la reconnaissance m'avait imposé silence sur ses démérites, mais les dangers où sa démence, et peut-être sa perfidie, viennent d'exposer la chose publique, ne m'ont pas permis de balancer un moment à le dénoncer à la Société des amis des droits de l'homme en demandant son expulsion, de même que celle de ses accolytes.

Voici un précis de ses démérites, et c'est de sa bouche que je les tiens.

La cupidité, jointe à l'envie de faire du bruit, l'a fait débuter dans la carrière de la Révolution par un faux, car il

Digitized by Google

profita de la nouvelle de l'assassinat de Jacques Roux (curé d'Issy, s'il m'en souvient) pour usurper son nom, inspirer plus d'intérêt et gagner de l'argent, en publiant à son profit l'histoire de l'attentat commis sur la personne de ce bon curé. Dès lors il a gardé ce nom; or c'est une lâcheté criminelle d'abandonner son nom; peut-être ne voyait-il là qu'une précaution de prudence à cacher un nom diffamé.

Le troisième jour que je passais dans sa chambre, je le vis dans le costume de prêtre; je ne sais s'il en avait honte à mes yeux, assurément à tort, car j'ai pour maxime de ne jamais scandaliser les âmes faibles, mais il me dit : « N'imaginez pas que je croie à la religion, je sais que c'est un tissu d'impostures; j'en ai fait mon gagne-pain, et personne ne sait mieux que moi jouer la sainte comédie. »

Ce propos me fit horreur; je me contentai de lui observer que la position la plus cruelle pour un homme d'honneur était de se voir réduit à une pareille extrémité.

Le même jour, il m'avoua qu'il était patriote de circonstance, qu'il ne se donnerait point de relâche qu'il n'eût fait du bruit, et qu'il espérait bien que cela lui vaudrait l'épiscopat, comme à l'abbé Fauchet.

D'après de pareils propos, mon homme étant tout jugé pour moi, je pris congé de lui le lendemain, ne me croyant pas trop en sûreté sous son toit.

J'aurais pensé que l'abbé Renaudi n'était qu'un intrigant cupide qui avait pris le parti de donner dans les extrêmes, de forcer et de porter le cynisme hors des bornes de la sagesse, pour faire du bruit et attirer l'attention de ses concitoyens, si la note qui suit ne m'avait fait voir que le soi-disant Jacques Roux est un homme très-dangereux :

« Jacques Roux est connu dans la ville d'Angoulême et dans les environs pour un très-mauvais sujet. Il y a plusieurs années qu'il fut décrété de prise de corps, comme prévenu d'assassinat : alors il était professeur de physique au séminaire de ladite ville; il a été chassé ignominieusement de plusieurs maisons où il était entré comme précep-

Digitized by Google

teur, notamment chez un sieur Montlausier. Son infâme conduite et ses mœurs dépravées furent cause qu'il ne put trouver de place; il fut obligé de se réfugier dans le diocèse de Saintes, où, à la recommandation d'un homme de bien, il obtint un vicariat; mais dans cette ville, sa conduite fut la même, il sema la division dans toutes les familles chez lesquelles il était admis ou chez lesquelles l'appelait son ministère; il brouilla le père avec le fils et le mari avec la femme; il osa même porter une main criminelle sur son bienfaiteur, celui à qui il devait sa place et son existence. Enfin, il fut soupçonné d'avoir commis, participé ou du moins excité quelques mauvais sujets comme lui à commettre des crimes capitaux, alors il fut obligé de fuir. Tous ces faits sont de la plus exacte vérité. Il n'est pas un seul homme du pays qui ne soit prêt à attester l'infamie de ce prêtre sans mœurs, sans principes. Ses crimes sont aussi bien connus que son nom. »

Cette note a été adressée au citoyen Collot-d'Herbois, par le citoyen Tessier, son ancien camarade à Genève, qui a demeuré une année à Angoulême avec Fierville, et où il a connu le personnage en question; mais encore une fois, il n'est pas un seul citoyen dans le pays qui n'atteste la vérité des faits contenus dans cette note.

D'après ces renseignements, la Société des amis des droits de l'homme a senti le danger de garder plus longtemps dans son sein des intrigants aussi dangereux; elle a pris le sage parti d'expulser Leclerc et l'abbé Renaudi, en ajournant l'expulsion de Varlet (1).

---

(1) Jacques Roux eut l'impudence, d'accord avec Leclerc, de continuer la publication du journal de Marat, après la mort de celui-ci, sous ce titre : *Le publiciste de la République française, par l'ombre de Marat, l'Ami du peuple.*

Digitized by Google

(N° 240. — Du 12 juillet 1793.)

RÉVEILLONS-NOUS, IL EN EST TEMPS.

Indigné de voir nos généraux annoncer sans cesse des victoires sur les rebelles de la Vendée, et ces rebelles faire sans cesse de nouveaux progrès, surprendre à point nommé des détachements de nos troupes, les enlever avec armes et bagages, s'emparer de nos magasins, et s'armer de notre artillerie, je ne reconnus que trop les machinations de ces chefs perfides qui peut-être entretenaient des intelligences secrètes avec les révoltés, mais qui certainement refusaient de marcher en force, pour les écraser, n'envoyaient contre eux que des détachemeuts pour leur livrer en détail nos armées, laissaient nos magasins, nos parcs d'artillerie à leur disposition pour nous mettre dans l'impuissance d'en triompher; aussi demandai-je à grands cris leur destitution immédiate; les scélérats de la faction maudite s'élevèrent contre moi, et la Convention trop peu énergique renvoyait à ses comités de défense générale et de salut public où mes dénonciations étaient ensevelies, comme si elle eût fait vœu d'attendre que les complots des traîtres fussent consommés pour prendre contre eux le parti que commandait la prudence. Il y a près de cinq mois que je demandai la destitution de Wimpfen, de Beruyer, de Heiden, et il a fallu que ces machinateurs eussent été reconnus traîtres pour que la Convention les destituât. Il y a trois semaines que j'ai annoncé la trahison de Sandos, de Ligonier, de Westermann, et il a fallu que ces machinateurs fussent reconnus traîtres avant qu'elle les destituât. — Que de malheurs et de désastres n'eût pas prévenus la Convention, si jugeant ces chefs perfides, la plupart suppôts du despotisme, créatures de Dumouriez ou commis par Beurnonville pour marcher à la Vendée, sur leur caractère connu, leurs rapports avec des généraux et des ministres déclarés conspirateurs, elle les avait mis hors de portée de trahir la patrie et de mettre la chose publique en danger! — Du

Digitized by Google

moins ces traîtres devraient-ils être aujourd'hui livrés au glaive des vengeances nationales; mais la Convention s'arrête, dans des matières d'État, à de vaines formes juridiques; elle écoute le plaidoyer du procureur de village Chabot et se contente de mander à sa barre un scélérat qu'elle aurait dû mettre hors de la loi, cet infâme Westermann, l'agent de Dumouriez, qui aurait dû expier sur l'échafaud ses forfaits de la Belgique et qui a malheureusement trouvé des protecteurs dans quelques compagnons de débauche qui siégeaient au comité de salut public, et qui peut-être encore trouvera des apologistes au sein de la Convention.

Mais ce n'est peut-être pas là encore la fin de nos désastres : le défaut de vue et d'énergie des représentants du peuple ne leur permet pas de prendre de grandes mesures: ils ne jugent qu'en juristes des chefs malversateurs dénoncés, et il faudrait les juger en politiques, d'après leurs liaisons, leurs sentiments, leurs actions connues; mieux vaut cent fois n'avoir point de chefs d'armée que d'en avoir de traîtres: c'est cette vérité que je voudrais voir pénétrer le comité de salut public, avant que Biron et Bertier aient mis le comble à leur perfidie.

Je n'ai plus que quelques mots à ajouter qui feront juger de l'aveugle confiance et du manque de lumières du comité de salut public, depuis la formation des légions et des compagnies franches levées par des intrigants plus que suspects pour opérer la contre-révolution; je n'ai cessé de dénoncer celle de l'École militaire, de Rosental, des braconniers, des chasseurs du Midi, la Germanique, et je ne suis parvenu à purger que la première des mauvais sujets, des escrocs, des échappés de galères, des ex-gardes du corps et autres contre-révolutionnaires notés. Pour les empêcher d'entrer dans un nouveau corps, j'avais proposé dans le temps, comme une mesure indispensable de prudence, de leur couper les oreilles ou plutôt les pouces des mains. — On a repoussé cette mesure en criant à la barbarie et l'on a mieux aimé laisser à ces scélérats les armes à la main, les envoyer même contre les révoltés de la Vendée, pour mettre le désordre dans nos armées, les inviter par là à passer du

Digitized by Google

côté de l'ennemi, et de revenir sur les patriotes pour les égorger. Ce que j'avais très-bien présagé, et ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

On vient de m'assurer que la plupart des légions germaniques de Rosental sont avec les révoltés de la Vendée : malheur qu'aurait pu prévenir le comité de salut public, qui ne pouvait ignorer l'infâme composition de ces corps, ni leur conduite incivique.

Si du moins nous étions plus sages à l'avenir! si nous pouvions nous instruire à l'école de l'adversité! Mais les endormeurs de la Convention ne cesseront de prêcher la sécurité et la patience qu'ils n'aient achevé de perdre la chose publique. — Ce n'est pas ma faute; mon désespoir est d'être toujours le Cassandre de la Révolution.

(N° 242. — Du 14 juillet 1793.)

Le manuscrit de ce dernier numéro était à l'imprimerie lorsque Marat fut assassiné par Charlotte Corday, le 13 juillet.

Nous y remarquons le passage suivant dans lequel notamment il dénonce l'attitude incertaine et équivoque de Barrère :

. . . . . Que penser du comité de salut public ou plutôt de ses meneurs; car la plupart de ses membres sont si insouciants qu'ils assistent à peine deux heures dans les vingt-quatre heures aux séances du comité, qu'ils ignorent presque tout ce qui s'y fait, et qu'ils n'ont peut-être aucune connaissance de cette pièce (1). Ils sont très-coupables sans doute de s'être chargés d'une tâche qu'ils ne veulent pas remplir; mais les meneurs sont très-criminels de rem-

(1) *Preuve de la trahison de Custines.* —Récit exact des événements de la journée du 17 mai.

Digitized by Google

plir si indignement leurs fonctions. Dans le nombre, il en est un que la Montagne vient de renommer très-imprudemment, et que je regarde comme l'ennemi le plus dangereux de la patrie : c'est Barrère, que Sainte-Foi indiquait au monarque comme l'un des constitutionnels sur lesquels on pouvait faire le plus de fonds. Quant à moi, je suis convaincu qu'il nage entre deux eaux pour voir à quel parti demeurera la victoire; c'est lui qui a paralysé toutes les mesures de vigueur, et qui nous enchaîne de la sorte pour nous laisser égorger. Je l'invite à me donner un démenti, en se prononçant enfin de manière à ne plus passer pour un royaliste déguisé.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

LE JUNIUS FRANÇAIS. — COLLABORATION DE MARAT A L'ORATEUR DU PEUPLE.

L'activité de Marat était si grande qu'un instant, le 2 juin 1790, au moment où le pouvoir était le plus acharné contre lui, il conçut le dessein de fonder une seconde feuille politique, paraissant concurremment avec l'*Ami du peuple*, et rédigée également par lui seul. Voici ce qu'il disait à ce sujet dans le n° 125 de l'*Ami du peuple :* « Malgré les dégoûts et les embarras que me suscitent les ennemis de la Révolution, ils ne parviendront pas à ralentir mon zèle. Ne pouvant presque jamais à temps faire entrer dans l'*Ami du peuple* des articles qu'il importerait infiniment de mettre sous les yeux du public, je viens d'entreprendre un nouveau journal sous le titre de *Junius français*, qui servira de supplément à l'*Ami du peuple.* Ainsi je vais combattre des deux mains pour la patrie. Il paraîtra lundi matin. » Mais cette publication dut s'arrêter à son treizième numéro inclu-

Digitized by Google

sivement. Au milieu des difficultés de tous genres qu'on lui suscitait, Marat pouvait à peine suffire à la publication de l'*Ami du peuple*. Rien que pendant la publication du *Junius*, vingt-quatre jours au plus, il fut obligé de changer quatre fois d'imprimeur.

Alors il s'avisa d'un autre moyen : si, sa feuille composée, il survenait une mesure d'urgence à prescrire, il la communiquait à Fréron, rédacteur de l'*Orateur du peuple*, en qui il avait une grande confiance, et qu'il se plaisait à proclamer son successeur, son second. Quelquefois, en l'absence de Fréron, il rédigeait à lui seul ces deux journaux. Le 8 mars 1791, il écrit : « M'étant chargé de la rédaction de l'*Orateur du peuple* pendant la maladie de l'auteur, je préviens mes lecteurs qu'ils y trouveront la dénonciation des soldats suisses contre leurs officiers. »

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Portrait de l'ami du peuple tracé par lui-même.	5
Premiers ouvrages de Marat.	11
Les chaînes de l'esclavage.	16
Plan de législation criminelle.	31
L'Ami du peuple.	43

ANNÉE 1789.

Opinion sur la division de l'Assemblée en deux chambres, sur sa permanence ou son retour périodique et sur la sanction royale.	49
Nécessité de créer un tribunal d'État.	51
Des subsistances.	52
Sur la marche de l'Assemblée.	53
Discours au peuple.	55
Projet dévoilé d'endormir le peuple et d'empêcher la Constitution.	59
Profession de foi du rédacteur.	60
Vices d'organisation de la municipalité; indigne choix de quelques-uns de ses membres; administration criante des comités.	62
Observations importantes sur la formation d'une nouvelle Assemblée nationale.	65
Observations essentielles sur le choix de nos délégués à l'Assemblée nationale.	67
Réflexions sur les dettes du gouvernement devenues nationales.	70
Arrivée à Paris du roi et de la famille royale.	73
Le gouvernement est le plus mortel ennemi des peuples.	74
Protestation contre la loi martiale.	75
Observations sur le plan du comité militaire.	80

(1) Sur toutes les [illegible]

Digitized by Google

ANNÉE 1790.

Pages.

L'aventure singulière, ou l'évasion d'une religieuse de l'abbaye de Pantemon, pour se soustraire à la tyrannie de ses supérieures. 82
Le projet de loi sur la presse de l'abbé Sieyès. 84
Persécutions contre Marat. — Suspension de l'*Ami du peuple*. . . 85
Appel à la nation. — Reprise de l'*Ami du peuple*. 88
Observations essentielles sur les crimes de lèse-nation. 92
Observations sur l'exercice du droit de guerre et de paix. 95
Affreux complot des ennemis de la Révolution. 98
Malheurs affreux qui résulteraient de la guerre ministérielle avec l'Angleterre. 99
Observations sur le projet d'établissements de bienfaisance et des moyens de détruire la mendicité. 102
Pantalonnade à l'occasion de Franklin. 103
Corruption de la très-grande majorité de l'Assemblée nationale. — Aveugle confiance du peuple. 106
Infernal complot contre la liberté de la presse. 109
Supplique de dix-huit millions d'infortunés privés de leurs droits de citoyens actifs. 111
Observations en faveur des invalides. 112
Adresse aux députés des gardes nationales et des troupes de ligne à la Fédération. 114
Observations sur les fêtes du pacte fédératif. 115
Attentats judiciaires contre les citoyens. Moyens propres à les réprimer. 116
Observations importantes sur l'organisation de l'armée. 118
L'ami du peuple à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* (Camille Desmoulins). 121
Vrais moyens pour que le peuple soit libre et heureux. 125
Les placards : C'en est fait de nous! — On nous endort, prenons-y garde! — C'est un beau rêve, gare au réveil! — L'affreux réveil. 129
Éloge funèbre de Loustalot. 134
Indignes artifices des traîtres à la patrie pour endormir le peuple sur le bord de l'abîme. 136
Conspirations contre les écrivains patriotes et contre la liberté de la presse. 137
Observations sur les haines soulevées contre lui. 139
Conjuration de tous les ennemis de la Révolution avec le sieur Motier (Lafayette). 141
Dangers imminents qui menacent la France, suite inévitable des malversations ministérielles. 142
Nécessité de former l'esprit public pour assurer la liberté. 147
Défense de l'Assemblée nationale contre les attaques des ennemis de la liberté. 151

Digitized by Google

Pages

Conspirations qui éclatent de toutes parts. Seul moyen de sauver la patrie. 152
Vrais principes sur lesquels doit reposer la liberté de la presse. . . 155

ANNÉE 1791.

Un mot de J. P. Marat, l'ami du peuple, à Louis XVI, roi des Français. 157
Le véritable serment civique. 159
Oraison funèbre de Riquetti, dit Mirabeau. 162
Protestation contre l'établissement du Panthéon. 164
Fuite du roi et de la famille royale. 167
Sur le retour du roi. 171
Sur la conduite de l'Assemblée après le retour du roi. Le massacre du champ de Mars. 172
La liberté peu faite pour le Français. 178
Notice. 181
Parallèle de l'ancien et du nouveau régime. 181
Découragement de Marat. 187
Le départ de l'Assemblée constituante. 189
La nouvelle Assemblée. 190
L'avenir dévoilé. 192
Suspension de la publication de l'*Ami du peuple*. 193

ANNÉE 1792.

Retour de Marat. Son opinion sur la guerre. 197
L'auguste Assemblée, sans foi et sans pudeur, favorisant de tout son pouvoir les complots des ennemis de la liberté. 202
Le plan de la Révolution absolument manqué par le peuple. . . . 203
La Révolution française toute en pantalonnades. 211
10 août. L'*Ami du peuple* aux Français patriotes. 216
Le peuple abusé par ses représentants, ou les nouvelles violences des pères conscrits depuis la prise des Tuileries. 219
Mesures à prendre sans délai pour assurer la liberté publique. . . 220
Les infâmes pères conscrits trahissent le peuple en cherchant à faire traîner le jugement des traîtres. 222
Les massacres de septembre. 225
Marat élu député à la Convention. Derniers numéros de l'*Ami du peuple*. 229

Le Journal de la République française.

Aperçu de la Convention nationale. 232
Nouvelle marche de l'auteur. 235
Discours de Marat le 15 septembre à la Convention. 236
Fausse marche de la Convention. 244
Adresse de Marat à ses commettants. Nouvelles persécutions. . . . 247

Digitized by Google

Pages

Portrait d'un dénonciateur patriote ou censeur populaire. 255
Opinion de Marat sur le jugement de l'ex-monarque. 258
Adresse de Marat à ses commettants. Il dénonce la faction girondine. 263
Malesherbes. 265

ANNÉE 1793.

Second discours de Marat sur la défense de Louis XVI. 266
Opinion sur l'appel au peuple. 267
Discours sur le sursis. 268
Sur le supplice de Louis XVI. 270
L'attitude de Marat. 272
Sur la nouvelle Constitution. 273
Nouveau tour de tactique employé par l'*Ami du peuple*. 276

LE PUBLICISTE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sur l'établissement d'un conseil de sûreté générale. 280
Lettre de Marat à la Convention sur sa mise en accusation. 281
Nouvelle lettre à la Convention. 285
Extrait de l'acte d'accusation contre Marat. 289
Procès de Marat. 291
Faction des appelants au peuple et des suppôts du royalisme, soi-disant hommes d'Etat. 299
Récit des événements du 31 mai. 300
Lettre de Marat à la Convention. 306
Causes de l'avortement de la Révolution. 307
Moyen de parer aux dangers et de remédier aux malheurs de la patrie. 309
Portrait de Jacques Roux. 312
Réveillons-nous, il en est temps. 316
Dernier numéro du journal de Marat. 318
APPENDICE. Le *Junius français*. Collaboration de Marat à l'*Orateur du peuple*. 320

Paris. — Imprimerie de CUSSET et C°, rue Racine, 26.

Digitized by Google

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE SUGER, 20
PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS
A PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE (MAI 1869)

Volumes in-18 jésus à 3 fr. 50 c.

Les Ruines ou **Méditation sur les Révolutions des empires**, suivies de la **Loi naturelle**, par VOLNEY, précédées d'une Notice sur la vie et les Œuvres de Volney par Jules CLARETIE.

Cet ouvrage, qui devrait être dans toutes les mains, explique les lois immuables qui président à la formation et à la dissolution des empires : il montre que le fanatisme religieux est l'obstacle permanent du progrès.

Histoire de la Misère ou **le Prolétariat à travers les âges**, par Jules LERMINA.

Les questions sociales, à notre époque, renaissent plus palpitantes que jamais : M. Jules Lermina s'est donc attaché à étudier la situation du pauvre, du non possesseur, dans tous les temps, afin de pouvoir indiquer le remède au mal qui dévore le monde et qu'on appelle la misère.

Les Dragonnades sous Louis XIV, Histoire des Camisards, par Eugène BONNEMÈRE.

En France, comme dans toute l'Europe, le protestantisme était l'affirmation du progrès contre l'obscurantisme des idées religieuses du temps : l'épisode de la guerre des Camisards, où Louis XIV, le despote par excellence, pour écraser la liberté de penser, fit massacrer les populations des Cévennes, est l'un des plus intéressants de cette époque,

Le Confessionnal, par Émile FAURE et Thomas PUECH. 2e édition.

Ce livre est une protestation énergique contre le confessionnal : il démontre que le prêtre le plus honnête peut résister à grand'peine aux conséquences de la confession, et prouve quelle arme terrible peut devenir le confessionnal aux mains d'un prêtre indigne.

Origine des Cultes, par DUPUIS. — Cette édition est en tout conforme à celle publiée par l'auteur en 1798.

Cet ouvrage, complément des *Ruines* de Volney, par des études consciencieuses, démontre que la domination a été le seul but de tous les fondateurs de religion.

Histoire de l'Inquisition, par Arthur ARNOULD.

Tous les ouvrages qui ont été faits sur cette terrible institution ont un caractère romanesque qui déplaît aux hommes sérieux. M. Arthur Arnould, a puisé ses documents aux sources les plus sûres et les plus authentiques, et a fait l'histoire la plus palpitante de ces massacres juridiques ordonnés par les prêtres d'une religion d'amour : il montre l'Espagne grande et prospère descendant au dernier rang des nations, grâce à l'Inquisition.

Histoire des Communautés religieuses, par A. de ROLLAND.

Les Communautés religieuses sont-elles utiles? Telle est la question que se pose l'auteur. Et pour y répondre, il prend faits et chiffres en mains : il montre la dépopulation suivant l'augmentation des couvents ; des capitaux et des propriétés immenses se groupant autour d'une impersonnalité et enlevés au torrent de la circulation; sans compter les abus nombreux qui viennent se révéler chaque jour devant les tribunaux.

Les Hommes de 1848, par A. VERMOREL. 3e édition.

Digitized by Google

Les Hommes de 1851, par A. VERMOREL. 2e édition.

Ces deux ouvrages forment l'histoire des événements de 1848 à 1852, présentés surtout au point de vue des hommes qui y ont joué un rôle. Ces hommes sont encore vivants pour la plupart, ils occupent la scène politique et il est utile de les juger au point de vue du passé.

Ouvrages de formats et de prix divers :

Le coup d'État du 2 décembre 1851, Historique des événements qui ont précédé le coup d'Etat. — Physionomie de Paris. — Arrestations et barricades. — Faits qui ont suivi la chute de la République. — Pièces et documents officiels. — Par les auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française*. 7e édition. 1 vol. in-18 de 224 pages..... 1 50 c.
Le même in-18 raisin..... 50 c.

Histoire des Conseils de guerre de 1852, ou Précis des événements survenus dans les départements à la suite du coup d'Etat de décembre 1851. Ouvrage plus complet que tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour en France, écrit d'après les documents officiels, les journaux de l'époque, et classés par ordre alphabétique, par les auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française*, 1 vol. in-18 de 428 pages. 1 fr. 50 c.
Le même in-18 raisin..... 1 fr. 25 c.

Trognon de Pomme, Trognon de Chou : l'Opposition du second Empire, par A. VERMOREL, in-fo. de 4 pages..... 25 c.
Pamphlet très-vif et fort curieux.

Volumes grand in-4° à 3 colonnes, format colombier.

Dictionnaire populaire illustré d'Histoire, de Géographie, de Biographie, de Technologie, de Mythologie, d'Antiquités, d'Art militaire, de Droit usuel, des Beaux-Arts, de Littérature, par DÉCEMBRE-ALONNIER; 600 illustrations inédites par Bertall, Castelli, Lix, Thorigny, Philippoteaux, Yan-d'Argent, etc., gravées par Trichon. Trois beaux volumes de 2400 pages à 3 colonnes..... 16 fr. 50 c.
Le même, relié en 2 volumes..... 20 »

Véritable encyclopédie indispensable à toute personne désireuse de compléter ses connaissances.

Dictionnaire de la Révolution française, par DÉCEMBRE-ALONNIER : illustrations d'après des dessins originaux et des gravures du temps, par Trichon. — Le Dictionnaire de la Révolution française formera 200 livraisons grand in-4°, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, à 10 centimes. Le fascicule de 5 livraisons brochées, 50 centimes. Une livraison le mardi de chaque semaine. 33 fascicules sont en vente.

Seule véritable histoire de la Révolution, puisée aux documents authentiques.

Dictionnaire d'Histoire naturelle, comprenant la Botanique, la Zoologie, la Minéralogie, la Géologie, par DÉCEMBRE-ALONNIER : illustrations de Yan-d'Argent, de Bérard, Alexandre de Bar, Delannoy, Lanson, Lehnert, Riou, Maubert. 1 beau volume de 800 pages à 3 colonnes. 10 fr.
Avec belle demi-reliure riche..... 14 fr

Volumes grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

Les Nuits du Palais-Royal, par sir Paul ROBERT, continuées par L. DE VALLIÈRES. — 100 livraisons magnifiquement illustrées, sur beau papier, 10 centimes (800 pages de texte).

Digitized by Google

La série de 5 livraisons brochées, 50 centimes.—Illustrations de Gilbert, gravures de Trichon. L'ouvrage complet. 10 fr.

Les Prussiens en France, Histoire complète de la Monarchie prussienne depuis la fondation; le récit des évènements qui se sont produits en Prusse et dans toute l'Allemagne, pendant la période républicaine et impériale; histoire des batailles, siéges, combats, etc; traités de paix; histoire de la Campagne de France, terminée par un tableau de la situation actuelle de la Prusse. Ouvrage beaucoup plus étendu que tout ce qui a été publié en ce genre et écrit d'après les journaux et mémoires du temps et documents historiques.

Cet ouvrage est illustré de 106 dessins par Lix, Beyle, Gerlier, Lançon, Tobb, etc., gravés sur bois par Trichon.

Les Prussiens en France forment 106 livraisons magnifiquement illustrées sur beau papier, au prix de 10 centimes, ou 21 séries à 50 centimes.

L'ouvrage complet..... 10 fr. 60

Les Mémoires des Sanson, par H. Sanson, ancien exécuteur des hautes-œuvres de la cour de Paris. 100 livraisons magnifiquement illustrées par Mès, gravures de Lesestre père, à 10 centimes. La série de 10 livraisons brochées, 1 franc. L'ouvrage complet..... 11 fr.

Brochures grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

Les Bourgeois de Molinchard par Chamfleury; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 17 dessins par Lix, gravés par Trichon. 1 fr.

Les Oies de Noel, par Chamfleury; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 7 dessins par Lix, gravés sur bois par Trichon..... 75 c.

Les Victimes de Richelieu ou les trois filles d'honneur, par Félix de Servan.

Une belle brochure de 204 pages in-4° à 2 colonnes; illustrée de 26 dessins par Gaildrau, gravés par Lesestre père..... 2 fr. 50

Les Intrigues de Marie de Médicis ou le Château de Pierrefonds, par Félix de Servan.

Une belle brochure de 228 pages in-4° à 2 colonnes, illustrée de 27 dessins par Philippoteaux, gravés par Lesestre père..... 2 fr. 60

Louis XI à Amiens, par Félix de Servan.

Une belle brochure in-4° à 2 colonnes, illustrée de dessins par H. Rousseau..... 1 fr. 50

La Maison de Banque Rapinard et Compagnie, par Dreimanner.

Une brochure de 216 pages grand in-4°, à 2 colonnes ornée de 27 dessins par Lix gravés par Trichon ..... 2 fr. 80

Le Club des Pourris, par le même.

Une brochure grand in-4° de 176 pages à 2 colonnes, illustrée de 27 dessins par Lix. ..... 2 fr. 30

Un Ambitieux.

Une brochure grand in-4° à 2 colonnes, de 140 pages, illustrée de 18 dessins par Beyle. Prix..... 2 fr. 60

Une Fille de Théâtre.

Une brochure in-4° à 2 colonnes de 272 pages, ornée de 34 dessins par Beyle. Prix..... 3 fr. 25

La Succession Boudard, par Louis de Vallières.

Une brochure de 96 pages, illustrée de 11 dessins par Beyle.... 1 fr, 25

Les Damnés de Paris, par Constant Guéroult.

Une brochure de 264 pages, illustrée de 30 dessins par Fischer. 3 fr. 50

Digitized by Google

LES DRAMES CRIMINELS

COLLECTION DE PROCÈS CÉLÈBRES.

L'Affaire Marcellange, par Constant Guéroult ; une brochure de 152 pages, illustrée de 19 dessins par Beyle, gravés sur bois par Lesestre père..... 2 fr.

Les Patriotes de 1816. Conspiration de Didier, à Grenoble ; la Ponterie-Escot.— Procès du Polonais.—Le Crime de la forêt de Fontainebleau.—Une brochure de 80 pages, illustrée de 12 dessins par Maradan et Sadoux, gravés sur bois par Lesestre père..... 1 fr. 10

Un Amour Criminel. La Femme sans nom. — Le Drame de l'hôtel Saint-Phar.— Une brochure de 72 pages, illustrée de 9 dessins par Maradan, gravés sur bois par Lesestre père..... 1 fr.

Un Assassinat mystérieux. Une belle brochure de 80 pages. Prix. 1 fr. 15

Cette histoire, qui se passa en Allemagne après l'écrasement de l'insurrection allemande, a tout l'attrait du roman le plus mouvementé, *tout* en étant d'une grande vérité historique. Bertall, l'artiste par excellence, a dessiné pour cet ouvrage 11 dessins qui en reproduisent les principales scènes. Ces dessins ont été gravés par Lesestre père.

Le Secret de la Chanteuse. Une belle brochure de 122 pages, illustrée de 19 dessins par Mès. Prix..... 1 fr. 60

Nous avons réuni au *Secret de la Chanteuse*, fait criminel qui s'est passé à la fin du siècle dernier, l'histoire émouvante et dramatique des *Deux Nurembergeois*, *le Ministre wurtembergeois Suzz*, et *Une Rencontre extraordinaire*.

L'Affaire Maubreuil. Complot ayant pour but d'assassiner Napoléon Ier et d'enlever le roi de Rome. Pillage des bagages de la reine de Westphalie, suivi du *Procès Schumacher*, tentative d'assassinat d'un frère sur sa sœur ; 2e édition..... 75 c.

Cette affaire, qui s'est passée au moment de l'entrée des alliés à Paris (1814), est un point des plus curieux de l'invasion ; jusqu'à ce jour la lumière n'avait pu être faite sur cet étrange événement, l'auteur du complot ayant le plus grand intérêt à empêcher la vérité de se faire jour. Deux éditions vendues en quelques jours en disent plus qu'une longue dissertation.

La Vengeance du Mendiant. Une belle brochure de 40 pages, par sir Paul Robert, illustrée de six dessins par Mès, gravés par Lesestre père..... 60 c.

Ce sombre drame, auquel se trouve mêlé un des plus grands noms de la cour des Bourbons, est écrit avec cette vigueur de style qui n'appartient qu'à l'auteur des *Nuits du Palais-Royal*.

Les Anabaptistes, épisode des guerres religieuses en Allemagne, une brochure de 40 pages illustrées de 5 dessins par Maradon..... 50 c.

Clichy. — Impr. M. Loignon, Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01206 79

DO NOT REMOVE
OR
M[redacted]RD

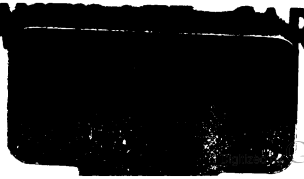

Digitized by Google